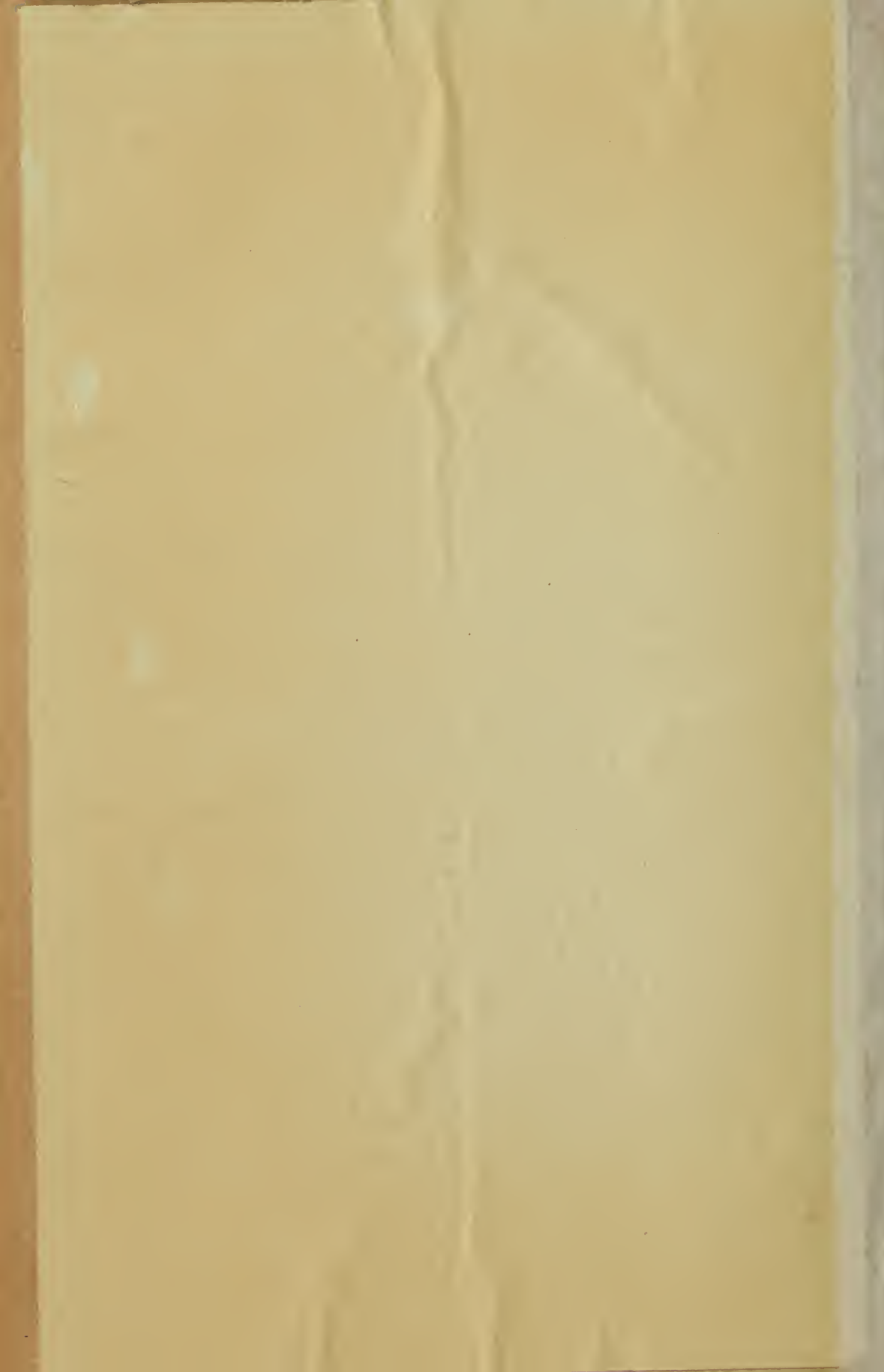


U d'of OTTAWA



39003010116092







# MÉLANGES

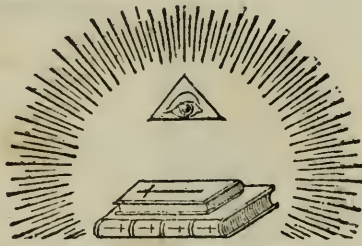
PAR M<sup>r</sup>. L'ABBÉ

F. DE LA MENNAIS.

Bibliothèque Catholique de la Belgique.

2<sup>me</sup> OUVRAGE POUR 1826.

Prix : Fr. 2 - 75.



LOUVAIN,  
CHEZ VANLINTHOUT ET VANDENZANDE  
Et chez les Libraires désignés ci-après.  
1826.



000240084

*Imprimatur*

*Mechlinice, Aprilis 1826. J. FORGEUR, Vic. gen.*



BX  
4705  
L26  
A25  
1826

# Abonnement à la Bibliothèque Catholique de la Belgique.

Les Abonnés reçoivent un exemplaire de chaque Ouvrage qui est publié pour l'année. Ceux qui habitent la campagne doivent indiquer une maison en ville où leurs Ouvrages puissent être remis.

L'Abonnement est de onze francs cinquante centimes annuellement, *et se paie comptant.*

On s'abonne dans les villes et chez les Libraires dont les noms suivent :

Alost, Ducaju.	Lokeren.....
Amsterdam, J. A. Koning,	Louvain, Vanlinthout et
Anvers, Ancelle.	Vandenzande.
Arlon.....	Luxembourg.....
Ath, Jouret-Themon.	Maestricht, Koymans.
Audenarde.....	Malines, Van Velsen-Van der
Beaumont, la veuve Hannecart.	Elst.
Béringen.....	Marche.....
Binche, Hypolite Fontaine.	Mons, Jevenois.
Bois-le-Duc, Langenhuysen.	Namur, Dieudonne Gérard.
Bouvigne, près Dinant.....	Nivelles, M <sup>l</sup> e Dujardin.
Bruges, De Vliegheer.	Peruwelz.....
Bruxelles, J. J. Van der Borgh.	Poperingue, Duffour.
Charleroy, H. J. Lelong.	Renaix.....
Chimay, la V <sup>e</sup> . Preud'homme.	Rotterdam, Thompson frères.
Courtray, De Caluwé-Ovyn.	Roulers, David Van Hée.
Diest.....	S. Nicolas, Rukaert-Vanbeesen.
Dixmude.....	Soignies, A. F. Robyns.
Enghien.....	Spa, la veuve Badon.
Gand, De Corte.	Termonde.....
Grammont, J. Van den Eycken.	Thielt.....
Hal, De Prins.	Tirlemont, Merckx.
Hasselt.....	Tournay, Casterman aîné.
Huy.....	Turnhout.....
Ipres, Jacq. Van der Meersch	Verviers, M <sup>l</sup> e Th. Oger.
Jodoigne, Allard	Virton.....
Lessines, Deltenre.	Wavre.....
Liège, Lemarié.	

A. Aix-la-Chapelle, M. Nélessen, curé de St. Nicolas.

A Munster, M. George Kellermann, doyen et curé de Saint-Ludger.

---

---

*Ouvrages distribués jusqu'aujourd'hui aux Abonnés de 1826, pour les onze francs 50 cent. de l'Abonnement, et qui se trouvent chez les susdits Libraires :*

Fr. C.

- 1°. Histoire de la " Réforme " Protestante, en Angleterre et en Irlande; dans laquelle on démontre que cet événement a appauvri et dégradé la masse du peuple dans ces deux pays; dans une série de lettres, adressées à tous les Anglais sensés et équitables. Par William Cobbett. 1<sup>re</sup> Série, 156 pag. 0 - 90
- 2° Mélanges par M<sup>r</sup>. l'abbé F. De la Mennais. 2 - 75



---

Nous espérons que les reproches adressés dans ce volume à Mr. l'Evêque d'Hermopolis ne diminueront en rien le crédit dont jouit sa belle *Défense du Christianisme*, et qu'elle continuera à produire parmi nous d'heureux fruits. Les *Conférences* n'ont été livrées à l'impression qu'après avoir été prêchées plusieurs années et avoir passé à l'étamine d'une longue critique. Avant d'être publiées par la *Bibliothèque Catholique de la Belgique*, elles ont été examinées de nouveau attentivement, et purgées dans cette contrée *Romaine*, au moyen de notes, de quelques traits de Gallicanisme qui étaient jetés dans le 3<sup>e</sup> volume.

Il n'en est pas ainsi des discours que S. Ex. prononce dans l'exercice des fonctions dont elle a été chargée depuis. Composés rapidement et au milieu de travaux et de sollicitudes de plus d'un genre, quelquefois improvisés, on aurait tort d'en tirer des inductions défavorables à ses Conférences qui lui avaient mérité une grande réputation. Si, malgré les meilleures intentions, dont on ne peut certainement point douter, Mgr. d'Hermopolis laisse cependant beaucoup à désirer comme ministre, comme législateur, comme grand-maître de l'université, il faut le plaindre et avec lui la France et l'Europe. Nous disons : la France et l'Europe, car si dans ces fonctions, qui sont de nature à exercer une très-haute et très-grande influence, il se faisait tout ce qui doit être fait, il y aurait beaucoup à espérer pour la France et par conséquent pour l'Europe.

Ce prélat et plusieurs Archevêques et Evêques français viennent de lancer en Europe une éclatante protestation de leur attachement aux opinions gallicanes. Point de journal qui n'ait reproduit ce manifeste; point d'homme qu'on n'ait voulu préserver de *l'erreur* et du *danger* de la doctrine *ultramontaine* (1). Puisqu'il en est ainsi, puisqu'on s'adresse à tout le monde, qui pourrait trouver mauvais que nous répondissions à cet appel? Nous ne ferons cependant ici que de très-courtes réflexions, nous ne voulons pas engager de dispute sur la doctrine; nous n'allons point opposer *opinion* à *opinion*. Ce n'est point le sens privé qui conduit les catholiques, c'est l'autorité spirituelle.

(1) Pourquoi ne pas appeler les choses par leur nom? pourquoi ne pas dire *Romaine*? Le voici : l'habitude d'une entière soumission à l'Eglise Catholique, Apostolique et *Romaine*, et d'un attachement inébranlable à la religion Catholique, Apostolique et *Romaine* date de St.-Pierre, elle est enracinée; à ce mot de *Romaine* un sentiment de respect et de soumission s'empare des catholiques; il y en a peu à qui il ne parut dur de préférer ce mot avec blâme ou opposition. Essayez, Galliens de bonne foi, de dire contre la doctrine *Romaine* ce que vous dites contre la doctrine *Ultramontaine*, et vous vous ferez horreur à vous-mêmes.

Quelle est l'invariable règle donnée à tous les catholiques pour qu'ils soient sûrs de tenir la véritable doctrine? C'est de suivre l'enseignement de leur curé, mais sous deux conditions rigoureuses : la 1.<sup>re</sup> que le curé suive l'enseignement de son Evêque; la 2.<sup>e</sup> que son Evêque suive l'enseignement de l'Evêque des Evêques, du Pasteur des pasteurs, de celui de qui tous les Evêques doivent recevoir la saine doctrine, afin qu'ils disent tous la même chose, *ut idem dicamus omnes*; de celui qui a reçu l'ordre de le confirmer, lui Evêque; de ce personnage si élevé au-dessus de tous les enfans des hommes, seul de son espèce dans l'univers, en mains de qui Dieu a mis sa puissance, DU PAPE. En un mot la règle catholique est d'adhérer à la puissance supérieure, *potestatibus sublimioribus*. Par conséquent si mon Evêque m'enseigne autre chose que le Pape, je ne puis *en cela* adhérer à mon Evêque sans pécher, *si tant est que je sache avec certitude* que le Pape désapprouve cet enseignement de mon Evêque. Il n'y a point de catholique qui osât nier cette discipline fondamentale de l'unité.

Or il est de toute notoriété que les Papes n'ont cessé de désapprouver, de blâmer, de casser, d'annuler et de réprover toute la doctrine des 4 articles de 1682. Que les Evêques français se mettent maintenant tous en opposition avec le Pape, mais ils ne s'y mettront pas tous; nous disons que le fidèle, qui ne se range pas avec le Pape, agit contre l'esprit de la religion catholique.

M.<sup>r</sup> l'Evêque de Chartres vient de publier une lettre où, pour soutenir les opinions gallicanes, il s'appuie des réponses de six universités, faites aux catholiques de Londres en 1780 ou 1789. Nous ne connaissons ni la lettre ni les réponses; ce pourrait être un objet de curiosité, mais quant à l'impression qu'elles pourraient nous faire, ou que pourraient nous faire toutes les universités du monde, elle dépend de cette question : sont-elles ou ne sont-elles pas d'accord avec celui qui a les promesses? avec le Pape?

Encore une fois, nous ne discutons pas ici, nous ne faisons autre chose que nous appuyer de l'autorité. Il y a cependant une discussion qui est très-convenable; mais ce n'est point lorsqu'on ose soutenir une opinion contraire à la doctrine enseignée par l'autorité, ce n'est point lorsqu'on accumule les argumens pour démontrer la vérité d'une opinion que l'autorité a réprouvée : c'est là précisément ce que font les protestans, c'est là vouloir décider par le raisonnement, par la raison particulière. Que si la discussion a lieu pour réfuter ceux qui résistent à l'autorité, pour démontrer que les décisions, que les actes de l'autorité sont basés sur la véritable doctrine, ce n'est pas là une opération protestante, ce n'est ni un examen ni un jugement particulier; c'est l'acte d'un esprit soumis qui cherche à en amener d'autres à la soumission.

Les Gallicans font plus que discuter dans un sens opposé à celui de l'autorité; « *ils refusent non-seulement au Pape, mais à l'Eglise universelle*, aux conciles œcuméniques le pouvoir » de faire

telle ou telle chose. Cela seul est déjà prodigieux , mais ce n'est pas tout. Ils nient que l'Eglise, que le Pape aient eu le droit de faire telle ou telle chose que l'Eglise a faite, que les Papes ont faite ! Nous pourrions multiplier nos réflexions sur cette inconcevable témérité, nous nous bornerons à dire que pour légitimer cette opinion , et pour obtenir l'adhésion d'une conscience catholique, une chose est indispensable ; c'est de prouver qu'on est supérieur à l'Eglise et au Pape, et que l'on a mission pour les juger. Jusque là nous tiendrons pour bon et utile, pour catholique quoique ce soit que l'Eglise ait fait ou fera, quoique ce soit que le Pape, *en tant que Pape*, ait fait ou fera (1).

Les Gallicans reconnaissent avec les *Romains* l'infaillibilité du concile œcuménique ; mais, comme rien n'est plus subtil que l'erreur gallicane , si on leur objecte ce qui s'est passé dans un concile œcuménique, ou ce qui y a été défini et statué de contraire à leurs opinions , ils répondent que ce qui s'est fait là n'était pas de la compétence de l'Eglise, que l'infaillibilité ne lui a pas été donnée sur ce point. Quant à nous, dès que l'Eglise a usé de cette formule, n'importe en quelle matière : *Il a paru à l'Esprit-Saint et à nous*, notre esprit ne conçoit plus d'objection.

Reconnaître que l'Eglise est infaillible et ne pas reconnaître qu'elle sait *infailliblement* en quoi elle est infaillible, c'est une lourde contradiction dans les idées. Supposer que l'Eglise pourrait agir comme infaillible dans un cas où elle ne le serait pas, c'est supposer que quelqu'un pourrait décider que l'Eglise se serait trompée ! c'est supposer un être plus infaillible que l'Eglise ! c'est supposer encore que l'Eglise n'aurait pas la connaissance de ses droits ! de son pouvoir ! de ses obligations ! de ce qui constitue l'essence de la société chrétienne ! Langage qu'on ne peut assez détester, paroles effroyables.

Supposer que l'infaillibilité que le Pape s'attribue serait une usurpation, supposer en outre qu'il pourrait agir comme infaillible dans des circonstances et pour des cas où il ne le serait pas ; c'est supposer que l'Eglise, qui doit être pure, sainte, sans ride, ni sans tache, aurait souffert pendant 1826 ans dans son chef, dans celui qui la représente et la gouverne, cette usurpation *sacrilège*, *de chaque jour*, sans jamais s'y opposer !!! Et voilà comment d'une erreur-mère s'engendrent les plus terribles conséquences.

O vous, qui venez donner des limites à l'infaillibilité de l'Eglise, à son autorité, à sa juridiction, à sa compétence ; vous, qui venez nier l'infaillibilité du Pape ou donner des limites à son autorité, prouvez-nous une nouvelle révélation qui vous ait constitués juges de l'Eglise et du Pape, ou nous ne vous écouterons pas. Si vous ne venez opposer à ce que l'Eglise, à ce que les Papes ont fait, à leurs décisions, que des raisonnemens, que des

(1) Quand nous disons : l'Eglise, nous entendons *le Pape et les Evêques*, c'est-à-dire, un corps entier, ayant sa tête, et non un corps sans tête, comme les Gallicans supposent qu'il peut exister. Il n'y a pas d'Eglise sans Pape, mais le Pape agit presque toujours sans le concours des Evêques.

textes sacrés interprétés dans le sens d'une Eglise particulière ou de docteurs particuliers, nous nous boucherons les oreilles pour ne pas courir le risque d'être séduits.

Quelque chose que l'Eglise *ait fait*, quelque chose qu'elle *fasse* jusqu'à la fin des siècles; quelque chose que le Pape *ait fait comme Pape*, quelque chose que le Pape *fasse comme Pape* jusqu'à la fin des siècles, nous le regardons comme fait par J. C. même, comme inspiré par le St. Esprit, comme ce qu'il y avait et ce qu'il y aura de mieux à faire pour le bien de l'Eglise, pour le salut et pour le bonheur temporel des hommes. Dans cette foi, dans ce fondement de l'espérance chrétienne, dans ce lien de la charité nous voulons vivre et mourir (1).

Nous voulons l'Eglise, nous voulons le Pape telle que l'Eglise, tel que le Pape ont été depuis 1826 ans. Soit qu'elle, soit qu'il déploient autant de puissance qu'ils en ont déployé jamais, soit qu'ils n'en exercent pas la plénitude, soit qu'ils lui donnent un développement nouveau, comme a fait Pie VII; nous adhérons, sans restriction ni examen, à tout ce qui émanera de Dieu par elle ou par lui.

Personne n'est plus que nous pénétré du respect qui est dû aux Evêques, ni plus zélé défenseur de leur autorité; mais, comme cette autorité n'est rien si elle vient de l'individu, si elle ne part de plus haut, c'est précisément en soutenant la base et la source de l'autorité épiscopale, qu'on l'affermir le mieux. D'ailleurs soutenir le Pape, c'est soutenir la majorité des évêques, car toujours le plus grand nombre des Evêques sera d'accord avec le Pape, puisque les portes de l'enfer ne peuvent prévaloir contre l'Eglise, puisque J. C. sera tous les jours avec les Evêques *unis au Pape*.

Lorsqu'on considère d'un côté tous les moyens que la Providence a ménagés, tous les hommes qu'elle a suscités pour détruire l'erreur gallicane, et l'impossibilité où sont les Gallicans de répondre rien de solide à ce qui leur est objecté; et de l'autre côté les vertus des prélats qui viennent de donner une si funeste preuve d'adhésion à ces opinions, on ne peut se défendre d'un sentiment de terreur. N'y aurait-il pas à craindre en effet que Dieu s'apprête à exécuter un jugement terrible, puisqu'il permet que tant de premiers pasteurs de son troupeau, qui nous paraissaient si dignes de le diriger, deviennent un moyen si capable de l'entraîner dans une fausse route?

Peut-être au contraire faut-il espérer que ce grand éclat ne doit servir qu'à mettre dans un plus grand jour la futilité, qu'à faire mieux apprécier le danger, qu'à inspirer plus d'horreur de ces opinions téméraires, subversives de la divine constitution de l'Eglise et aussi fatales à la sécurité des Princes, qu'à la liberté des peuples.

L. F. DE ROBIANO DE BORSBEEK.

(1) Tout ce que font l'Eglise et le Pape est pour la conservation et l'extension de la foi, de l'espérance et de la charité, et au moyen de la foi, de l'espérance et de la charité.

---

# DE LA SAINTE-ALLIANCE

PAR

L'ABBÉ F. DE LA MENNAIS.

\*\*\*\*\*

L'HISTOIRE n'offre aucun événement qu'on puisse comparer à la révolution française, qui serait mieux appelée maintenant la révolution européenne. Elle ne ressemble à rien de connu ; car les meurtres, les spoliations, les guerres civiles et étrangères, et tant d'autres calamités qui, à plusieurs époques, avaient désolé le monde, comme elles ont désolé l'Europe en ces derniers temps, sont, à la vérité, des suites inévitables de la révolution, mais ne sont point la révolution ; et c'est peut-être parce qu'on s'est abusé sur la nature de cette terrible maladie, qu'on a fait jusqu'à présent si peu de chose pour en arrêter les progrès, et qu'on n'a pas même songé à en détruire le germe.

La révolution commença au seizième siècle dans l'ordre religieux ; car c'est toujours là que commencent, là que se préparent tous les grands changemens qui arrivent dans l'ordre politique. On nia le pouvoir spirituel, fondement néces-

saire et unique lien de la société chrétienne. Un moine, blessé dans son orgueil, jeta, du fond d'un cloître, au milieu des peuples, la parole de révolte. Le monde civilisé tressaillit, et se sentit frappé d'un mal inconnu.

Nier le pouvoir spirituel, établi pour conserver la foi ou pour maintenir les esprits dans l'obéissance, c'était nier le christianisme : aussi fut-on bientôt conduit à nier expressément tous ses dogmes et tous ses préceptes, toutes les vérités et tous les devoirs, et enfin à nier Dieu même ou le pouvoir général de qui émanent tout ordre, toute vérité, toute existence. Alors la société spirituelle fut dissoute dans son principe et dans ses derniers élémens. Affranchi de l'autorité et ne dépendant que de lui-même, l'homme ne reconnut plus d'autre souverain que sa raison, d'autre vérité que ses opinions, d'autre loi que ses penchans : il fut roi, il fut Dieu ; c'est-à-dire, qu'à l'instant où il sortit de la société religieuse, il sortit de toute société. Il n'en existait plus aucune quand nos troubles politiques éclatèrent. L'état et ses vieilles institutions restaient encore debout comme un édifice miné. Les formes extérieures de la société, son corps, pour ainsi dire, offrait à l'œil les mêmes apparences ; mais ce corps était sans vie, l'esprit social avait cessé de l'animer. Il y avait un culte public et plus de foi, des temples et plus de Dieu, un roi et plus de royauté.

Ainsi la révolution était faite, elle était pleinement consommée à l'époque où l'on s'imagine qu'elle commença. On a pris la putréfaction pour la mort; et peut-être est-ce à cause de cela que tous ceux qui ont entrepris la restauration de la société ont cru qu'il suffisait d'embaumer le cadavre.

On ne saurait trop le redire : la véritable société, c'est la société religieuse; il n'y en a point d'autre; car il ne peut exister de société qu'entre les êtres intelligens, et elle s'établit et se conserve par la soumission à une autorité qui s'exerce sur les esprits, et la révolution n'est autre chose que la rébellion contre cette autorité nécessaire, ou la destruction absolue de la société spirituelle. Aussi voit-on toujours et partout les révolutionnaires attaquer d'abord cette société, en attaquant l'Eglise catholique, le chef qui la gouverne, ses institutions, ses lois, ses ministres, sa doctrine : c'est l'unique point sur lequel ils n'aient jamais varié, le seul sur lequel ils soient tous d'accord. Ils savent bien qu'ils n'ont rien à craindre d'aucune autre Eglise, et que là où il n'existe point de pouvoir qui commande aux esprits, il n'y a du christianisme que le nom, de dogmes que les pensées de chacun, de lois que les intérêts, et de droits que la force.

Voilà pourquoi la révolution se montra si docile au joug de Buonaparte. Son despotisme ne l'effrayait pas; il confirmait au contraire ses maxi-

mes ; il en était une dure , mais éclatante application ; et ce Corse , venant au moment où la France toute sanglante et menacée de nouveaux désastres appelait de ses vœux l'ordre que les révolutionnaires avaient renversé , les servit réellement en contenant leur violence ; il parut un bien au milieu de tant de maux , et il sauva la révolution en arrêtant ses fureurs.

Dieu sans doute avait ses desseins , et Buona-  
parte ressemblait trop peu aux autres hommes pour qu'il n'eût pas été formé pour une destination particulière.

Cet homme allait toujours en avant les yeux fermés , et comme il détruisait en marchant , il ne laissait derrière lui que des abîmes. De là l'impossibilité de revenir sur ses pas , de réparer des fautes ou des malheurs. A la guerre , il ne sut jamais faire une retraite ; en politique , il ne sut pas même faire un campement.

Il n'y avait point de passé pour lui ; il n'y avait que le présent , qu'il serrait entre ses bras de fer , comme pour étouffer l'avenir dans son sein. Il craignait le temps ; et , dans ses terreurs et son impatience , il voulait se passer de lui en tout ce qu'il entreprenait.

Né au milieu des tempêtes , il fit le calme , mais ce calme brûlant qui précède et annonce de plus grands orages.

Indifférent au bien et au mal , il accomplissait l'un sans joie et l'autre sans remords , comme un esclave exécute un ordre.



Il cherchait la monarchie , et il s'en approcha de plus près qu'on n'a fait depuis ; mais la révolution , qui lui commandait en rampant au pied de son trône, l'empêcha toujours d'y arriver.

Il releva les autels, qu'elle avait abattus ; mais il ne vit dans l'autel qu'une pierre, autour de laquelle il permettait au peuple de s'assembler. Il attaqua l'Eglise dans son chef ; il voulut asservir le pouvoir spirituel ou l'anéantir. La révolution sentit qu'elle régnait encore : mais dans les décrets divins déjà son roi avait cessé de régner.

Sa mission , car il en avait une , sa mission remplie, il disparut : l'univers connaît sa fin. L'Esprit qui le poussait s'était retiré : il ne restait pas même un homme. Ce je ne sais quoi de faible et d'ignoble qu'on appelait encore l'empereur, s'éteignit sur un rocher, et la mort de ce soldat, à qui la révolution devait tant d'amour et l'Europe tant de vengeance, eut cela d'étrange qu'elle n'inspira ni pitié, ni joie, ni douleur.

Quand Buonaparte tomba , il y eut dans le monde un moment d'espérance. L'Europe, qu'il étouffait sous le poids de son épée, respira. On crut que l'ordre allait renaître ; mais la révolution, appuyée sur les ruines du trône impérial, négocia d'abord, menaça bientôt, conspira toujours. Ménagée comme une puissance, elle obtint d'immenses concessions : elle fut admise partout, dans les institutions, les lois, les places.

On ratifia ses actes , on légittima ses doctrines , et on la consacra tout entière en établissant l'athéisme politique.

Une seule chose parut montrer que les souverains avaient appris à la redouter et à la connaître. Ils essayèrent de former contre elle une alliance fondée sur le christianisme, pensée aussi juste qu'élevée , et qui honorera toujours ceux qui la conçurent. L'état religieux de l'Europe rendait malheureusement ce noble projet inexécutable. Il faut le dire, puisqu'on le voit déjà, et qu'on le verra mieux tous les jours; il faut le dire pour hâter le moment où ce qu'on ne peut faire aujourd'hui deviendra possible : la Sainte-Alliance manque de base. Car, dans l'ordre spirituel où les souverains, en la formant, se sont placés, il n'y a point d'alliance sans une union réelle, point d'union sans unité de foi.

Quel but s'est-on proposé? de défendre la société contre la révolution , en lui opposant le christianisme, son ennemi le plus formidable ou plutôt son seul ennemi. Or quel est le christianisme sur lequel est fondée la Sainte-Alliance? La réunion de différentes sectes, qui n'ont ni la même foi, ni le même chef, dont plusieurs même ne reconnaissent point de chef, et ne pourraient dire quelle est leur foi. Donc, ou la Sainte-Alliance n'a aucune base, ou elle suppose que toutes ces sectes professent également le christianisme. Dans le premier cas, il n'y a point véritablement

d'alliance; dans le second, elle repose sur l'indifférence des religions, c'est-à-dire, sur le fondement même de la révolution qu'on veut combattre.

Quels que soient donc les nobles désirs des souverains à qui sont confiées les destinées de l'Europe, réduits à n'employer pour sa défense qu'un moyen sans doute indispensable; mais insuffisant, ils n'ont pu encore opposer à la révolution que la force, qui ne la vaincra jamais, parce que la révolution, nous ne saurions trop le répéter, est dans les esprits : c'est leur révolte contre l'autorité. Or, on n'arrête point les tempêtes en jetant des pierres contre le vent; on ne soumet point les esprits avec du canon. Et puis, à qui obéiront-ils? est-ce un point sur lequel les augustes auteurs de la Sainte-Alliance soient d'accord?

Tandis qu'il n'y aura point de christianisme commun, universellement reconnu pour loi, la politique ne sera qu'un calcul d'intérêts matériels, qui, différens pour chaque état, peuvent bien être le sujet d'un traité, mais non d'une alliance, et moins encore d'une alliance *sainte*. Qu'on en juge par deux faits.

Un peuple chrétien, opprimé depuis quatre siècles par des barbares *campés en Europe*, secoue ses fers, et armé du souvenir des outrages qu'il a subis, des souffrances qu'il a endurées, il se lève comme un seul homme pour recon-

quérir sa liberté politique et religieuse. Les barbares jurent de l'exterminer. Leur rage, que rien n'adoucit, n'épargne pas même l'enfance : le meurtre, le viol, l'incendie, tous les crimes marquent leur passage. On revoit ce qu'on n'avait pas vu depuis le paganisme, les sacrifices humains (1).

Que fera la politique européenne ? Consultera-t-elle le christianisme sur la résolution qu'elle doit prendre ? Comptera-t-elle la foi, l'humanité même, pour quelque chose dans cette grande question ? Elle calculera des intérêts ; elle soutiendra le peuple musulman ; elle regardera peut-être son chef comme un membre de la Sainte-Alliance ; elle décidera peut-être que le peuple chrétien doit se replacer sous l'épée du Tartare.

La révolution éclate dans un royaume voisin de la France. Toutes les scènes d'horreur, dont nous avons été témoins il y a trente ans, se renouvellent dans ce royaume. On proscrie la religion ; on égorge ses ministres au cri de *vive l'Enfer !* La convention renaît avec ses fureurs. Les jours du roi et de ses frères sont en danger.

Que fera la politique européenne ? Elle discutera les droits de la révolte ; elle trouvera qu'il serait injuste de troubler ses opérations et d'inquiéter ses crimes ; qu'on doit respecter le peuple souverain, lorsqu'il lui prend envie de se régé-

---

(1) Voyez le *Drapeau blanc* du 29 juillet 1822.

néer à sa manière ; elle suppliera humblement la Convention appelée *Cortès* , de tempérer son zèle , et de modifier un peu l'anarchie qu'elle travaille à établir ; elle examinera froidement les probabilités que le roi soit assassiné demain ou après-demain , afin de savoir si elle est constitutionnellement autorisée à le secourir aujourd'hui ou demain , de concert avec ses sujets fidèles , qu'en attendant elle juge prudent d'appeler des *insurgés*.

Généreux *insurgés* ! héros de l'Espagne ! vous avez dit encore une fois : *Mourons pour la cause juste* ! et tous les peuples de l'Europe se sont assis pour regarder la royauté et la révolution , la foi et l'impiété combattre corps à corps dans l'arène. Les gouvernemens ont voulu que ce fût un spectacle ; mais ce n'est pas le dernier qui sera donné au monde. Je le dis surtout à la France ; je le dis à ses ministres : qu'ils préparent leur réponse , lorsque bientôt peut-être on leur demandera ce qu'ils ont fait d'elle. Si la révolution l'emporte en Espagne , un an après son triomphe complet , on cherchera vainement un Bourbon sur le trône , et avec eux disparaîtront les dernières espérances de la société.

Qu'est-ce donc que la Sainte-Alliance , si elle ne détruit pas la possibilité d'un pareil avenir ? Ce qu'elle est ? je vous l'ai dit. Si vous en voulez savoir davantage , interrogez les ruines de Scio et les mânes de Goiffieux et de Vinuesa.

Il a existé une Sainte-Alliance ; mais c'était dans les siècles que nous nommons avec tant de fierté les siècles de ténèbres. Toutes les nations chrétiennes, se levant à la fois pour secourir les chrétiens d'Orient et pour délivrer le tombeau du Sauveur du monde, nous offrent le modèle d'une alliance sainte, mais qui n'était possible que parce que ces nations, unies dans une même foi, reconnaissaient le pouvoir spirituel. Jusqu'à ce qu'elles soient rentrées dans cette unité sainte, il n'y aura point de Sainte-Alliance ou d'union spirituelle entre les peuples ; la révolution subsistera malgré tous les efforts qu'on pourra tenter pour l'anéantir ; et si jamais elle expire, ce sera au pied de la croix que la main du Pontife suprême élèvera au milieu de l'Europe soumise à son autorité paternelle. Alors, seulement alors, les trônes ébranlés se raffermiront, parce que l'homme, abjurant sa souveraineté sacrilège, obéira tout ensemble, et au pouvoir religieux et au pouvoir politique, en obéissant à Dieu *par qui les rois règnent.*

---

---

## DE L'ESPAGNE

PAR

L'ABBÉ F. DE LA MENNAIS.

---

PARMI les symptômes de dissolution qui se manifestent dans la société, aucun n'inspire une plus juste crainte que l'apathie des gouvernemens, que rien n'émeut, que rien n'alarme, et qui, lorsque tout s'ébranle autour d'eux, demeurent comme ensevelis dans ce que les flatteurs appellent leur sagesse. En présence du monstre révolutionnaire dont les bras soulèvent l'Europe et l'arrachent de ses fondemens, ils regardent avec une sécurité profonde les apprêts de leur destruction. Sans volonté, sans action, presque sans voix, on les entend, on les entrevoit à peine dans le grand mouvement qui agite le monde. On dirait qu'ils ne sont pour rien dans tout cela, que leurs destinées sont accomplies, que la paix de la mort règne déjà pour eux; et dans son calme effrayant, dans sa muette immobilité, la royauté ressemble à une ombre assise près d'un sépulcre.

Si tout malheureusement ne confirmait pas ces

réflexions, ce qui se passe en Espagne ne suffirait que trop pour les justifier. Depuis l'invasion de Buonaparte et auparavant, des germes de révolution existaient dans cet infortuné pays. Il serait trop long d'expliquer comment ils s'y développèrent, et ce n'est pas cette question que nous voulons traiter. Le peuple était fidèle, parce qu'il est plein de foi. Ne pouvant le corrompre, on résolut de le maîtriser, en courbant sa tête sous l'épée, et son âme sous la terreur. La révolte éclate dans l'armée, qu'on tenait oisive à dessein ; car, dans les temps de troubles et de conspirations, le repos du soldat à qui on a donné l'espérance d'agir, a mille fois plus de danger que l'expédition la plus périlleuse. Le gouvernement indécis, trahi par plusieurs de ceux sur lesquels il devait compter, délibère pendant que ses ennemis agissent ; il est renversé. On proclame la constitution des Cortès

L'unique parti que la France, menacée elle-même d'une semblable catastrophe, eût à prendre pour l'intérêt de sa conservation, était d'étouffer à l'instant, par tous les moyens dont elle dispose, une révolution encore faible, mais qui bientôt deviendrait puissante, si on n'arrêtait pas ses progrès.

On fit autre chose, on conseilla doucement à la révolution d'être sage, on reçut ses ambassadeurs, on se soumit même à écouter avec patience leur langage hautain, et l'on attendit non



moins patiemment le résultat des bons conseils que l'on avait donnés.

Les révolutionnaires français en donnaient d'autres dans le même temps à leurs frères d'Espagne ; ils les donnaient à la tribune même, afin que personne ne les ignorât ; car la provocation à la révolte est un privilège constitutionnel que le ministère leur reconnaît, et il nous a plus d'une fois appris qu'il était de son devoir de le respecter.

Les *descamisados* préférèrent ces derniers conseils. Ils renversèrent rapidement tout ce qu'il restait de l'ordre ancien : 92 reparut avec ses crimes et ses lois, qui ne sont que d'autres crimes. Les massacres commencèrent ainsi que les spoliations. Le roi, chaque jour abreuvé d'outrages, devint le prisonnier des factieux ; on préluda au régicide par des chants et des menaces atroces. On fit plus, on représenta sur un théâtre de Madrid le supplice du roi-martyr, comme pour préparer le peuple à un forfait semblable, et pour insulter à la fois tous les souverains.

Tel était l'état de l'Espagne lorsque le ministère actuel prit en France les rênes du gouvernement. On pouvait, on devait fonder quelques espérances sur des hommes qui, malgré des démarches équivoques, avaient après tout combattu habituellement dans les rangs des royalistes. Ont-ils justifié ces espérances ? on en jugera : pour moi, je ne veux que raconter des faits.

Le premier soin du ministère fut de tranquilliser les révolutionnaires de France sur ses intentions à l'égard des révolutionnaires espagnols. Il déclara formellement et à plusieurs reprises qu'il ne troublerait point leurs opérations ; et je crois même , sans l'affirmer , qu'il qualifia de *calomnie* la supposition qu'il pût avoir la pensée d'intervenir dans les affaires de la péninsule ; c'est-à-dire la pensée de sauver du poignard ou de l'échafaud un petit-fils de Louis XIV et le cousin de Louis XVIII. Il serait aisé de vérifier si ma mémoire me trompe en relisant les discours prononcés à cette époque dans la chambre. Toujours est-il certain que la promesse de ne point intervenir fut faite , et qu'elle a été tenue très-loyalement.

Le ministère alla plus loin ; il s'était engagé envers le côté gauche à garder une stricte neutralité. Voyons ce que fut cette neutralité , ce qu'elle est encore.

Ainsi qu'il devait arriver dans un pays si fidèle , il ne tarda pas à se former en Espagne un parti d'hommes dévoués au trône , à la religion , à la société. Partout ils cherchèrent à s'armer pour délivrer leur roi captif , et pour soustraire leur patrie aux épouvantables calamités qui pesaient sur elle. Une régence s'organisa pour diriger ce noble élan , pour atteindre ce but sacré. Les royalistes firent enfin ce qu'ils avaient déjà fait , lorsque Buonaparte tenait moins dan-

gereusement Ferdinand VII prisonnier à Valençay.

Voilà donc en Espagne deux gouvernemens, l'un composé des geoliers du roi, qui n'annoncent que trop hautement l'intention d'être bientôt ses bourreaux ; de féroces conducteurs de ces bandes dont le cri de guerre est, *Meure Dieu ! vive l'enfer !* l'autre, composé des plus fidèles sujets de cet infortuné roi, résolu à mourir pour lui.

Lequel de ces deux gouvernemens le ministère reconnaîtra-t-il ? Le premier sans hésiter ; car il est clair que les défenseurs de la Foi et leurs héroïques chefs sont des *insurgés* ; et en effet, on ne peut disconvenir qu'ils ne soient en rébellion ouverte contre les *descamisados*. C'est donc en ceux-ci qu'on verra la véritable Espagne, son légitime gouvernement ; c'est avec eux qu'on traitera, s'ils le daignent pourtant ; heureux si l'on obtient quelques légères modifications qu'on juge désirables dans leur *sublime constitution*.

Encore un coup, je ne discute point, je raconte : mais qu'on me dise si, pendant trente années si fécondes en événemens prodigieux, la révolution avait remporté un pareil triomphe ?

Des sommes énormes sont levées sur la France par voie d'emprunt, pour aider à soutenir la glorieuse cause des *martilleros*. On se rappelle que M. Roy, dans une occasion semblable, découra-

gea les prêteurs ; mais il n'y entendait rien sans doute ; c'était peut-être nuire au crédit , et le crédit est une si belle chose ! Il est juste d'avouer qu'il y a six semaines , on permit aussi à la régence d'emprunter à peu près ce qui serait nécessaire pour élever une croix de bois sur la tombe des espagnols fidèles , que les révolutionnaires ont égorgés sous les yeux de nos soldats frémissant d'horreur et impatiens de vengeance.

Pendant , les pauvres défenseurs de la foi et de la royauté , sans armes , sans habillemens , sans pain quelquefois , bravent tout pour mourir. Le ministère les regarde , et je suis convaincu qu'il les a secrètement admirés.

Il est triste que les journaux aient dit que des armes achetées et payées par ces martyrs aient été saisies à la frontière. Pour l'honneur de la France , je désire que ce fait soit faux ; mais il n'a point , que je sache , été démenti.

Passons : l'histoire fatigue l'âme quelquefois.

Un congrès s'assemble , la France s'y rend ; non , le ministère (1). L'Europe confiante remet entre ses mains les destinées de l'Espagne ; elle

---

(1) Les pièces officielles publiées en Angleterre ont fait connaître à toute l'Europe la noble conduite de M. le duc de Montmorency au congrès de Vérone ; et en quittant le ministère , lorsqu'un système de lâcheté prévalut dans ses conseils , il a donné un exemple aussi honorable qu'il a paru jusqu'ici aux hommes du pouvoir difficile à imiter.

périra s'il le veut, s'il veut elle sera sauvée. Que fera-t-il ? Pas un doute n'entre dans un seul esprit. L'organe officiel du cabinet anglais lui-même croit la plus légère hésitation impossible ; parce qu'il la juge également impolitique et déshonorante. Il se trompait. On hésite, on tergiverse ; on montre aujourd'hui la velléité d'obéir, si ce n'est au commandement de l'honneur, aux conseils impérieux d'une politique saine, au moins à l'instinct pressant de la conservation. Le lendemain ce n'est plus cela : on a vu *des inconvéniens*. Qui sait, si, en regardant bien, on n'en verra pas d'autres ? Les révolutionnaires assurent qu'il y en a tant ! Après une pensée de guerre, précédée de douze mois d'inaction complète, effrayé de son courage, le ministère dit : négocions ; et il négocie effectivement sur les cadavres des défenseurs de Ferdinand VII ; et, rassuré parce qu'il négocie avec les hommes à *marteau*, il annonce enfin que *la paix* ne sera point troublée, c'est-à-dire qu'en ce qui le concerne, la révolution s'accomplira paisiblement en Espagne, pourvu que *l'honneur* de la France et *sa dignité* n'en souffrent point.

D'honneur et de dignité, il n'en faut plus parler, on le conçoit trop bien ; parlons de l'existence.

Avez-vous donc espéré que la révolution d'Espagne, si elle triomphe, se renferme entre ses frontières ? Ne voyez-vous donc pas qu'en ce

moment elle est *le bras* de la révolution européenne, et que ce bras est levé sur vous ? Vous croyez éviter la guerre, et vous ne faites autre chose que nous en préparer une plus terrible. Vous montrez votre faiblesse au-dedans, votre faiblesse au-dehors, et, poursuivis par les fantômes d'un esprit troublé, vous vous réfugiez dans votre peur comme dans un asile inviolable : eh bien donc ! dormez-là, jusqu'à ce que la révolution vous réveille !

Écoutons cependant le ministère, ou du moins ceux qui se sont chargés de justifier sa politique. Quand la malheureuse Espagne sera couverte de ruines et inondée de sang ; lorsque les derniers soutiens de la royauté et de la religion auront succombé ; lorsque des millions de frénétiques ( car la contagion s'étendra ), las de s'égorger entre eux, jeteront sur la France un regard avide, et se précipiteront dans nos provinces pour s'unir aux révolutionnaires qui les attendent ; alors que fera-t-on ? La guerre ? Non ce n'est pas ainsi que nos profonds politiques l'entendent. Ils ont trouvé un autre moyen de préserver le pays, un moyen beaucoup plus constitutionnel, disent-ils : ils feront murer les Pyrénées !

A la vérité ils espèrent qu'on ne les forcera pas d'en venir à cette extrémité ; car enfin, ajoutent-ils, si la révolution consent à se modifier elle-même ? Pauvre illusion ! elle le devrait pour

ses intérêts , elle le devrait pour rendre son triomphe plus sûr , en le retardant de quelques instans. Mais je vous ferai une seule question : dites-moi avec qui vous traiterez , quelles garanties on peut vous donner , quelles garanties vous pouvez recevoir ? Votre traité , quel qu'il soit , car je ne veux pas discuter ici cette question , votre traité ne sera qu'une consécration solennelle de la révolte , et un appel général à la rébellion.

Mais qui peut prévoir les suites de la guerre ? Eh ! sans doute , qui peut les prévoir , quand on a fait tout ce qu'on pouvait faire pour tourner les chances contre soi ? Cependant le succès offre peu d'incertitude : on n'imagine qu'un événement qui pourrait amener de grands revers ; et de cet événement sortirait une accusation si terrible contre le ministère , qu'on ne saurait se permettre de le supposer possible. Au reste , ne vous y trompez point : vous n'avez pas à calculer si vous ferez la guerre , mais quand vous la ferez. La révolution avance ; elle avance en écrasant ceux qui seraient aujourd'hui pour vous d'inappréciables auxiliaires. Serez-vous plus forts quand ils ne seront plus ? Pensez-vous que vos soldats seront plus en sûreté dans l'Espagne , lorsqu'au lieu des frères d'armes qui les appellent , ils n'y rencontreront que leurs tombes et leurs mânes indignés ? On a osé calomnier ces nobles défenseurs du trône , on a osé dire que « le jour où

» l'armée française entrerait dans leur pays, les  
 » royalistes s'uniraient aux révolutionnaires pour  
 » les repousser. » Qu'ont répondu les royalistes ?  
 « Nous n'avons point refusé contre Buonaparte  
 » le secours des Anglais et des Portugais, com-  
 » ment repousserions-nous le secours des Fran-  
 » çais, nos alliés naturels, pour détruire la ré-  
 » volution ? Si les Catalans, les Arragonais, les  
 » Navarrais, sont étonnés de quelque chose, c'est  
 » d'attendre encore les Français (1). » Ils ont  
 lieu en effet d'être étonnés : appelés pour dé-  
 fendre Dieu et le roi, ce sera la première fois,  
 depuis douze siècles, que les Français libres au-  
 ront manqué à un semblable rendez-vous.

On feint d'appréhender de compromettre les  
 jours du roi; comme si la révolution victorieuse  
 devait être plus douce, plus humaine que la ré-  
 volution vaincue ! N'est-ce pas au contraire ses  
 craintes qui ont protégé le roi jusqu'ici ? Personne,  
 assurément, ne forme des vœux plus ardens que  
 les nôtres pour la conservation de cette tête sa-  
 crée ; nos sentimens ne peuvent être douteux ;  
 et c'est pour cela que nous oserons dire qu'il ne  
 s'agit pas uniquement de sauver le roi, mais en-  
 core la royauté, et non-seulement la royauté chez  
 un seul peuple, mais la royauté dans l'Europe  
 entière. Le temps presse : puisse la dernière heure  
 ne pas sonner pendant que les ministres négocient !

---

(1) Lettre du général Quesada, insérée dans les journaux.



---

## SUR LA FOI ;

PAR

L'ABBÉ F. DE LA MENNAIS.

---

**D**IEU a bien fait toutes choses. Que les impies blasphèment tant qu'ils voudront : leurs blasphèmes n'ont aucun fondement. La création tout entière élève la voix pour rendre témoignage à son auteur.

Dieu a bien fait toutes choses dans l'ordre de la nature. Tout y est plein de sa majesté et de sa grandeur ; il s'y révèle à nous par des merveilles sans nombre ; et certes , à la vue d'un si ravissant spectacle , nous nous sentirions élevés au-dessus de nous-mêmes si nous n'étions pas appesantis par une insensibilité léthargique.

Dieu a bien fait , a divinement fait toutes choses dans l'ordre de la religion. Le Verbe incréé , engendré de toute éternité dans la splendeur de sa gloire , est descendu de son trône , et s'est fait chair pour sauver sa créature.

Qui pourrait méconnaître en lui l'envoyé du Tout-Puissant ? Approchez , enfans des hommes : voyez le Pasteur dont il faut écouter la voix , le Maître dont il faut recevoir les leçons , le

Grand-Prêtre par excellence dont il faut accomplir les préceptes ; en un mot , contemplez le Rédempteur promis , qui nous a , dans sa clémence , apporté le plus grand des biens , je veux dire la religion chrétienne ; religion venue du ciel et digne de régner sur la terre ; religion où l'on découvre évidemment le signe de l'autorité suprême , devant laquelle toute raison doit s'humilier ; signe d'unité , qui doit réunir tous les cœurs ; signe de vérité , qui doit subjuguier tous les esprits ; signe de sainteté , qui doit extirper tous les vices ; religion manifestement divine , soit qu'on la considère sous le rapport de sa propagation ou de son institution primitive.

Pensons-y sérieusement , car jamais question plus importante ne s'offrit à notre examen. De sa solution dépendent et nos devoirs et nos espérances , et la conduite entière de notre vie , et notre sort éternel : ce sont là , ce me semble , d'assez hauts intérêts , et des objets dont la raison la plus dédaigneuse peut sans rougir s'occuper quelques instans. Qui que nous soyons , il nous faudra comparaître un jour devant Dieu : cités à son tribunal redoutable pour y rendre compte de notre foi , voulons-nous n'avoir pour toute réponse à articuler que ces paroles : Cela m'était indifférent : je n'y ai point songé ? Ah ! loin de nous cette indifférence coupable , ce mortel assoupissement bientôt suivi d'un si terrible réveil ! sachons ce que nous devons croire , pour savoir

ce que nous devons faire , ce que nous devons espérer , ce que nous devons craindre. Voilà la véritable science de l'homme ; les autres ne sont que des curiosités futiles , des jeux d'enfans dont on berce son ennui , ou dont on amuse ses loisirs.

Etait-il nécessaire que Dieu révélât une religion ? J'abandonne aux philosophes cette discussion où rien ne me force d'entrer. Je m'en tiens uniquement au fait , et je dis : Il existe une religion qui porte en elle-même des caractères visibles de divinité ; donc cette religion est divine , donc elle est révélée , donc elle est vraie , et par conséquent la seule à laquelle on doive s'attacher. Si le christianisme a réellement les caractères que je lui attribue , ces conséquences sont rigoureuses.

Et d'abord est-il rien de si grand , de si sublime que ce que la religion nous enseigne par rapport à Dieu , c'est-à-dire touchant notre dernière fin et les moyens d'y parvenir ? Cette parole , *je crois en Dieu* , cette parole que tout chrétien , que le pauvre paysan répète tous les jours , il n'a pas été donné aux philosophes païens , aux plus vastes génies éclairés des seules lumières de la raison de la pouvoir prononcer. Aucun n'a dépassé le doute , aucun n'a dit avec cette simplicité et cette force : *je crois en Dieu* : c'est que Dieu seul pouvait élever jusqu'à lui l'esprit de l'homme ; c'est que lui seul pouvait

mettre dans son cœur LA FOI, don surnaturel, don infini dans sa nature comme dans ses effets, et qui, nous conduisant à la certitude par des routes inconnues à l'intelligence, nous fait entrer en participation de ce sentiment intérieur par lequel Dieu prononce qu'il existe. *Je suis*, dit-il, *celui qui suis* ; et le petit enfant qu'il a instruit dans le secret du cœur, répète : *il est celui qui est !*

Or, une religion qui repose sur une vérité si féconde et si haute ; une religion qui m'offre pour modèle un Dieu-Homme, et l'éternité pour récompense ou pour punition de mes œuvres ; une religion qui me montre un Être tout-puissant dont les yeux sont toujours ouverts pour observer ma conduite ; qui me laisse dans l'attente d'un jugement formidable, où mes pensées les plus secrètes seront examinées ; qui me représente cette vie comme un pèlerinage, et ce monde comme un lieu d'exil, afin qu'étant créé pour le ciel je ne m'attache point à la terre ; qui, m'arrachant à l'empire des sens, m'apprend à regarder la mort comme le passage à une vie meilleure, où je dois continuellement m'efforcer d'arriver : une religion qui me dit : sois parfait comme Dieu même est parfait ; qui me relève avec tendresse dans mes chutes, parce qu'elle ne connaît point de crimes inexpiables, et qu'elle peut appliquer des mérites infinis ; qui ordonne au juste de trembler, et fait de l'espérance la

première vertu du pécheur ; qui arrête la présomption par la crainte, sourit au repentir, déclare heureux ceux qui pleurent, maudit les joies dissolues du siècle, détrône l'orgueil humain, et proclame le règne de l'amour : cette religion, sans aucun doute, mérite tous les hommages de ma raison et de mon cœur.

Je sais qu'elle contrarie les penchans de la nature corrompue, qu'elle déclare aux passions une guerre inexorable. La vanité, la mollesse, la vengeance, la haine sont autant de victimes qu'il lui faut immoler : mais il n'y a rien là qui m'étonne, rien qui n'ajoute à la confiance qu'elle m'inspirait déjà. J'y vois un nouveau caractère de vérité très-éclatant ; car plus la religion est pure et rigoureuse dans ses préceptes, moins je puis reconnaître en elle l'ouvrage de l'homme. Les passions troublent l'ordre moral ; la religion, qui a pour but de le rétablir, doit donc combattre les passions. Les lois mêmes n'ont pas d'autre objet, et la religion n'est plus sévère, elle ne commande des vertus plus difficiles, elle n'interdit des fautes plus légères, elle ne prescrit, en un mot, une plus haute perfection, que parce qu'elle est la plus parfaite des lois.

Il est vrai qu'elle me propose à croire des dogmes incompréhensibles, des mystères impénétrables qui consternent la raison. Mais cela même, loin de m'ébranler, m'affermi de plus en plus. Tout, et l'homme même, est mystère pour l'hom-

me. Que croirais-je, si je ne croyais que ce que ma raison conçoit? Le ciel, la terre, la vie, la mort, le grain de sable que je foule aux pieds, la paille que le vent emporte, me sont éternellement incompréhensibles; et je prétendrais comprendre Dieu, sa nature, ses attributs, son essence! Insensé! contemple ton néant, ta bassesse profonde, et cesse de demander compte à l'Éternel de son être et de ses perfections. Il t'en a révélé ce qu'il t'était possible, ce qu'il t'était utile d'en savoir: crois et adore; car l'inaccessible hauteur de la doctrine qui fait le désespoir de ton esprit est la plus invincible preuve de son origine céleste. Une religion sans mystère serait une religion fautive, puisqu'elle ne nous donnerait ni l'idée ni le sentiment de l'infini: une religion sans obscurité serait une religion absurde, ou plutôt ce ne serait rien, puisque cette religion nous laisserait dans une ignorance complète de la divinité, qui est évidemment au-dessus de notre intelligence et par conséquent n'établirait entre elle et nous aucuns rapports.

Le christianisme n'est donc obscur en quelques-uns de ses dogmes, que parce qu'il est divin, que parce qu'il nous transporte dans les régions de l'infini, et déploie à nos regards une perspective immense, dont l'œil ne saurait embrasser l'étendue, et où il cherche en vain des bornes qui fuient toujours. Si la religion se vantait de dissiper entièrement les ténèbres de notre

esprit, il serait sans doute facile de la convaincre de mensongè ; mais au contraire elle nous dit : « Vous n'apercevrez jamais clairement ici- »  
 » bas les sublimes vérités que je vous révèle ;  
 » vous n'en pourriez soutenir l'éclat ; et voilà  
 » pourquoi je vous les présente enveloppés d'un  
 » voile que la mort seule déchirera. Croyez sans  
 » essayer de comprendre : courbez votre raison  
 » altière sous l'humble joug de la foi ; avec le  
 » sacrifice du cœur, j'exige encore celui de l'in-  
 » telligence. »

Tel est le langage de la religion, et la raison elle-même découvre aisément les motifs du sacrifice qu'on lui demande. L'homme est tombé par l'orgueil. Dans l'insensé désir de s'égalier à Dieu il voulut ravir la science et ne conquit que l'erreur. Au lieu de s'élever, comme il s'en flattait, jusqu'au niveau du souverain Être, toutes ses facultés se dégradèrent, et il descendit au-dessous de la brute. *Si tu manges de ce fruit, tu mourras*, lui avait dit le Créateur : il osa douter de sa parole et braver ses menaces ; le châtiment suivit de près. La rébellion de ses sens devient le premier fruit de sa rébellion contre Dieu : son entendement se couvre de ténèbres : de honteux mouvemens jusqu'alors inconnus l'agitent et le fatiguent presque sans relâche. Devenu le roi de ses pensées en même temps que l'esclave de la concupiscence, il règne dans les ténèbres et gémit sous le fouet vengeur du re-

mords. Suivez-le dans ses prodigieux égaremens, cet être déchu : il ne sait ni ce qu'il est, ni d'où il vient, ni où il va; ses devoirs ne lui sont pas moins inconnus que ses destinées : il ignore tout, il s'ignore lui-même, il ignore jusqu'au crime pour lequel il est tourmenté. Comment donc l'expier, ce crime énorme? Comment guérir cette profonde plaie? L'un et l'autre est l'œuvre de la foi. Elle guérit notre ignorance en nous remettant en possession de la vérité que nous avons perdue; elle change notre arrêt de mort en la promesse d'une vie immortelle; elle expie enfin la révolte de l'orgueil par une soumission absolue, de sorte que, proscrits pour avoir refusé de croire, nous rentrons en grâce en croyant; et la foi, dans sa consolante obscurité comme dans la certitude et la paix qui l'accompagnent, est tout ensemble notre sacrifice, notre lumière, notre mérite et notre récompense.

O foi ! appui de ma faiblesse et charme de ma misère, viens dans mon cœur, viens l'éclairer, le fortifier, le remplir de l'espérance et de l'amour des biens ineffables que tu nous annonces ! Viens me dévoiler le secret de mon être, m'instruire des mystérieux rapports qui unissent l'homme à son auteur et le ciel à la terre. A la lueur de ton flambeau, mes yeux s'ouvrent : quel spectacle vient les frapper ? Dans le ciel, la majesté du Très-Haut sur un trône resplendissant de gloire ; sur la terre, des hommes qui gémissent dans une vallée de



larmes. Ces deux objets si indifférens, si infiniment éloignés l'un de l'autre, il faut les rapprocher; il faut établir entre le Créateur et la créature une communication divine. Que fait la religion? elle place entre Dieu et l'homme un Homme-Dieu : comme homme il satisfait pour l'humanité coupable, comme Dieu il donne un prix infini à sa satisfaction. Prêtre et victime, il s'immole lui-même; il s'interpose entre nos crimes et la justice éternelle : l'instrument de son supplice et de notre rédemption à la main, il se présente à son père, il lui offre son sang, ses douleurs, son agonie, sa mort; les entrailles de la miséricorde divine s'émeuvent, et le genre humain est sauvé.

Dès lors de nouvelles relations s'établissent entre la terre et le ciel; le médiateur en est le lien : hostie perpétuelle, pontife toujours vivant pour intercéder en notre faveur, c'est en son nom que nous demandons, en son nom que nous obtenons; nos prières sont ses prières, il les purifie, les sanctifie, les rend dignes d'être écoutées de celui à qui elles s'adressent. Par l'union que nous avons avec lui, par l'application qu'il nous fait de son sacrifice et de ses mérites, notre repentir, nos vertus, notre amour, tous nos sentimens s'agrandissent, s'élèvent, se divinisent, pour ainsi parler. Le Tout-Puissant voit en nous ses fils comme son fils voit en nous ses frères. Tout, dans la religion de l'Homme-Dieu, prend

le caractère de l'infini, tout s'embellit et s'épure. La terre n'est plus seulement le séjour de douleur où un être criminel et misérable attend dans l'effroi l'exécution de sa sentence : elle est encore le lieu où la vertu se perfectionne pour le ciel, le temple auguste où commence l'adoration en esprit et en vérité, qui se prolongeant à jamais dans la Jérusalem céleste, et s'y confondant avec la possession de l'objet même de ce culte ineffable, fera éternellement l'occupation des élus, et leur indicible félicité.

Que sont les stériles spéculations de la philosophie, ses absurdes systèmes, ses doctrines désolantes, près de ce magnifique ensemble de vérités si sublimes et si simples, si étroitement liées entre elles, si conformes à ma raison, si appropriées à mes besoins, si douces et si consolantes pour mon cœur? Avouez-le ingénument, n'êtes-vous pas ému en méditant ces touchans mystères de l'Homme-Dieu descendu du sein de sa gloire pour s'humilier, pour souffrir, pour mourir d'une mort cruelle, afin de nous donner la vie? N'y a-t-il pas en vous quelque chose qui vous dit que cela est divin? Ne sentez-vous pas vos yeux se mouiller de larmes à la vue de Jésus en croix? Ah! malheur, malheur aux âmes dures que n'attendrait point une bonté si ravissante, un si prodigieux excès d'amour! Oui, pour renier Jésus expirant sur un bois infâme en pardonnant à ses bourreaux, pour refuser de croire en lui, il faudrait

n'être pas homme, il faudrait être un je ne sais quoi de monstrueux, un démon, plus qu'un démon, car si les démons ne sauraient aimer, ils croient du moins et ils tremblent : *credunt et contremiscunt*.

Voyez combien déjà une attentive considération du christianisme nous y fait découvrir de caractères de vérité ; et pourtant nous sommes loin d'avoir épuisé ce sujet immense ; à peine au contraire l'avons-nous effleuré. Ce ne serait pas trop de plusieurs volumes pour développer complètement les preuves que notre plan nous contraint de resserrer en quelques lignes. Nous avons par exemple envisagé Jésus-Christ comme médiateur et comme rédempteur ; mais quel nouveau jour cette doctrine n'emprunte-t-elle pas de sa liaison intime avec le dogme de notre chute originelle, dogme attesté lui-même par la tradition de tous les peuples, et consacré pour ainsi dire par la conscience du genre humain ? Que l'orgueil se révolte, qu'une raison hautaine et débile plie sous le poids de cette formidable vérité, une naturelle et invincible conviction nous force à la reconnaître devant ce tribunal intérieur qu'on ne peut ni décliner ni séduire. Je ne sais quelle voix douloureuse se prolonge à travers les siècles et nous crie que nous sommes tombés ; la souffrance, le péché, la mort nous en avertissent à chaque instant. Éternellement inexplicables à nous-mêmes, dès que nous perdons de vue notre dégradation primitive,

elle seule répand quelque lumière sur notre être et nos destinées ; notre crime explique notre punition ; et l'homme , dit Pascal , est plus inconcevable sans ce mystère , que ce mystère n'est inconcevable à l'homme.

O homme ! abaisse-toi donc : mortel coupable , humilie-toi , prosterne-toi , mets ton front dans la poudre , et remplis de tes inconsolables gémissemens cette terre , royaume de désolation que Dieu t'a donné dans sa vengeance pour exil et pour tombeau , comme on assigne un vil domaine à un roi dépossédé ! Mais que dis-je ? Réjouis-toi plutôt , et chante avec la nouvelle Sion : Heureuse faute , qui a mérité d'avoir un si grand Rédempteur ? la religion te rend , et bien au-delà , ce que tu avais perdu : elle t'élève à une perfection qui te place autant au-dessus des anges , que les triomphes de la vertu sont au-dessus d'une innocence paisible et sans combats. Soutenu par la grâce divine , il n'est point de vicieux penchant que tu ne puisses surmonter. Qu'on cesse de me parler de nature corrompue , je ne vois plus , je ne veux plus voir que la nature réparée et resplendissante de gloire. La foi m'ouvre le ciel , éclaire mon ignorance , fixe mes incertitudes , dissipe les sombres nuages qui environnaient ma raison , et la remplit d'un torrent de lumières. A sa suite marche l'espérance , charmie éternel de la vie , et l'aimable compagne de l'amour. Croire , espérer , aimer , voilà

toute la religion. Aucun sacrifice ne coûte lorsqu'on est assuré du prix ; tous les devoirs sont doux à celui qui aime. Aimez et faites ce que vous voudrez , disait un des pères de l'Eglise : c'est qu'on n'a de volonté, quand on aime , que celle de l'objet aimé. O loi d'amour ! loi sublime, loi adorable, que n'obtiens tu pas des vrais chrétiens ! A l'exemple de leur maître ils passent dans le monde en faisant le bien. Une charité immense comme Dieu même , qui la leur inspire, anime toutes leurs actions, remplit toute leur pensée , féconde tous leurs sentimens. Est-ce pour eux-mêmes qu'ils vivent, ou n'est-ce pas uniquement pour les autres qu'ils existent ? Voyez-les voler au secours de toutes les misères humaines ; voyez-les verser, comme le Samaritain, l'huile et le baume sur les plaies de leurs frères : rien ne les lasse, rien ne les rebute : plus vous êtes infortuné, plus vous leur êtes cher. Leurs trésors sont le patrimoine de l'indigence ; leur temps, leurs soins, leur compassion, leurs larmes appartiennent à tous ceux qui souffrent. Êtes-vous pauvre, malade, infirme ? venez, ils vous soulageront. Votre cœur saigne-t-il de l'une de ces blessures secrètes que l'on s'efforce de dérober à la dure pitié d'une philanthropie égoïste ? accourez, ils vous prodigueront des consolations ineffables qui adouciront vos maux et vous les feront oublier. Pour eux il n'y a point d'ennemis, point d'étrangers, il n'y a que des hommes. Avez-vous commis quel-

que faute ? approchez , ne craignez point ; leur bouche ne connaît pas le reproche insultant ; ils vous plaindront , ils pleureront avec vous , ils s'avoueront faibles comme vous , et vous montreront , avec le souris de l'espérance sur les lèvres , le commun libérateur. Bons pères , bons fils , bons époux , amis sûrs , sujets fidèles , quelle vertu n'est pas la leur ? et pourtant , loin d'être épris de leur propre excellence , ils gémissent incessamment sur leur indignité , se regardent comme des serviteurs inutiles , et n'attendent leur récompense que de la gratuite miséricorde de l'Être infiniment bon qui la leur a promise. Détachés des biens terrestres , ils n'aspirent qu'à la céleste patrie où le sauveur les a précédés. Honneurs , plaisirs , richesses , rien de ce qui est du monde ne les touche ; ils n'en aiment , ils n'en désirent que les tribulations et les croix. Les larmes sont leur joie , les humiliations leur gloire , les souffrances leur lit de repos. Frappez-les sur la joue droite , ils vous présenteront aussitôt la gauche ; enlevez leur habit , ils vous abandonneront encore leur manteau. Persécutez-les , emprisonnez-les , arrachez-leur la vie dans d'effroyables tortures , ils prieront pour vous le Dieu qui pardonne , et leurs douces paroles seront des paroles de bénédiction.

Je m'arrête : sont-ce des hommes que j'ai peints ? non , ce sont des disciples de Jésus-Christ. Que celui qui n'aperçoit dans la religion qu'une

invention humaine se lève maintenant et dise : J'aurais créé cette doctrine , j'aurais changé la nature de l'homme , j'aurais inventé la foi , l'espérance et l'amour.

---

## DOTATION DU CLERGÉ ;

PAR

L'ABBÉ F. DE LA MENNAIS.

( 1814. )

---

ON parlait à un conseiller d'Etat de Buonaparte, de la nécessité d'une religion pour maintenir la société. « Nous voyons , répondit-il , bien clairement le contraire. Il existe encore de la religion dans quelques provinces ; ce sont celles que nous avons le plus de peine à gouverner. La levée de la conscription , la perception des impôts y éprouvent des difficultés incroyables , tandis qu'ailleurs on paie , on marche sans résistance , presque sans murmurer ; et les décrets de l'empereur , qui semblent lasser la docilité de certains départemens , s'exécutent dans ceux où le Christianisme expire , avec

» la ponctualité des décrets mêmes du destin. »

Cet homme confondait la force de l'État avec la facilité de l'administration. Lorsque tout sentiment moral est éteint dans un peuple, lorsqu'il ne connaît plus rien de juste et d'injuste ; lorsque, entièrement concentré dans un abject égoïsme, chacun ne s'occupe que de son bien-être personnel, ne calcule que ses intérêts particuliers, et que tous se méprisent assez pour n'être ni indignés ni surpris qu'on les opprime ; il n'en est pas un seul qui ne fléchisse servilement sous la main qui l'écrase, parce qu'on aperçoit moins d'inconvénient à subir le joug, que de péril à le secouer. L'habitude d'ailleurs de tout apporter à soi, rend insensible aux maux qui ne pèsent que sur les autres : les affections de famille, en partie détruites, font place à une indifférence profonde : un père se voit enlever son fils, comme il verrait partir un étranger ; et, en lisant le sénatus-consulte qui dévoue son frère à une mort certaine, le frère, au lieu de frémir, suppute froidement la part qui lui reviendra de son héritage. Certes, de pareils hommes sont aisés à conduire, quand on dispose des baïonnettes, et que l'empire victorieux n'est point menacé sur son territoire. Mais dans les calamités, dans les revers, lorsqu'un effort énergique, un généreux dévouement peut seul sauver l'Etat, lorsqu'il s'agit de mourir volontairement pour son roi et pour sa patrie, c'est alors que se fait sentir l'in-



fluence des doctrines diverses, et qu'on apprend à distinguer un peuple déiste ou indifférent, d'une nation chrétienne. Il a suffi d'une bataille pour conquérir la Prusse, tandis qu'après trente victoires, l'Espagne restait encore tout entière à subjuguier. Une armée était-elle anéantie, l'instant il en renaissait une autre, créée soudain par les mots puissans de justice et de religion (1). Que la philosophie eût régné dans cette noble contrée, il y a six ans qu'elle gémirait sous une domination étrangère, et, de son trône ensanglanté, Buonaparte opprimerait encore l'Europe.

Sans religion, point d'esprit national durable, point de fidélité au souverain, point d'amour du pays natal, en un mot, point de société. Mais la religion ne saurait se perpétuer sans ministère, et son sort est lié au sort du clergé. Aussi Napoléon, qui cherchait par tous les moyens possibles à détendre le ressort religieux, s'appliquait-il à affaiblir l'autorité sacerdotale, en isolant les ministres, en les asservissant, et en les montrant toujours au peuple sous un aspect humiliant. Il semble que, se défiant de sa rapide élévation, il crut ne pouvoir l'affermir qu'en renversant toutes les anciennes idées, et en éta-

---

(1) *Mourons pour la cause juste!* tel était le cri des Espagnols; et ils sont morts en effet pour la justice, et la justice a triomphé, parce qu'ils ont su mourir.

blissant un ordre de choses entièrement nouveau. Cependant la plus légère réflexion eût pu le désabuser d'une opinion si fausse. Depuis qu'il existe des hommes en état de société, la société a reposé constamment sur les mêmes bases ; essayer de lui en donner d'inconnues jusqu'alors, c'était entreprendre de changer la nature même.

Partout, depuis l'origine du monde, le système politique a été intimement uni au système religieux. On sait quelle était l'influence des pontifes chez les Romains. Nos ancêtres, en quittant leur sauvage idolâtrie pour embrasser le Christianisme, sentirent qu'il devait faire partie de la constitution de l'Etat, et, dans la division des citoyens en trois ordres, ils assignèrent au clergé le premier rang. Rien n'était plus conforme à la raison que cette prééminence ; car éclairer les esprits, et régler les penchans du cœur, est certainement une fonction plus haute que de défendre le sol, et une plus noble occupation que de le cultiver.

Par cela seul qu'il formait un corps, le clergé jouissait d'une considération à laquelle aucun de ses membres, pris à part, n'aurait pu prétendre : le respect des peuples s'en accroissait, ainsi que l'autorité qui lui est propre, et il devenait ainsi comme le lien qui attachait les sujets au chef de l'Etat et à l'Etat même.

Toutefois une chose encore était nécessaire pour que, sous ce rapport, il remplît complètement

sa destination. Il n'avait pas moins besoin d'indépendance que de considération, ou plutôt sa considération tenait étroitement à son indépendance. Il fallait donc qu'il fût propriétaire : car, sans propriété, les corps, comme les individus, ne possèdent qu'un pouvoir emprunté, qu'une existence précaire, et subsistent ou meurent, à la volonté de celui qui les paie. Tel est le motif politique de la dotation du clergé ; motif si puissant, qu'il a porté toutes les nations chrétiennes, sans exception, à consacrer un fonds plus ou moins considérable à l'entretien des ministres du culte. Lorsqu'en 1790, la philosophie triomphante résolut d'abolir la religion, elle ne trouva point d'expédient plus sûr pour arriver à son but, que de dépouiller le clergé de ses biens. On ne doit pas s'étonner que Buonaparte, ayant à peu près les mêmes vues, ait adopté le même plan. A la vérité, il voulait un fantôme de religion, mais une religion qui fût esclave, comme tout le reste. Que fit-il ? Il isola les membres du clergé, appliqua toute son attention à empêcher qu'ils ne fissent corps, et les assimila aux employés de toute espèce qui vivaient de ses salaires. Les évêques reçurent, mois par mois, leur solde, comme les gendarmes ; leur subsistance, comme celle des curés, dépendit des chances politiques, de l'état du trésor et des caprices du maître : les autres ministres, réduits à l'aumône, n'eurent d'autre ressource que la charité des fidèles.

Mais quand chaque prêtre recevrait de l'Etat une pension suffisante, on n'aurait pas encore, à beaucoup près, pourvu à tous les besoins. A moins que le clergé n'ait un fonds dont il puisse répartir les revenus, mille choses essentielles resteront toujours à faire. Il faut des établissemens particuliers d'instruction pour les élèves du sanctuaire : qui les fondera ? Il faut, pour renouveler la foi et réformer les mœurs, des compagnies de missionnaires : qui subviendra aux frais de cette œuvre importante ? Il faut réparer, entretenir, décorer les temples : qui supportera cette dépense ? Buonaparte avait ordonné qu'il serait fait un prélèvement de dix pour cent sur les revenus de toutes les propriétés communales, et qu'on formerait ainsi un fonds de subvention pour les acquisitions, reconstructions et réparations des églises, des séminaires et maisons pour loger les curés (1). Cette taxe a été perçue ; mais on a fait du produit une application bien différente de celle qu'on annonçait. Aujourd'hui, que presque tous les biens des communes sont aliénés, on ne peut plus demander l'exécution d'un décret nul en lui-même, comme il a été illusoire dans ses résultats. Toutefois, si on ne prend des mesures promptes et efficaces pour conserver les édifices existans, et pour relever ceux qui ont été détruits, en peu d'an-

---

(1) Décret du 15 septembre 1807.

nées plusieurs paroisses n'auront plus d'église, et un grand nombre de pasteurs continueront d'être privés d'un logement convenable.

Ne serait-il pas à désirer aussi que l'Eglise de France fût à même d'encourager la culture des sciences ecclésiastiques; et qu'à l'exemple de la philosophie, elle pût répandre *gratis*, parmi le peuple, des livres où il puisât une instruction à sa portée, et qui le prémunissent contre le danger des mauvaises doctrines?

Or, comment opérer ces diverses sortes de bien, tant que le clergé sera sans dotation? Sans doute, on ne peut lui rendre entièrement celle qu'il possédait il y a vingt années, mais quelle raison empêcherait de lui restituer, en déduction de ce que le trésor lui paie annuellement, la portion de ses anciennes propriétés qui a été réunie au domaine public? Ne serait-ce pas, à la fois, un acte de justice et de sagesse? de sagesse, nous l'avons prouvé; de justice, puisque rien au monde ne saurait excuser une semblable spoliation dans son origine. Nous ajouterons que ce serait encore une mesure très-politique : car si on consacre par le fait l'inviolabilité des donations, les donations se multiplieront, et l'Etat, au bout d'un certain temps, sera déchargé des frais du culte. « Rendez sacré, dit Montesquieu (1), l'antique » et nécessaire domaine du clergé, qu'il soit stable

---

(1) *Esprits des Lois*, l. xxv, c. 5.

» et éternel comme lui-même. » Un corps propriétaire est une famille de plus dans l'Etat, dont elle augmente les ressources. Ses revenus deviennent le patrimoine commun de toutes les autres familles, comme le remarquait, avec infiniment de justesse, le clergé de France en 1785 (1) : « Les dons que les peuples ont faits à la religion, et que la religion partage entre le service des églises et les besoins des peuples, forment une mense commune; c'est un patrimoine universel, un domaine perpétuel, qui, passant successivement dans toutes les familles, y porte l'illustration, l'aisance ou le nécessaire, y féconde le talent, le mérite, l'industrie, et conservant toujours la pureté de son origine, nous vaut le bonheur de soulager le peuple, de faire chérir le prince, et respecter la religion. » Les choses ont changé depuis ce temps; et, grâce aux progrès de la civilisation, si le pasteur autrefois soulageait le peuple, c'est aujourd'hui bien souvent le peuple qui nourrit le pasteur.

---

(1) *Rapport de l'agence, de 1780 à 1785*, p. 248.

---

## DU CLERGÉ ;

PAR

L'ABBÉ F. DE LA MENNAIS.

( 1816. )

---

UNE des erreurs de nos jours est de s'imaginer que les violentes commotions qui ont agité la France, les fléaux auxquels elle est en proie depuis près de trente ans, ressemblent aux troubles, aux calamités qui remplissent les annales de tous les peuples. On compare ce que nous avons souffert avec ce que souffrirent nos pères, et l'on prononce sans hésiter, que notre histoire n'est que la leur, à peu de chose près; parce qu'au lieu de pénétrer jusqu'au fond des événements, pour en découvrir la cause première et générale, l'on s'arrête à la surface, et que l'on interroge les sens, quand il faudrait consulter l'intelligence. Nous sommes tellement familiarisés avec ce qui est, nous réfléchissons si peu sur ce qui était, qu'à peine nous apercevons-nous de quelque changement dans l'état de la société. Il est vrai qu'il y eut, dans tous les temps, des guerres plus ou moins acharnées, plus ou moins

sanglantes : dans tous les temps, l'opposition des intérêts, l'ambition des princes, les passions de leurs ministres, le mécontentement des sujets, le désir inquiet d'un mieux imaginaire, ont produit des maux infinis, des chocs de peuple à peuple, des rébellions, des soulèvemens, des scènes atroces, des crimes publics et privés : tout cela s'est vu mille fois, mais tout cela n'est point notre révolution, ce n'en est que l'accessoire ; c'est ce qu'elle a de commun avec les dissensions politiques qui désolèrent le monde, à quelque époque que ce soit. Pour peu qu'on la considère attentivement, on y remarquera, en outre, des traits qui lui sont propres, qui la distinguent de toutes les autres, un caractère qui n'appartient qu'à elle. L'effet ordinaire des révolutions se réduit à déplacer le pouvoir, quelquefois à modifier les institutions : la nôtre a détruit et le pouvoir, et l'homme même, en tant qu'être social ; elle a, pour ainsi dire, arraché jusqu'à la racine, et jeté dédaigneusement au loin, comme une plante inutile ou vénéneuse, toute institution sociale, anéanti les sentimens et les principes conservateurs de la société. Non contente de *secouer l'arbre des idées, pour savoir celles qui tiennent*, suivant le conseil d'un philosophe connu, elle a coupé l'arbre par le pied ; elle a dit à l'homme : Tes lumières ne sont que ténèbres ; tout ce que tu as cru, tout ce que tu as pensé jusqu'ici, n'est qu'erreur ; il est temps d'affranchir ton in-



telligence captive ; ose rentrer dans tes droits , et fais-toi des vérités selon tes désirs : que le gothique édifice des superstitions politiques et religieuses s'écroule ; que tout change , et qu'à la place de ce qui existait auparavant , de nouveaux cieux et une terre nouvelle , créés soudain par ta parole , attestent à jamais la puissance de la raison humaine régénérée.

Pour l'éternelle instruction des peuples , Dieu a permis que ces vœux impies , exécrables , se réalisassent au milieu de l'Europe chrétienne et civilisée. L'esprit créateur , fécondant le chaos à l'origine du monde , et le pénétrant de sa chaleur , en avait , selon l'image que nous offrent nos livres saints , fait éclore , avec tous les êtres , l'ordre de l'univers : le génie du mal , à son tour , essayant son pouvoir , étend ses ailes sur la terre qui lui est livrée , la couvre d'une nuit profonde , fertilise la mort , et le chaos renaît.

Non , jamais on ne montrera , dans les siècles qui ont précédé , aucun exemple d'une dissolution aussi complète , aussi rapide. A peine quelques mois s'écoulent , et l'on voit disparaître la religion , la royauté , les corps constitutifs de l'État , l'État lui-même , les lois , les mœurs , les costumes héréditaires , les opinions reçues , les maximes antiques , les idées , les principes , les sentimens transmis de génération en génération : tout meurt , tout s'évanouit , tout s'efface ; une énergie inconnue hâte , précipite la destruction ;

les débris s'accumulent sur les débris, ils se mêlent, se confondent; on ne peut plus ni les compter ni les reconnaître, et les souvenirs mêmes sont des ruines. La société, en proie à la désolation, présente l'affreuse image d'une cité devastée, dépouillée de ses remparts et de ses monumens, et sur laquelle un implacable vainqueur a promené la charrue et semé le sel, emblème lugubre d'une éternelle stérilité.

Il aura un terme, cependant, ce règne des ténèbres et de la mort; Dieu a pitié de l'Europe, et il sauve la France. Le monarque que redemandait son amour apparaît tout à coup au milieu d'elle, ramené de son long exil par une suite de prodiges presque surnaturels. Autour de lui sont les compagnons de ses royales infortunes; autour de lui se rassemblent ceux des anciens habitans, qui, fidèles à l'espérance, ou retenus par le charme indéfinissable attaché aux régions qui nous ont vus naître, bravèrent tous les dangers, se dévouèrent à toutes les angoisses, pour veiller jusqu'au dernier instant sur les restes sacrés de la patrie; et voilà que tous ensemble, confondant leurs pleurs et leur joie, ils parcourent cette terre funèbre, cherchant d'un œil avide la trace de ses murailles et de ses citadelles, les vestiges de ses rues et de ses places publiques, les lieux augustes où s'élevaient jadis les temples du Très-Haut et les palais des rois, la tombe où reposaient les aïeux. Mais hélas!

tout est bouleversé ; les pierres mêmes qui séparaient les héritages , ont été enlevées ou sont recouvertes par l'herbe ; il faut fouiller le sol pour les reconnaître ; pour retrouver les fondemens des édifices détruits , et en commencer la construction , il faut successivement et peu à peu écarter les décombres : jusque-là , famille étrangère même dans le pays natal , mais heureuse par sa réunion , nous habiterons sans regret , avec notre père , les cabanes de feuillage que sa bonté nous offre pour abri.

Toutefois , si les individus peuvent vivre contents dans un état précaire , la société n'est jamais tranquille qu'elle ne soit parvenue à un état stable. Or il n'existe , pour la société , d'état stable que l'état de perfection ; parce qu'il n'y a que des lois parfaites qui remplissent parfaitement l'objet de toute société , qui est d'assurer la conservation de l'homme. Tandis que ce grand but n'est pas pleinement atteint , il règne nécessairement dans l'État une sourde et dangereuse fermentation ; et ce travail intérieur , indice certain de quelque vice de constitution , se termine tôt ou tard par une crise , à moins qu'on ne la prévienne en retranchant la cause qui doit l'amener. « Si le législateur , se trompant » dans son objet , établit des rapports différens » de ceux qui dérivent de la nature des choses , l'État ne cessera d'être agité jusqu'à ce » que ces rapports soient détruits ou changés ,

» et que l'invincible nature ait repris son em-  
 » pire. » On peut considérer cette maxime de  
 Rousseau , comme un axiome fondamental en  
 législation. C'est pour l'avoir oublié , c'est parce  
 qu'on s'est persuadé que les lois, les institutions  
 étaient des choses arbitraires, que, depuis la chute  
 de la monarchie, nous avons été les martyrs de  
 nos vingt constitutions et de nos cent mille lé-  
 gislateurs.

Je n'examinerai point quelle était la place que  
 la religion occupait dans ces constitutions éphé-  
 mères, ou quel était le vide qu'elle y laissait.

S'il fut un temps où l'adoration d'un Dieu était  
 en France un crime de lèse-nation, ou, ce qui  
 était alors la même chose, de lèse-philosophie,  
 ce temps est heureusement passé, et la néces-  
 sité de la religion est aujourd'hui, grâce au ciel,  
 généralement sentie.

Point de religion sans culte, point de culte  
 sans ministres; donc il faut des prêtres : seconde  
 nécessité qui dérive de la première, et n'est pas  
 moins universellement reconnue.

Les prêtres exercent un ministère utile, in-  
 dispensable à l'Etat; donc l'Etat doit pourvoir  
 à la subsistance des prêtres : troisième nécessité  
 de laquelle on convient encore généralement.

Mais ici l'on crée une foule de difficultés. Le  
 clergé formera-t-il un corps? Ce corps aura-t-il  
 le droit d'acquérir et de posséder? Permettra-  
 t-on qu'il administre et distribue à son gré ses

revenus, ou considérera-t-on ses membres comme des ouvriers qu'on paie à tant le jour pour des travaux d'utilité publique ? Etranges sujets de délibération, et qui prouvent bien tristement à quel point les sophismes de quelques hommes et la hardiesse impie de quelques autres, ont obscurci parmi nous les notions les plus communes du bon sens.

Tout est devenu problématique, parce qu'on a tout nié. Ainsi nous avons vu remettre en question l'existence de Dieu, sur l'autorité de la déesse Raison ; la morale, sur l'autorité du crime ; les bases de la société et la société elle-même, sur l'autorité de l'anarchie.

Ce n'est pas que l'expérience et le besoin, comme nous l'avons fait observer, n'aient réconcilié l'opinion avec quelques vérités sociales ; mais combien d'autres sont encore proscrites, ou du moins déferées comme *suspectes* au tribunal du public !

Tel est le malheur de la position où trente années de délire et de forfaits nous ont placés, que les députés de la nation, chargés de reconstruire l'édifice social en présence de l'Europe surprise, sont contraints de soumettre à l'humiliante épreuve de la discussion les élémens mêmes de la société.

Comparé à ce qu'il fut dans les siècles antérieurs, le peuple français ressemble à un homme autrefois plein de vigueur et de sens, mais affaibli

par une maladie cruelle qui lui a ravi la mémoire ; l'infortuné , revenu à l'état d'enfance , bégaie péniblement des mots qu'il ne se rappelle qu'avec effort , et recueille çà et là , dans sa raison dévastée , quelques souvenirs presque éteints , quelques fragmens informes de vérités , faibles restes des trésors que recérait son intelligence.

Ainsi , à peine échappés au règne de la terreur , une sorte d'instinct , un insurmontable besoin , nous porta d'abord à chercher le Dieu qui avait comme disparu d'au milieu de nous. Nous avons ensuite cherché , redemandé son culte ; et maintenant nous cherchons les moyens d'en perpétuer l'existence , en assurant celle de ses ministres , en les environnant d'une considération nécessaire , et fixant la place qu'ils doivent occuper dans le système politique.

Les richesses de l'Eglise étaient devenues l'objet de l'envie , et l'inépuisable texte des déclamations de nos philosophes. Fidèles échos des premiers réformateurs , ils ne se lassaient point de gémir , avec cette pureté de zèle qui les distingue , sur les maux de toute espèce qu'avait produits , et que perpétuait l'imprudente dotation du clergé. Aussi , dans leur pieuse sollicitude , ne cessaient-ils de rappeler les ministres de la religion aux siècles apostoliques , et d'étaler à leurs yeux , dans de pompeuses homélies , l'exemple des évêques primitifs , et les inappréciables avantages de la pauvreté

sainte à laquelle ils désiraient si vivement les ramener. Quel affligeant spectacle, en effet, qu'un prêtre, qui, au mépris des leçons que la philosophie lui prodiguait avec un si tendre intérêt, osait se nourrir d'un autre pain que de celui de l'aumône, et même, pour comble de scandale, partager avec l'indigent ce pain qu'il n'avait pas mendié. Il est clair qu'on ne pouvait ni respecter un tel prêtre, ni croire raisonnablement à la doctrine qu'il prêchait. Combien se multiplierait, au contraire, le fruit de ses travaux; combien le Christianisme jetterait d'éclat, et reprendrait d'autorité, lorsqu'au lieu de répandre dans le sein des peuples les trésors dont nos ancêtres lui confièrent la dispensation, ses ministres, qui naguère ne se présentaient au malheureux que pour soulager sa détresse, ne l'aborderaient plus que pour lui exposer la leur, et, pressés par le besoin, s'en iraient de porte en porte solliciter la pitié, et tendre à leur troupeau, pour recevoir le denier qu'une avare compassion y laisse tomber à regret, cette même main destinée à le bénir et à le gouverner!

Il eût été fâcheux qu'un plan de réforme si *libéral* fût demeuré enseveli dans les livres des sages qui l'avaient conçu; mais, grâce à leur active industrie, le moment de réaliser arriva bientôt. L'assemblée constituante, pouvoir exécutif de la philosophie, se hâta de sanctionner la loi de spoliation qui devait enrichir l'Eglise

de tant de vénération et de tant de vertus. Cent dix millions de revenus, antique et sacré dépôt placé par nos ancêtres sous la protection des autels, pour être à jamais le patrimoine du pauvre, et le gage de la perpétuité du sacerdoce au milieu de nous, furent *libéralement* confisqués, pour le plus grand intérêt de la religion et du peuple. Toutefois, afin d'adoucir le passage de l'ordre de choses qu'on abolissait, à celui qu'on se proposait d'établir, on jugea convenable de relâcher un peu de la rigueur des principes, et de ne pas s'élever d'abord à la perfection absolue. De modiques pensions alimentaires, accordées aux membres du clergé que l'on dépouillait, devinrent pour eux comme la nuance entre l'état de propriété et l'état de mendicité.

Cependant, la réforme politique et religieuse marchait si rapidement, que cette nuance provisoire ne tarda pas à s'effacer. Ce fut vraiment alors qu'on vit renaître les premiers temps du Christianisme, les temps des Maximien, des Galère et des Néron. La philosophie, maîtresse enfin, et ne mettant plus de bornes à ses dons, rendit à la fois aux prêtres, et leur pauvreté primitive, et les cachots, et les tortures, et les gibets; noble portion de l'héritage que leur légua leur chef, et dont ils se montrèrent dignes en l'acceptant d'un front serein. Le martyre, à cette époque sanglante, fut l'unique dotation du clergé français.



Quelques années s'écoulent, pendant lesquelles, fugitif, proscrit, il ne cessa pas d'être placé entre la hache des bourreaux et les plages dévorantes de la Guyane. Soudain, sous les voûtes à demi-écroulées de l'édifice social, rétentit une voix inconnue, puissante; voix sinistre, et néanmoins voix rassurante, voix telle que les hommes n'en entendirent jamais de semblable. Tout s'émeut, tout se précipite vers le fantôme qui a jeté ce cri, dirai-je d'alarme ou d'espérance? Il parle aux ruines, et les ruines semblent tressaillir et lui répondre. Chacun sent au dedans de soi que quelque chose d'extraordinaire se prépare. Le silence a succédé en un moment au bruit des tempêtes. La société entière est en attente; incertaine, elle se demande si le ciel est las de punir, ou si c'est ici sa dernière et sa plus terrible vengeance. Tout à coup un second cri est entendu : on croit reconnaître le nom de Dieu. A ce nom consolateur et sacré, l'alégresse universelle éclate en acclamations. Un geste brusque du fantôme replonge aussitôt les cœurs dans les inquiétudes du doute. On dirait qu'il regrette l'espoir qu'il a donné. Mais une pensée différente l'occupe, son œil inquiet et perçant a découvert au loin les restes mutilés et dispersés du sacerdoce; il les contemple un instant avec une attention profonde; ses traits prennent une expression qui n'est celle ni de la pitié, ni du mépris, ni de la bienveillance, ni de la haine,

mais comme un inexprimable mélange de ces sentimens opposés. Un sourire effrayant agite ses lèvres; il fait signe aux victimes augustes de s'approcher, et, se dressant sur son trône, leur tend un sceptre de fer, et, d'un ton menaçant, jure par son épée qu'il les protégera.

On l'a dit plusieurs fois, Buonaparte avait trop de lumières pour penser qu'une nation pût vivre et prospérer à l'ombre de l'athéisme. Il voulait une religion, mais une religion, esclave comme tout le reste. Que fit-il ? il la salaria. Son règne tout entier, pendant lequel la seule résistance qu'il ne pût vaincre fut celle que lui opposa cette même religion, prouve qu'on ne l'enchaîne pas aussi aisément qu'il le croyait; mais il est vrai néanmoins que son plan devait obtenir à la fin une réussite complète, et qu'il ne lui a manqué que le temps pour jouir de l'irréparable désolation de l'Eglise, dont il avait préparé l'asservissement avec un art si profond.

Lorsqu'il saisit les rênes abandonnées du gouvernement, la France attendait, redemandait ses anciennes institutions, comme elle les a toujours redemandées, attendues, chaque fois qu'à l'horison, habituellement couvert d'une obscurité sinistre, elle a cru découvrir l'aurore d'une restauration. Rien n'aurait été si facile que de rendre de nouveau le clergé propriétaire, en lui permettant d'acquérir; mais c'était précisément ce que Buonaparte redoutait le plus, parce

qu'un titre de propriété eût été pour l'Eglise un titre d'affranchissement. De là les entraves, les restrictions qu'il mit au droit que le clergé, de même que toute autre société de citoyens, a d'acquérir soit par legs, soit par achats; droit naturel, droit imprescriptible, que l'ombrageux despote n'eut jamais la hardiesse de lui contester entièrement. Il se borna, pour en limiter indirectement l'exercice, à alarmer les donateurs, et à fatiguer, inquiéter les possesseurs mêmes, en soumettant l'emploi des deniers dont la disposition leur appartenait, à une inspection malveillante, et en montrant toujours dans le lointain une confiscation possible. Dès que les donations furent en contact avec le fisc, on crut les y voir engloutir. Cependant, comme je le remarquais tout à l'heure, le droit de posséder fut maintenu. Or, qui oserait disputer un droit reconnu par Buonaparte? S'il s'agit de justice, il n'est pas, ce me semble, suspect d'exagération; s'il s'agit de la force..... Mais non; à Dieu ne plaise qu'un tel mot soit aujourd'hui prononcé dans une telle question.

Le clergé étant privé de fait de toute propriété, il fallut nécessairement pourvoir d'une autre manière à sa subsistance. Le mode qu'on adopta, flétri du caractère de la révolution, et jusqu'alors sans exemple, réunit tout ce que l'imagination la plus féconde peut inventer de garanties de servitude et de destruction. On assimila les

curés et les évêques à des manœuvres qu'on salarie pour le besoin du moment, et que l'on congédie le lendemain, quand le besoin cesse, ou qu'ils donnent à celui qui les paie quelque sujet de mécontentement. La religion eut son article dans le budget, ainsi que les autres branches du service public, et l'on put d'un trait de plume rayer tout ensemble et la *solde* de ses ministres des dépenses de l'Etat, et Dieu même de la société.

Je sais qu'on n'en vient pas aisément à une extrémité semblable, et qu'un pareil danger tient beaucoup au caractère de l'homme qui gouverne. Mais l'homme qui gouverne aujourd'hui ne gouvernera pas toujours, ne gouvernera pas demain peut-être ; il mourra, et la religion doit être immortelle. Voudrait-on que son sort dépendît de la chance d'un bon ou d'un mauvais prince, d'un bon ou d'un mauvais ministre ? La sagesse, qui préside aux institutions vraiment sociales, ne considère pas les individus, qui changent ; elle sonde le cœur humain, qui ne change point, et y trouvant le germe de toutes les passions, elle prépare à l'édifice qu'elle élève dans un temps de calme, un abri pour la saison des tempêtes.

D'ailleurs, n'y a-t-il qu'une seule manière de détruire la religion ? Elle peut avoir cessé d'exister, et à l'extérieur être encore la même. C'est la foi, c'est la doctrine qui est sa vie ; les prêtres en sont les gardiens ; et des gardiens soldés par une autorité étrangère, sont à moitié cor-

rompus. Je parle de l'ordre ordinaire des choses, et de la nature générale de l'homme ; parce qu'il s'agit de lois, et que jamais les lois ne considèrent les exceptions.

La religion, reçue précairement dans la société, et sans cesse en état de passage, ne recueillit que l'indifférence, et, qu'on me permette cette expression, ne put contracter d'alliance durable avec les peuples : ses ministres, dégradés dans l'opinion, perdirent presque entièrement leur salutaire influence. On ne vit plus en eux les envoyés du Ciel, mais les employés du Gouvernement, et des employés de la dernière classe ; car la modicité à peine croyable de leurs salaires, indiquait bien clairement le mépris qu'inspiraient leurs fonctions. Que dis-je ? ces salaires mêmes, tous encore ne les reçurent pas : ce bienfait oppressif fut réservé aux seuls curés. Leurs vicaires, n'y ayant point de part, furent contraints de recourir, dans les campagnes, à l'avilissante ressource des quêtes ; et, sous l'empire des *idées libérales*, le clergé devint un ordre mendiant. Or, qu'on se représente, si l'on peut, les suites déplorables de cet indigne abaissement, de cette protection dérisoire, qui place le pasteur dans la dépendance absolue du troupeau ; qui l'assujettit pour vivre, ce n'est pas dire assez, pour ne pas mourir de faim, à briguer la faveur, à cultiver bassement les bonnes grâces des hommes grossiers et cependant exigeans, pauvres

et néanmoins avares, que son devoir est de reprendre, de corriger, de contrarier perpétuellement dans leurs goûts, dans leurs penchans les plus vifs, dans leurs habitudes les plus chères. Pour peu qu'on laisse agir le temps et les passions, tout ce qu'on peut raisonnablement attendre d'un système si immoral, est l'heureuse création d'un tarif de complaisance, en vertu duquel les uns apprendront à acheter, et les autres apprendront à vendre, pour un morceau de pain, la tolérance du vice.

A ces considérations, si propres à fixer l'attention du législateur, il en faudrait joindre beaucoup d'autres, pour se former une idée complète des inconvéniens qu'entraîne un culte salarié. Je n'en indiquerai qu'une seule, car enfin j'écris un article, et non pas un livre.

Un revenu, même médiocre, administré et réparti par le clergé lui-même, produirait une foule de biens, suffirait à une multitude d'œuvres nécessaires, qui continueront d'être abandonnées, tandis que l'ordre actuel subsistera. Chaque évêque, chaque curé reçoit son traitement, comme on l'appelle; mais la sollicitude de l'État ne s'étend pas plus loin. La loi n'a point pourvu et ne saurait pourvoir à mille besoins de détails, à mille objets d'utilité générale et particulière qui demeurent en souffrance, faute d'un fonds commun dont la libre disposition appartienne au clergé, qui seul connaît ces besoins, et peut

juger exactement des degrés relatifs de cette utilité. L'établissement d'un pareil fonds est l'unique moyen de rétablir, d'une manière solide, les missions, les retraites, aujourd'hui si indispensables ; de multiplier les grands et les petits séminaires ; de ranimer la culture presque éteinte des sciences ecclésiastiques ; et enfin, de renouveler les fondations religieuses de tout genre, dont l'importance et la nécessité se font chaque jour sentir plus vivement. Des pensions individuelles, quelles qu'elles soient, ne rempliront jamais le vide immense qu'ont laissé ces fondations. Tout ce qui est personnel cesse, et tout ce qui cesse est nul pour la société : mais il semble que, satisfait de lui faire l'aumône en passant, on l'ait jusqu'à présent traitée, ainsi que la religion, comme si elle n'avait pas dû avoir de lendemain.

---

---

# SUR LA PRÉTENTION

DE

L'AUTORITÉ CIVILE DE FORCER LE CLERGÉ A CONCOURIR  
A L'INHUMATION DE CEUX A QUI LES LOIS DE L'ÉGLISE  
DÉFENDENT D'ACCORDER LA SÉPULTURE ECCLÉSIASTIQUE ;

PAR

L'ABBÉ F. DE LA MENNAIS.

( 1819. )

---

Tous les peuples , civilisés ou sauvages , confièrent à la religion la garde des tombeaux. Elle veillait sur les générations éteintes, comme une mère veille sur ses enfans endormis; elle les protégeait contre l'oubli, elle les environnait d'un pieux respect. Assise en face de l'avenir, elle appelait l'espoir près des ruines de l'homme; et le sépulcre devenait une sorte de sanctuaire, au fond duquel la foi découvrait un grand mystère de vie. Pour nous, qui aimons mieux ne voir dans nos derniers restes qu'une cendre stérile, au culte sacré des morts, nous avons substitué des réglemens de voirie, et chargé la police de jeter dans la même fosse la dépouille de l'homme et ses espérances.



Il n'y a rien là qui doive étonner : une philosophie matérialiste a posé les principes, la loi a tiré les conséquences; cette marche est naturelle. Quand on ne s'estime pas plus que les animaux, que peut-on réclamer de plus qu'eux ? Nos philosophes législateurs se sont, après tout, rendu justice; et je ne viens pas leur contester le mépris qu'une espèce d'instinct leur inspirait pour eux-mêmes. Ce que je leur demande, c'est d'être conséquens; c'est qu'après avoir violé les lois de la nature; en faisant de l'inhumation un acte purement civil, ils n'exigent pas de la religion qu'elle viole ses propres lois, en présidant aux obsèques de ceux qui l'ont reniée jusqu'au dernier moment.

Il importe d'autant plus d'établir ses droits à cet égard, qu'une administration oppressive saisit avec empressement toutes les occasions de les attaquer. Des hommes se tuent, d'autres s'obstinent à refuser les secours de l'Eglise, et meurent en blasphémant; l'Eglise, à son tour, leur refuse les prières qu'elle accorde aux fidèles. Quoi de plus juste? Cependant le ministère intervient, il adresse aux évêques de touchantes homélies sur la charité et le véritable esprit évangélique, assaisonnées de menaces contre le clergé si de pareils refus se renouvellent. Il fait plus; il casse un maire, pour n'avoir pas, en vertu d'un décret du 23 prairial an XII, forcé des prêtres à profaner les cérémonies religieuses en faveur d'un suicide !

Qu'est-ce donc que la liberté des cultes, si un ministre peut se permettre de pareils actes, si le clergé doit, en ce qui concerne ses fonctions spirituelles, recevoir des ordres des derniers agens de l'autorité séculière? Qu'ils fassent enterrer comme ils l'entendront un suicide, un impie; qu'ils lui rendent tous les honneurs civils, on ne s'y oppose pas, puisque la police des cimetières leur appartient. Ce n'est pas la sépulture qu'aujourd'hui l'on demande à l'Eglise, mais des prières, mais une marque extérieure de communion, une déclaration publique qu'elle reconnaît pour un de ses membres l'homme dont on lui présente la dépouille mortelle. Qu'y a-t-il là qui soit du ressort du pouvoir temporel? L'Eglise est une société : elle a sa constitution, ses lois, ses tribunaux indépendans; elle seule est juge dans l'ordre spirituel; ses ministres ne peuvent s'écarter des règles qu'elle leur prescrit; si, par faiblesse, ils les violent, ils n'exercent pas une fonction, ils commettent un sacrilège. Or, l'autorité a-t-elle droit de commander un sacrilège? a-t-elle droit d'exiger d'un prêtre le sacrifice de ses devoirs? La loi de l'Eglise est formelle; elle défend à ses ministres de concourir aux obsèques de ceux qui meurent dans l'acte du crime, ou qui n'ont donné aucun signe de repentir : à qui doivent-ils obéir, aux lois invariables de l'Eglise, ou à un décret rendu par un persécuteur de l'Eglise?

Encore devons-nous observer qu'on abuse évidemment du décret de Buonaparte. Qu'on lise l'art. 19 (1), on se convaincra qu'en défendant aux ministres d'un culte quelconque *de refuser leur ministère pour l'inhumation d'un corps*, il s'agit uniquement de l'inhumation de ceux qui professaient ce culte. Or les refus dont se plaint l'administration ne tombent jamais que sur des hommes, ou qui ont déclaré ne vouloir pas professer le culte catholique, ou qui ont donné le scandale d'un grand crime sans repentir. S'il est dit que *l'autorité civile commettra un autre ministre du même culte pour remplir ces fonctions*, ce mot *commettra* doit s'entendre d'une simple invitation, puisque aucune peine n'est portée contre cet autre ministre, s'il refuse, ainsi que le premier, ce qu'on demande de lui. Il est impossible que ce cas n'ait point été prévu; et dès lors il est renfermé dans la disposition finale, qui règle que, *dans tous les cas*, l'autorité civile est chargée de l'inhumation.

L'interprétation différente que l'on prétend donner à ce décret répugne au bon sens et à

---

(1) Art. 19. « Lorsque le ministre d'un culte, sous quel-  
» que prétexte que ce soit, se permettra de refuser son mi-  
» nistère pour l'inhumation d'un corps, l'autorité civile, soit  
» d'office, soit sur la réquisition de la famille, commettra  
» un autre ministre du même culte pour y remplir ces fon-  
» tions; dans tous les cas, l'autorité civile est chargée de  
» faire porter, présenter, déposer et inhumer les corps. »

l'équité. On ne voudrait pas, et avec raison, obliger les Juifs, les Protestans, à enterrer un catholique comme un membre de leur communion; et l'on trouve juste de forcer les catholiques d'adopter, au nom de leur religion, un homme qui sera mort dans la haine de cette religion, ou en violant un de ses premiers et de ses plus importans préceptes. D'où vient cette différence, ce privilège particulier d'oppression? Qu'on nous le dise, quand ce ne serait que pour nous apprendre à quoi nous devons nous préparer.

On protège les Calvinistes qui refusent de tendre le devant de leurs maisons sur le passage du Saint-Sacrement, parce que leur conscience, disent-ils, y répugne. Mais, est-ce que les catholiques n'ont pas aussi une conscience? ou cette conscience doit-elle être moins ménagée que celle des Protestans? On a bonne grâce, assurément, à nous prêcher la tolérance: sans cesse nous la réclamons et ne pouvons l'obtenir. De quel culte troublons-nous la liberté? Qu'on nous donne celle du nôtre, nous ne demandons que cela. Mais on ne sait que nous dire: Soyez tolérans; et ce mot, dans un temps, signifie: Laissez-vous égorger; dans un autre: Laissez-vous enchaîner et avilir.

Pour vaincre la résistance du clergé, le ministre daigne lui faire des leçons de théologie, aussi-bien que de charité chrétienne. Il cite les

Rituels, qui permettent d'accorder les prières de l'Église quand le suicide a été la suite d'un état de démence, de délire, ou de folie réelle et bien constatée. Soit : mais puisque la loi distingue différentes sortes de suicide, et prescrit pour chacune des règles différentes de conduite, il faut donc que quelqu'un juge de la nature de l'acte pour appliquer la loi. A qui ce jugement appartient-il ? Au ministre, qui veut qu'on ne fasse aucune distinction, qui n'a aucune autorité dans l'Église, ou à ceux que l'Église elle-même charge d'exécuter ses lois ? Et que devient la morale, si l'on déclare que se tuer est toujours un acte de folie, et n'est jamais un crime ? Parce que la loi humaine a cessé de le punir, ce crime, faut-il nécessairement lui chercher une excuse devant la loi divine ? Faut-il enseigner aux hommes à attenter à leur vie avec une conscience calme, à ne voir dans un forfait exécrationnable qu'un symptôme de maladie ? Et trouve-t-on qu'il soit convenable d'affermir la main que la religion compatissante, parce qu'elle est sévère, eût fait trembler, eût arrêtée peut-être ?

Que dirai-je des autres prétextes qu'on allègue ? On affecte de craindre que l'ordre public ne soit troublé par les refus d'inhumation. L'ordre public n'est jamais troublé que par la faute de l'autorité chargée de le maintenir ; mais on ne maintient l'ordre qu'en respectant tous les droits. Le droit de l'Église est d'interpréter, d'exécuter

ses lois : contraindre ses ministres à les enfreindre n'est le droit de personne. Si quelqu'un manifestait cette prétention, la favoriser c'est troubler l'ordre; la réprimer, c'est le maintenir. Que l'autorité se range du côté des devoirs contre les passions, bientôt elle n'entendra plus parler des tristes querelles qui la fatiguent; toute paix comme toute force durable est dans la justice; quand on ne sait pas cela, l'on est incapable de conduire un peuple; on remue les hommes, on ne les gouverne pas.

On témoigne une grande tendresse pour l'honneur des familles : serait-ce qu'on regarde une mort impie comme un déshonneur? J'approuve ce sentiment, il est juste; mais qui refuse-t-on d'inhumer? Des hommes qui jusqu'à la fin se sont fait gloire de leur mépris, de leur haine pour la religion; qui ont obstinément repoussé ses prières, ses consolations, ses espérances; qui ont voulu mourir hors du sein de l'Eglise. Sur quoi juge-t-on qu'elle doive l'ouvrir à leurs cadavres? Il est trop tard alors; la question n'est plus de la terre : tout se passe ailleurs entre Dieu et l'homme. Les prières de l'Eglise ne seraient qu'un scandale; elles ressembleraient à des malédictions.

Et pourquoi respecterait-on plus la délicatesse d'une famille, ou même ses caprices, que la conscience d'un prêtre et que les lois de la religion? Elle exerce une grande justice aux por-

tes du tombeau ; elle dit à l'homme qui l'a désavouée : Je ne te connais pas. Que ce mot alarme , humilie les parens de celui qui n'est plus, est-ce une raison pour que la justice éternelle se taise, ou pour que ses ministres prévariquent ? Oseriez-vous attendre de vos propres tribunaux une pareille condescendance ? Oseriez-vous la leur commander ? Encore vos juges , en prévariquant , peuvent sauver la vie du coupable ; mais le prêtre , que peut-il sauver ?

Si vous étiez assez malheureux pour parvenir à contraindre l'Eglise de ne mettre aucune différence entre ses enfans et ses ennemis ; entre la faiblesse repentante et le crime impénitent ; entre le fidèle et l'impie dont les lèvres , après avoir proféré un dernier blasphème , se sont fermées pour jamais , que penserait le peuple ? Quelle conséquence tirerait-il de cette lâche indulgence ? que la vérité et les devoirs ne sont que de vains mots ; que l'Eglise ne croit pas elle-même ce qu'elle enseigne ; qu'il n'importe comment l'on vive et comment l'on meure , puisque la religion bénit également l'espérance du juste et le désespoir du méchant. Hommes de peu de prévoyance , où en seriez-vous , si ces maximes prévalaient ? Gardez-vous d'affaiblir les doctrines qui vous protègent , et ne comptez pas tellement sur les prisons et les échafauds , que vous jugiez inutile de donner à la société d'autres appuis.

---

## DES SOCIÉTÉS BIBLIQUES ;

PAR

L'ABBÉ F. DE LA MENNAIS.

( 1816. )

Nous dirons quelques mots des missions protestantes, ou des sociétés formées pour répandre dans le peuple la Bible dégagée de tout commentaire ; dernier effort d'une secte mourante, qui ne pouvant perpétuer ses dogmes, veut au moins perpétuer son esprit, et qui, succombant sous la vérité long-temps combattue, appelle, en expirant, de nouvelles erreurs pour la venger.

La religion catholique se propage et se conserve de la même manière qu'elle s'établit, par la prédication. Des hommes viennent, qui parlent, comme Jésus-Christ, *avec autorité* (1), parce qu'ils ne parlent pas en leur nom, mais au nom de celui qui les envoie : *Euntes docete* ; parce qu'ils n'énoncent pas des opinions individuelles, mais promulguent une loi générale. Ils disent à la raison : Croyez, et elle croit ; au cœur,

---

(1) *Erat autem docens eos sicut potestatem habens, et non sicut Scribæ eorum et Pharisei.* MATT. VI. 29.



Aimez, et il aime; à l'homme tout entier : Obéissez; et il obéit; et l'homme, devenu membre de la haute société que régit immédiatement la Sagesse souveraine, cesse d'être l'esclave de l'homme, et acquiert la vraie liberté, qui consiste à n'obéir qu'à Dieu, seul pouvoir véritable et unique principe de toute autorité légitime. Ainsi, en obéissant à Dieu, vérité suprême et auteur de l'ordre, l'esprit est affranchi de la servitude de l'erreur, et le cœur de la servitude des passions; et l'homme n'est libre qu'en obéissant; et il est d'autant plus libre, que son obéissance est plus parfaite. Les païens mêmes avaient conservé l'instinct, ou plutôt la tradition de cette vérité, puisque les plus éclairés d'entre eux plaçaient la liberté dans la vertu, qui n'est qu'une pleine obéissance aux lois émanées du premier Être.

Et il faut bien qu'il y ait dans cette forte parole de l'autorité quelque chose de conforme à notre nature; autrement, produirait-elle de si merveilleux effets? Voyez comme la persuasion suit partout nos missionnaires; voyez leur empire sur les cœurs. Fausses opinions, penchans criminels, aversion, indifférence; de quoi ne triomphent-ils pas? Ils élèvent la croix au milieu des peuples, et les peuples se prosternent. Le Christianisme renaît, et avec lui la paix, l'union, le bonheur, qui n'est que le repos de l'ordre.

On ne voit, on ne peut rien voir de semblable chez les Protestans, que le principe de l'exa-

men particulier contraint de ne reconnaître, en dernier résultat, d'autorité que celle de leur raison, et par conséquent, de n'obéir qu'à elle. Ils sont tout ensemble pouvoir et sujet dans la société spirituelle, comme on veut aujourd'hui que le peuple soit à la fois pouvoir et sujet dans la société politique. Mais la nature sépare bientôt ce que l'homme s'est efforcé de réunir malgré ses lois : dans la société politique et dans la société religieuse, la force d'un seul opprime la faiblesse de tous; et une ridicule fiction de souveraineté conduit à une servitude réelle.

En dépit de ses principes, le Protestant obéit donc aussi-bien que le Catholique; mais il obéit à l'homme, et de là vient que chaque secte se distingue par le nom de son chef, c'est-à-dire, de l'homme qui s'est constitué le pouvoir de la société spirituelle qu'il fondait; et même le Protestantisme, dans ses diverses branches, ne subsiste qu'à l'aide de ce pouvoir usurpé, et il cessera d'être au moment où ses sectateurs cesseront d'obéir.

Ce moment arrivera; nous y touchons presque, et ce sera l'époque si désirée du rétablissement de l'unité religieuse. Telle que ces peuples égarés, qui, voulant se frayer de nouvelles voies, cherchent dans les solitudes du monde social *une cité habitable*, et ne la trouvent point (1), la

---

(1) *Erraverunt in solitudine, in inaquoso; viam civitatis habitaculi non invenerunt.* Ps. cvj, 4.

Réforme cherche en vain dans les déserts de la raison humaine cette religion immuable, qui est la *cité* des intelligences. Fatiguée d'errer au hasard dans ces régions stériles, elle viendra se reposer aux lieux d'où elle est sortie, et à l'ombre du pouvoir qu'elle a méconnu. Cette tendance devient plus visible, à mesure que le principe essentiel du Protestantisme se développe, ou que les esprits sont plus abandonnés à eux-mêmes; car, en les créant, Dieu leur a donné le besoin de croire ou d'obéir, et il n'est point de joug que l'homme porte plus péniblement que celui de ses propres pensées.

La Réforme, ne pouvant ordonner de croire aucun dogme ni d'obéir à aucun précepte, ou, en d'autres termes, ne pouvant régler ni la raison ni les actions, est réduite à inviter chacun de ses membres à se faire à soi-même cette double règle, au risque de toutes les erreurs, et de tous les désordres qui peuvent en résulter. Les Protestans ne sauraient avoir d'autres missions. Ils s'en vont présentant aux hommes, même les plus ignorans, un livre sur lequel les savans disputent, et ils leur disent : Lisez, examinez, cherchez-là dedans votre religion, ce que vous devez croire, aimer, pratiquer. Encore faut-il qu' aussitôt ils ajoutent avec Tillotson : « Nous ne sommes pas infailliblement certains qu'aucun livre des Ecritures soit aussi ancien qu'on le prétend, ni qu'il ait été écrit par la personne

» dont il porte le nom, ni que tel soit le sens  
 » de tels et tels passages. Il se peut que nous  
 » nous trompions sur tous ces points (1). » Cela  
 ne laisse pas d'être encourageant. Mais enfin voilà  
 le langage que la Réforme tient à ses sectateurs.

Certes, il y a lieu de vanter les progrès que  
 Luther et ses disciples ont fait faire à la raison  
 humaine; et c'est sans doute un grand pas vers  
 l'ordre, que d'avoir changé l'unité de croyance  
 en une démocratie d'opinions. L'Europe a vu les  
 suites de ce changement, et elle n'a pas encore  
 tout vu. Qu'elle attende un peu; bientôt il ne  
 manquera rien à son instruction, et elle pourra  
 pleinement apprécier ce qu'elle doit aux sectaires  
 du seizième siècle. Au fond, ces fiers réforma-  
 teurs de la religion chrétienne ne comprenaient  
 même pas ce que c'est que la religion. La reli-  
 gion est la loi des intelligences, loi immuable,  
 loi aussi nécessaire que les lois politiques et civiles,  
 et que les lois physiques mêmes; car sans reli-  
 gion, point de lois civiles ni politiques; et ap-  
 paremment les lois relatives à notre nature im-  
 mortelle, et d'où dépend notre bonheur comme  
 êtres intelligens, ont bien autant d'importance  
 que les lois relatives au corps, qui n'ont de rap-

---

(1) We are not infallibly certain that any book ( of Scrip-  
 ture ) is so ancient as it pretends to be; or that it was  
 written by the person whose name it bears, nor that this  
 is the sense of such and such passages in it. All this may  
 possibly be otherwise. *The Rule of Faith*, by Dr. Tillotson.

port qu'à un point presque imperceptible de notre existence. Et cependant qui ne rirait d'entendre dire aux hommes : Faites-vous votre gouvernement et votre législation; chacun de vous ne doit s'en rapporter qu'à soi; chacun de vous est, en ce qui le regarde, l'unique interprète des Codes, l'unique juge de leur authenticité? Personne sur la terre n'a le droit de vous soumettre à ses décisions : parce qu'il n'existe sur la terre aucune autorité générale et souveraine. Et quant au corps, voilà un traité d'hygiène et de physiologie; nous n'en connaissons pas l'auteur avec certitude, nous ne savons pas s'il contient l'erreur ou la vérité, nous ne sommes pas même sûrs d'en comprendre le sens; néanmoins, si vous voulez vivre, prenez ce livre, et cherchez-y les lois de votre nature physique, lois qui vous sont inconnues, et auxquelles vous êtes obligés cependant de vous conformer, sous peine de mort.

Tel est le fondement sur lequel reposent les sociétés bibliques, véritables missions d'anarchie religieuse, qui suffiraient seules pour conduire à l'anarchie politique. Etablies d'abord en Angleterre, et soutenues à grands frais (1), les membres

---

(1) Dans les onze années qui ont précédé 1815, plus de vingt millions ont été employés à répandre treize cent mille exemplaires de la Bible traduite en cinquante-cinq langues ou dialectes. *First Report of the Kensington, Fulham and Hammersmith, auxiliary Bible Society*. London, June, 1815, pag. 42. Le nombre des crimes a quadruplé dans le même espace de temps.

les plus éclairés de l'Eglise anglicane s'épouvantent de l'avenir qu'elles préparent à la société. Ils prévoient que le peuple, choisi pour dernier juge des doctrines qui devraient le contenir, se précipitera infailliblement dans les excès du fanatisme et dans les systèmes d'indépendance. Des cris d'alarmes se sont fait entendre et dans le haut clergé et parmi les ministres inférieurs. « Le danger, dit l'un d'eux, devient chaque jour » plus menaçant. Le parti s'accroît ; il étend ses » plans, rassemble ses forces, calcule ses moyens : » bientôt la hiérarchie sera dénoncée comme an- » tichrétienne, *et la monarchie comme anti-* » *sociale* (1). »

Est-ce pour produire de semblables effets qu'on forme parmi nous des sociétés bibliques? Croit-on convenable d'exciter le fanatisme religieux, et ne saurait-on se contenter du fanatisme politique? Trouve-t-on qu'il n'y ait pas en France assez de causes de division, assez de semences de discorde? Envions-nous à l'Allemagne et à l'An-

---

(1) The danger is not yet fully developed, but it is not less real. It has not yet started up in full maturity, and gigantic stature, brandishing its hundred arms, denouncing the hierarchy as antichristian, and the monarchy as antisocial, but its growth is rapid, it is daily receiving vast augmentations of strength : it is laying its plans, collecting its energies, estimating its means, and forming its calculations. *Thoughts on the tendency of Bible Societies, etc. by the Rev. A. O'Callaghan ; 1816, p. 38.*

gleterre la multitude de leurs sectes et la confusion de leurs doctrines ? Est-ce que les Jacobins ne nous suffisent pas ? Nous faut-il encore des Puritains ; des hommes qui, sous prétexte de *manifestester la vérité*, prêchent l'abolition de tout culte et de toute propriété, de tout sacerdoce et de toute grandeur ? Sommes-nous las de la société ? Peut-être. Mais si l'on n'a pas résolu de la détruire, qu'on n'en ébranle donc pas les fondemens. On se plaint, non sans motif, de la difficulté de gouverner aujourd'hui les peuples, et on les appelle à la plus dangereuse indépendance. On les affranchit de leurs devoirs, ou tout au plus on les invite à en traiter directement avec Dieu ; et tandis que les hommes sages, dans toutes les communions, sentent la nécessité, pour rétablir l'ordre, de soumettre les esprits à un pouvoir, à une autorité *spirituelle*, on provoque chaque raison individuelle à exercer sa souveraineté. On dit à l'ignorance : Fais-toi une religion ; et aux passions : Créez-vous des lois. Après tant de disputes, de variations et de doutes, le Protestantisme finit par renoncer à toute doctrine ; et, dans ce grand naufrage de la vérité, il crie à ses sectateurs : Que chacun de vous se sauve comme il pourra !

---

## RÉPONSE

A UNE LETTRE CONTRE L'ARTICLE PRÉCÉDENT ;

PAR

L'ABBÉ F. DE LA MENNAIS.

---

MM. les membres de la société biblique protestante de Paris ont fait insérer dans le *Moniteur* une lettre qui m'est adressée par un de leurs confrères, et à laquelle je puis d'autant moins me dispenser de répondre, qu'il y règne presque partout un ton de politesse fort rare aujourd'hui dans les discussions politiques et religieuses.

L'auteur me reproche d'avoir dénaturé un passage de Tillotson, pour imputer à cet écrivain et aux Protestans en général une doctrine qui n'est pas la leur, et d'avoir représenté les sociétés bibliques comme une institution dangereuse. J'espère me justifier aisément de la première accusation, et montrer, par de nouvelles preuves, que mon opinion sur les sociétés bibliques n'est que trop bien fondée.

Et d'abord, on ne conteste pas l'exactitude de ma citation; on se plaint seulement de ce qu'elle n'est pas assez étendue, et on dispute sur le sens



des paroles de Tillotson, qui ne s'appliquent point, ajoute-on, à la Bible *en particulier*, mais à la Bible ainsi qu'à tout autre livre. Cela me suffit, et je n'ai jamais prétendu rien de plus. Tillotson a dit ce que je lui fais dire, et il l'a dit de la Bible : jusqu'ici point de difficulté. La chicane qu'on me fait sur ces mots : *All this may possibly be otherwise*, ne mérite pas plus qu'on s'y arrête. Qu'on les traduise comme l'auteur de la lettre, *il est possible que tout ceci fût autrement*, ou, comme je les ai traduits, *nous pouvons nous tromper sur tous ces points*, il n'importe ; et je déclare, pour moi, que ces deux phrases réveillent précisément la même idée dans mon esprit ; car si *nous nous trompons* sur le sens d'un passage de la Bible, il faut que ce sens soit *autre* que nous ne l'avions conçu ; et si ce sens est *autre* que nous ne l'avons conçu, nécessairement *nous nous sommes trompés*.

Ainsi, tout se réduit à cette seule question : Est-il possible que les Protestans se trompent en interprétant la Bible ? et Tillotson est-il convenu de cette possibilité ? C'était aussi toute la controverse entre l'archevêque de Cantorbéry et le docteur Serjeant. Celui-ci soutenait que l'Écriture étant l'unique règle de foi des Protestans, et l'Écriture ne s'interprétant pas elle-même, aucun Protestant, à moins qu'il ne fût personnellement infallible, ne pouvait être parfaitement certain de la vérité de sa religion. Pressé

par les argumens de son antagoniste, Tillotson fut contraint de faire ce terrible aveu, dans les termes qu'on a lus. Il est vrai qu'effrayé de son étendue, il cherche aussitôt à le rétracter, en ajoutant : « Nous ne sommes pas infailliblement » certains. . . . . *mais nous sommes bien assu-  
rés ;* » contradiction ridicule, que Serjeant qualifie d'absurdité, *nonsense* (1), et que, par

---

(1) I observed. . . . that his pretended *Rule of Faith* ( as he call'd it ) was so far from ascertaining faith, that it brought it all into uncertainty ; for in his page 118 he has these words, speaking of the letter of Scripture, his Rule is : *We are not infallibly certain that any book is so ancient as it pretends to be ; or that it was written by the person whose name it bears ( that is, the divinely inspired Apostles and Evangelists ), nor that this is the sense of such and such passages in it. All this may possibly be otherwise ( that is, false ).* Is not this a rare *Rule*, which leaves all Christian Faith in such a pickle, that it may be all a *lying* story for any thing any man living knows? However he subjoins immediately some good works, if they have but good sense. *But*, says he, *we are well assured it is not otherwise.* Let us see how he comes to have this good assurance! Not by *infallible* certainty; he disclaimed *that*. He must mean then, be *thus well assured* by *fallible* certainty; for all certainty or assurance either must have *fallible* or *infallible* grounds. And what sense is there in these words *fallible certainty*, which is such a chimera and against common sense, that never did man since the creation say *I am fallibly certain* of such a thing : so that is good assurance he fool'd the reader with, is a piece of *nonsense*; and which is worse, his *Rule of Faith*, and all his faith that relies on it, is grounded on such an assurance

cette raison , je ne m'étais pas cru obligé de rapporter. Stillingfleet, autre adversaire du docteur Serjeant, n'évita de tomber dans la même absurdité qu'en se jetant dans une autre, et en recourant, pour trouver la certitude de sa foi ; à je ne sais quelle *lumière intérieure*, ou à une sorte d'inspiration particulière qu'on ne saurait prouver, et qui est le rêve favori de toutes les sectes fanatiques (1).

Le critique à qui je réponds se montre lui-même fort embarrassé, lorsqu'il essaie de donner au passage de Tillotson un sens différent de celui que je lui attribue avec Serjeant ; et même son

as is mere nonsense and contradiction. *The Literary Life of the Rev. John Serjeant*, n° 50.

(1) I shewed how he made two sorts of *absolute certainty*, one which was *unabsolute*, and that he attributed to *faith*. He was driven to confess that he had no *conclusive evidence of the certainty of the Rule of Faith* : which plainly acknowledged, he could not prove it, nor had brought over an argument, why any should rely on it, since a proof or argument, that is not conclusive is in reality *none at all* or *good for nothing*. Then to avoid any necessity of bringing reasons or proofs, lest when they came to be examin'd ( which he well foresaw ) they would not hold water, he runs to pure fanatic principles, that is, to pretend that all their faith depends on an *inward light*, of which themselves can give no account to of hers and falls to pretend to *moral qualifications, sincère intentions, God's grace, fervent prayer*, and such like requisits, ere any man could be sure he had faitg. *Ibid*, n° 73.

explication renferme implicitement l'aveu qu'il s'efforce en vain d'atténuer. Voici ses paroles :

« Il n'est donc pas possible, selon Tillotson, »  
 » que nous nous trompions, lorsque nous éta- »  
 » blissons notre conviction sur la foi de témoins »  
 » irrécusables qui ont fait leur déposition dans »  
 » une suite d'écrits nombreux encore aujourd'hui »  
 » existans, et remontant jusqu'aux fondateurs »  
 » du Christianisme par une chaîne sans lacune »  
 » et parallèle aux siècles écoulés depuis cette »  
 » époque ; lorsque, appuyés sur ces témoins, »  
 » nous croyons à l'authenticité des saintes Ecritu- »  
 » res; lorsque, *faisant un usage consciencieux* »  
 » des moyens que la Providence nous a ména- »  
 » gés, nous *cherchons à saisir* le sens de ces li- »  
 » vres sacrés ; lorsque, dans le cas même où »  
 » l'ignorance des langues originales nous force »  
 » à recourir aux versions reçues, nous *croyons* »  
 » y trouver exposées fidèlement et avec une »  
 » clarté suffisante, toutes les conditions du salut »  
 » offert aux hommes par leur Rédempteur; lors- »  
 » qu'enfin nous nous livrons à cette étude dans »  
 » l'*espérance* de sentir la lecture de la Bible, »  
 » faite avec simplicité de cœur, vivifiée en nous »  
 » par la coopération de l'esprit divin, spécia- »  
 » lement promise à ceux qui se nourrissent de »  
 » la parole de Dieu. Sur tous ces points de »  
 » croyance l'archevêque de Cantorbéry n'admet »  
 » pas plus qu'aucun des théologiens protestans qui »  
 » jouissent de quelque considération, la possi-

» bilité que notre *confiance* puisse être trompée. »

Observez, en premier lieu, que, dans cette longue phrase, on ne dit pas un mot de la *certitude absolue* dont il est uniquement question, parce qu'elle seule, excluant toute espèce de doute, peut être un solide fondement de la foi; mais on prétend qu'il est impossible qu'un Protestant se trompe, lorsqu'il *croit, espère, a confiance, et cherche à saisir*. C'est toujours quelque chose; et quand on a le malheur de n'être pas *absolument certain*, j'avoue que c'est une consolation d'être *bien assuré qu'on ne peut se tromper*.

En second lieu, les versions protestantes de la Bible diffèrent entre elles, et avec les versions catholiques, dans des passages qui intéressent les dogmes les plus importans; le dogme n'est donc pas *exposé fidèlement* dans chacune d'elles: n'importe; qu'un Protestant qui ignore les *langues originales* prenne une de ces versions; qu'il *croie y trouver exposées fidèlement et avec clarté suffisante toutes les conditions du salut offert aux hommes par leur Rédempteur*, c'est-à-dire, en particulier, tout ce qui doit être l'objet de sa foi; dès lors *il est impossible qu'il se trompe*; et remarquez qu'on ne fait d'exception pour aucune secte, et que tous les Protestans ont le même privilège; ce qui le rend encore plus merveilleux.

Mais, pour en venir au fond, il s'agit de sa-

voir si chaque Protestant a une certitude absolue ou infaillible de sa foi : on nous dit que non ; mais qu'il a une *conviction* qui ne peut le tromper , pourvu toutefois qu'il lise l'Écriture avec *simplicité de cœur*, et fasse un usage consciencieux des moyens que la Providence lui a ménagés ; conditions qu'on ne saurait jamais être certain d'avoir remplies ; car quel est l'homme qui , à moins que Dieu ne le lui révèle , soit parfaitement sûr de posséder la *simplicité de cœur*, et de n'avoir négligé aucun moyen de connaître la vérité ?

Ce n'est pas tout : avant d'ouvrir les livres saints et *d'espérer en sentir la lecture* , avant de *chercher à en saisir le véritable sens* , il est naturel de s'informer si ces livres sont authentiques. Or, pour être assuré qu'il ne se trompe pas sur ce point , il faut que le Protestant *établis*se sa conviction sur la foi de témoins irrécusables qui ont fait leur déposition dans une suite d'écrits nombreux encore aujourd'hui existans , et remontant jusqu'aux fondateurs du Christianisme par une chaîne sans lacune et parallèle aux siècles écoulés depuis cette époque. Ainsi l'on n'exige rien moins des Protestans que d'examiner de siècle en siècle toute la tradition , sans quoi ils ne sauraient être certains que leur *conviction* ne les trompe pas. N'est-ce pas avouer implicitement que la plupart d'entre eux n'ont aucune certitude de l'authenticité des

Ecritures ? Car , combien s'en trouve-t-il qui soient capables du travail qu'on demande d'eux ? Combien y en a-t-il qui l'entreprennent ? Et s'il est nécessaire , même pour quelques-uns , que MM. les membres de la société biblique protestante de Paris ne nous disent donc plus que *les livres sacrés sont la règle unique de leur foi*. Etrange règle de foi , *l'unique* , dit-on , qu'on admette , et qui , lorsqu'elle est *seule* , laisse la foi dans l'incertitude , et tend même , selon le docteur Hickes , à détruire toute espèce de foi.

« Quiconque ( ce sont les paroles de ce ministre protestant ) ne voudra pas se soumettre à » l'évidence qui résulte du concours des anciennes liturgies , des Pères et des Conciles , peut » mettre en controverse , pour ne rien dire des » autres points admis par l'Eglise dans tous les » temps , l'autorité divine des Ecritures inspirées , » le baptême des enfans , l'épiscopat , le jour du » Seigneur , la divinité de notre Sauveur Jésus- » Christ , *et renverser ainsi d'un seul coup la » foi et l'Eglise catholique* ( 1 ). »

---

(1) He that will not submit to the concurrent evidence of the ancient liturgies , fathers , and councils , may bring into controversy , not to mention other things received by the Church in all ages , the divine authority of the inspired writings , infant baptism , episcopacy , the Lords Day , and even thy divinity of our Lord and Saviour Jesus-Christ ; and so at once blow up the catholic faith and church. *D<sup>r</sup> Hickes's Christian Priesthood , vol. I , p. 145.*

Adam Clarke, célèbre méthodiste, ne s'explique pas moins nettement sur l'impossibilité où sont la plupart des Protestans de découvrir le vrai sens de l'Écriture, et par conséquent, de se former avec son seul secours, une foi exempte d'incertitude. « Il y a, dit-il, dans la parole de » Dieu une profondeur qu'on ne peut pénétrer » que par une inspiration divine qu'on ne doit » pas attendre, ou par une étude et des recherches profondes auxquelles le peuple n'a pas » le temps de se livrer. S'il est ainsi, ajoute-t-il, » comment une personne ignorante, quoique » pieuse, peut-elle avoir la prétention d'inter- » prêter ce livre (1) ? »

Je pourrais accumuler les aveux semblables; on pourrait m'opposer des décisions contraires, tant est grande la confusion des doctrines dans la Réforme! Elle a besoin d'une règle de foi: rejetant toute autorité vivante, et, par une conséquence nécessaire, la tradition, dès lors il ne lui reste plus d'autre règle que l'Écriture seule; mais elle ne tarde pas à en reconnaître l'insuf-

---

(1) There is a depth in the word of God which cannot be fathomed, except either by divine inspiration, which is not to be expected, or by deep study and research; for which the majority of the people have no time.... If this be the case, what pretensions can an ignorant person, however pious, have to explain this book? *A. Clarke's Letter to a Methodist Preacher*, p. 15 et 24. *Vide Benson's Sermons*, p. 72. London, 1802.



fisance , et il lui faut avouer qu'elle n'est pas infailliblement certaine de sa foi.

Tillotson était encore plus particulièrement obligé de faire cet aveu. Membre de l'Eglise anglicane, il ne pouvait s'écarter des trente-neuf articles qui forment le code de sa doctrine. Or, le vingt-unième le forçait de soutenir que *les conciles généraux peuvent errer, et ont en effet erré quelquefois, même en choses qui concernent Dieu* (1). Mais, si les conciles généraux, incontestablement la plus haute autorité qui existe dans l'Eglise chrétienne, peuvent errer, à plus forte raison chaque individu; autrement, il faudrait dire que l'Eglise entière, ou les conciles qui la représentent, n'étant pas infaillibles, chaque Protestant l'est; et s'il n'est point infaillible, il n'a pas une certitude absolue de sa foi.

De plus, comment accorder aux Protestans en général, cette certitude infaillible ou le privilège de ne pouvoir errer, lorsqu'avec *leur règle unique de foi*, ils se divisent en tant de sectes qui interprètent l'Ecriture d'une manière opposée? Suffit-il d'être Protestant pour que le oui et le non soient vrais en même temps? Et si chacun d'eux prétend que c'est son interprétation qui est la véritable, sa certitude qui est

---

(1) *Generalia concilia . . . et errare possunt, et interdum errarunt, etiam in his quæ ad Deum pertinent. Art. 21. Concilia Magnæ Britanniaë et Hiberniaë; vol. IV.*

infaillible, comment le prouvera-t-il ? Tous les autres n'en diront-ils pas autant ? Et où sera la règle pour les accorder ? Que si l'on ose soutenir qu'ils ne diffèrent pas entre eux sur des points essentiels, je demanderai d'après quels principes ils distinguent ce qui est ou non essentiel ; je demanderai si la présence réelle, la divinité de Jésus-Christ, la Trinité, ne sont pas des points essentiels ; je demanderai enfin ce qu'on entend par christianisme, et si ce n'est plus qu'un vain nom ?

Ainsi loin de faire violence au texte de Tillotson, je lui ai attribué le seul sens raisonnable qu'il puisse offrir, le même sens que lui attribuait le docteur Serjeant, sans que Tillotson ait réclamé ; et je ne crains pas de dire que, s'il fallait en revenir à discuter ces questions, il n'est pas un Protestant qui ne fût contraint de répéter l'aveu de Tillotson, ou de tomber dans des contradictions plus embarrassantes encore. Au reste, qu'on ne s'y trompe pas : je suis loin de triompher en disant ceci ; je plains les Protestans de bonne foi, que le malheur de leur naissance et les préjugés d'éducation retiennent dans une secte, qui, par cela même qu'elle exige des hommes un examen évidemment impossible au grand nombre, ne saurait elle-même soutenir le plus léger examen ; et quand j'insiste sur cette vérité, ce n'est pas, certes, dans le dessein d'affliger nos frères séparés, mais pour hâter de tout

mon pouvoir le moment désiré, où, unis avec nous dans la même Eglise visible, *il n'y aura plus qu'un seul troupeau et un seul pasteur.*

Le danger de mettre *la Bible* entre les mains du peuple, me paraît assez prouvé par l'impossibilité où le peuple est de l'entendre ; car dès lors il en abusera inévitablement. On m'oppose une lettre de Pie VI, dans laquelle ce souverain Pontife loue Antoine Martini, de Turin, d'avoir facilité aux fidèles l'accès des saintes Ecritures, en les publiant dans la langue vulgaire de son pays ; mais on oublie que le Pape ajoute : « En » joignant à votre traduction des notes explicatives tirées des saints Pères, vous avez écarté » tout danger possible d'abus, et vous vous êtes » ainsi conformé aux lois de la congrégation de » l'Index, et à la constitution de Benoît XIV » sur ce sujet. » Or, un des principes des sociétés bibliques, est de ne joindre au texte sacré ni explications, ni commentaires, ni notes d'aucune espèce, afin que chacun soit plus libre de l'interpréter selon son propre jugement.

Qui ne voit d'ailleurs l'extrême différence qui existe à cet égard entre les Catholiques et les Protestans ? Les Catholiques reconnaissent une autorité visible, infaillible, à laquelle ils sont toujours prêts à se soumettre. S'il arrive qu'ils se trompent en interprétant l'Ecriture, l'Eglise aussitôt les en avertit ; elle condamne l'erreur, et l'obéissance à ses décisions conserve l'unité de la foi.

Le Protestant, au contraire, n'admet point d'autorité vivante au-dessus de son propre jugement. S'il s'égaré, nul ne peut le redresser; et, au lieu que le Catholique, avant d'ouvrir les livres saints, sait avec certitude tout ce qu'il doit croire et pratiquer; le Protestant est obligé de le chercher dans ces mêmes livres, sans autre guide que sa raison. Il est aisé de prévoir à quels excès cette liberté, ou plutôt cette nécessité de se faire à soi-même sa religion, peut conduire une multitude ignorante et passionnée; et, en annonçant ce qu'on en devait craindre, je crois avoir donné d'assez graves motifs de mon sentiment pour qu'il fût possible de se l'expliquer, sans recourir à *la force des liens de parti et à l'aveuglement de l'esprit systématique.*

Je ne sais qu'un moyen de repousser ces vagues imputations, c'est de montrer que l'opinion qui me les attire a trouvé, parmi les ministres Protestans mêmes, de nombreux et habiles défenseurs. L'un d'eux s'exprime ainsi à propos des sociétés bibliques :

« L'assertion commune, que la Bible est ap-  
 » propriée à tous les âges, à tous les degrés d'in-  
 » telligence, et à toutes les conditions, n'est pas  
 » vraie ou n'est vraie que dans un sens très-  
 » restreint. La Bible est de tous les livres peut-  
 » être le plus difficile. L'expérience et l'obser-  
 » vation du genre humain conduisent à cette  
 » conclusion, que l'Écriture sainte est par elle-

» même trop obscure pour la généralité des hom-  
» mes. L'histoire de l'Eglise dans tous les siè-  
» cles en fournit d'abondantes preuves.

» En opposition à l'Eglise romaine, les pre-  
» miers réformateurs réclamèrent à grands cris  
» le droit d'interpréter les Ecritures d'après le  
» jugement particulier..... Mais pressés d'é-  
» manciper le peuple de l'autorité du Pontife  
» romain, ils proclamèrent ce droit sans expli-  
» cation ni restriction, et les conséquences fu-  
» rent terribles. Impatiens de miner la base de  
» la juridiction papale, ils maintinrent, sans au-  
» cune limitation, que chaque individu a le droit  
» indubitable d'interpréter l'Ecriture pour lui-  
» même. Etendu jusque-là, le principe n'était  
» pas soutenable : ainsi il devint nécessaire, pour  
» l'affermir, d'y joindre un second principe ; sa-  
» voir, que la Bible est un livre aisé, à la por-  
» tée de tous les esprits, et que la plus grande  
» clarté est le caractère inséparable d'une révé-  
» lation divine. Mais, soit isolés, soit unis, ces  
» deux principes ne sauraient soutenir une at-  
» taque sérieuse.

» Le jugement privé de Muncer découvrit,  
» dans l'Ecriture, que les titres de noblesse et les  
» grandes propriétés sont une usurpation impie sur  
» l'égalité naturelle des fidèles, et il invita ses sec-  
» tateurs à examiner, par les Ecritures, *si les*  
» *choses n'étaient pas ainsi*. Ils examinèrent,  
» louèrent Dieu, et procédèrent par le fer et le feu

» à l'extirpation des impies et à la saisie de leurs  
» propriétés. Le jugement privé pensa aussi avoir  
» découvert, dans la Bible, que les lois établies  
» n'étaient qu'une restriction permanente à la  
» liberté chrétienne, et que les élus étaient in-  
» capables de pécher. Jean de Leyde, quittant  
» les instrumens de son état, et prenant en main  
» la Bible, surprit la ville de Munster, à la tête  
» d'une populace fanatique, se proclama lui-  
» même roi de Sion, prit quatorze femmes à la  
» fois, assurant que la polygamie était une des  
» libertés chrétiennes, et le privilège des saints.  
» Mais si la criminelle folie des paysans étran-  
» gers, qui interprétaient la Bible pour eux-mê-  
» mes, afflige les amis de l'humanité et d'une  
» piété raisonnable, l'histoire d'Angleterre, pen-  
» dant une partie considérable du dix-septième  
» siècle, n'est guère propre à les consoler. Du-  
» rant ce période, une multitude innombrable  
» de fanatiques s'élevèrent, soit ensemble, soit  
» successivement, enivrés de doctrines extrava-  
» gantes et de passions nuisibles, depuis le fa-  
» rouche délire de Fox, jusqu'à la folie mé-  
» thodique de Barclay, et depuis le fanatisme  
» formidable de Cromwell, jusqu'à la niaise im-  
» piété de *Praise-God-Barebones*. La piété, la  
» raison et le sens commun semblaient avoir été  
» bannis du monde pour faire place à un jargon  
» bizarre, à une frénésie religieuse, et à un zèle  
» emporté. Tous citaient l'Écriture; tous pré-

» tendaient avoir des inspirations , des visions ,  
» des révélations , des ravissemens d'esprit ; et  
» les prétentions de tous étaient également fon-  
» dées. On soutenait fortement qu'il convenait  
» d'abolir le sacerdoce et la royauté, parce que  
» les prêtres étaient les serviteurs de Satan, les  
» rois des délégués de la prostituée de Babylone ,  
» et que l'existence des uns et des autres était  
» incompatible avec le règne du Rédempteur.  
» Ces *zélés* dénonçaient la science comme une  
» invention païenne , et les universités comme  
» des séminaires de l'impiété antichrétienne. La  
» sainteté de ses fonctions ne protégeait point  
» le Pontife , la majesté du trône ne défendait  
» pas le Roi ; l'un et l'autre , devenus un objet  
» de mépris et de haine , étaient enfin égorgés  
» par d'impitoyables fanatiques, dont le seul livre  
» était la Bible, sans notes ni commentaires. L'en-  
» thousiasme pour la prière , la prédication, la  
» lecture des livres saints , était alors au com-  
» ble. Tout le monde priait, tout le monde prê-  
» chait , tout le monde lisait, et personne n'é-  
» coutait. Point d'atrocité qu'on n'essayât de  
» justifier par l'autorité de l'Écriture. On en em-  
» ployait le langage dans les transactions les plus  
» ordinaires de la vie. C'était avec des phrases  
» tirées de l'Écriture , qu'on traitait de l'état  
» intérieur de la nation, et de ses rapports ex-  
» térieurs; avec l'Écriture, on tramait des con-  
» spirations , des trahisons, des proscriptions; et

» elles n'étaient pas seulement justifiées ; mais  
 » consacrées par des citations de l'Écriture. Ces  
 » faits historiques ont souvent étonné les gens  
 » de bien, et consterné les âmes pieuses. Mais,  
 » tout entier à ses sentimens, le lecteur oublie  
 » trop la leçon que renferme cette terrible ex-  
 » périence ; savoir , que la Bible, sans explica-  
 » tion ni commentaire, n'est pas faite pour être  
 » lue par des hommes grossiers et ignorans.....

» La masse du genre humain doit se contenter  
 » de recueillir son instruction d'autrui ; elle ne  
 » saurait approcher des sources de la science.  
 » Il faut qu'elle reçoive les vérités les plus im-  
 » portantes en médecine , en jurisprudence , en  
 » physique, en mathématiques, sur l'autorité de  
 » ceux qui les puisent à la source première. Et  
 » quant au Christianisme , on a , en général ,  
 » constamment suivi la même méthode ; et toutes  
 » les fois qu'on s'en est écarté à un certain point,  
 » la société a été ébranlée jusqu'à son centre (1). »

Parmi les ministres de l'Église anglicane, qui partagent ces sentimens , je pourrais citer M. Phelan , et l'archidiacre de Huntingdon , qui a essayé de prouver que les crimes augmentent en Angleterre proportionnellement au nombre d'exemplaires de la Bible qu'on distribue. M. Wix a aussi attaqué les sociétés bibliques , dans un

---

(1) Thoughts on the tendency of Bible Societies, by the Rev. O'Callaghan.



ouvrage très-remarquable , publié récemment à Londres. « La société biblique nationale et étrangère, dit-il, agissant de concert avec des personnes de toutes sectes , tend certainement à propager un vaste système d'indifférence, fatal aux véritables intérêts de l'Évangile (1). » Après avoir peint les tristes effets du zèle inconsidéré des distributeurs de la Bible : « Tels ont été, ajoute-t-il, les progrès du schisme, sous l'influence de cette société funeste, organisée sur un plan incompatible avec la pureté du Christianisme, et dangereux pour l'unité de la foi, si instamment recommandée par Jésus-Christ et ses apôtres (2). »

On vient d'entendre parler des écrivains protestans, et leur langage paraîtra peut-être moins modéré que le mien. Voilà ma réponse à ceux qui m'accusent d'esprit de parti. Décidé, pour ce qui me concerne, à terminer ici une discus-

(1) The British and Foreign Bible Society, acting in concert with persons of all professions of religion, superinduces, indeed, a grand system of indifférence, fatal to the genuine interests of the Gospel. *Reflections concerning the expediency of a council of the Church of England and the Church of Rome, etc.*, p. 86. London, 1819.

(2) Such has been the progress of schism under this *delusive and mischievous* society, organised on a wild plan of comprehension, regardless of the purity of christianity, and injurious to the unity of faith, so earnestly desired by Jesus Christ and his Apostles. *Ibid.* pag. 88.

sion déjà trop longue , je finirai par ces paroles de M. Wix : « On trouvera dans cet écrit quelques réflexions sur les sociétés bibliques , que l'on considère comme *une grande source d'in- subordination et de schismes religieux*. On s'offensera sans doute de ces réflexions. L'auteur en sera très-affligé ; mais il a trop à cœur la pureté du Christianisme et l'union de tous les Chrétiens , pour que la crainte de blesser l'empêche d'exprimer son sentiment , et de pousser un cri d'alarme , qui peut , avec l'aide de Dieu , arrêter les progrès du schisme et des fausses doctrines (1). »

---

(1) Some of the opinions , which will be found towards the close of these Reflections concerning the British and Foreign Bible Society , which is considered to be the grand modern engine of religions schism and insubordination , will doubtless give offence. This will occasion much sorrow to the writer ; but he is too deeply interested for the purity of Christianity , and too anxious for the harmony of the Gospel , to be deterred from the expression of his sentiments , and from the sounding an alarm , which , by the blessing of God , may yet check the career of schism , and restrain the progress of false doctrine. *Ibid. Pref. p. xxviiij.*

---

---

# DE LA RÉUNION

DES DIFFÉRENTES COMMUNIONS CHRÉTIENNES ;

PAR

L'ABBÉ F. DE LA MENNAIS.

( 1819. )

---

PLUSIEURS fois, depuis la grande scission qui déchira la Chrétienté au seizième siècle, on a tenté de réunir les Catholiques et les Protestans. Deux hommes du plus haut génie, Bossuet et Leibnitz, conçurent, sous Louis XIV, l'espérance d'y réussir, et leur correspondance, chef-d'œuvre de discussion, nous est restée comme un monument de leurs vœux, que diverses circonstances étrangères à la religion rendirent malheureusement stériles. Les temps n'étaient pas venus. Il avait à surmonter une trop vive opposition. La réforme, âpre et fière, se sentait encore vivante, parce qu'il y avait encore en elle de la foi. Ses préjugés contre l'Église romaine régnaient avec toute leur force. La raison, et l'expérience, qui n'est que la raison manifestée par les événemens, ne les avaient point assez affaiblis dans l'esprit de

la multitude, pour qu'elle entendît patiemment parler de réunion. Le souvenir récent des victoires de Gustave-Adolphe attachait les Protestans d'Allemagne à une religion qui leur avait coûté tant de travaux, et leur rappelait tant de gloire. Ils y tenaient comme à une conquête. Des difficultés non moins sérieuses naissaient de la politique de quelques souverains. La maison de Hanovre voyait, dans la Réforme, le fondement et la sanction de ses droits : elle les aurait crus ébranlés avec le Protestantisme. Cette considération, nulle aujourd'hui, paraissait alors si décisive, qu'elle déterminait seule Leibnitz à rompre les négociations entamées avec l'évêque de Meaux. De plus, le traité de Westphalie dont les suites, sous beaucoup de rapports, ont été fatales à l'Europe, avait établi, dans son sein, un principe permanent de division religieuse, en cherchant à former une sorte de balance entre les Etats catholiques et les Etats protestans : et cette cause a peut-être, plus qu'aucune autre, retardé l'union des Chrétiens dans une même foi et une même Eglise.

Aucun de ces obstacles n'existe maintenant. Le temps a effacé ou atténué les préjugés contraires à la religion catholique. La Réforme expirante prévoit elle-même sa fin, et laisse, pour unique postérité, une philosophie, ennemie du Christianisme, ennemie de la société, et qui les attaque jusqu'en Dieu même. Les siècles ont af-

fermi et consacré les droits de la dynastie régnante en Angleterre ; et ce ne sont pas certes les Catholiques qui les lui contesteront. Le danger pour elle viendrait plutôt des doctrines populaires nées de la Réforme. L'équilibre tant vanté, que des négociateurs, moins profonds politiques qu'habiles diplomates, s'efforcèrent d'établir par le traité de Westphalie, ne subsiste plus depuis long-temps. Les intérêts et les rapports ont changé. La Suède et le Danemarck ont perdu presque entièrement leur influence. Une foule de petits princes, membres autrefois de cette espèce de confédération qu'on appelait l'Empire, ont disparu pour jamais. La Pologne, ce flambeau qu'il fallait rallumer sans cesse, s'est éteinte. Une autre puissance plus redoutable, forçant les barrières de l'Europe, a promené, au milieu d'elle, son camp peuplé par l'Asie. Aux anciennes relations en ont succédé de nouvelles, déterminées par des motifs où la conformité de religion n'a point de part. On a vu l'Angleterre aider l'Espagne à recouvrer son indépendance, et concourir, avec la Prusse et la Russie, à replacer le Pape sur le trône pontifical. Ainsi, la politique d'aucun Etat ne paraît devoir s'opposer à la réunion religieuse dont j'essaierai de montrer l'importance, ou plutôt l'indispensable nécessité.

Toutes les vues, d'après lesquelles on gouvernait autrefois, seraient courtes aujourd'hui ; et

de là vient qu'aucun temps ne fut plus stérile en hommes d'Etat. Il faudra pourtant qu'il s'en forme, si l'Europe ne doit pas périr; il faudra que l'on comprenne qu'il ne s'agit plus de conserver la force et de régler les actions d'un peuple en santé, mais de guérir des nations malades, et de préserver de la destruction la société entière. Cet intérêt premier, et commun à tous les Etats, doit les réunir tous dans un même système de politique générale; car si un seul d'entre eux meurt de l'effrayante maladie qui tourmente le genre humain, les autres le suivront bientôt: et telle est maintenant leur destinée, qu'il faut qu'ils succombent ou se sauvent ensemble.

Les vérités sociales, principe de vie qui se transmettait de siècle en siècle, ont été obscurcies. Le désordre est dans l'intelligence; et voilà ce qui le rend si terrible. Des intérêts peuvent se concilier, des passions se calmer; c'est l'œuvre du temps, et tôt ou tard il l'achève. Mais le temps ne peut rien contre l'erreur, parce que sans cesse ranimée par les passions qu'elle enfante sans cesse, l'erreur croît, mais ne vieillit point.

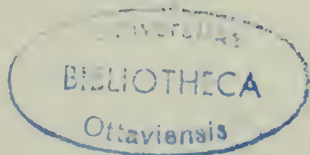
Partout on sent l'absence des vérités nécessaires; partout elles ont laissé un vide qu'en vain l'esprit travaille à combler. La société n'est plus qu'un doute immense. Point de maxime dont on ne dispute, point de principe qu'on ne nie. Qu'est-ce que le pouvoir? qui le sait? Appar-

tient-il au peuple? est-ce lui qui le donne? peut-il le reprendre quand il l'a donné? est-ce autre chose qu'un fait constaté par la force ou que la force elle-même? Quelqu'un doit-il commander? quelqu'un doit-il obéir? Les peuples en sont encore à résoudre ces questions, de la solution desquelles dépend l'existence des peuples.

On déclare des droits, et parce qu'on assemble des phrases, on s'imagine créer l'ordre. On improvise des gouvernemens, on élève des institutions, on les brise, et cependant toutes les notions se perdent. Qu'est-ce que la loi? une volonté : et de qui? la volonté de tous, ou d'un seul? Cette volonté est-elle arbitraire? si elle ne l'est pas, quelle est sa règle? Y a-t-il quelque chose de légitime en soi, de naturellement immuable? Est-ce le pouvoir? on le conteste : les rangs? on le conteste : la propriété? on le conteste. On s'égorge pour le oui et le non, et la force décide des doctrines.

Comment s'en étonner? Dès que l'esprit ne reconnaît point d'autorité à laquelle il doive obéir, la vérité pour chacun n'est que sa pensée. La raison, unique juge de tout, ramène tout à l'individu. Des opinions particulières remplacent les croyances générales, les intérêts remplacent les devoirs. Le désordre va croissant, les liens se rompent; dans la famille l'autorité paternelle s'affaiblit; dans l'Etat on abolit la hiérarchie sociale; toutes bornes sont ôtées à toute ambition, et au-

7\*



tour d'un trône sans degrés, on voit une foule de rois dépossédés qui s'efforcent de reconquérir le rang d'où ils sont déchus.

En quel lieu de l'Europe n'a-t-on pas semé des germes de révolution? On les croyait étouffés, ils renaissent de toutes parts. Les souverains et les sujets s'observent avec inquiétude. Ce n'est plus une famille qui habite sous le même toit, mais deux armées retranchées dans des camps opposés. Tantôt elles se choquent avec violence, tantôt elles négocient sur des ruines; et comme le pouvoir n'est qu'une prétention, les gouvernemens ne sont que des traités.

Les mêmes causes de division agissant sur les peuples, tendent visiblement à les isoler, et ramènent ces temps de la barbarie païenne, où, ennemis nés les uns des autres, la paix n'était qu'une trêve, et la guerre un duel, où presque toujours il fallait qu'un des deux pérît. Voilà pourquoi, chez les anciens, chaque citoyen était soldat; et l'on n'arme aujourd'hui les nations entières que parce qu'elles ont aussi à combattre pour leur vie.

A mesure que la société se dissout, des aggrégations nouvelles se forment. Des sociétés secrètes s'organisent dans la société publique, et travaillent dans l'ombre à hâter sa dissolution.

Quand on vient à considérer cet effrayant état, qu'on l'observe en détail, et qu'on aperçoit partout, et jusque dans les écoles de l'enfance, le



même esprit de désordre, les mêmes principes d'anarchie, on ose à peine lever les yeux sur l'avenir. Certes, le mal est grand : est-il sans remède? Non ; la société ne meurt jamais que par la faute de ceux qui gouvernent, et il suffit encore de vouloir pour la sauver.

Mais qu'on ne s'y trompe pas ; ce n'est pas en flattant les idées du siècle qu'on la ranimera, mais en la rappelant à la raison de tous les siècles. Le principe d'union a été détruit, et avec lui les droits et les devoirs. Que nous offre-t-on pour le remplacer ? Le commerce ou l'industrie, et ce qu'on appelle les lumières. Etrange pensée, de prétendre unir les hommes par la passion même qui les divise le plus, la cupidité ! L'industrie est l'art de tourner à son profit les besoins des autres, et même leur malheur : la première condition de toute société est que chacun soit prêt à sacrifier aux autres ses intérêts et sa vie même. Je voudrais bien qu'on m'expliquât comment l'industrie suppléera ce devoir. Le commerce, dit-on, rapproche les peuples ; oui, comme l'impôt rapproche le percepteur du contribuable. Outre ces sourdes inimitiés, dont l'effet à la longue est si terrible, le commerce enfante à lui seul plus de guerres que toutes les autres causes de division.

Je ne connais dans l'ordre moral de lumière que la vérité. De nos jours on a donné ce nom aux nuages qui la recouvrent ; alors on a pu

vanter le progrès des lumières. Mais à mesure qu'elles s'accroissaient, la société s'en allait. Ce n'est pas, je pense, à leur aide qu'on parviendra à la rétablir.

En religion, en morale, en politique, on a tout nié, et c'est en niant tout qu'on a tout détruit. L'Europe succombe sous le poids des doctrines philosophiques, et on les lui présente pour appui. On veut que les maximes qui ont conduit les rois à l'échafaud, affermissent les trônes, et que les doctrines qui ont soulevé les peuples les uns contre les autres, soient le lien qui doit les unir. Que si l'on entend par lumières les premiers élémens de l'instruction, il n'est pas aisé de comprendre comment les hommes deviendront meilleurs, quand ils sauront lire, écrire et chiffrer, et comment de la grammaire et de l'arithmétique naîtront des droits et des devoirs, l'obéissance à l'autorité, des mœurs pures et fortes, l'esprit de sacrifice, la paix et l'union des peuples.

Mais c'est trop nous arrêter aux rêveries d'une philosophie imbécile ; laissons-la s'admirer elle-même, et cherchons dans les vérités qu'elle a méconnues, dans les lois qu'elle a violées, la cause de nos maux et leur remède.

Unir les hommes, c'est en former une société. Il n'y a de vraie société qu'entre les êtres intelligens, c'est leur mode essentiel d'existence ; le principe de la société est donc tout spirituel.

Mais, dans les rapports mêmes des esprits, ce qui rapproche, n'unit pas toujours, ou ne constitue pas une société; car la société consiste proprement dans l'obéissance au pouvoir légitime. Ainsi, des opinions semblables laissant chacun dans son indépendance primitive, rapprochent quelquefois, mais n'unissent jamais; des croyances communes unissent au contraire, quoiqu'elles ne rapprochent pas toujours; parce que croire, c'est obéir.

La religion, considérée dans sa notion la plus générale, est donc la première et même la seule société, puisqu'on ne trouve qu'en elle la raison de l'obéissance de l'esprit. Elle nous montre Dieu comme le principe de tout pouvoir, et contraint l'homme de se soumettre à l'homme dans la société politique, par obéissance aux lois d'une société plus haute, celle de toutes les intelligences avec leur auteur. Détruisez la religion, il n'y a donc plus de société possible; qu'elle s'affaiblisse, la société s'affaiblira également; en un mot, l'ordre politique, toujours dépendant de l'ordre religieux, en suit les développemens; et, soit qu'il se perfectionne, soit qu'il s'altère, il partage constamment ses destinées.

Et, quand je dis que la religion est proprement la société, je n'avance rien que les faits ne prouvent. Qu'une religion nouvelle s'établisse en un pays, comme autrefois le Calvinisme en France, qu'elle y fasse de nombreux prosélytes,

aussitôt l'ordre politique est troublé. C'est une société nouvelle qui se fonde ; et comme deux sociétés ne peuvent subsister au milieu l'une de l'autre , sur le même territoire , l'Etat ne cessera d'être agité , jusqu'à ce que l'une des deux ait été vaincue ; et c'est pour cela qu'en toute société pleinement formée , il y a eu , et il y aura toujours une religion dominante.

Ainsi , il ne suffit pas d'obéir aux mêmes lois politiques et civiles , pour être membres d'une même société ; et les Juifs en sont un exemple frappant. Répandus dans le monde entier , chez cent peuples divers , soumis partout aux lois du pays , et partout étrangers , ils ne sont en société qu'avec eux-mêmes.

En vain donc on chercherait dans la politique le moyen de lier entre elles les nations de l'Europe : sous le même chef , les mêmes institutions , les mêmes codes , elles resteraient encore séparées , et plus peut-être qu'en leur état présent. Pour être réellement unis , il faut que les peuples , comme les hommes , deviennent membres d'une même société , société purement spirituelle , fondée sur des rapports immuables , et qui , dès lors , peut et doit embrasser tous les êtres intelligens. Comme chaque famille est indépendante des autres familles dans l'ordre civil , chaque peuple demeure indépendant des autres peuples dans l'ordre politique ; et tous , sujets du même pouvoir dans la société spirituelle ou religieuse ,

frères de croyance, possèdent les mêmes vérités, obéissent aux mêmes lois, sont liés par les mêmes devoirs. Telle était jadis la Chrétienté, magnifique création du Christianisme. Mais l'édifice que la religion avait élevé, la raison humaine l'a renversé, et les peuples se fatiguent à chercher un abri dans ses ruines.

Nous avons défini la société religieuse, *l'union des esprits par l'obéissance au même pouvoir* : les communions protestantes, qui ne reconnaissent point de pouvoir spirituel, d'autorité vivante ayant droit de commander la foi, de porter des lois obligatoires, mais qui laissent chacun juge de ce qu'il doit croire et de ce qu'il doit faire, ne sont donc pas une société. Elles constituent l'esprit dans une indépendance absolue, et l'Écriture, livrée à l'interprétation de la raison particulière, variable en chaque homme, ne lie pas plus que la raison elle-même. C'est en religion l'état de nature, c'est-à-dire l'absence de tout gouvernement, de toute loi, de tout tribunal, de toute police, et, par conséquent, la destruction de toute société.

L'Église grecque admet un pouvoir, mais un pouvoir particulier, et même elle confond, à certains égards, le pouvoir politique et le pouvoir spirituel. Elle n'est donc, sous le premier rapport, qu'une société particulière ou imparfaite ; et, sous le second, elle n'est pas même une société spirituelle : ce qui est si vrai, que la re-

ligion des Russes ne pourrait devenir celle d'un autre peuple, que dans le cas où ce peuple passerait sous la domination du même souverain.

Nous ne parlerons point ici des effets du Protestantisme ; ils sont connus. Que les gouvernemens regardent le passé, il leur apprendra ce qu'ils doivent attendre de l'avenir. Ce serait se faire une grande illusion de compter sur la paix parce qu'on a dit à chacun : Sois ton maître. Partout où existent des êtres semblables , une société tend à se former, et, jusqu'à ce qu'elle se forme, il y a trouble, désordre, haine mutuelle. Chaque raison est un souverain qui cherche des sujets. De là des sectes sans nombre, une multitude de petits tyrans presque toujours renversés par des conspirations domestiques : point de secte qui n'ait péri par une secte sortie de son sein. Mais celles qui naîtront désormais, auront, qu'on n'en doute pas, un caractère nouveau, et plus redoutable qu'il n'est possible de le prévoir peut-être. L'erreur aussi a ses mystères; on a commencé à soulever le voile; mais il reste encore aux nations de grands et terribles secrets à découvrir.

Tandis que l'Autriche catholique jouit du calme intérieur le plus parfait, les Etats protestans d'Allemagne sont, ainsi que l'Angleterre, agités par des doctrines turbulentes. Un bruit sourd de révolution gronde dans leur sein; on prêche l'abolition des rangs, de la propriété, de toutes

les institutions sociales; et le peuple écoute. Des bandes de niveleurs s'organisent dans les universités du Nord. Impatiens d'accomplir leur œuvre, déjà ils ont tiré le poignard contre la société. Un jeune adorateur de l'anarchie s'est dévoué pour offrir à l'idole les premières libations de sang humain, et, comme autrefois l'honneur eut ses chevaliers, le crime a ses preux.

La Russie, jusqu'à ce jour, a été garantie de ces excès; mais qu'elle ne s'endorme pas dans une sécurité trompeuse. Elle touche à une époque critique, celle où finit le premier âge des nations. Ses peuples nombreux ont eu trop de rapports avec les autres peuples de l'Europe, pour qu'ils puissent continuer de vivre dans le repos de l'ignorance. De nouvelles idées, de nouveaux désirs les poussent vers des destinées nouvelles. Il faut qu'ils obéissent à cette grande loi qui ordonne à la société, comme à l'homme, de croître et de se développer. Mais la société religieuse, faible et imparfaite, contrariant les progrès de la société politique emportée par le mouvement des esprits; l'État, au lieu de se perfectionner, se corrompra, et il arrivera infailliblement, après de longues commotions, à la pire des barbaries, la barbarie policée, sans avoir même passé par la civilisation. Des hommes grossiers deviendront facilement des enthousiastes, sous l'empire d'une religion où le principe d'autorité, incertain et presque nul, n'op-

posera qu'une impuissante digue aux erreurs qu'enfanteront des imaginations exaltées, et les effets que doit produire ce défaut d'autorité se manifestent déjà dans quelques apologies de l'Eglise grecque, où l'on remarque une teinte très-sensible de cette mysticité voisine du fanatisme qui caractérise la doctrine des diverses sectes d'Illuminés.

Toutes les communions chrétiennes, grecques et protestantes, portent donc en elles-mêmes un principe de division, de désordre et de ruine. La religion catholique forme seule une société, puisqu'on ne trouve qu'en elle un véritable pouvoir, le droit de commander, le devoir d'obéir; société une, parce que ce pouvoir est un; société générale, parce que ce pouvoir, purement spirituel, s'étend à tous les temps, à tous les lieux, partout indépendant du pouvoir politique, indépendant lui-même dans les limites qui le circonscrivent; société immuable, parce qu'elle n'est soumise ni à la volonté ni aux pensées de l'homme, et que, dans ses dogmes et dans ses préceptes, elle est l'éternelle loi des intelligences; et tandis que hors d'elle tout varie, tout s'altère, tout passe, immobile elle demeure, et rassemblant les peuples les plus éloignés, les plus différens de langage, de gouvernement, de coutumes et de mœurs, elle les unit par la même foi, le même culte, les mêmes devoirs, et les perfectionne sans cesse, parce qu'elle possède en elle-même un principe infini de perfection.



Pourquoi donc, après avoir péniblement vieilli dans leur solitude, les communions séparées de cette Eglise mère, ne viendraient-elles pas s'y réunir, et oublier le passé dans son sein? La vie n'est que là, car là seulement est la vérité. Partout ailleurs on ne trouve que le doute, un besoin de croire, qui, égarant les hommes dans de vaines spéculations, les dispose à tous les genres de fanatisme, et une impuissance d'arriver à rien de certain, qui désespère la raison et l'assoupit dans l'indifférence. Entre ces deux maladies également mortelles, que deviendra l'Europe? Que deviendront les peuples, livrés à la plus profonde anarchie spirituelle, et dans leur indépendance ne connaissant de loi, de droit, d'ordre et de vérité que la force? Il est temps que les rois y pensent; il est temps qu'ils s'occupent de mettre un terme à la démagogie des opinions, en rentrant dans la seule société dont le pouvoir commande tout ensemble à la volonté et à la raison. Et qu'ont-ils à redouter de ce pouvoir, fondement de leur propre autorité?

La résistance que pourrait éprouver la réunion, serait presque nulle en beaucoup de lieux, et céderait partout aisément à des moyens de douceur, de persuasion et de charité, soutenus de l'exemple des grands et du souverain. Il n'y a plus de croyances dans la Réforme, et les peuples ont besoin de croyances. Ils n'ont pas moins besoin d'ordre; et la sévérité même de la re-

ligion véritable, les œuvres de miséricorde et toutes les vertus qu'elle inspire, la majesté de son culte, la pompe de ses cérémonies, ne tarderaient pas à triompher des préjugés et des habitudes. On sait d'ailleurs, et les lettres de Bossuet à Leibnitz le prouvent, jusqu'à quel point l'Eglise catholique porterait la condescendance, en ce qui tient uniquement à la discipline, pour obtenir un aussi grand bien que le rétablissement de l'unité.

Que les chrétiens se réconcilient enfin. N'est-ce pas assez de trois siècles de division? Quel en a été le fruit? des guerres atroces, des calamités inouïes, la destruction de la société. Que tant de souffrances ne soient pas perdues; qu'elles apprennent à l'homme à se défier de ses pensées. Nous devons le savoir aujourd'hui, l'union vaut mieux que l'orgueil de l'indépendance. Nous nous sommes combattus dans la nuit des doctrines enfantées par la raison humaine, embrassons-nous à la lumière de la religion d'amour. Possédons en commun les mêmes vérités, et cessons de vouloir en créer de nouvelles. La vérité, c'est Dieu qui ne change point; comment la vérité changerait-elle? Elle réside dans l'Eglise antique, sous la garde de l'autorité, et la foi seule en approche. La raison hautaine erre au-dehors, se fatigue à poursuivre des ombres qui lui échappent; et comme l'homme déchu, exilée du lieu de son repos, elle s'enfonce avec douleur dans des déserts inconnus.

---

## DES OUVRAGES ASCÉTIQUES;

PAR

L'ABBÉ F. DE LA MENNAIS.

---

LES ouvrages de piété, proprement dits, appartiennent presque exclusivement à la religion catholique. Ce n'est pas que les sectes séparées de la véritable Eglise, honteuses de leur indigence à cet égard, n'aient cherché, principalement depuis un siècle, à la déguiser aux yeux des hommes peu attentifs. De là vient qu'en Allemagne, et en Angleterre surtout, il existe une foule de livres qui se rapprochent plus ou moins de nos écrits ascétiques : mais la doctrine des Protestans, imprimant à toutes leurs productions de ce genre un caractère particulier, ne permet pas même qu'on y reconnaisse le faible mérite d'une heureuse imitation. La foi toujours vacillante des prétendus Réformés les force à se jeter dans de vagues déclamations de morale, dans de sèches exhortations, qui n'éclairent pas plus l'esprit qu'elles ne touchent et n'échauffent le cœur. Ils s'en vont comme la Samaritaine, puiser hors de la ville des eaux qui trompent la soif sans l'éteindre ; mais ils ne connaissent point la source

vive qui jaillit dans la vie éternelle. Leur religion sans amour ne parle point à l'âme, et en retranchant les mystères ainsi que le culte extérieur, ils se sont interdit tout moyen d'agir sur l'imagination, dont l'empire est si vaste et l'influence si puissante. Leurs dogmes perpétuellement variables, comme les pensées de l'homme, n'offrent à l'esprit aucun point d'appui, aux préceptes les plus importants aucune sanction qui fixe les incertitudes et maîtrise l'indocilité de la conscience. Le Christianisme se montre partout, dans leurs livres, comme un système de philosophie qu'on présente à la raison pour le juger, rarement comme une loi divine devant laquelle toute intelligence doit s'abaisser, et jamais comme une source immense et intarissable d'amour, où l'âme, haletante de désir et altérée de bonheur, vient se régénérer, se vivifier, et puiser l'avant-goût d'une félicité immortelle. Dans la multiplicité de leurs opinions, tremblant sans cesse de se contredire les uns les autres, à peine osent-ils confesser Dieu hautement. Je ne sais quelle force effrayante, les contraignant de reculer successivement devant tous les dogmes, les pousse invinciblement vers un doute universel, et, pour ainsi dire, jusqu'aux bornes où toute religion finit, et où commence le néant. Sous ce rapport, il y a sans doute l'infini entre eux et nous; mais avant même qu'ils fussent arrivés à ces prodigieux excès, leur croyance primitive

suffisait pour expliquer la différence qu'on observe entre leurs productions religieuses et celles des écrivains nourris dans la véritable Eglise.

La doctrine du sacrifice, qui fait le fond de la religion catholique, a été, sinon détruite, au moins étrangement altérée par les novateurs du 16<sup>e</sup> siècle, et par leurs disciples. Conduits de proche en proche à nier la continuation du sacrifice de Jésus-Christ sur nos autels, ils ont été contraints de nier également la nécessité du sacrifice personnel de chaque individu, ou le concours de l'homme à son propre salut. Or, ce sacrifice est le fondement de toute la morale chrétienne, ou plutôt est cette morale même : les sens et les passions sont l'holocauste, et l'amour, unique principe d'action, est le sacrificateur. Conformément à cette doctrine, les ouvrages de piété, en nous instruisant de nos devoirs, ont encore pour but d'exciter, de purifier l'amour qui donne la force de les remplir; et voilà spécialement ce qui les distingue des simples traités de morale, qui, ne parlant presque toujours, et ne pouvant parler qu'à la raison, convainquent sans persuader, éclairent sans émouvoir; et lors même qu'ils ont, chose très-rare, quelque influence sur les lecteurs, créent plus de remords que de vertus.

Et remarquez la beauté, la profondeur de notre religion : elle demande le sacrifice entier de l'homme, en l'avertissant que par lui-même ce

sacrifice n'est rien et ne peut rien ; mais après lui avoir montré son impuissance , après l'avoir enfoncé dans son néant , elle l'en retire pour le diviniser en quelque sorte , en donnant un prix infini à la moindre de ses actions associée au sacrifice d'un Dieu : magnifique privilège , qui nous fait entrer en partage des mérites et des perfections du médiateur ; échange merveilleux , par lequel venant au secours de sa créature dégradée , le Verbe divin accepte le péché , les souffrances , la mort ; et l'homme coupable reçoit l'innocence , la gloire et l'immortalité.

Ce sont ces hautes idées , c'est cette philosophie sublime , si appropriée au cœur humain , si puissante pour en remuer tous les ressorts , si pleine de grandeur et d'amour , qui règne dans les écrits ascétiques , et y répand cette douceur , ce charme indéfinissable qu'on a nommé *onction* , parce qu'il fallait une expression nouvelle pour désigner un sentiment nouveau. Cherchez quelque chose de semblable dans les moralistes profanes , ou dans les écrivains qui appartiennent à l'école protestante , vous ne l'y trouverez point. Tout est sec , aride , ou boursofflé , guindé , déclamatoire , dans leurs livres. En vain ils se fatiguent pour vous échauffer , vous restez froids à leurs discours : ils n'ont point *la parole qui donne la vie*.

---

## QUE LE CHRISTIANISME

RAPPROCHE L'HOMME DE DIEU ,  
ET QUE LA PHILOSOPHIE L'EN SÉPARE ;

PAR

L'ABBÉ F. DE LA MENNAIS.

---

IL semble que la philosophie ait épuisé l'erreur, comme le Christianisme a épuisé la vérité; et il n'est pas difficile d'en découvrir la raison. Dieu est vérité, et toute vérité découle de Dieu, est immuable comme Dieu. De là vient, qu'indépendante de nos conceptions, la vérité est la même pour toutes les intelligences. Nous pouvons l'ignorer, l'obscurcir, comme nous pouvons étendre un voile entre nos yeux et le soleil; mais nous ne saurions l'altérer en soi, encore moins la détruire. Elle est hors de nos atteintes, et il n'est pas plus en notre pouvoir de faire que ce qui est essentiellement vrai cesse d'être vrai, que d'anéantir ce qui existe essentiellement. Dieu même n'a pas ce pouvoir; toutes les vérités nécessaires forment, pour ainsi parler, une portion intégrante de son être : en les anéantissant il s'anéantirait lui-même.

Ainsi, connaître la vérité, c'est connaître Dieu ; et toute vérité connue est une *révélation* ou une manifestation partielle de l'être divin. Par quelque voie que s'opère cette révélation, l'existence en est certaine, pour quiconque raisonne et croit en Dieu ; autrement les idées seraient arbitraires : il y aurait autant de vérités différentes que d'intelligences diverses. Donc, plus on connaît Dieu, plus on connaît de vérités, et réciproquement. Tout ce qui nous rapproche de Dieu, nous rapproche de la vérité, comme tout ce qui nous éloigne de Dieu, nous éloigne d'elle, et nous enfonce dans l'erreur, qui n'est que la privation de la vérité, et n'a rien de réel que ses funestes effets : semblable au vide, qui tue les animaux qu'on y plonge, non par son action propre, mais en les privant d'une substance nécessaire à la vie.

Or, par ses dogmes, par ses préceptes, par ses pratiques, le Christianisme nous rappelle sans cesse à Dieu, nous met en relation perpétuelle avec Dieu, transporte en lui toutes nos facultés, et, dans sa sublime doctrine, contient, si on peut le dire, la divinité tout entière en puissance. La vérité est donc là, puisque la vérité n'est que Dieu même ; et toute vérité y est, puisque Dieu y est tout entier.

Qu'on n'abuse pas de ce que je dis, pour me faire penser ce que je ne dis pas. Je suis loin de soutenir que le chrétien connaisse toute vé-



rité, car je suis loin d'imaginer qu'il connaisse Dieu parfaitement. Dieu seul se connaît de la sorte ; mais s'il n'est pas parfaitement connu, il est cru parfaitement ; si l'intelligence est bornée comme l'homme qui la reçoit, la foi est infinie comme Dieu qui la donne ; et de cette foi infinie, ainsi que d'une source intarissable, l'intelligence, selon la mesure de ses désirs et de ses forces, tire incessamment, par la contemplation, des vérités nouvelles, qui apaisent sa soif ardente de connaître, en attendant qu'elle puisse se désaltérer pleinement dans le sein même de l'Être immense, qui ne se manifeste ici-bas à elle qu'obscurément et par degrés.

La philosophie, au contraire, tend à écarter Dieu de la pensée, et même à l'en exclure entièrement. On dirait que sa présence la gêne et l'irrite ; tandis que le Christianisme nous montre Dieu partout, partout elle ne nous montre que l'homme, même dans la morale, même dans la religion. Sa pente naturelle est donc vers l'erreur ; aussi arrive-t-elle bientôt au terme extrême de cette route, à l'erreur absolue, ou la négation de Dieu.

---

---

## QU'IL Y A UNE ALLIANCE

NATURELLE ENTRE LE DESPOTISME

ET LES DOCTRINES MATÉRIALISTES;

PAR

L'ABBÉ F. DE LA MENNAIS.

---

**D**E la religion dépend le bonheur de l'homme et le bonheur du peuple ; sur elle seule repose l'ordre social. Prétendre lui donner une autre base , c'est vouloir changer la nature des êtres ; car les lois de la religion dérivent de la nature des êtres intelligens , aussi nécessairement que les lois physiques dérivent de la nature des êtres matériels. Les unes et les autres , indépendantes de nos volontés et de nos conceptions , sont déterminées rigoureusement par la nature des êtres dont elles expriment les rapports ; rapports de position , de masse et de mouvement pour les êtres physiques , rapports de droits et de devoirs pour les êtres intelligens ; et comme l'homme , être physique et intelligent , connaît ces deux sortes de lois relatives à sa double nature , et n'en connaît pas d'autres ; dès qu'il essaie de constituer une société sans religion , il est contraint de substituer aux

lois qu'il rejette, les lois physiques, et d'asservir l'être intelligent à l'aveugle empire de la force, loi des êtres purement matériels. De là naît, d'un côté, une servitude dégradante, universelle, irremédiable ; et, de l'autre, des agitations, des chocs continuels, un désordre semblable à celui auquel le monde physique serait en proie, si les lois qui le régissent étaient tout à coup anéanties ou suspendues. La force, en effet, par elle-même, n'a aucune tendance déterminée ; il faut qu'elle la reçoive d'une volonté quelconque. Dans l'univers matériel, elle la reçoit de la volonté suprême du Créateur, qui la fait concourir, selon des lois aussi sages que constantes, au maintien de l'ordre général ; dans les sociétés humaines, naturellement constituées, elle la reçoit de la volonté du pouvoir, réglée par les lois propres aux êtres intelligens. Ces lois ôtées, la force, sans autre règle que des volontés particulières, et recevant autant de directions contraires qu'il y a d'intérêts opposés ou d'individus, sépare au lieu d'unir, au lieu de conserver détruit ; car la première condition de la grandeur de l'un est l'abaissement de l'autre, des richesses de l'un la pauvreté de l'autre, de la gloire de l'un l'humiliation de l'autre. Là, où deux forces se combattent de front, il faut que l'une détruise l'autre, ou que toutes deux soient détruites.

La loi de la force, transportée dans la société des êtres intelligens, et y remplaçant les lois pro-

pres à ces êtres , produit donc nécessairement une confusion effroyable, confusion d'autant plus grande , qu'il reste plus d'intelligence dans cette société; car les désirs ou les volontés particulières croissant proportionnellement en nombre et en intensité , les résistances , les chocs et les haines croissent aussi proportionnellement.

Or , tous les êtres ayant une tendance naturelle à l'ordre ou au repos, il résulte de là qu'on ne peut soumettre les peuples aux lois physiques de la matière , sans qu'ils tendent eux-mêmes à se matérialiser , pour se mettre en harmonie avec leurs lois. Aussi ne vit-on jamais de despotisme tranquille que chez les peuples abrutis, soit par ignorance, soit par mépris des vérités qui nourrissent et développent l'intelligence. Ces peuples matériels obéissent stupidement à la force , comme le vaisseau obéit à l'action combinée des vents et du gouvernail.

Mais la force , quoi qu'on fasse , n'a d'action que sur les corps. Le peuple , sous son empire , est donc opprimé , contraint ; il n'est pas gouverné ; car on contraint les corps , mais on ne gouverne que les intelligences.

---

---

## DE LA NÉCESSITÉ DU CULTÉ ;

PAR

L'ABBÉ F. DE LA MENNAIS.

---

**D**IEU est trop grand pour faire attention aux hommages de l'homme. Il y a quelque chose de vrai dans cette pensée, et quelque chose de faux et de dangereux.

Il est faux que Dieu soit ou puisse être indifférent aux pensées et aux sentimens d'un être qu'il a doué d'intelligence ; autrement il faudrait dire qu'il n'existe aucun ordre intellectuel, qu'il n'y a ni erreur ni vérité, ni bien ni mal dans les sentimens et les pensées de l'homme ; car, s'il y a bien et mal, erreur et vérité, ordre et désordre dans le monde moral comme dans le monde physique, Dieu qui est l'ordre, la vérité, le bien par essence, ne saurait être indifférent à l'erreur, indifférent au désordre, indifférent aux croyances et aux affections de l'homme, qu'il a créé capable de connaître le vrai et d'aimer le bien. En effet, en créant l'homme, en le douant de certaines facultés, Dieu sans doute a eu un but, une volonté ; ce n'est point au hasard et sans objet qu'il a établi un rapport

immuable entre la faculté de connaître et la vérité, entre le bien infini et la faculté d'aimer, en un mot, entre lui et sa créature libre. Si donc, en vertu de sa liberté, la créature intervertit ces rapports, ou trouble volontairement l'ordre établi par le Créateur, supposer qu'il y soit indifférent, c'est supposer en lui des volontés contradictoires, c'est nier sa sagesse, c'est nier Dieu.

Et voyez où conduit cette supposition absurde. En supposant Dieu indifférent au culte, on est contraint de le supposer indifférent aux dogmes, car le culte n'est que l'expression des dogmes. Que si l'on en doutait, on n'a qu'à tenter d'appliquer à une religion le culte d'une autre religion, au Christianisme, par exemple, le culte judaïque, et réciproquement. Mais on ne suppose pas plutôt Dieu indifférent aux dogmes et aux croyances, qu'il faut le supposer indifférent aux actions, indifférent au crime et à la vertu. Le principe conduit là. Il n'y a pas plus de raison de dire : Qu'importe à Dieu ce que l'homme croie ? que de dire : Que lui importe ce que l'homme fasse ? La disproportion de l'homme à Dieu, sur laquelle on se fonde dans le premier cas, n'est pas moins grande dans le second ; et l'on n'en tirera pas, à l'égard du culte ou du dogme, une conséquence qui ne s'applique avec autant de justesse à la morale. Les actions, en outre, ne sont moralement bonnes ou mauvai-

ses que par leur relation à des principes moralement bons ou mauvais. Ce qu'il y a de physique dans l'action est moralement indifférent. Si donc Dieu est indifférent aux croyances, il l'est, à plus forte raison, nécessairement aussi aux actions. Dieu n'est indifférent à rien, ou il est indifférent à tout; et celui qui, se fondant sur cette prétendue indifférence de Dieu, s'affranchit d'une seule pratique commandée, viole toute la loi, selon l'observation profonde d'un apôtre (1); car il détruit le principe sur lequel repose toute la loi.

Toutefois, la maxime que je combats renferme quelque chose de vrai. Il est certain que l'homme est naturellement si loin de Dieu, qu'il ne saurait lui rendre par lui-même un culte digne de lui, qu'il n'existe aucune proportion entre les pensées de son esprit, les sentimens de son cœur, la pureté de ses œuvres, et la grandeur, la bonté, la perfection du souverain Être. La religion ne dissimule pas cette vérité; elle est la base de sa doctrine: et, tandis que la raison, livrée à elle-même, se perd dans ces apparentes contradictions, le Christianisme seul, unissant deux vérités également certaines, quoiqu'elles paraissent se combattre, remédie à l'impuissance naturelle où est l'homme de s'approcher de Dieu, et lui offre le moyen d'entrer avec lui en société, en même

---

(1) Ep. Jac. II, 10

temps qu'elle lui en fait un devoir. Car il nous apprend qu'entre Dieu et nous, il existe un médiateur, qui, réunissant dans sa personne la nature divine et la nature humaine, comble le vide immense qui nous sépare du premier Être, et donne à nos hommages unis aux siens, à nos œuvres unies aux siennes, une valeur infinie, qui rend notre culte digne de Dieu.

Ainsi, la religion repousse tout ce qu'il y a de faux; admet et concilie tout ce qu'il y a de vrai dans les divers systèmes de philosophie. Elle montre avec les déistes, contre ceux qui rejettent toute religion, que, s'il y a un Dieu, l'homme a des devoirs à remplir envers lui; qu'il lui doit une adoration, un culte. Elle montre contre les déistes, que l'homme seul ne peut rendre à Dieu un culte digne de lui, et que leur prétendue religion naturelle n'est qu'une chimère, d'où vient qu'eux-mêmes, ne la pouvant définir, sont contrainsts de la renverser de leurs propres mains, en poussant de proche en proche l'indifférence jusqu'à la tolérance de l'athéisme.

Sans la connaissance du médiateur, on ne peut rien entendre ni à Dieu, ni à l'homme, ni à la religion, ni à la morale.

---



---

## PENSÉES DIVERSES;

PAR

L'ABBÉ F. DE LA MENNAIS.

---

ON ne lit plus : on n'en a plus le temps. L'esprit est appelé à la fois de trop de côtés, il faut lui parler vite, ou il passe. Mais il y a des choses qui ne peuvent être dites ni comprises si vite, et ce sont les plus importantes pour l'homme. Cette accélération de mouvement qui ne permet de rien enchaîner, de rien méditer, suffirait seule pour affaiblir, et, à la longue, pour détruire entièrement la raison humaine.

---

Ceci est un caractère exclusivement propre au Christianisme, qu'il n'a été modifié par aucune autre doctrine. Toutes les philosophies et toutes les religions ont reçu de lui, et il n'a rien reçu d'aucune d'elles.

---

Qui ne tiendrait compte que des conversions en calculant les effets des missions chrétiennes, n'aurait qu'une idée bien incomplète de leur influence. Semblables aux navigateurs qui confient

aux terres où ils abordent des graines de plantes utiles, partout où pénètrent les missionnaires, ils y sèment des vérités : elles croissent, elles se répandent, et chacun en profite plus ou moins. Il y a peut-être à la Chine et dans l'Inde beaucoup d'hommes qui ne connaissent point le nom de *Jésus-Christ* ; mais je ne crois pas qu'il y en ait un seul dont le Christianisme n'ait modifié les idées. Je ne sais, sans lui, s'il resterait sur la terre le moindre vestige des traditions primitives.

---

Qui se connaît, se méprise nécessairement. Ainsi l'orgueil, qui a des racines si vives dans le cœur humain, est contre nature, et prouve la chute originelle dont notre ignorance est le châtement. Un bouleversement si étrange dans notre raison, indique quelque ancienne et grande catastrophe.

---

Demandez à ce pauvre paysan, né au fond d'une province, dont il ne sortit jamais, s'il y a un roi ? Il répondra qu'oui. Insistez, et demandez-lui comment il sait avec certitude qu'il y a un roi ? Sa réponse sera bien simple : Parce que tout le monde le dit. Il croit invinciblement à l'existence du roi sur un témoignage unanime, et sa foi est éminemment raisonnable ; car il est très-certain que ce témoignage ne le peut trom-

per. Que si vous exigez de lui d'autres motifs de sa croyance , il pourra , s'il est capable de quelque réflexion , alléguer l'ordre établi , qui suppose une autorité souveraine ; mais on contestera sur cela , et aussitôt voilà le doute et l'incertitude qui naissent. On conteste aussi sur le témoignage , mais sans succès. L'autorité du témoignage , indépendante du raisonnement , a son principe dans le fond le plus intime de notre nature , et n'est pas moins irrésistible que l'évidence. De toutes les choses que nous savons , ou croyons savoir , aucunes ne nous sont connues avec une pleine certitude , que celles qui reposent ou sur l'évidence , ou sur le témoignage ; et l'évidence même emprunte sa force du témoignage , par lequel nous nous assurons que l'évidence affecte les autres hommes de la même manière que nous , et à l'égard des mêmes objets.

---

Voulez-vous savoir la différence qui existe entre une opinion et une religion , entre la conviction de l'esprit et la foi ? Voyez cet homme qui s'est convaincu , après un mûr examen , de la vérité du Christianisme , qui en connaît toutes les preuves , et les oppose avec tant de force aux incrédules. Il croit à la religion comme à la géométrie , et l'une n'influe pas plus que l'autre sur sa conduite. Le Christianisme lui est démontré , et sa vie n'est qu'une continuelle violation

des préceptes du Christianisme. Il s'en ira, ce Chrétien spéculatif, louant la beauté de la loi évangélique, à peu près comme un Français louerait la législation des Chinois. C'est son opinion; il la défendra : pour la pratique, c'est autre chose; il a dans le cœur une autre loi que sa raison méprise, et qui n'en est pas moins la seule règle de ses désirs et de ses actions. Il est étrange qu'il y ait de tels hommes; et pourtant qui n'en a pas rencontré un grand nombre ?

---

Rien ne dépend de nous que notre volonté; les circonstances disposent du reste. On n'est maître ni de sa condition, ni de sa fortune, ni de sa santé, ni de son organisation, ni de ses goûts, ni de ses passions, tant qu'elles ne sont pas réduites en actes; ni de la force ou de la faiblesse de son esprit; ni de ses idées, parce qu'on ne les crée pas, on les reçoit; ni de sa raison, que tout ce qui nous environne modifie. Notre âme, ainsi que notre corps, tient à tout et dépend de tout : du soleil qui luit, du nuage qui passe, du léger souffle qui agite à peine le roseau. Il n'en faut pas davantage pour troubler ses pensées et pour altérer ses affections; et c'est même là-dessus qu'est fondé l'art de persuader les hommes et de les entraîner.

---

La religion s'adresse d'abord à nos affections,

parce que ce sont elles qui disposent à croire. Cependant, quand la raison s'est pleinement soumise, elle daigne aussi la satisfaire, et c'est ce qui lui coûte le moins de peine.

---

Chose singulière, plus l'homme cultive son esprit indépendamment de la religion, plus il va s'enfonçant dans la matière, jusqu'à ce qu'à force de raisonnemens, il arrive à nier toute substance spirituelle. Voilà sans doute un des plus étranges effets de la raison, autant qu'une preuve de sa faiblesse; car naturellement l'homme croit à des substances spirituelles. Avant d'avoir la moindre idée de métaphysique et de philosophie, je ne sais quel puissant instinct le porte à peupler l'univers d'êtres invisibles, qu'il se représente comme supérieurs aux êtres corporels. Il cherche à remplir l'espace entre lui et Dieu.

---

Il faut que la vérité se donne elle-même à l'homme; elle n'est pas en lui, car il ne la pourrait perdre; il n'a sur elle aucun empire; elle était avant lui, elle sera après lui, toujours la même, toujours indépendante de ses conceptions. Quand elle se donne, il la reçoit; voilà tout ce qu'il peut; encore faut-il qu'il la reçoive de confiance, et sans exiger qu'elle montre ses titres; car il n'est pas même en état de les vérifier.

---

Plus on généralise l'erreur, plus elle est vague, insaisissable, incompréhensible, parce que ce n'est qu'étendre la destruction du vrai. Plus on généralise la vérité, plus elle est précise, rigoureuse et claire, parce que c'est étendre le vrai, et le séparer de tout mélange; il en devient plus visible, car on ne voit réellement que ce qui est.

---

La science ne sert guère qu'à nous donner une idée de l'étendue de notre ignorance.

---

Lorsqu'à force de raisonner sur les croyances on a obscurci toutes les idées, s'il passe un caprice dans la tête d'un homme en pouvoir, ce caprice s'appelle une loi. Il est bon de savoir cela aujourd'hui, afin de s'entendre, et d'entendre quelque chose à la société.

---

Attendez, disent-ils, pour parler des vérités de la religion aux enfans, que leur raison soit en état de les entendre. J'aimerais autant dire : Attendez pour leur donner des mots qu'ils aient des idées. Comment ne voient-ils pas que les idées ne naissent qu'à l'aide des mots, et que la raison ne se développe qu'à l'aide de la vérité?

---

Tous les hommes feignent d'aimer la vérité,

et c'est une des plus grandes preuves de l'obligation où ils sont de l'aimer véritablement.

—

Homme si fier de ta raison, dis-moi, que t'a-t-elle appris? Montre-moi ce qu'elle t'a donné, et je te montrerai ce qu'elle t'a ravi : *citerne rompue, qui ne sait pas même garder les eaux qu'on y verse* (1).

—

S'affranchir des préjugés, c'est-à-dire, s'affranchir de l'ordre, s'affranchir du bonheur, de l'espérance, de la vertu et de l'immortalité.

—

Rien au monde de plus confus en apparence que l'Évangile. Les dogmes y sont mêlés, sans aucun ordre, aux préceptes, et l'histoire est jetée au milieu de tout cela. Néanmoins, il est impossible d'imaginer un corps de doctrine plus complet et mieux lié. On ne peut rien ajouter au Christianisme, ni en rien retrancher, sans le détruire. Sont-ce là les caractères d'une invention humaine?

—

La religion la moins chargée de mystères, la plus simple dans ses dogmes, celle qui fatigue le moins la foi, c'est, sans contredit, le Maho-

---

(1) *Foderunt sibi cisternas, cisternas dissipatas, quæ continere non valent aquas.* Jerem. II, 13.

métisme. Aux rites près, un Musulman n'est guère qu'un déiste. Comment se fait-il donc que ces peuples, sous l'influence d'une religion, qu'on nous vante comme la seule raisonnable, soient restés dans un état d'enfance voisin de la stupidité; et que la raison n'ait atteint son plus grand développement que chez les nations asservies à des croyances qu'on nous représente comme un prodige de déraison?

---

L'imagination, qu'on décrie tant comme incompatible avec la raison, n'est pourtant qu'une raison plus féconde et plus forte. Les esprits secs et stériles, qui forment le grand nombre, ne pouvant y atteindre, *s'en vengent par en médire.*

---

Il faut s'endurcir par raison aux absurdités. Il y aurait trop à souffrir dans le monde, si l'on y portait la douloureuse susceptibilité du bon sens.

---

Y a-t-il quelque chose? Toute raison humaine est impuissante à résoudre cette question.

---

L'esprit le plus fort est celui qui connaît le mieux sa faiblesse.

---

Un des effets des révolutions est d'attrister le



caractère des peuples. Cela se voit en France , et cela s'était vu en Angleterre. Ces grandes commotions ouvrant violemment le cœur de l'homme, on en découvre le fond , qu'on n'aperçoit jamais sans effroi et sans douleur.

---

L'amour des peuples pour le souverain diminue en même proportion que leur amour pour Dieu. Voilà pourquoi il y a plus d'amour du Roi dans les pays catholiques que dans les pays protestans. Sous l'influence de la philosophie, les nations passent nécessairement de la révolte contre Dieu à la révolte contre le pouvoir. On n'a pas l'air encore de comprendre cette vérité. Je pardonne qu'on méconnaisse la voix de la raison qui la proclame, mais il y a de plus *la voix du sang*. Les rois au moins devraient entendre celle-ci.

---

Quand , pour rendre la vérité sensible, nous essayons de la comprimer dans notre esprit, elle échappe, ou le vase éclate, et ses débris se dispersent au loin.

---

Nous recevons la vérité comme les champs reçoivent la rosée du ciel. *Desursùm sapientia.*

---

Il y a peu d'âmes assez fortes pour s'élever jusqu'à l'orgueil : presque toutes croupissent dans la vanité.

---

Depuis qu'on ne sait plus à quoi s'en tenir sur rien, on ne parle que du progrès des lumières. Encore un peu de temps, et l'on saura tout. Parmi tant de découvertes, les plus utiles, celles qui marqueraient le mieux un véritable progrès du genre humain vers la perfection ou le bonheur, seraient des découvertes morales. Or, quelle vertu a-t-on inventée depuis Jésus-Christ ?

---

Pourquoi nous parle-t-on sans cesse du progrès des lumières, et jamais du progrès du bonheur ? C'est qu'il est aisé de persuader à un sot qu'il a de l'esprit, et d'autant plus aisé qu'il est plus sot : mais on ne persuade pas de même au misérable qu'il est heureux.

---

Qui se connaît se méprise, et qui se méprise est libre, car il est affranchi de l'opinion. Le plus pesant joug est celui que l'orgueil nous impose.

---

L'on n'estime guère dans les autres que les qualités que l'on croit posséder soi-même. C'est une manière de se louer.

---

C'est un des caractères de notre siècle de corrompre le bien, au point de le rendre pire que le simple mal.

---

Même lorsqu'elles raisonnent, les passions ne prévoient jamais.

---

On peut et l'on doit avancer sans cesse dans les sciences naturelles ou d'observation ; mais leur objet étant infini, il n'y a point de vrai progrès. En marchant toujours, on est toujours à la même distance du but. Cependant, trompé par ce mouvement continu, on se persuade qu'on arrivera. C'est un leurre donné aux esprits faibles pour amuser leur curiosité et consoler leur orgueil.

---

Certains gens rient devant la vérité, comme quelques autres rient devant la mort : rire effrayant de stupidité ou de désespoir.

---

Au moment où la foi sort du cœur, la crédulité entre dans l'esprit.

---

Si l'effet de l'orgueil n'était point d'aveugler, on ne concevrait pas qu'avec de l'orgueil on pût être incrédule. Pour les abaisser à leurs propres yeux, au-dessous de tout ce qu'ils méprisent davantage, il suffirait qu'ils aperçussent, d'une vue claire, la moitié des extravagances qu'ils croient au moins implicitement. Mais ce serait déjà un grand pas vers la raison, que d'être capable de voir cela ; on ferme les yeux, et puis

on se dit qu'on est une tête forte : cela est plus aisé.

---

Ce qu'il y a de plus noble dans l'homme, c'est sa raison ; et le pouvoir le plus noble est aussi celui qui s'exerce sur la raison. Ce pouvoir est celui des écrivains, quand la faculté d'écrire est *indépendante*, c'est-à-dire, véritablement *pouvoir*. Or, qui est maître de la raison, est maître de tout l'homme ; et le *pouvoir* qui écrit est nécessairement maître, non de la raison de chaque homme qui peut échapper à son action, comme les individus échappent à l'action du pouvoir politique, mais de la raison de tous les hommes, ou de la raison de la société. Dès lors, il est maître de la société, et dispose comme il veut du pouvoir politique. La liberté absolue de la presse constitue le pouvoir écrivant, et renverse par conséquent son antagoniste : il suffit d'attendre. Qu'on ne dise point : Les écrits en sens divers se neutralisent mutuellement. Il n'en va pas ainsi dans ce monde. Quand plusieurs pouvoirs sont en présence, il y a d'abord combat, et même anarchie, si ces pouvoirs sont trop nombreux ; mais il faut enfin qu'un triomphe ; et le plus opposé au pouvoir politique sera toujours à la longue celui qui triomphera ; les raisons en sont trop évidentes pour les déduire ici.

---

Il suffit d'avoir des yeux et de les ouvrir, pour reconnaître qu'une grande justice s'exerce dès ici-bas ; seulement on voit que certaines causes sont appointées à une autre session. Celui-là est encore bien faible qui s'inquiète ou s'étonne de ce délai.

---

Comment s'y prend-on pour donner aux enfans la première idée de Dieu ? En le leur nommant, et le leur faisant prier. On dira : Ils ne le comprennent point. Mais vous qui parlez, le comprenez-vous autrement qu'eux ? La première notion que vous vous en formâtes, a-t-elle changé avec le temps ? Elle a crû peut-être, elle s'est développée ; mais si naturellement et d'une manière si insensible, qu'on voit bien que c'est la même au fond : il en a été comme de votre corps ; en avez-vous changé ? Que l'homme donc apprenne à respecter dans l'enfant l'intelligence de l'homme, et qu'il sache que Dieu a, pour se faire connaître de toutes ses créatures pensantes, des voies dont il retient le secret, que notre curiosité ni notre orgueil ne lui arracheront jamais.

---

Les hommes changent peu d'opinion à un certain âge, comme ils changent peu d'habitudes. On fait honneur de cette constance tardive à la maturité de leur esprit, et l'esprit au fond n'y est pour rien : ils n'aiment pas à déranger leurs

idées, voilà tout. C'est une inertie d'âme, produite par l'inertie des organes.

---

La prière est le langage de l'espérance, et la plus tendre expression de l'amour ; elle est si naturelle à l'homme, qu'il n'en vient pas aisément à ne plus prier ; c'est comme le dernier effort d'un être que l'orgueil concentre en lui-même, et qui rompt avec tout ce qui est. Le désespoir ne prie point : aussi l'orgueil, porté à son comble, est-il une sorte de désespoir affreux de l'intelligence, qui aime mieux régner sur le néant, sa possession propre, que de recevoir de Dieu l'être ou la vérité.

---

S'il n'y a pas, hors de la raison humaine, un pouvoir à qui elle doive obéissance, l'homme est libre de penser, de croire ce qu'il veut, et, par une conséquence nécessaire, d'agir comme il veut. S'il existe une loi pour les actions, il en existe une pour les pensées. Les déistes ne savent ce qu'ils disent, quand ils nous parlent de crime et de vertu ; ou ils ne s'entendent pas, ou ils craignent qu'on les entende : pauvres gens, qui sont obligés de voiler leur doctrine, pour ne pas trembler en sa présence !

---

L'homme physique est soumis à des lois, et il meurt, s'il les viole ; l'homme social est sou-

mis à des lois , partout les mêmes , quant au fond , et il meurt , s'il les viole. Ses actions , ses penchans , ses désirs , sont astreints à certaines règles émanées d'un pouvoir. La raison seule serait-elle indépendante ? et si elle ne l'est pas , de qui dépend-elle ? Renoncez à répondre , ou soyez chrétien.

---

Les hommes sont en garde contre la persuasion ; on n'avance point avec eux par cette voie : observez au contraire comme ils cèdent aisément à l'autorité. Cela est surtout visible dans les enfans. Voilà la nature. Les assemblées délibérantes mêmes ne sont que des écoles , où différens maîtres viennent successivement enseigner des doctrines diverses. La preuve que ce n'est pas la raison , mais l'autorité qui prévaut , c'est que les voix se comptent par doctrines , et peuvent être supputées d'avance. Où est l'homme que le raisonnement ait fait passer du côté gauche au côté droit , et réciproquement ? C'est une grande preuve de Dieu , que la société marche , malgré la raison.

---

Il n'y a point de crime qui n'ait été une pensée , ou une erreur , avant d'être une action. Il n'y a donc point de morale possible , si l'on ne donne une règle à la pensée. La Religion seule le fait. Et comme le fondement de l'ordre est

dans l'intelligence, parce que l'ordre est la réalisation extérieure de la vérité, la Religion se montre pleine d'indulgences pour les fautes qui ne sont qu'une violation, pour ainsi dire, accidentelle de l'ordre, mais qui n'en attaquent pas le fondement. Les plus grands crimes, à ses yeux, sont les crimes de l'intelligence, ou les crimes contre la vérité. Cela est admirable, et prouverait seul la divinité de la Religion.

---

C'est grande pitié quand un siècle vient à s'admirer lui-même, et à se mettre naïvement au-dessus de tout ce qui fut; et l'orgueil des peuples a un caractère de folie singulièrement effrayant, parce que la folie des hommes en masse, toujours voisine de la fureur, présage un vaste désordre et de pesantes calamités.

---

Comme un fleuve qui descend d'une haute montagne, les peuples élevés par le Christianisme, si on peut le dire, au sommet de la civilisation, se précipitent plus rapidement et plus avant dans le désordre; ils y tombent et s'y enfoncent de tout le poids de leur perfection; et plus ils étaient parfaits, plus il leur est difficile de remonter à la source de l'ordre, et à ce noble état d'où ils sont déchus. Je tiens même ce retour pour impossible; il semble répugner à la raison, et l'on n'en voit aucun exemple. Le mouvement des so-



ciétés les porte sans cesse en avant , soit vers le bien , soit vers le mal , vers la vie ou vers la mort ; et les peuples ne recommencent pas plus que l'homme. Mais la mort de l'homme est dans sa nature , et sa condition présente étant donnée , n'est pas un châtement personnel , parce qu'une autre vie l'attend , plus heureuse , s'il l'a méritée , que celle qu'il quitte. Il n'en est pas ainsi de la société ; la mort n'étant pas une suite nécessaire de sa nature , est toujours pour elle une punition ; et soit qu'elle ait volontairement altéré sa constitution , soit qu'elle ait blessé de toute autre manière les lois fondamentales de son existence , elle ne périt que par sa faute , et le plus souvent que par ses propres mains.

---

Au moral comme au physique , on n'est muet que parce qu'on est sourd , et quiconque est sourd est forcé d'être muet.

---

Le passé est comme une lampe placée à l'entrée de l'avenir , pour dissiper une partie des ténèbres qui le couvrent.

---

Quiconque aujourd'hui traite de la société , ressemble aux voyageurs qui s'en vont dans ces déserts de l'Orient , qui ne sont plus peuplés que de souvenirs , recueillir des débris et mesurer des ruines.

---

La faiblesse de caractère, qui est aujourd'hui la maladie des honnêtes gens, tient à l'affaiblissement de la foi. On tremble devant la force de l'homme, et l'on n'ose croire ni à la force de la vérité, ni à la force de Dieu même soutenant son Eglise. De là tant de déplorables concessions, dont le seul effet est d'accroître l'audace des ennemis qu'on veut adoucir. Qui capitule est bien près de se rendre. Le Christianisme ne capitule jamais.

---

Vous parlez des ménagemens qu'il convient d'avoir pour les hommes, et vous oubliez ceux qu'on doit à la vérité. Eh ! laissez-nous la défendre, la défendre tout entière ; nous n'en voulons rien céder. Hommes pusillanimes, qui n'osez *combattre les combats du Seigneur*, sortez de nos rangs. Allez, s'il vous plaît ainsi, négocier dans l'ombre avec les passions ; portez-leur en secret les dépouilles de l'Eglise, enlevées furtivement à cette épouse du Roi des rois, traitez avec le siècle, faites votre paix. La nôtre est cette paix *que le monde ne donne pas*, mais que donne celui qui a dit : *Vous serez opprimés dans le monde ; mais prenez courage, j'ai vaincu le monde.*

---

Au lieu de faire parler l'Eglise en souveraine qui réclame ses droits, on la défend en cou-

pable ; on provoque sur elle la pitié , satisfait , ce semble , d'obtenir une commutation de peine.

---

Cet homme croit à la religion , il la pratique peut-être en secret. Savez-vous ce qui l'empêche de se montrer ouvertement chrétien ? une pudeur bien naturelle : Dieu est mal vu de certaines gens.

---

Malheureux ! cesse de te cacher derrière la croix ; viens , et regarde en face celui qui y est cloué , qui meurt pour toi ; et puis , par égard pour ses bourreaux , rougis de lui !

---

Avec ses dogmes absurdes et désolans , son Dieu toujours armé pour punir des crimes inévitables , le Jansénisme est l'enfer de la raison.

---

L'athéisme est la mort de l'intelligence , l'extinction de toute lumière et de toute vérité ; et la séparation de Dieu est aussi , dans le langage même de la Religion , la mort éternelle de l'âme , l'exclusion du royaume de la vérité et de la lumière. Ainsi , la plus haute philosophie conduit aux dogmes du Christianisme , et justifie jusqu'aux expressions sous lesquelles ils nous sont proposés. Les esprits superficiels y voient des figures nobles et justes ; ceux qui méditent profondément y reconnaissent , comme le simple peuple , des

définitions rigoureuses. Le plus grand effort du génie est de s'élever jusqu'à la foi.

---

La connaissance de Dieu est le caractère propre de l'intelligence. Il n'y a de langage possible qu'au moyen de cette idée mère, et si les animaux connaissaient Dieu, ils parleraient.

---

Une des causes de l'ascendant des prêtres sur les autres hommes, c'est l'ascendant qu'il leur faut obtenir sur eux-mêmes. Ils sont habitués à vaincre l'homme.

---

Dieu et l'homme étant donnés, tout le Christianisme s'en déduit ; car le Christianisme n'est que l'ensemble des lois, ou des conditions nécessaires de la vie intellectuelle, de la vie morale, et de la vie même physique de l'homme ; lois qui dérivent de la nature de l'homme et de la nature de Dieu.

---

Le remords est une douleur qui nous avertit qu'il y a en nous quelque désordre ; il sert, comme la douleur physique, à la conservation de la vie.

---

Une des raisons pourquoi les livres écrits pour défendre la religion produisent si peu d'effet sur la plupart de ceux qui les lisent, c'est que l'incréd-

dulité de presque tous les hommes repose sur un très-petit nombre d'objections qu'ils conçoivent à leur manière, ou qu'ils ne conçoivent pas du tout ; objections si extravagantes, qu'il était impossible de les prévoir, et que, quand on les aurait prévues, jamais on n'eût osé y répondre sérieusement, ni même les proposer.

---

La curiosité, si naturelle à l'homme, a des racines dans sa grandeur ; mais il faut de l'application pour les y découvrir : elle en a de moins cachées dans sa misère.

---

La vie est comme une nuit d'hiver, triste et longue ; la philosophie la fait haïr, la religion la fait supporter : ce n'est pas son moins beau triomphe.

---

La preuve que nul esprit n'est juste de tout point, c'est l'estime que chacun fait de soi-même.

---

On se récrie sur ce que certains hommes ont plus de facilités que d'autres pour connaître et pratiquer la vraie religion ; mais n'en est-il pas de même de la morale ? Et si on ne nie pas la morale à cause de cela, pourquoi nierait-on la religion ?

---

Chose remarquable, toutes les connaissances

nécessaires se transmettent, dans la société, par la parole seule, sans le secours de l'écriture. Plus des trois quarts du genre humain ne sait pas lire, et il vit.

---

Il ne faut pas fouler d'impôts les pays stériles, ni demander aux hommes trop de délicatesse.

---

La plupart des erreurs sont des vérités égarrées. On attribue aux individus ce qui n'appartient qu'à la société, et à l'homme ce qui n'appartient qu'à Dieu. Par exemple, on dit : Il faut que la raison règne ; cela n'est pas vrai de la raison de l'homme, il faut, au contraire, qu'elle obéisse ; il le faut pour qu'elle vive. Mais cela est vrai de la raison de Dieu, et le règne de Jésus-Christ n'est que le règne de la raison divine. Il y a une vérité première, qui changerait le monde, si les hommes voulaient la comprendre ; et la société périra par l'erreur opposée.

---

La tendance d'un certain parti est de transporter tous les pouvoirs aux individus ; à la place du pouvoir spirituel, on établit le pouvoir de la raison particulière ; ainsi, chacun est maître de ses croyances, et peut, s'il est le plus fort, les *imposer* à la raison d'autrui, et même à la raison de tous, c'est-à-dire, changer l'anarchie spirituelle en despotisme. De même, dans l'or-

dre politique, on appelle le plus grand nombre d'individus possible à la participation du pouvoir législatif, et, jusque dans l'ordre judiciaire, on investit un nombre indéfini de citoyens du pouvoir de juger. Or, ces pouvoirs particuliers bornant sur tous les points le pouvoir général, il n'en existera bientôt plus que le nom, et l'on verra, chose étrange, un état où le souverain sera seul sujet. Si le monde, comme il est certain, doit finir, il finira de la sorte. La société périt par l'asservissement du pouvoir. Le genre humain périra, si je l'ose dire, par l'asservissement de Dieu. Quand la raison humaine croira avoir vaincu la raison divine, Dieu, par pitié, brisera cette terre d'anarchie, et ressaisira son sceptre éternel.

---

Tout va se dégradant de telle sorte qu'il n'y aura bientôt plus rien de volontaire dans le service de la société. On est soldat par force, juge ou juré par force. Otez la contrainte et l'argent, il n'est presque pas de fonction publique qui ne fût abandonnée.

---

L'expérience est le passé qui parle au présent : discours de vieillard qu'on n'écoute point, ou qu'on écoute sans y croire et pour s'en moquer.

---

Dans la société, la foi supplée à la faiblesse

de chaque raison particulière, en sorte que chacun participe à la raison de tous. Dans la religion, la foi supplée à la faiblesse de la raison de tous, ou de la raison humaine en général, en sorte que l'homme participe à la raison divine ou infinie.

---

Les jours passent, qu'emportent-ils avec eux ? des vœux inutiles, des espérances trompées. Le présent s'enfuit chargé de douleurs, de larmes et de regrets qui s'abîment avec lui dans le gouffre sans fond du passé, où ils vont incessamment augmenter cet immense trésor de misères, possession commune du genre humain, et son inaliénable héritage.

---

La vie est une sorte de mystère triste, dont la foi seule a le secret.

---

On a tort de crier contre le siècle ; il fait ce qu'il peut. Né pauvre, il travaille à acquérir le nécessaire : religion, gouvernement, lois, mœurs. Cela est honorable ; seulement il ne faudrait peut-être pas être si fier.

---

Une société est bien malade, lorsqu'au lieu de voir dans l'avenir la succession du présent, on n'y voit que sa destruction.

---



Si l'on peut en finir du passé avec l'oubli, on n'en finit pas de l'avenir avec l'imprévoyance.

---

On a fait du gouvernement une machine si compliquée, que pour qu'elle aille, ce n'est pas trop de tous les soins de ceux qui gouvernent. Ils ont rempli leur tâche, quand, à force d'habileté, ils sont parvenus à empêcher qu'elle s'arrête ou qu'elle se brise. Gouverner aujourd'hui n'est autre chose que conserver le gouvernement.

---

Nous ne sommes pas maîtres de croire, disent-ils; dès lors ils peuvent et doivent dire de même : Nous ne sommes pas maîtres d'aimer. Mais l'on n'agit jamais qu'en vertu d'une croyance qui détermine l'amour. Ils ne sont donc pas non plus maîtres d'agir, et la morale disparaît avec la religion. Tous les êtres ont leurs lois, ou sont soumis à une autorité, sans quoi l'on ne pourrait pas même concevoir l'ordre. L'univers matériel obéit aveuglément aux lois physiques; l'homme doit obéir librement aux lois de l'intelligence, qui embrassent toutes ses facultés. La foi est l'obéissance de la raison, l'amour l'obéissance du cœur, la vertu l'obéissance des sens; et le mal est entré dans le monde par l'orgueil, qui n'est qu'une haute désobéissance, ou la révolte impie du sujet contre le pouvoir.

---

Les incrédules sont plaisans : croient-ils que nous ignorions les objections qu'on propose contre la foi, nous qui sommes occupés uniquement de l'étude de la religion? Croient-ils que si ces objections nous paraissaient fondées, nous fussions bien disposés à le nier, pour le plaisir de renoncer à tous les plaisirs, avec la certitude de passer pour des sots. La preuve de notre sincérité, ce sont les mauvais prêtres.

---

Les hommes sont aussi avares de louanges que prodigues de flatteries.

---

Certains hommes craignent la vérité comme un criminel redoute sa sentence.

---

Une attention trop scrupuleuse aux mots énerve le style, dessèche et rétrécit l'esprit, refroidit l'âme, et tarit toutes les sources d'une mâle et franche éloquence. C'est cet esprit de critique minutieuse, qui a donné naissance au style académique, si éloigné du style des Bossuet, de Pascal, etc. etc. Nourrissez long-temps votre esprit de l'étude des grands modèles; pensez, méditez long-temps; amassez dans le silence comme un trésor de faits, de connaissances, de réflexions; puis, si votre génie vous sollicite d'écrire, livrez-vous tout entier et sans contrainte à ses inspirations : c'est ainsi qu'on est éloquent.

Il faut que l'écrivain domine ses pensées, et soit dominé par ses sentimens.

---

Si le mot propre est rare, l'idée et le sentiment convenable ne le sont pas moins.

---

Les passions du cœur sont plus vives, mais moins constantes que celles de l'esprit.

---

Tel est l'effet et l'enchaînement des erreurs, qu'après avoir voulu fonder une morale sans religion, on a ensuite voulu fonder une société sans morale; et nous le savons.

---

La morale est une plante dont la racine est dans le ciel, et dont les fleurs et les fruits parfument et embellissent la terre.

---

Le désir de l'immortalité est si avant dans l'homme, que lors même qu'il refuse celle que la foi lui promet, il s'en forge une imaginaire, et il met l'illusion à la place de l'espérance. C'est peut-être en partie à l'incrédulité que l'on doit ce déluge d'écrivains dont la France a été comme inondée dans ces derniers temps. Ceux qui ne croient pas à une autre vie, aspirent à vivre éternellement dans celle-ci. Ils veulent s'endor-

mir dans des songes de gloire , pour que la mort ne soit pas tout-à-fait le néant.

---

Quel changement dans le monde , si l'homme n'avait pas besoin d'alimens pour subsister ! Cette masse énorme de mouvement et de travaux , qui ont la vie pour objet , tournant au profit des passions , nulle société , nul ordre ne serait possible. Otez la peine , la misère , la faim , la soif , les durs labeurs , je ne vois que des crimes sur la terre.

---

Il y a un libertinage d'esprit qui use l'âme , comme la débauche use les sens.

---

Les circonstances ne forment pas les hommes , elles les montrent ; elles dévoilent , pour ainsi dire , la royauté du génie , dernière ressource des peuples éteints. Ces rois qui n'en ont pas le nom , mais qui règnent véritablement par la force du caractère et la grandeur des pensées , sont élus par les événemens auxquels ils doivent commander. Sans ancêtres et sans postérité , seuls de leur race , leur mission remplie , ils disparaissent , en laissant à l'avenir des ordres qu'il exécutera fidèlement.

---

Le mouvement n'est plus seulement à la surface de la société , il s'est étendu jusqu'au cen-

tre ; c'est de la vie qu'il s'agit. Les droits et les devoirs sont confondus ; on ignore même s'il en existe ; les uns les nient, les autres l'affirment. Qui décidera ? qui tiendra la balance entre les peuples et les rois ? Trouvez un juge. Transigeront-ils pour en finir ? On l'essaie en effet. Des deux côtés on abandonne et on retient une portion du pouvoir qu'on a mis en litige. La sagesse du siècle a jugé comme Salomon ; mais ce qu'il ne fit point, on le fait, et le jugement est exécuté. L'avenir dira le reste.

---

Gouverner, c'est vouloir ; on ne gouverne pas avec des désirs, mais avec des volontés fermes et constantes.

---

Le crédit public est une fort belle chose, quand on aime la dépense, et qu'on ne peut dépenser qu'en empruntant ; mais je ne vois pas clairement ce que la société y gagne, si la religion, l'ordre, la justice sont les vrais principes de sa vie. Ces grands biens, ces biens nécessaires ne s'acquièrent pas à crédit ; et je ne sache pas, qu'après avoir dissipé notre antique héritage de vérité et de vertu, on ait trouvé le secret de réparer nos pertes par des emprunts, quoique nous ayons, dans la philosophie, une vaste caisse d'amortissement. D'ailleurs, où seraient les capitalistes ? En ce genre, il n'y a que Dieu qui puisse prêter à la société.

Je ne sais ce qu'on espère conserver en abandonnant la religion. Jusqu'à présent on ne nous a offert que la doctrine des intérêts pour la remplacer. On veut que ce soit désormais notre morale; mais cette morale ne me paraît pas applicable à tous et toujours. Qu'un homme ait commis un crime, quelle sera sa morale ou son intérêt? Celui de la société est que cet homme soit pendu, je le comprends; mais, ou il y a deux morales contraires, ou il faut dire que l'intérêt de cet homme est aussi qu'on le pend. Cette difficulté ne laisse pas d'être embarrassante, et peut-être est-ce pour cela qu'on a chargé le bourreau de la résoudre. En tout ce qui intéresse l'ordre public, il est la dernière raison de la philosophie, et la meilleure.

---

Quand les doctrines se perdent, on les remplace par des mots, et c'est le signe le plus certain de l'affaiblissement de la raison dans un peuple; car la raison se manifeste par une croyance forte en des vérités rigoureuses; et la raison de Dieu n'est qu'une croyance infinie en la souveraine vérité, qui est lui-même. Les nations formées par le Christianisme, les nations, si je puis le dire, intelligentes, ont peu d'opinions; elles ont des principes fixes et un symbole invariable. Mais la société vient-elle à se corrompre, on essaie de créer une raison nouvelle, pour établir un ordre nouveau. Aux traditions antiques, on substitue

de vagues théories; on oppose aux maximes consacrées, des phrases dénuées de sens, ou qui n'ont d'autre sens que celui que leur prêtent les passions. L'esprit, inhabile à conserver, mais puissant pour détruire, dévaste le présent, et transporte les hommes dans un avenir d'illusions. On méprise, on rebute le bon sens, parce que, fils de l'expérience, il parle sans cesse du passé, où réside le fondement de l'ordre qu'on hait et des vérités qu'on repousse. Certes, il n'est pas aisé de dire quelle profonde pitié inspire aux hommes qui réfléchissent, cet étonnant délire de l'orgueil. Ils se demandent si un génie funeste est, une seconde fois, venu tenter l'homme, en lui répétant ces paroles : *Vous serez comme des dieux.* Ils se demandent si les nations doivent avoir aussi leur jour d'épreuve; si, pour justifier les conseils du Très-Haut, le genre humain tout entier doit, au moment marqué pour sa fin, provoquer, comme son premier père, et par un crime semblable, l'irrévocable sentence de mort. Ils se demandent si nous n'approchons point de ce moment; si les commotions qui ébranlent le monde, cette nuit effrayante où il s'enfonce, ce désordre, cette agitation, cette tempête d'erreurs, cette violence et cette faiblesse, ces emportemens et cette apathie, cette espèce d'impuissance d'être qui tourmente la race humaine, ne sont point les avant-coureurs d'un événement prédit, et que les chrétiens verront arriver sans étonnement.

Mais ne cherchons point à sonder les impénétrables conseils de Dieu. Lui seul connaît ses desseins, et jusqu'à ce qu'ils s'exécutent, s'il ne nous défend pas de prévoir, il nous commande d'espérer.

---

Semblables à un vaisseau que le pilote voudrait diriger sans le secours des astres, les peuples ont perdu leur route ; ils ne la retrouveront qu'en regardant le ciel.

---



---

## PRÉFACE (1).

---

NOTRE siècle a ceci de particulier, que son histoire est essentiellement liée, dans tous ses détails, à celle des doctrines qui remuent les esprits, et ne saurait en être séparée. Jamais on ne comprendra rien aux événemens en apparence les plus simples de l'époque actuelle, si l'on ne remonte aux causes morales dont ils ne sont que les effets; et l'erreur de l'opinion explique seule le désordre de la politique. Lorsque tout est devenu pour les hommes un objet de doute, comment les gouvernemens auraient-ils une marche certaine et des principes arrêtés? Eux aussi ont perdu la foi, et ne savent plus à quoi se prendre. Ils *suivent le siècle*, comme ils le disent, sans même se demander où le siècle les conduira : le pouvoir ne guide plus, il est emporté. Je ne sais quelle souffrance intérieure excite dans les peuples le désir vague d'un autre état. Ils sentent que ce qui est n'est que de passage; que la stabilité, le repos n'est pas là. Où est-il? Ils

---

(1) Cette Préface et tous les morceaux qui la suivent sont tirés d'un volume intitulé : *Nouveaux Mélanges*, par M.<sup>r</sup> l'Abbé F. De la Mennais, Paris 1826.

l'ignorent, car en cessant de croire ils ont cessé de comprendre, et il n'y a maintenant rien de certain pour eux. On agite des questions sans nombre; qu'on y regarde de près, on verra qu'elles se réduisent à celle du gouverneur romain : *Qu'est-ce que la vérité* (1)? La réponse est la même qu'alors; mais on la trouve bien vieille, on en veut une autre; et la philosophie, pleine d'un orgueil que rien ne déconcerte, et d'espérances que le succès n'a pas jusqu'ici encouragés, la cherche au hasard dans mille routes diverses.

Cependant la société, quelque lasse qu'elle soit des vérités anciennes, a besoin de croyances, et ne saurait vivre des découvertes futures de la philosophie. Que fera-t-elle donc? Elle imitera de son mieux les individus. Oubliant complètement l'ordre intellectuel, l'ordre religieux, l'ordre moral, qui sont pourtant son essence même, elle essaiera de se concentrer dans l'ordre matériel, et de tout ramener à ce qui frappe les sens, aux *choses positives*, suivant l'expression consacrée parmi les admirateurs de cette haute civilisation, à ce que chacun admet dans la pratique de la vie. Ainsi la religion ne sera plus qu'un simulacre de culte, des cérémonies accomplies autour d'une pierre qu'on appelle *autel*, par des hommes qu'on appelle *prêtres*. Les droits politiques s'évalueront

---

(1) *Dicit ei Pilatus : Quid est veritas?* Joan. xviii, 38.

arithmétiquement en francs et centimes, et la souveraineté sera fondue à l'hôtel des monnaies. Un bourreau pour punir les crimes dont on n'a que faire, un caissier pour payer ceux dont la puissance profite, ce sera toute la morale de ce temps-là.

Si un pareil état de choses pouvait subsister sans qu'il y eût dans le monde d'autres maximes, l'idée d'un Dieu ne serait qu'une chimère, et la notion de loi un rêve de l'esprit humain. Mais des rayons de l'antique lumière pénètrent encore à travers cette nuit; le sentiment du devoir et toutes les croyances vivifiantes, conservées, nourries par le christianisme, luttent encore avec énergie contre ce système destructeur et la corruption qu'il engendre. Il y a un grand combat sur la terre : le bien et le mal se disputent l'avenir ; mais l'avenir qu'on n'en doute point, est à celui qui a fait le temps, et qui regarde avec pitié les efforts de l'impie du sein de son éternité.

Les chrétiens, d'ailleurs, ont dans cette guerre un avantage immense ; ils savent ce qu'ils défendent, parcequ'ils savent ce qu'ils croient. Parmi leurs ennemis, nul accord, nulle union, excepté pour détruire. S'agit-il d'édifier, aussitôt ils se divisent. Qu'on indique un point sur lequel ils s'entendent invariablement. Leur force est stérile comme celle des tempêtes : elle abat, elle dévaste, mais elle n'a point de vie, et ne

saurait en donner. Tout ce qui anime, tout ce qui féconde, appartient au christianisme : quelque chose du Dieu vivant est en lui. Après des égaremens plus ou moins longs, des persécutions plus ou moins vives, il faudra donc que les hommes reviennent à la doctrine qui seule les sépare de la mort ; il faudra qu'ils y reviennent, ou que la société périclite. Sa prospérité matérielle, qui maintenant fait quelque illusion trouvera en elle-même sa propre ruine : et fût-elle plus durable qu'on n'a lieu de le penser, en considérant sur quelles bases elle repose, qu'importe aux pestiférés la richesse du lazareth ?

Dans une situation si nouvelle, tout ce qui aide à bien connaître le progrès et les événemens de la guerre entre l'erreur et la vérité ne saurait être dénué d'utilité ni d'intérêt. Sous ce rapport, et sous ce rapport seul, il nous a semblé que ce Recueil pouvait être offert au public. Ce sont les mémoires d'un simple soldat, mais qui a peu quitté le champ de bataille. C'est là aujourd'hui la patrie du prêtre, c'est là qu'il doit vivre, et là qu'il doit mourir.

---

---

## SUR LA PRIÈRE (1).

---

V EUILLEZ et priez afin que vous n'entriez point en tentation (2). La vigilance, qui tient nos yeux ouverts sur les pièges que nous tendent les ennemis de notre salut, nous empêche d'y tomber aveuglément ; et la prière prévient la tentation elle-même, ou nous donne la force de la vaincre, en armant Dieu pour nous. Prier, c'est s'humilier ; prier, c'est aimer : les deux actes les plus excellens de la vie chrétienne. Aussi, qui ne se sent meilleur après avoir prié ? qui ne trouve en soi plus de courage, plus de foi, plus d'espérance, plus de vigueur, plus de paix ? La prière renouvelle tout l'homme ; elle l'unit au Dieu qu'il prie, elle attire l'abondance de ses grâces dans l'âme qui se dilate en quelque sorte pour les recevoir. Et c'est pourquoi les apôtres disaient à Jésus-Christ : *Enseignez-nous à*

---

(1) Ce morceau et les trois suivans sont extraits de la *Bibliothèque des Dames chrétiennes*, où ils servent de préface au *Paroissien complet*, à la *Doctrine chrétienne tirée des Pères*, aux *Confessions de saint Augustin* et à la *Journée du Chrétien*.

(2) Matth. xxvi, 40.

*prier* (1). Enseignez-nous : eh quoi ! est-ce donc une chose qui s'enseigne ? Oui , et , de plus , c'est une chose que Dieu seul peut enseigner. Comment le prier , si on ne le connaît ? et comment le connaître , s'il ne se révèle lui-même à nous ? Comment encore connaître nos besoins , nos misères , nos plaies secrètes , la corruption de notre nature , et la nécessité d'un réparateur ? Comment nous connaître nous-mêmes , et ce qu'il nous est utile de demander , si Dieu n'éclaire nos ténèbres , et s'il ne forme en nous des désirs dignes de lui , et salutaires à notre âme ? Redisons-le donc avec les apôtres : *Enseignez-nous à prier*. Enseignez-nous , ô mon Dieu ! à nous abaisser en votre présence , afin de nous élever jusqu'à vous. Enseignez-nous à vous exposer notre indigence , afin que vous la soulagiez ; nos maladies , nos langueurs , afin que vous les guérissiez. Enseignez-nous à gémir de nos fautes journalières , afin que vous les pardonniez. Enseignez-nous à vous offrir nos peines et nos douleurs , afin que vous les consoliez. Enseignez-nous à désirer les véritables biens , votre grâce , le salut , le ciel , vous-même , afin qu'éternellement nous vous possédions.

Ne nous abusons point sur ce que nous sommes. Créatures tombées , notre impuissance est extrême comme notre dénuement. De nous-mê-

---

(1) Luc , xi , 1.

mes nous ne pouvons rien , pas même prier. Et qui nous l'apprend ? L'apôtre même qui nous dit : *Priez sans cesse* (1).

O grand Paul ! que ferai-je donc pour accomplir ce précepte ? Développez-moi ce profond mystère. Je crois , car je sais que vous ne parlez point de vous-même , et que c'est Jésus-Christ , la sagesse de Dieu qui vous inspire. Je crois , mais mon esprit s'abîme dans ces apparentes contradictions. N'en trouverai-je point quelque part le dénouement dans vos écrits ? Lisons , cherchons , ne nous lassons point. *L'esprit aide notre infirmité ; car nous ne savons point demander comme il faut ; mais l'Esprit lui-même demande pour nous avec des gémissemens ineffables. Et celui qui scrute les cœurs sait ce que désire l'Esprit , parcequ'il demande selon Dieu pour les saints* (2). Il suffit , tout est éclairci. Je comprends que , comme le Verbe est notre lumière , l'Esprit est notre amour , et le principe de tous les mouvemens qui nous portent vers le Père. Je comprends qu'aucune prière ne pénètre jusqu'à Dieu , n'est écoutée de Dieu , si Dieu lui-même n'en est le fonds , c'est-à-dire si elle n'est animée de sa vérité et de son amour : et dès lors je comprends qu'il faut que cet amour infini , ou l'Esprit même de Dieu , la forme en nous et qu'il nous *suggère* (3) ce que nous devons

---

(1) I. ad Thessal., v. 17. (2) Epist. ad Rom., VIII, 26 et 27.

(3) Joann., XIV, 26.

demander par Jésus-Christ, par le Verbe, par la souveraine vérité : *Car nul ne va au Père que par le Fils* (1). Et de là l'efficacité de la prière, efficacité si grande, que nous n'en pouvons avoir d'idée. Quand nous prions, c'est Jésus-Christ qui prie avec nous, c'est l'Esprit saint qui prie en nous. Or, que peut le Père céleste refuser à son Fils, et à l'Esprit qui l'unit à lui ? Notre prière, lorsqu'elle est pure et détachée de tout désir des choses périssables, c'est le désir de Dieu même ; elle se confond en quelque sorte avec sa volonté toute-puissante ; et si quelquefois il arrive qu'elle ne soit pas exaucée, ou qu'elle paraisse ne point l'être, ce n'est pas que Dieu l'ait repoussée, c'est que nous avons nous-mêmes repoussé la grâce, et que notre volonté criminelle a, pour ainsi dire, fait violence à la volonté divine.

Mais ce n'est pas assez de considérer la prière comme un moyen d'obtenir de Dieu ce que lui seul peut nous donner, il faut encore concevoir qu'elle forme une partie essentielle du culte qu'il exige de nous. Elle est un témoignage de notre dépendance, et par conséquent une déclaration solennelle de sa suprême souveraineté. Nous lui devons l'hommage entier de notre être ; notre intelligence, notre cœur, doivent sans cesse remonter vers lui, et ne s'arrêter qu'en lui. Or,

---

(1) Joann., xiv, 6.



la foi est l'hommage de l'intelligence, et l'amour est l'hommage du cœur; et l'amour et la foi sont toute la prière, puisqu'on ne désire que ce qu'on aime, et qu'on ne demande, qu'on n'espère, que ce qu'on croit.

Et ici nous sommes ramenés à la doctrine de saint Paul. Car, par qui croyons-nous, si ce n'est par Jésus-Christ, *auteur et consommateur de notre foi* (1), par le Verbe, *qui éclaire tout homme venant en ce monde* (2); et par qui aimons-nous, si ce n'est par l'amour même de Dieu, répandu dans nos cœurs par l'Esprit saint qui nous a été donné (3). Ainsi notre adoration, qui a son principe dans la Trinité elle-même, devient infinie comme Dieu, et *le culte du Seigneur reçoit sa propre consommation* (4).

Ne nous étonnons donc pas que l'Église attache tant d'importance à la prière, qu'à des jours fixés elle convoque tous les fidèles pour prier. Cette épouse immortelle du Roi des rois se sent perpétuellement comme pressée d'élever la voix vers son céleste époux; elle appelle ses enfans pour le louer, le bénir, pour chanter ses grandeurs et ses miséricordes. Tantôt elle gémit comme la colombe, parcequ'elle voyage en une terre d'exil; privée pour un temps de la présence du bien-aimé qui a *blessé son cœur* (5); tantôt elle tres-

---

(1) Epist. ad Heb., xii, 2. (2) Joann., i, 9. (3) Epist. ad Rom. v, 5. (4) II, Paralip., xxix, 35. (5) Cant., iv, 9.

saille de joie, parcequ'elle découvre *sur la montagne les pieds de celui qui annonce la paix* (1); tantôt elle pousse des cris de douleur à l'aspect de ses souffrances. Tantôt elle éclate d'allégresse à la vue de sa gloire qu'elle doit partager. Et puis elle s'inquiète de ses enfans; elle les compte, si on l'ose dire, avec anxiété dans la crainte que quelques-uns se soient égarés; elle pleure sur ceux qui manquent, elle intercède pour tous, et sa tendresse ne cesse de solliciter, en faveur même des plus coupables, la pitié et l'amour de leur Père.

Mais voici quelque chose de plus merveilleux encore : ces louanges, ces plaintes, ces désirs, ces joies, tous les sentimens qui animent l'épouse, c'est l'époux qui les lui inspire, et leur expression même est de lui. Admirable condescendance de notre Dieu ! Il nous a tout donné, tout, jusqu'aux prières mêmes que nous devons lui adresser. Il a daigné parler notre langage pour le rendre digne de lui, ou plutôt il a mis le sien à la portée de ses créatures, pour rétablir entre elles et lui, par cette parole divine, une éternelle société. Et nous, misérables mortels, nous dédaignerons cette parole puissante, cette parole féconde, cette parole qui crée les saints comme elle a créé l'univers; nous nous lasserons de parler à Dieu la langue de Dieu !

---

(1) Nahum., 1, 15.

Chrétiens, qui lisez ceci, *nous attendons de vous de meilleures choses, et plus voisines du salut, encore que nous parlions ainsi* (1). En vous offrant le livre qui contient cette parole divine, *le livre de l'Église*, le recueil précieux des prières qu'elle adresse pour vous au Seigneur; nous avons cette confiance en Jésus-Christ, que vous le recevrez avec respect, car ce n'est pas un don de l'homme, et le méditez avec amour, car l'amour seul vous le rendra profitable. *Prenez et goûtez combien le Seigneur est doux* (2). *Mangez, ô mes amis! buvez, enivrez-vous, mes bien-aimés* (3); enivrez-vous d'amour, de cet amour pur qui ravit le cœur du chrétien, et commence, dès ici-bas, son immortelle béatitude.

---

(1) Epist. ad Heb.<sup>l.</sup> vi, 9. (2) Ps. xxxiii., 9. (3) Cant. v, 1.

---

---

## SUR LES PÈRES DE L'ÉGLISE.

---

**I**L n'est personne qui n'ait entendu parler des Pères de l'Église : la chaire retentit de leurs noms, les chrétiens sont, dès l'enfance, habitués à les révéler. D'où vient donc qu'on les lit si peu ? Est-ce qu'ils manquent des qualités qui rendent l'instruction tout ensemble et solide et attachante ? Non ; sous ces deux rapports, ils n'ont point été surpassés : mais la plupart de leurs ouvrages, ou ne sont pas traduits, ou le sont mal ; quelques-uns traitent de questions importantes à l'époque où elles étaient agitées, mais aujourd'hui de très-peu d'intérêt pour les simples fidèles, que rien n'oblige à faire une étude particulière de la théologie. D'ailleurs, les grands écrivains religieux qui ont paru dans les derniers siècles, nourris de la lecture des Pères, ont reproduit sous de nouvelles formes les beautés de tout genre qu'on admire dans leurs écrits. On a dès-lors négligé de recourir à la source même, et c'est un malheur ; car cette source, aussi pure que féconde, est loin d'être épuisée.

On a donc cru faire une chose utile, en choisissant dans les Pères une suite de morceaux qui formassent comme un cours abrégé de doctrine

et de morale chrétienne. Ces morceaux, traduits avec soin, donneront une légère idée du mérite propre aux ouvrages d'où ils sont tirés; et peut-être qu'en les comparant aux passages de Bossuet même et de Fénelon qu'on y a joints, on reconnaîtra que non-seulement ils ne sont pas effacés par ce redoutable voisinage, mais que pour la justesse et la force du raisonnement, l'élévation des pensées, la chaleur des mouvemens, l'heureuse abondance des images, les Pères n'ont rien à envier à leurs successeurs, et qu'on pourrait quelquefois en lisant ceux-ci regretter une certaine simplicité mâle et naïve, une vigueur entraînante, un naturel exquis, en un mot, je ne sais quelle fleur virginale de christianisme qui semble n'appartenir qu'aux premiers siècles de la religion.

Les Pères vivaient à l'époque de la décadence des lettres; et cette décadence, qu'ils retardèrent seuls, est à peine sensible dans les ouvrages de plusieurs d'entre eux. Un goût délicat peut sans doute y découvrir quelques taches, ce qui n'empêche pas qu'ils ne soutiennent avantageusement le parallèle avec les chefs-d'œuvre de l'antiquité profane; et si l'on veut juger de la puissance de la parole par ses effets, c'était certes une belle éloquence que celle qui a sauvé le monde.

Deux caractères surtout la distinguent, une tendresse pénétrante qu'on a nommée *onction*, et une foi vive qui se communique, et triomphe

de toutes les résistances de l'esprit. On est persuadé, entraîné par la conviction de l'écrivain et par le désir de convaincre que l'on sent dans tous ses discours. Ce n'est pas un rhéteur qui disserte pour éblouir : c'est un ami qui vous entretient avec une émotion profonde de vos plus grands intérêts, et dont le bonheur serait d'assurer le vôtre. Ce qu'il dit remue le cœur, parcequ'il part du cœur. Sa voix a des accens qui étonnent l'âme et qui la ravissent, une grâce attirante, une douceur dont le charme céleste peut à peine se comprendre, et ne saurait être peint. Que voyez-vous presque toujours dans les orateurs que l'antiquité nous vante ? L'orgueil s'efforçant de vaincre et de se soumettre les esprits. Ici, c'est un homme qui s'abaisse, qui s'humilie, qui prie, qui conjure ; et pour qui ? pour ceux-mêmes à qui s'adressent ses pressantes supplications, content d'être oublié pourvu qu'il les sauve. On ne connaissait, avant le christianisme, rien de semblable. Considérez ces sublimes docteurs d'une religion sublime : Dieu est le fond de toutes leurs pensées, de tous leurs sentimens. Plongés dans son immense lumière et dans son amour immense, leur parole ardente, et néanmoins calme, éclaire à la fois et féconde comme celle du Créateur. Tous les secrets du temps et de l'éternité leur sont connus. Ils dévoilent l'homme à l'homme, en l'élevant jusque dans le sein de l'Être de qui émanent tous les êtres. Ils déve-

loppent à ses yeux les lois de sa nature, ses devoirs, ses destinées; ils lui expliquent ce que jamais il ne comprendrait de lui-même, sa grandeur, sa bassesse, les contradictions mystérieuses de son esprit et de son cœur, la cause de ses maux et leur remède.

Que les philosophes, près d'eux, sont petits! que leur sagesse est vaine! Qu'il y a loin des disciples de Socrate et de Zénon aux disciples de Jésus-Christ! Les premiers, se séparant de la tradition générale, et s'appuyant sur leur raison seule, nièrent successivement toutes les vérités. *Flottant à tout vent de doctrine*, se combattant les uns les autres au milieu des ténèbres; toujours doutant, toujours détruisant, après avoir ébranlé le monde moral par leurs désolantes opinions, ils en auraient consommé la ruine, si Dieu lui-même n'était venu le replacer sur sa base.

Les seconds, au contraire, unis par la même foi, enseignent de siècle en siècle une doctrine immuable. Elle n'est point à eux, mais à tous les hommes; ils ne l'ont point inventée, ils l'ont reçue pour la transmettre fidèlement comme un dépôt sacré (1) : et traitant des plus hautes questions, de Dieu et de sa nature, de l'homme et de ses devoirs, des lois universelles, de l'ordre, du monde présent et du monde à venir, ils semblent n'avoir qu'une seule pensée, tant l'accord

---

(1) Ep. 1, ad Timoth., vi, 20.

qui règne entre eux est parfait : et c'est que tous étaient instruits par cet esprit *un*, cet esprit divin, qui devait, aux momens fixés, remplir et renouveler la terre (1).

On sera, je crois, frappé de cette observation, en lisant les morceaux qui composent ce recueil. Et qu'y a-t-il en effet de plus merveilleux que cette unité d'enseignement et de foi conservée, pendant près de vingt siècles, dans l'immense société catholique ? Quoi les philosophes n'ont jamais pu s'accorder sur aucun point ! chacun d'eux a eu son système, ses opinions, ses croyances : et voilà qu'au sein même de cette effroyable confusion s'établit une doctrine uniforme, invariable ; que rien n'altère, que rien ne modifie, ni les âges en s'écoulant, ni la science, ni l'ignorance, ni la diversité des langues, des lois et des mœurs. Depuis le Chili jusqu'au Groënland, et depuis le Kamtschatka jusqu'à Naples, le catholique aujourd'hui récite le même symbole que récitaient ses frères à Jérusalem et à Memphis, à Nisibé et à Rome au temps de Néron. Certes, il y a ici quelque chose de divin, et nous plaignons profondément la raison aveugle qui se croirait elle-même, de préférence à ce grand et constant témoignage que dix-huit siècles ont entendu, et qui a été cru pendant dix-huit siècles.

---

(1) Sap. 1. 7. et Ps. ciii.



Chrétiens, que l'impiété de cet âge étonne et déconcerte, venez donc, venez raffermir votre foi en contemplant celle de vos pères. Venez écouter leurs enseignemens, et recevoir de leur bouche cette sacrée tradition de lumière et de vie, hors laquelle il n'existe que des ténèbres éternelles. Venez, mais avec un esprit docile, un cœur humble, une volonté droite; car il est écrit : *Paix aux hommes de bonne volonté* (1). Et que vous servirait-il d'entendre, si vous ne croyiez pas, ou de croire, si vous ne pratiquiez pas? Ne l'oubliez jamais : la religion est une loi qui oblige, une loi inflexible autant qu'elle est sainte, et qui aggrave la condamnation de tous ceux qu'elle ne sauve point.

---

(1) Luc. II, 14.

---

---

## SUR LES CONFESSIONS

DE SAINT AUGUSTIN.

---

**D**E tous les ouvrages des Pères, le plus utile peut-être dans ce siècle d'incrédulité, est celui où saint Augustin retrace l'histoire de sa vie, et confesse ses longs égaremens. L'antiquité ecclésiastique ne nous a rien laissé de plus instructif et de plus touchant que ce récit des erreurs, des doutes, des inquiétudes d'un grand esprit abandonné à lui-même, et que cette peinture des mouvemens et des inquiétudes d'un cœur tourmenté de ses désirs, cherchant partout le vrai bien et ne le trouvant nulle part, jusqu'à ce qu'il se repose en Dieu. Il n'est personne qui ne se reconnaisse dans ce tableau si frappant et si animé : c'est l'histoire de chacun de nous, de ceux du moins dont la religion n'a pas toujours fixé avec la puissante autorité qui lui appartient les croyances et les sentimens. Toutes les pensées qui peuvent monter dans une raison sans règle, toutes les passions qui peuvent agiter une âme ardente et qui n'obéit à aucune loi, tous les remords qui peuvent la troubler, la joie amère des plaisirs du monde, l'inanité de ses espéran-

ces, les peines secrètes attachées à nos affections même légitimes, saint Augustin a tout éprouvé : homme extraordinaire, dont l'exemple semble suffire à l'instruction de tous les autres hommes.

Car enfin, dites, que voulez-vous? que cherchez-vous sur la terre? La vérité? Eh bien, voilà le génie le plus perçant, le plus étendu, le plus actif, qui, pendant une longue suite d'années, s'applique à cette recherche; et tandis qu'il veut tout voir, tout comprendre, tout soumettre à son jugement, il ne peut parvenir à rien de certain; mais, *flottant à tout vent de doctrine*, passant perpétuellement d'une opinion à une autre, sans jamais sortir du doute, il ne trouve enfin le repos d'esprit que dans une pleine obéissance à l'Église qui commande la foi et fait taire le raisonnement.

Est-ce le bonheur que vous cherchez? Cet homme l'a cherché aussi; il l'a cherché dans toutes les voies : dans la gloire, et il en a senti le néant; dans la science, et il en a reconnu la vanité; dans les plaisirs des sens, et il n'a recueilli que les angoisses et le dégoût; dans les liaisons intimes d'une amitié pure, mais toute humaine, et il a vu que *cela aussi n'était que travail et affliction d'esprit* (1). Dans le monde, dans la solitude, quelque chose lui manquait toujours. Son cœur inquiet soupirait sans cesse

---

(1) Eccles. 1, 17.

après je ne sais quel bien immense, inconnu, qui existait puisqu'il en avait le désir, mais qu'il ne découvrait nulle part. Il le demandait aux créatures, et les créatures lui répondaient : *Ce n'est pas nous*. Enfin une voix qu'il n'avait pas entendue encore, une voix aussi douce que puissante l'appelle, et son âme troublée se calme soudain ; le bien auquel il aspirait, Dieu, s'est montré à lui, et de ce moment il ne vit que pour Dieu, pour l'aimer, le bénir, pour célébrer ses miséricordes. Cet homme jusqu'alors nourri d'orgueil s'humilie ; cet homme naguère si enflé de sa science devient docile comme un petit enfant ; il croit, il prie, il obéit, il courbe toutes ses passions sous le joug de la loi divine, et une paix ravissante, *une paix qui surpasse tout sentiment*, est la première récompense de sa foi et de son amour. Plus d'anxiétés, plus de regrets, que celui de s'être égaré si long-temps loin de ce Dieu qui est seul la félicité véritable.

Et maintenant, qui que vous soyez, rentrez en vous-même, interrogez-vous. Si saint Augustin, un si grand génie, une âme si élevée et si tendre, n'a pu trouver que dans la religion la vérité et le bonheur qu'il cherchait, les trouverez-vous ailleurs ? Le pensez-vous ? Et si vous ne le pensez pas, que tardez-vous à suivre son exemple ? Lisez attentivement ses *Confessions* : vous y verrez tous les liens secrets qui vous attachent encore à un monde qui vous pèse ; vous

y découvrirez tous les vains prétextes , tous les motifs frivoles par lesquels vous vous abusez vous-même , et qui vous arrêtent , pour ainsi dire , à l'entrée de la conversion. Profonde misère du cœur humain ! On veut être heureux ; on ne peut l'être qu'en soumettant sa raison à la foi , et ses désirs à l'ordre immuable ; on le sait , on l'avoue , et cependant ce n'est jamais sans un effort au-dessus de la nature qu'on renonce à la triste liberté de se corrompre et de se perdre. Tel est l'empire de l'orgueil sur l'homme , qu'il repousse la lumière qu'il n'a point créée , et prend en haine le bonheur même qui lui est imposé comme une loi. Preuve effrayante de sa dégradation originelle ! Quand le ciel ne demande , en quelque sorte , qu'à s'ouvrir pour le recevoir , quand il est maître , en obéissant , de s'en assurer la possession , il y a quelque chose en lui qui choisit et qui veut l'enfer.

---

## SUR LA JOURNÉE DU CHRÉTIEN.

LE titre seul de cet ouvrage en indique assez l'objet. Connu d'ailleurs depuis long-temps, tout le monde sait qu'on a tâché d'y renfermer ce qu'il y a de plus nécessaire ou de plus utile pour former les fidèles à une vie chrétienne, pour exercer et nourrir leur piété. Si on a donné à ce Manuel précieux le nom de *Journée*, c'est que tous les jours du chrétien se ressemblent, et que, jamais assuré du lendemain, il doit vivre comme s'il n'avait en effet qu'un jour à passer sur la terre....

En recueillant dans les Pères, dans Fénelon, dans Bossuet, ce qu'un haut génie, animé par une piété vive et tendre, leur inspira de plus propre à toucher les âmes et à les attirer à Dieu, nous n'avons pas plus que ces grands hommes prétendu flatter la superbe délicatesse d'un siècle dédaigneux et trop épris des vains attraits de la parole humaine. Mais nous pensons aussi avec ces mêmes hommes, que nous révérons comme nos maîtres, qu'on doit proportionner le langage aux personnes et aux temps, et que la dignité du discours fait partie du respect dû aux vérités divines que notre devoir nous commande

d'annoncer. Saint Paul, parlant aux Athéniens, nous en a donné l'exemple; et certes ce sublime ignorant dans l'art de bien dire (1), cet homme qui ne savait que Jésus-Christ, et Jésus-Christ crucifié (2), ne douta pas alors de la puissance de la croix (3).

A Dieu ne plaise que notre confiance ait non plus d'autre fondement. Nous n'espérons qu'en la croix, nous n'attendons que d'elle l'unique succès où nous aspirions, qui est de gagner des âmes à Jésus-Christ; et ce désir ardent que sa grâce met en nous, et que nous le prions de bénir, est tout ensemble et notre encouragement dans nos travaux, et notre soutien dans les contradictions qui pourraient nous être suscitées, et toute notre joie sur la terre.

Après avoir donné une idée succincte de l'ouvrage que nous publions, il nous reste à parler des dispositions avec lesquelles on doit le lire pour en tirer un véritable fruit. Il suffira de quelques courtes réflexions.

Même parmi les chrétiens faibles que le monde entraîne, il en est peu qui se dispensent des devoirs extérieurs de religion, de la prière, de l'assistance à l'office divin; mais trop souvent on ne s'acquitte de ces importans devoirs qu'avec une froide indolence, une attention distraite, et par une sorte d'habitude où l'âme n'a presque au-

---

(1) Bossuet. (2) I Cor. II, 2. (3) *Ibid.* I, 17.

cune part. On est tranquille cependant, et l'on se persuade avoir accompli toute justice, parcequ'on a pris soin de se conformer à la lettre du précepte. Illusion déplorable! Qu'on écoute Dieu même : *Ce peuple m'honore des lèvres, et son cœur est loin de moi* (1). La prière qui ne part pas du cœur se dissipe avant d'arriver au ciel; elle ne glorifie pas, elle outrage celui à qui elle s'adresse. Aussi considérez le châtiement : Dieu irrité *prépare pour ces faux adorateurs un breuvage assoupissant, et leurs yeux se ferment. Dans ce sommeil, il leur semble qu'ils ont faim et qu'ils mangent, et au réveil leur âme est vide. Altérés, ils rêvent qu'ils boivent, et ils se réveillent pleins de lassitude, et ils ont encore soif, et leur âme est vide* (2).

Tel est l'état effrayant des chrétiens tièdes et aveugles dont nous parlons, et c'est à eux que s'adressent ces paroles terribles de Jésus-Christ : *Tous ceux qui me disent, Seigneur, Seigneur, n'entreront point dans le royaume des cieux* (3). N'est-ce pas assez d'une pareille menace? Qu'attendent-ils de plus pour sortir de leur mortel assoupissement? Après les mots qu'ils viennent d'entendre, il n'y a plus que ceux-ci : *Allez, maudits, au feu éternel* (4)!

---

(1) Marc., vii, 6. (2) Is. xxix, 10 et 8. (3) Matt., vii, 21.

(4) Matt., xxv, 41.



Dieu exige qu'on *l'adore en esprit et en vérité* (1). Or toute la vie du chrétien doit être un grand et perpétuel acte d'adoration : car la vie ne nous est donnée que pour tendre vers Dieu et nous unir à Dieu par une parfaite obéissance de notre raison, de notre cœur et de nos sens, à ses lois.

Mais, pour pénétrer encore plus avant dans cette sainte doctrine, qu'est-ce qu'adorer Dieu *en esprit*? C'est l'adorer par ce qu'il y a en nous de plus élevé et de plus intime, notre intelligence; et comme on n'adore que ce qu'on connaît, et que par elle-même notre intelligence est incapable de connaître Dieu, l'adorer *en esprit*, c'est l'adorer par la foi, et dès lors l'adorer *en vérité*, puisque notre foi repose, non sur l'autorité ou la pensée de l'homme, mais sur le témoignage de Dieu même, ou de la souveraine vérité. Et cette vérité souveraine étant aussi le souverain bien, on ne peut la connaître sans l'aimer; et la foi produit l'amour, d'où dérivent tous les actes extérieurs du culte. Par eux, l'homme réalise au dehors son amour et sa foi, comme la vérité et l'amour infinis, ou Dieu lui-même se réalise extérieurement sur nos autels. Et de même qu'il s'unit à nous par la présence réelle de sa vérité, de son *Verbe fait chair*, nous nous unissons à lui par un culte qu'ani-

---

(1) Joan., iv, 23.

ment une foi et un amour réellement présents ; et, sans cet amour et cette foi, notre culte n'est qu'une vaine cérémonie et une coupable dérision.

Ainsi donc la vie chrétienne est une vie de foi et d'amour ; et l'amour et la foi doivent être le ressort, le fond, l'âme, non-seulement des œuvres propres de religion, mais de toutes nos actions, de tous nos sentimens, de toutes nos pensées, sans quoi notre culte est incomplet, et nous ne sommes plus du nombre *des vrais adorateurs qui adorent le Père en esprit et en vérité*.

On voit encore que l'Église seule peut rendre à Dieu un culte digne de lui, parcequ'elle seule a reçu les promesses de *vérité* et la plénitude de l'esprit d'amour, en sorte que notre culte, toujours imparfait, n'a de prix que par son union avec le culte de l'Église ; et nous sommes d'autant plus unis à elle, et par elle à Jésus-Christ, et par Jésus-Christ à la Trinité tout entière que notre foi est plus profonde, et notre amour plus ardent. Redisons-le donc avec les apôtres : *Seigneur, augmentez notre foi* (1) ; enflammez notre amour : jusqu'ici nous n'avons point aimé. Jusqu'ici nos actions, nos pensées, nos prières mêmes, ont dû, au lieu de votre grâce, nous attirer le reproche que vous adressiez à vos disciples : *Où est votre foi* (2) ? Nous avons faim et nous avons cru manger ; nous avons soif et nous avons

---

(1) Luc., xvii, 5. (2) *Ibid.* viii, 25.

cru boire; et notre âme est demeurée vide. Jésus, qui voyez notre misère, soyez-en le réparateur, ayez pitié de notre indigence, nul n'est plus pauvre que nous : et *Dieu n'a-t-il pas choisi les pauvres en ce monde pour les rendre riches dans la foi, et héritiers du royaume qu'il a promis à ceux qui l'aiment* (1).

---

## RÉPONSE A UN PROTESTANT.

( 1821. )

---

**M**ONSIEUR, dans la lettre pleine de politesse que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 27 septembre, vous m'apprenez que vous êtes protestant, et qu'ébranlé par ma réponse à M. Vincent, de Nîmes, *une objection contre la présence réelle vous empêche encore de regarder l'Église romaine comme dépositaire exclusive de la vérité*. Vous ajoutez qu'ayant des motifs pour garder l'anonyme, vous me priez de vous adresser mes réflexions dans *le Défenseur*.

J'embrasse avec joie, monsieur, ce moyen que vous m'offrez d'aplanir, autant qu'il est en moi, le dernier obstacle qui s'oppose à ce que vous

---

(1) Jacob., II, 5.

rentriez dans le sein de la seule véritable Église : heureux si celui *de qui découle toute lumière et tout don parfait* daigne suppléer à ma faiblesse, et vous découvrir lui-même la vérité que vous cherchez avec un cœur droit.

Permettez que je vous fasse remarquer d'abord un très-grave inconvénient de la méthode que vous paraissez avoir adoptée. De quoi s'agit-il ? de savoir quelle est la vraie doctrine chrétienne, et dans quelle Église elle est professée.

Pour résoudre cette question, le catholique dit : « L'Église dépositaire de la vérité a nécessairement des marques extérieures auxquelles » tous les hommes doivent la reconnaître, puis- » qu'ils sont tous appelés à en faire partie, et » que la plupart d'entre eux sont incapables » d'arriver à une conviction raisonnée des dogmes chrétiens, qu'ils n'ont pas même le temps » d'examiner. Sans cela, d'ailleurs, que deviendrait cette parole que Jésus-Christ adresse à » tous : *S'il n'écoute pas l'Église, qu'il vous soit comme un païen et un publicain* ? Or, » les marques de la vraie Église, je les trouve » réunies dans la seule Église catholique. Je n'ai » donc plus, selon l'ordre de Jésus-Christ, qu'à » écouter l'Église, sûr qu'elle ne peut jamais » enseigner que la vérité. »

Vous, au contraire, vous dites : « Je vais » examiner successivement tous les dogmes, et » la véritable Église sera celle qui enseigne ceux

» que ma raison aura jugés vrais , et ceux-là  
» seulement. »

Ne voyez-vous pas que vous commencez par vous supposer infaillible , c'est-à-dire par vous mettre personnellement à la place de cette Église que vous cherchez ? Et qu'auriez-vous besoin d'elle si , sans elle , vous étiez à l'abri de l'erreur ?

Renoncerez-vous à la prétention d'être infaillible dans les jugemens que vous portez sur les dogmes , c'est pis encore ; car c'est avouer que , par votre méthode , il vous sera toujours impossible de parvenir à rien de certain. Quelque religion que vous embrassiez , vous n'aurez jamais de complète assurance qu'elle est la vraie , et si vous êtes conséquent , votre symbole , au lieu de commencer par ces mots , *je crois* , commencera par ceux-ci , *je doute*.

Cependant , reprendrez-vous , l'Église de Jésus-Christ ne pouvant enseigner l'erreur , si je montre une seule erreur dans la doctrine que l'Église catholique enseigne , il sera clair qu'elle n'est pas l'Église de Jésus-Christ.

J'en conviens , il est ainsi : mais , de grâce , comment vous assurerez-vous que ce qui vous semble une erreur en soit réellement une ? Qui , dans le partage d'opinions , décidera entre vous et l'Église catholique ? Par exemple , vous croyez voir une contradiction dans le dogme de la présence réelle ; l'Église nie l'existence de cette contradiction. Qui a tort , d'elle ou de vous ? Si

vous affirmez que c'est elle, vous vous attribuez à vous-même l'infaillibilité que vous lui refusez ; si vous demeurez dans le doute, il en faut revenir nécessairement avec le catholique à examiner d'abord l'autorité de l'Église ; et cette question décidée décide toutes les autres.

Les difficultés de raison contre des mystères prouvés certainement par une autre voie que la raison ne peuvent jamais être que très-faibles. On parle d'objections insolubles : supposons qu'il y en ait de telles, qu'en résultera-t-il, et que signifiera, dans le cas présent, ce mot d'*insolubles* ? que la raison de tel homme, ou même de tous les hommes, n'a pu trouver encore le moyen d'accorder deux vérités d'un ordre supérieur à leur intelligence actuelle. Je vous le demande, que conclure de là ?

Mais il y a plus : nulle objection de ce genre n'est encore restée sans solution. — Soit, direz-vous, mais ces solutions n'ont pas satisfait tout le monde. — Elles ont satisfait les catholiques, pour ne parler ici que d'eux seuls (1) : et comptez-vous leur raison pour rien ? Il suffit que la contradiction qu'on reproche au dogme soit contestée par un grand nombre d'hommes sincères,

---

(1) La présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie est un dogme pour les luthériens comme pour les catholiques, et les objections des calvinistes contre la possibilité de cette présence, ne leur paraissent pas plus solides qu'à nous.

pour qu'elle doive être au moins regardée comme douteuse ; et alors ce n'est plus qu'un *doute* que vous opposez à l'Eglise. Vous lui dites : Votre doctrine n'est pas démontrée par la raison. Elle l'avoue , et vous répond que ce n'est pas non plus par la raison, ni sur la raison, qu'elle prétend établir sa doctrine.

Si vous persistez à soutenir, contre un grand nombre d'hommes qui le nient, que la contradiction soit prouvée, c'est soutenir que votre raison est un juge universel, infallible, sans appel, qu'elle a tout vu, et que quiconque voit autrement qu'elle, ou s'imagine voir plus qu'elle, s'abuse nécessairement.

Hélas ! rien ne devrait être plus certain ni plus clair pour nous que la faiblesse de notre esprit. Dans les sciences mêmes, et dans les mathématiques en particulier , combien de prétendues démonstrations n'ont pas été reconnues fausses avec le temps ! Lorsqu'il s'agit de choses de religion, de mystères impénétrables qui touchent de tous côtés à l'infini, n'en doutons point, il sera toujours plus sage de dire, Je ne comprends pas, que de dire, Cela n'est pas.

Ces réflexions, monsieur, étaient nécessaires pour ne pas faire dépendre le sort de la vérité, dans la question qui vous occupe, de votre raison ni de la mienne, qui peuvent également se tromper ; la vôtre en attribuant à une objection la force qu'elle n'a point, la mienne en discer-

nant mal le meilleur moyen de la résoudre. Voici en quels termes vous la proposez.

« Dieu , malgré sa toute-puissance , ne peut  
 » pas faire des choses contradictoires , c'est-à-  
 » dire qu'une chose soit et ne soit pas en même  
 » temps. Ainsi Dieu ne peut pas faire que j'existe  
 » et que je n'existe pas en même temps ; que  
 » je sois en même temps malade et bien por-  
 » tant. Or Dieu aurait fait des choses contradic-  
 » toires, si le Christ, la veille de sa mort, eût  
 » changé le pain et le vin en son corps et en  
 » son sang ; car, par une suite nécessaire de ce  
 » changement, le corps du Christ eût été en  
 » même temps dans un état naturel et dans un  
 » état surnaturel, passible et impassible, visible  
 » et invisible pour les mêmes personnes ; ce qui  
 » est contradictoire. Donc le Christ, la veille de  
 » sa mort, ne changea point le pain et le vin  
 » en son corps et en son sang. »

Votre objection suppose, monsieur, que vous connaissez clairement et certainement, 1° en quoi consiste l'essence des corps ; 2° tous les états différens où le même corps se peut trouver, de sorte que vous puissiez juger avec certitude que deux de ces états sont incompatibles entre eux.

Les catholiques croient que Jésus-Christ est réellement et substantiellement présent dans l'Eucharistie, mais qu'il y est dans un état que nous ne connaissons pas, et selon un mode de présence que nous ne connaissons pas davantage.



« Par une suite nécessaire du changement du  
» pain et du vin au corps et au sang, le corps  
» du Christ, dites-vous, eût été en même temps  
» dans un état naturel et dans un état surna-  
» turel, passible et impassible, visible et invi-  
» sible pour les mêmes personnes : » c'est-à-dire  
que le même corps essentiel de Jésus-Christ eût  
été modifié en même temps de deux manières,  
l'une conforme à notre nature présente, l'autre  
relative à un ordre de choses différent. Ces mo-  
difications forment ce que vous appelez l'état  
naturel et l'état surnaturel du corps de Jésus-  
Christ. Vous connaissez l'une, et encore impar-  
faitement; vous ne connaissez l'autre en aucune  
façon : comment pouvez-vous affirmer que leur  
coexistence est contradictoire? Selon l'une de ces  
modifications, le corps de Jésus-Christ était pas-  
sible, selon l'autre il était impassible; selon l'une  
il était visible, selon l'autre il était invisible aux  
mêmes personnes. Dans ces deux cas, ce qui est  
nié ou affirmé du corps de Jésus-Christ étant re-  
latif à deux états différens, quoique simultanés,  
il n'y a pas l'ombre de contradiction; seulement  
c'est pour nous une chose incompréhensible, un  
mystère. Si l'on demande comment le même corps  
peut recevoir à la fois deux modifications telles  
que ses relations avec les corps qui l'entourent  
soient différentes par rapport à chacune de ces  
modifications, on répondra, 1<sup>o</sup> que la diversité  
des relations est une suite nécessaire de la dif-

férence des modifications; 2° que la simultanéité des modifications différentes ne peut être expliquée par la raison seule; qu'elle est incapable d'en démontrer soit la possibilité, soit l'impossibilité, parcequ'il faudrait pour cela qu'elle connût une chose qu'elle ignore entièrement, c'est-à-dire ce qui constitue l'essence des corps.

Mais il y a plus. Vous admettez sans doute les faits évangéliques, puisque vous êtes chrétien : lisez-donc en saint Jean, chapitre XX, le récit de l'apparition de Jésus-Christ ressuscité à saint Thomas et aux autres apôtres; vous y verrez un exemple frappant de cette double modification simultanée du même corps. Le Sauveur entre en un lieu fermé, et par conséquent il traverse des milieux impénétrables même à l'air et la lumière, ce qui suppose un degré de ténuité qui devait complètement le dérober au tact. Cependant Jésus-Christ invite saint Thomas à le toucher : « Portez ici votre doigt, et voyez mes » mains; approchez votre main, et la mettez dans » mon côté. » Et dans une apparition précédente, il prend un rayon de miel, il le mange (1), et fait, en un mot, tout ce qui n'est possible, selon nos idées, qu'avec un corps semblable au nôtre, et doué comme lui d'impénétrabilité. Ou niez ces faits que l'Évangile atteste, ou reconnaissez donc que le même corps peut recevoir

---

(1) Luc. xxiv, 34 et seqq.

à la fois des modifications qui établissent simultanément entre lui et les autres corps des rapports qu'on serait fondé à juger contradictoires, s'ils résultaient d'une seule et unique modification.

Je suis, monsieur, très-convaincu de la solidité des observations que je viens de vous présenter ; je crois avoir prouvé que le dogme de la présence réelle ne renferme aucune contradiction. Supposons néanmoins que je ne vous aie pas convaincu ; qui sera juge entre nous ? Vous ne pouvez pas plus exiger que je m'en rapporte à votre raison, que vous n'êtes obligé vous-même de vous en rapporter à la mienne. Nous voilà donc tous deux affectés d'une conviction contraire, et abandonnés tous deux en cet état à l'incertitude de notre jugement sur un point de la plus haute importance, s'il n'existe pas une raison supérieure à la nôtre, ou une autorité infaillible qui le décide ; et il en sera de même à l'égard de tous les dogmes. Dès lors plus de foi certaine, plus de loi qui oblige, plus de religion, plus de morale, que celle que chacun se fera avec son propre esprit. Telle est l'inévitable conséquence des principes du protestantisme. Quel chrétien n'en serait effrayé ? Voyez les ravages que fait chaque jour cette funeste doctrine : toutes les vérités obscurcies, l'impiété triomphante, une indifférence profonde dans les uns, le fanatisme du mal dans les autres, la

révolte partout, et, au milieu de tant de causes destructives, la société qui s'écroule comme un édifice ruiné par sa base. Ah! monsieur, il est temps que tous les chrétiens s'unissent pour arrêter les progrès de cet épouvantable désordre; il est temps qu'à la voix du pasteur commun le troupeau se rassemble dans une même bergerie; il est temps surtout qu'on renonce au principe de toute division, de toute erreur et de tout mal, à cette fatale liberté de croire ce qu'on veut, que la réforme a introduite, en déclarant que chacun est, pour soi, seul juge de la vérité. Reconnaissons au contraire, confessons tous sincèrement que nous pouvons nous tromper dans les choses mêmes qui nous paraissent les plus claires; et que dès lors, s'il existe, comme il est certain, des devoirs universels, une vraie religion, Dieu l'a établie sur une base plus ferme que notre raison variable et débile. Et, pleins d'une trop juste défiance de nous-mêmes et de nos jugemens, n'hésitons point à nous soumettre à l'autorité de cette antique et immense Église, que Jésus-Christ nous commande d'*écouter*, et à l'enseignement immuable des pasteurs à qui le Fils de Dieu, près de monter au ciel, adressa ces paroles *qui ne passeront point* : *Allez, et enseignez toutes les nations.... Voilà, je suis avec vous tous les jours, jusqu'à la consommation des siècles.*

---

**SUR L'ARRANGEMENT**  
**CONCLU AVEC LE SAINT-SIÈGE.**

( 1819. )

---

**P**LU S ancienne que la monarchie dont elle protégea le berceau, et qu'elle dota d'institutions aussi belles que salutaires, de lois admirables et de la royauté même, car la force n'est pas plus la royauté que la soumission n'est l'obéissance, l'Église de France ne put périr qu'avec la société, comme la société, ne s'affermira qu'avec elle et par elle. Les hommes avides de troubles, les révolutionnaires le savent bien; et voilà pourquoi ils regardent d'un œil inquiet cette vieille Église qui, toute couverte encore des blessures qu'ils lui ont faites, les menace de la paix. Que ces désastres, qui en annonçaient et en préparaient tant d'autres, servent au moins à notre instruction. Rappelons-nous cette guerre rapide contre l'ordre et la vérité; ce plan de destruction universelle si profondément combiné, et suivi sans relâche; ces hypocrites ménagemens pour la foi, en renversant la discipline qui en découle; ce schisme éphémère jeté comme un pont sur des ruines, pour arriver de plein pied à l'abolition

de tout culte et à la négation de tout dogme ; et enfin , pour compléter l'effrayante leçon que la Providence avait résolu de donner au monde , cette assemblée de philosophes-législateurs qui , la main dans le sang , proclament au nom de la souveraineté de l'homme la déchéance du pouvoir social et celle de Dieu.

Ne l'oublions jamais, telle fut l'œuvre de trois années. Que le temps emporte la haine des hommes, s'il en est, assez malheureux, assez criminels pour haïr; c'est le vœu de tout vrai Français : mais qu'il n'emporte point nos souvenirs; ils sont notre sauvegarde. Mieux que des phrases et des raisonnemens, ils doivent apprendre au peuple à se défier des ambitieux qui le flattent, et aux gouvernemens à ne pas trop compter sur la lenteur de l'avenir.

Après une persécution tour à tour violemment et froidement atroce, un homme vint qui comprit la nécessité politique de la religion; mais ses préjugés et sa position l'empêchèrent de la constituer. Il mit l'Église et la société elle-même sous la tente. L'Église y vécut, car elle vit partout, même dans les cachots, même sur les échafauds; elle attendit l'époque d'une pleine restauration; mais la société n'attend pas ainsi. L'homme qui avait cru qu'une armée est une nation, que la force est le pouvoir, sentit, au milieu de ses rêves d'orgueil, sa force défaillir, et s'évanouit comme une ombre avec son empire d'un moment.

Lorsque le roi monta sur le trône, ses regards durent se fixer sur la religion, son antique appui. Il la vit affaissée sous des lois oppressives. Les mains de son chef portaient encore l'empreinte des chaînes dont le tyran les avait chargées. Cinquante sièges épiscopaux, disséminés sur un vaste territoire, remplaçaient les dix-neuf métropoles et leurs cent dix-neuf suffragans, qui formaient autrefois l'Église de France. Une partie de ces sièges, si insuffisans que Buonaparte lui-même jugeait nécessaire d'en augmenter le nombre, étaient, pour surcroît de malheur, vacans depuis plusieurs années. Près du quart des paroisses demandaient en vain des pasteurs. Les entraves apportées à l'éducation ecclésiastique n'étaient pas seulement l'espérance de combler le vide du sanctuaire, mais ne permettaient pas même d'en réparer les pertes journalières. Privés d'instruction religieuse, les habitans des campagnes tombaient dans la barbarie. Des désordres prodigieux, des mœurs inconnues, succédaient aux mœurs chrétiennes. On prévoyait le moment où, avec la foi, le peuple aurait perdu jusqu'à l'idée du devoir.

Que s'est-il passé depuis ce temps? en quoi le sort de la religion a-t-il été amélioré? Les faits vont nous en instruire.

Après de longues négociations, confiées d'abord à un évêque digne, par ses vertus et par les hautes qualités qui le distinguent, de re-

présenter le clergé français, remises ensuite en des mains également honorables, un concordat est signé par le souverain Pontife et le Roi (1). L'érection de quarante nouveaux sièges semble présager à l'Église un avenir plus heureux. Elle a trouvé enfin le protecteur qu'elle attendait ; et, sous un fils de saint Louis, la religion, recouvrant son ancienne influence, va réconcilier les cœurs et cicatriser les plaies de la patrie. Telle était l'espérance des catholiques ; mais bientôt le camp ennemi s'agite : les révolutionnaires, les sectaires, les artisans de discordes, sous quelque bannière qu'ils fussent enrôlés, jettent un cri d'alarme. Ils attaquent avec fureur la transaction qui a réveillé l'espoir de la France chrétienne. Le ministère avait-il quelque part à ce soulèvement ? Sa conduite autorise à le penser. Au lieu d'exécuter sans délai le concordat, il prend la résolution de le soumettre aux Chambres. La prérogative royale, que son devoir était de défendre, il la sacrifie à ses petits systèmes, à ses petites passions ; et ici l'absurdité le dispute à l'inconvenance : car, au fond, les Chambres ne pouvaient rien dire, rien statuer sur le traité qu'on leur soumettait.

Il y a deux choses dans ce traité comme dans tout concordat semblable. D'un côté, le Pape, en vertu de son droit, ou plutôt de son devoir,

---

(1) Le 11 juin 1817.



prépose aux Églises des premiers pasteurs ; et , pour conserver la bonne harmonie entre les deux puissances , il accorde au Roi le privilège de présenter les sujets qui lui sont agréables. D'un autre côté , le Roi accepte ce privilège , reconnaît les sièges érigés , et s'engage à protéger l'ordre établi de concert entre lui et le souverain Pontife.

Or , les Chambres peuvent-elles priver le Pape de ses droits , ou le dispenser de ses devoirs ? Non. Peuvent-elles empêcher le Roi d'accepter le privilège que le Pape lui concède ? Non. Peuvent-elles ériger des évêchés et les circonscrire ? Non : un pareil pouvoir , si la Charte le leur attribuait , serait une sacrilège usurpation de l'autorité spirituelle , une rénonciation véritable à la religion catholique , que nos lois , au contraire , déclarent être la religion de l'état.

Il n'y avait donc pas même dans le concordat matière à délibérer. Aussi le ministère fut-il obligé de soumettre aux Chambres , non le concordat même , mais une loi faite à l'occasion du concordat ; et il la rédigea de telle sorte qu'elle devait infailliblement être rejetée par tous les partis. Le seul point qui fût de la compétence des Chambres , l'octroi des fonds qu'auraient pu rendre nécessaires les arrangemens faits avec le Saint-Siège , était l'objet , non d'une loi particulière , mais d'un article du budget.

Des mesures si bien concertées pour prévenir

le rétablissement de l'Église eurent un plein succès. Le concordat est retiré. Le ministère regarde comme non avenu un traité revêtu de la signature du Roi, un traité publié solennellement, et qui avait reçu de part et d'autre un commencement d'exécution. Jamais exemple semblable n'avait encore été donné. Ministres du Roi très-chrétien, est-ce là le soin que vous prenez de la dignité de votre maître? Et que feriez-vous de plus si vous aviez dessein de persuader à l'Europe qu'il doit recevoir de vous la permission de vouloir?

Cependant de nouvelles négociations sont entamées et prolongées avec art. On cherche inutilement à obtenir des évêques une déclaration favorable aux vues du ministère. Pour les tromper plus aisément, on les isole de leur chef, et ils sont contraints, chose inouïe, de répondre à une lettre du Pape, qu'on refuse de leur montrer (1).

Durant le cours de ces basses intrigues, la destruction se consommait. Chaque année la mort enlevait quelque évêque, et la religion de l'État, seule privée de la liberté dont jouissaient toutes les autres, menaçait de s'éteindre faute

---

(1) Les sourdes menées qui eurent lieu alors formeront un article curieux des mémoires de cette époque. On y verra jusqu'où l'ambition personnelle peut conduire certains hommes pour qui la religion n'est qu'un moyen de parvenir.

de pasteurs. Le mal enfin devient si grand, que les ministres mêmes, pour leur propre intérêt, sont forcés de paraître y chercher un remède. Le cri de la France entière, et la piété du Roi; ne leur permettant pas de porter à son dernier terme l'oppression qui pesait sur l'Église, ils sentent la nécessité d'un arrangement avec Rome.

C'est dans ces circonstances qu'a été conclu le traité que les journaux nous ont fait connaître, et qui, selon le point de vue sous lequel on l'envisage, inspire des réflexions bien diverses.

Si l'on considère avec quels hommes le Pape avait à négocier, et ce que leurs dispositions pouvaient faire craindre, on comprendra facilement que le Saint-Siège n'a eu que trop de motifs pour se résigner à de douloureux sacrifices. Ainsi, en gémissant sur la position où le souverain Pontife s'est trouvé, les catholiques reconnaîtront, dans les concessions mêmes qui lui ont été arrachées, une preuve de son amour pour l'Église de France. Ce qu'il a pu faire, il l'a fait; il a consolé plus de vingt diocèses dépourvus de premiers pasteurs, réservant d'ailleurs l'exécution du concordat de 1817, de nouveau garantie, sauf quelques légères modifications, par la parole sacrée du Roi.

Mais les raisons de nécessité qui justifient la conduite du Pape accusent nos ministres. Qui a créé cette nécessité, si ce n'est eux? N'est-ce pas leur volonté seule qui s'oppose à l'exécution

du concordat ? et sous quels frivoles prétextes !  
« Les charges qui pèsent sur le royaume ne per-  
» mettent pas , disent-ils , l'établissement des  
» quatre-vingt-douze sièges épiscopaux (1). »  
Mais le projet de loi présenté le 22 novembre  
1817 à la Chambre des députés par le ministre  
de l'intérieur ne porte-t-il pas , art. 4 : « La  
» dotation des archevêchés et évêchés sera pré-  
» levée sur les fonds mis à la disposition du  
» Roi par l'article 143 de la loi du 25 mars der-  
» nier. » Mais plusieurs villes n'ont-elles pas of-  
fert de venir , en cette circonstance , au secours  
de l'État ? Mais les évêques n'ont-ils pas hautement  
déclaré que , sacrifiant avec joie tout intérêt per-  
sonnel , ils ne demandaient que la permission  
d'aller évangéliser leurs troupeaux ? N'importe ,  
on ne souffrira pas qu'il y ait plus de cinquante  
évêchés en France ; et les ministres du Roi dé-  
truiront son ouvrage pour conserver celui de  
Buonaparte.

Il faut avouer aussi que leur position est diffi-  
cile. Si vingt-cinq millions de Français veulent  
la religion de leurs ancêtres , les jacobins n'en  
veulent pas , et le ministère doit des égards aux  
jacobins. Que fera-t-il donc ? Il réduira le plus  
possible le nombre des évêques , pour diminuer  
l'influence du corps épiscopal , et empêcher les

---

(1) Allocution prononcée par le Saint-Père , dans le con-  
sistoire du 23 août 1819.

établissements religieux de se multiplier. Il opprimerait sourdement le clergé par des mesures administratives; il s'efforcera de lui ôter la liberté de ses fonctions; il persécutera de mille manières les écoles ecclésiastiques, prescrira l'enseignement dans les séminaires, réglera la discipline, entravera les missions, et fera périodiquement insulter les missionnaires dans les journaux à ses ordres (1). Ce n'est pas tout, et si le parti dont il s'est rendu l'instrument exige qu'il se prononce avec encore plus de force et d'éclat, il effacera de nos lois jusqu'au nom de la religion, et l'Europe saura qu'en France on est libre d'attaquer le culte établi, la première institution de l'État, le Christianisme et Dieu même.

Que les hommes cependant qui se sont réjouis d'un pareil scandale apprennent qu'ils se trompent dans leurs calculs. La religion, qui a triom-

---

(1) L'esprit du ministère se fait remarquer jusque dans les moindres détails de l'administration. Après avoir enlevé aux petits séminaires leur principale ressource, en leur défendant de recevoir des externes, feignant pour eux un tendre intérêt, il les recommande à la munificence des conseils de département : mais la circulaire ministérielle, datée du 29 juillet, est envoyée précisément à l'époque où au moins la plupart des conseils départementaux, ayant terminé leurs opérations, ne peuvent plus voter les secours qu'on a l'air de leur demander. Grâce à cette ruse ingénieuse, on laisse dans l'abandon les écoles ecclésiastiques en paraissant les protéger. En vérité, au point où nous en sommes, le ministère pourrait s'épargner ces petits frais d'hypocrisie.

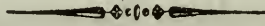
phé de la barbarie des lois , triomphera de leur indifférence. Le désordre et l'erreur n'ont qu'un temps; la vérité est éternelle. Quelles que soient les épreuves qu'elle doit encore subir, la victoire lui est assurée. En vain l'impiété se flatte de la chasser de la terre; jamais il ne lui sera donné de prévaloir contre elle, et il restera toujours un chrétien pour annoncer Dieu sur la tombe du dernier athée.

---

## SUR L'ÉTAT

### DU CLERGÉ EN FRANCE.

( 1820. )



**L'**ALMANACH *du Clergé de France pour l'année 1820* renferme des détails qui nous paraissent mériter d'être recueillis. Ils apprendront à ceux qui l'ignorent quel est le véritable état de la religion. Lorsqu'on élève la voix en sa faveur, lorsqu'on la montre déclinant chaque jour dans le royaume de saint Louis, on vous taxe d'exagération. Il y a même des hommes graves, au moins par leurs dignités, qui soutiennent que, grâce à la révolution, jamais l'Église gallicane ne fut plus florissante. Que lui manque-t-il en

effet? rien, presque rien, une organisation fixe, des évêques, des prêtres, des écoles pour en former, et ce degré de liberté sans lequel nulle institution ne saurait durer; voilà tout: mais on veut se plaindre; on a juré de n'être jamais content.

D'autres, avec un rare sérieux, vous disent: « Attendez; ce que vous avez raison de désirer viendra; on ne peut pas tout faire à la fois, et le moment n'est guère favorable: la religion a tant d'ennemis! Elle se meurt, dites-vous; nous en gémissons; mais ne doit-elle pas aussi se prêter un peu aux circonstances? »

Il n'est que trop vrai, le christianisme menace de s'éteindre parmi nous; il périra faute de ministres, si l'on continue de suivre à l'égard de l'Église le système adopté depuis quinze ans. Que le gouvernement se décide, le temps presse; sauvera-t-il le christianisme, ou le laissera-t-il expirer en France? voilà la question; elle a bien, ce nous semble, autant d'importance qu'on en peut attacher à savoir si tel orateur de tribune déraisonnera en vertu d'un mandat direct ou indirect.

Venons aux faits: il n'en est point de plus authentiques que ceux que nous allons citer, puisqu'ils sont publiés par le chef même du bureau des affaires ecclésiastiques au ministère de l'intérieur.

Le nombre des prêtres employés, y compris ceux qui ne reçoivent pas de traitement du trésor, est de 36,183.

Le nombre des places vacantes et pour lesquelles les sujets manquent, est de 15,596; et le gouvernement lui-même est convenu de la nécessité d'ériger de nouvelles succursales, ce qui n'étonnera aucun de ceux qui connaissent l'étendue des fonctions d'un prêtre catholique. Il ne serait pas moins indispensable de multiplier les vicaires. Il n'en existe point dans plus des trois quarts des paroisses; et comment un curé, si zélé qu'il soit, pourrait-il suffire seul à tant d'œuvres diverses, le culte public, la prédication, l'instruction des enfans, l'administration des sacremens, la visite des malades, etc.? Mais enfin, à s'en tenir à l'évaluation officielle que nous venons de donner, on voit qu'il manque à peu près le tiers des prêtres absolument nécessaires; d'où il suit que le tiers des Français, ou vivent sans religion, ou ne la peuvent pratiquer que très-imparfaitement.

Sur les 36,183 prêtres employés, 15,539 sont âgés de plus de soixante ans; vénérables athlètes de la foi, ils retrouvent, au bout de leur carrière, de nouvelles forces pour *combattre les combats du Seigneur*; mais, épuisés par leur zèle même, ils ne tarderont pas d'aller en recevoir la récompense. Dans dix ans, ces vieillards du sanctuaire auront disparu. Si quelques-



uns vivent au-delà de ce terme, de plus jeunes succomberont. Qui les remplacera ?

En 1819 il a été ordonné 1401 prêtres ; il en est mort 1361. Mais pour juger de ce qu'on doit craindre ou espérer de l'avenir, il ne suffit pas de considérer une seule année ; nous avons une base plus sûre pour établir nos calculs. On compte 21,820 élèves pour l'état ecclésiastique ; ce nombre doit être réduit d'un tiers, à cause des morts et de l'incertitude des vocations. Reste donc à peu près 14,700 élèves sur lesquels on peut compter, sauf des circonstances extraordinaires. Les cours d'humanités, de philosophie et de théologie durent ensemble au moins dix ans ; ce qui donne, année commune, 1470 prêtres ; et par conséquent, vu le nombre présumé des décès, il y aurait, au bout de dix années, un déficit de 600 prêtres environ.

Nous avons malheureusement lieu de croire ce calcul très-exact. Il en résulte que le clergé, sous le régime actuel, ira toujours s'affaiblissant, que chaque année de nouvelles paroisses seront privées de pasteurs ; et quand on a vu de près ce que c'est qu'une paroisse sans pasteur, sans instruction religieuse, sans culte, on gémit des destins qui semblent réservés à notre malheureuse patrie.

Observez que les canonicats sont des places de retraite, données pour la plupart, comme il est juste, à des hommes usés de travaux, et qui

ne peuvent plus se livrer au ministère actif. Les prêtres employés dans les grands et les petits séminaires, occupés tout entiers de cette œuvre fondamentale, ne sauraient non plus remplir d'autres fonctions. Autrefois les ordres monastiques aidaient le Clergé séculier. Les religieux prêchaient, confessaient : les capucins surtout ( et il y en avait près de 20,000 en France ) étaient d'un immense secours pour les curés de campagne. Maintenant ces curés sont, avec leurs vicaires et les desservans, chargés seuls des fonctions pastorales. Or, au lieu de 50,000 curés et desservans de cures et d'annexes qui existaient jadis, on compte maintenant 2,849 curés, 22,247 desservans, et 5,301 vicaires ; en tout, 30,397 prêtres actifs, dont près de la moitié sont âgés de plus de soixante ans.

Les ordinations ayant été presque entièrement suspendues pendant quinze années, il y a aujourd'hui dans le Clergé proportionnellement plus de vieillards, et par conséquent de décès qu'autrefois. Il en est comme d'une famille où il ne resterait presque que les aïeux.

A mesure que le Clergé diminue, les causes de destruction se multiplient. On se représente difficilement avec quelle rapidité le mal produit le mal. Un prêtre qui meurt abrège par sa mort la vie d'un autre prêtre, obligé de porter seul le poids du travail qu'ils partageaient. Nous connaissons des paroisses de six, sept, et jusqu'à

huit lieues de circuit , desservies par un vieillard infirme. Il y a quelques années , une épidémie ravagea l'une de ces paroisses. Pendant qu'elle dura , le curé passa toutes les nuits habillé , sur la paille , afin d'être plus tôt prêt à suivre ceux qui le venaient chercher , souvent plusieurs fois chaque nuit , pour administrer et consoler les pauvres malades. Dans une autre paroisse du même diocèse , depuis long-temps abandonnée , on envoie un prêtre , afin de prévenir l'extinction totale de la religion ; il meurt en quelques mois d'excès de fatigue ; un second lui succède et meurt de même : un troisième recueille en ce moment ce sublime héritage de martyr.

Qu'un de ces pasteurs , si admirables aux yeux de tout homme qui conserve encore des sentimens d'homme ; qu'un de ces pasteurs , dis-je , vienne à périr sans être remplacé , on ferme l'église , on cesse de réparer un bâtiment désormais inutile ; et , en peu de temps , il tombe en ruines , ainsi que la foi et les mœurs du peuple. Le désordre va croissant , les crimes se multiplient ; plus de sécurité , plus de paix : alors on relève la *maison de Dieu* , et l'on en fait une prison ou une caserne de gendarmes.

Que l'expérience nous l'apprenne enfin : ce qui assure la durée des nations et leur bonheur , ce ne sont pas les opinions et les intérêts , mais les croyances et les devoirs. Un prêtre obscur , qui commande la vertu au nom de Dieu , est mille

fois plus utile à l'État que tous les faiseurs de lois même fondamentales; car tout ce que l'homme a fait l'homme peut le détruire, et il le détruit en effet bientôt. Quoique l'orgueil se persuade, il ne reste rien à découvrir en politique et en morale, depuis que le Décalogue et l'Évangile, qui en est le développement, ont été promulgués; et toute législation durable, comme tout pouvoir légitime, descend du ciel.

Mais les peuples ne tarderont pas à oublier l'Évangile, si l'Évangile cesse d'être annoncé : *fides ex auditu* (1). Nous touchons presque à ce moment fatal. Le temps approche où le clergé, *qui ne doit jamais faire un corps dans l'état*, comme le redisait dernièrement un homme dont le vaste esprit embrasse tout en politique excepté le passé et l'avenir, disparaîtra totalement de l'état avec la religion. Veut-on la conserver? alors qu'on s'occupe de multiplier ses ministres. Le moyen le plus efficace pour atteindre ce but, le moyen sans lequel tous les autres seront vains, est de permettre aux évêques d'établir autant d'écoles ecclésiastiques qu'ils jugeront convenable. Qui peut s'opposer à une chose si juste, si nécessaire? qui s'obstine à ravir aux premiers pasteurs un droit divin? la France le sait.

---

(1) Ep. ad Rom., x, 17.

---

## SUR UN ARRÊT

RENDU PAR LA COUR DE CASSATION.

( 1819. )

---

**L**É *Conservateur* a déjà parlé d'un arrêt que vient de rendre la Cour de cassation, sur l'appel réitéré d'un protestant condamné à six francs d'amende pour avoir refusé de tendre le devant de sa maison sur le passage de la procession du Saint-Sacrement. Les circonstances de ce jugement ne sont pas moins remarquables que le jugement même, et peut-être, dans nos trente années de révolution, n'a-t-on rien vu que l'on puisse comparer à cet acte extraordinaire de la première cour du royaume; car ce n'est point ici une de ces décisions violentes qui s'expliquent par l'emportement des passions, mais une sentence méditée avec calme dans le sanctuaire de la justice, et promulguée après une mûre délibération.

Il s'agissait de savoir si l'autorité publique pouvait exiger de chaque citoyen des témoignages extérieurs de respect pour la religion de l'État. L'avocat de la partie appelante a soutenu que ce serait violer la liberté des cultes établie par la Charte; que, dans l'esprit de nos lois, cette

liberté devait s'étendre à toutes les religions qu'il plairait à chaque individu de se former, sans que l'État lui-même en adoptât aucune. Et comme on avait montré, à l'occasion d'un Mémoire publié précédemment par le même avocat, que l'athéisme légal était une conséquence nécessaire de l'interprétation qu'il donnait à la Charte, il lui a fallu, pour l'intérêt de sa cause, avouer hautement cette conséquence, et même s'en prévaloir, comme du principe fondamental de la décision que le tribunal allait rendre : *Oui, a-t-il dit, la loi en France est athée, et elle doit l'être.*

Certes, il n'existe pas en Europe ni dans le monde entier deux pays où M. Odilon-Barrot eût pu se permettre impunément une pareille assertion. A Rome et dans la Grèce, elle eût été punie comme un crime de lèse-société. C'est qu'il y avait une société, quoique imparfaite, dans la Grèce et à Rome, et le gouvernement veillait à sa conservation. Je ne sais, pour nous, ce qui nous reste à conserver, mais c'est apparemment bien peu de chose, puisqu'on y attache si peu de prix.

Toutes les sections de la cour de cassation, réunies et présidées par M. le garde des sceaux, ont rendu un jugement conforme aux conclusions de M. Barrot, malgré l'éloquence énergique de l'illustre défenseur de Louis XVI, et la vive opposition de plusieurs conseillers : et quand

ils ont demandé, pour sauver au moins l'honneur de la magistrature, que le mémoire où se trouvent les paroles qu'on vient de lire fût censuré, on leur a répondu, avec raison, que les deux arrêts seraient contradictoires, et la doctrine de l'athéisme légal a triomphé.

Il n'est pas sans importance de faire observer que les membres du Consistoire et les personnes les plus distinguées de l'Église réformée de Paris assistaient au plaidoyer de M. Barrot, et semblaient autoriser par leur présence ses principes, contre lesquels d'ailleurs aucun d'eux n'a réclamé. C'était leur cause qu'il défendait, et c'est le protestantisme tout entier qui s'est retranché publiquement dans l'athéisme politique, son dernier refuge, et où le premier tribunal de la monarchie l'a déclaré inexpugnable.

Ainsi donc, parmi nous, il est reconnu que la loi est athée; que par conséquent l'État ou le corps politique est athée, que le gouvernement, quelle que soit la croyance personnelle des individus dont il se compose, est athée; que les tribunaux sont athées; que tous les agens de l'autorité, considérés comme hommes publics, sont athées : c'est-à-dire que la société entière est athée, *et doit l'être*. En 93, on n'avait pas encore aussi bien compris cette nécessité, puisque Robespierre lui-même fit de l'existence de l'Être suprême un dogme national consacré par la loi. Il est étrange qu'on ait attendu, pour abolir cette

loi, le règne du Roi très-chrétien. On aurait pu, ce semble, à toute force, en trouver dans le code révolutionnaire, qu'il eût été plus pressant d'effacer du code monarchique.

Enfin, la sagesse d'une cour souveraine en a jugé autrement; elle a déclaré que l'État ne connaît pas Dieu, que dès-lors la religion de l'État n'est qu'un vain nom. Mais comme elle n'a pas expliqué ce que c'est que la morale sans religion, sans Dieu, il s'ensuit que l'État ne connaît point de morale, dans le sens où ce mot a été entendu jusqu'ici; et, pour être conséquent, il faut tolérer les morales individuelles, comme on tolère les religions et les opinions individuelles. Nous disons *tolérer*, parcequ'on ne doit pas parler de protection dans un pays où l'on permet que la religion de vingt-cinq millions d'hommes soit chaque jour insultée, calomniée, tournée en dérision, dans des multitudes de pamphlets et de journaux, et où quelques factieux peuvent, à volonté, sans que les dépositaires de l'autorité s'y opposent, en troubler et même en empêcher l'exercice.

Et quand nous disons que l'État, dans notre système de législation, doit tolérer toutes les morales, nous ne faisons que répéter, en d'autres termes, ce qui a été soutenu à la tribune de la Chambre des Députés. N'a-t-on pas demandé que le mot même de morale fût effacé de notre code? Quand une nation repousse Dieu de ses



lois, toutes les vérités, tous les devoirs, toutes les vertus se retirent; et, comme autrefois, dans ce temple célèbre que la Divinité n'habitait plus, on entend des voix qui disent : *Sortons d'ici!* Bientôt après, raconte l'histoire, un soldat, poussé par une inspiration divine, met le feu à ce temple vide, et le peuple est dispersé.

L'arrêt dont nous essayons de montrer les conséquences offre encore une particularité digne d'observation, c'est qu'à peine a-t-il excité l'attention publique. Un procès en police correctionnelle eût fait plus de bruit. Il est vrai que les circonstances étaient peu favorables. On était occupé d'autre chose, on n'avait pas le temps de songer à Dieu. Hélas! tels que tous les peuples sans doctrines et sans avenir, rien ne nous touche plus que ce qui frappe les sens. Nous ne voyons partout que l'homme; nous n'attribuons nos maux qu'aux hommes : nous ne comptons, pour nous sauver, que sur les hommes; oubliant que les hommes sont impuissans à sauver ou à perdre les peuples, et que c'est l'erreur qui perd, et la vérité qui sauve et qui conserve, ainsi que nous l'apprend le suprême Législateur de la société : *Cherchez premièrement le royaume de Dieu et sa justice, et le reste vous sera donné par surcroît.* On s'est ému pour rejeter du sein des Chambres un homme qui a prêché le meurtre des Rois et l'abolition de la royauté; et on a vu tranquillement des magistrats déclarer l'abolition

de la Divinité ; et , si je l'ose dire , prononcer légalement le meurtre de Dieu , puisqu'ils l'ont anéanti , autant qu'il était en eux , dans l'État. L'histoire remarquera ce contraste ; elle parlera de notre aveuglement et de nos criminelles folies : puisse-t-elle n'avoir pas à en raconter le châ-timent !

Quoi qu'il en soit , nous pouvons aujourd'hui nous flatter d'être un peuple à part , un peuple tel qu'il n'en exista jamais de semblable. Sans religion publique , sans morale définie , nous sommes libres de cette liberté qui n'a de limites que l'échafaud ; car en ôtant Dieu de l'État , on a laissé le bourreau , véritable pouvoir d'une nation athée , où l'espérance ne croit qu'au plaisir , et la crainte qu'au glaive : encore , pour échapper à ce dernier pouvoir , les indépendans ont-ils la ressource du suicide. Je ne suis pas surpris que nous soyons si fiers de nos progrès ; ils sont immenses , en effet ; nous avons découvert l'illusion de tout ce que les peuples avaient jusqu'à présent regardé comme le principe de leur vie , et nous nous sommes emparés de la mort.

---

LETTRE A M. L'ÉDITEUR  
DU CONSERVATEUR.

15 janvier 1820.

MONSIEUR,

ON m'apprend que M. Odilon-Barrot, choqué de mes réflexions sur l'arrêt rendu par la Cour de cassation, dans l'affaire du sieur Roman, a jugé à propos de m'adresser une vive réprimande dans *le Constitutionnel*, et de me faire supporter la censure à laquelle son Mémoire a échappé. Il a même pris la peine de m'écrire une assez longue lettre, toute remplie de belles maximes et de sages conseils, dont il m'engage à profiter. Il m'avertit, par exemple, que, quoique je préférasse peut-être la persécution de 1793 à la tolérance de nos lois actuelles, il faut bien me résoudre à n'être plus désormais ni persécutant, ni persécuté. J'ignorais que j'eusse jamais été persécutant, et qu'il dépendit de moi de n'être pas persécuté, si messieurs les libéraux s'avisaient de s'égarer une seconde fois. Au reste, M. Barrot n'approuve pas que Robespierre ait fait guillotiner les prêtres, et je suis de son avis; ni qu'il ait imaginé la fête de l'Étre-

*suprême*, et je suis encore de son avis ; car il n'appartient pas plus à l'homme d'*imaginer* un culte , même lorsqu'il en sent le besoin , que d'*imaginer* ou d'inventer Dieu. M. Barrot ajoute qu'*on ne s'est que trop occupé de religion dans ces temps malheureux*. Ceci ressemble beaucoup à une plaisanterie , mais elle n'est pas heureuse. On ne plaisante point de la mort , et le rire a mauvaise grâce au milieu du sang et des tombeaux.

Retiré loin de Paris , à la campagne , je n'ai reçu qu'aujourd'hui la lettre de M. Barrot. Je m'empresse , Monsieur , de vous l'envoyer , avec prière de l'insérer dans *le Conservateur*. M. Barrot assure que *la religion l'ordonne*. Je ne vois pas bien comment ; mais je m'en rapporte à lui et à vous. Il se pourrait cependant que *le Constitutionnel* , par zèle *religieux* , eût pris les devans , et que l'article dont on m'a parlé ne fût autre chose que cette même lettre. En ce cas , son insertion dans *le Conservateur* , formant un double emploi , *la religion n'ordonnerait* peut-être pas aussi rigoureusement de l'y insérer , et vous pourriez n'être pas aussi disposé à céder aux instances de M. Barrot et aux miennes , sans que lui ni moi eussions droit de nous plaindre , puisque après tout le public n'y aurait rien perdu (1).

---

(1) La lettre de M. Odilon-Barrot avait été en effet publiée dans *le Constitutionnel*.

En ce qui me concerne, je dois des remerciemens à M. Barrot, qui obligeamment ne laisse échapper aucune occasion de confirmer par ses aveux ce que j'ai cru devoir dire de la tendance de ses principes.

Il avait soutenu qu'en France *la loi n'est d'aucune religion*; de là je conclus que, selon lui, *la loi est athée*. Oui, répond-il aussitôt, *la loi est athée, et doit l'être*. Si, dans sa lettre, il se fâche, ce n'est point parceque je lui impute ces deux assertions, au contraire, il les avoue, il les repète de nouveau : « Pour moi, dit-il, » qui ai commis le crime énorme *de dire que* » *la loi doit être ce qu'elle est*, » Sa colère vient uniquement de ce que cette maxime, *la loi doit être athée*, ne me paraît pas tout-à-fait aussi admirable qu'à lui.

J'en avais tiré la conséquence que la loi doit tolérer toutes les morales, comme elle tolère toutes les religions, ou, en d'autres termes, que *la loi n'est d'aucune morale, comme elle n'est d'aucune religion*. M. Barrot en convient encore; car il est d'une franchise étonnante. Voici ses paroles :

Après avoir posé en principe que *la loi n'existe que pour contraindre*, il ajoute : « Dans ce siècle désenchanté, nous reconnaissons deux espèces de devoirs dans la société, ceux qui sont » forcés, et ceux qui sont abandonnés au libre arbitre de chacun. Les premiers tombent

» dans le domaine des *contraintes légales* ; les  
 » seconds dans celui de la simple persuasion. La  
 » religion et *la morale* sont dans cette dernière  
 » classe. »

La loi n'existe que pour contraindre; la morale ne tombe pas dans le domaine des contraintes légales; les devoirs qu'elle impose sont abandonnés au libre arbitre de chacun. Cela est clair, ce me semble.

« Tels sont, continue M. Barrot, les principes qui nous régissent, et vers lesquels tendent toutes les sociétés modernes. C'est le résultat de la civilisation. »

Ainsi, *le résultat de la civilisation* est d'avoir exclu des lois la religion et la morale. Je n'ose montrer tout ce que cette assertion renferme d'absurdités détestables. Je craindrais de nouveaux aveux de M. Barrot. Sa logique l'entraîne si loin, que je tremblerais de tenter une troisième fois un esprit si droit dans l'erreur. Je me tais pour le sauver des dernières conséquences de sa doctrine.

---

---

## SUR LES CAUSES DE LA HAINE

QU'INSPIRE A CERTAINS HOMMES

### LA RELIGION CATHOLIQUE.

( 1820. )

---

LA religion catholique est attaquée avec plus de fureur que jamais ; c'est un fait incontestable. On tourne en dérision sa doctrine et son culte, on blasphème son fondateur, on outrage ses ministres, on les calomnie, on les désigne à la haine publique, on emploie jusqu'à la violence pour empêcher la prédication de l'Évangile ; et les factieux ne daignent plus même déguiser le projet qu'ils ont formé, l'espérance qu'ils ont conçue d'abolir parmi nous la religion de nos ancêtres, la religion de Charlemagne et Louis IX ; de Duguesclin et de Turenne, de Bossuet et de d'Aguesseau, de Vincent de Paul et de Fénelon. Le complot ourdi dans l'ombre par quelques sectaires du dernier siècle se poursuit au grand jour avec un acharnement dont il n'existait pas d'exemple.

La religion étant le plus fort obstacle, et peut-être maintenant le seul, à la révolution qu'on médite, et nul pouvoir illégitime ne pouvant s'affermir tant qu'elle conservera de l'influence,

il est naturel qu'elle inspire une haine proportionnée au désir qu'on a de renverser l'ordre existant. De là les efforts des révolutionnaires pour la décréditer dans l'esprit de la multitude, pour armer contre elle les passions que désolent ses préceptes et que ses menaces inquiètent, et pour porter l'administration, qui ne leur obéit que trop bien, à l'opprimer avec art, et à l'éteuffer sous le poids de sa tyrannique protection. De là encore les entraves que l'on met aux missions, et les invectives qu'on prodigue aux missionnaires; véritables soldats de la royauté aussi bien que de l'autel, dans des temps d'erreur et de lâcheté. Ils apprennent aux Français à obéir au chef que Dieu leur a donné, à respecter leurs sermens, à s'aimer les uns les autres, à pardonner les torts et à les réparer; quel scandale! Si l'on n'arrête leur fanatisme, ils finiront par éteindre toutes les animosités, ils détruiront jusqu'au dernier germe de discorde. Guerre donc aux missionnaires, à ces perturbateurs du crime, qui s'en vont en tous lieux réveillant les consciences, et répétant cet horrible cri : *Repentir et pardon!*

Les révolutionnaires craignent peu les lois; faibles ils les éludent, forts ils les bravent : ils ne redoutent pas même les armées, il y a des moyens d'en changer l'esprit; mais ils tremblent devant la Croix, ils connaissent sa puissance. Le souvenir des prodiges qu'elle opéra dans la Bre-



tagne et dans la Vendée agite leur sommeil. De ce bois sacré sort une vertu qui les trouble et les abat. Ils voient une menace de vengeance partout où les autres hommes découvrent un signe de salut.

Mais, pour mieux entendre combien la religion les importune, considérez quels sont leurs desseins : Ils attaquent la dynastie légitime, la justice, puisque le crime n'est à leurs yeux qu'une opinion qui doit avoir dans les Chambres ses représentans ; la morale, puisqu'ils ne reconnaissent d'autre droit que la possession ; en un mot, ils attaquent l'ordre social tout entier. Il leur faut donc nécessairement renverser la religion, qui est le fondement et la garantie de toutes les légitimités, qui consacre tous les droits, condamne tous les crimes, et oppose ainsi une barrière invincible aux révolutions.

Mais si, à cet égard, les révolutionnaires comprennent parfaitement leurs intérêts, que penser du gouvernement, qui, au lieu de réprimer ces hommes pervers, et de défendre contre eux la religion qui le défend lui-même, la leur jette comme une vile pâture, pour apaiser leur faim ? Comment expliquer un pareil délire ? et c'est pourtant ce qu'on appelle sagesse et modération ! En vérité, selon l'expression d'un paysan vendéen, *les choses révent à présent.*

Jusqu'ici nous avons parlé de ce qui frappe les yeux. En s'élevant à de plus hautes consi-

dérations, on découvre dans la nature même de l'homme *déchu* une cause générale de haine pour la religion catholique, cause dont l'influence se manifeste de mille manières, dans toutes les contrées et dans tous les temps, et à laquelle on doit originairement attribuer les nombreuses persécutions que le christianisme a subies.

Nous naissons pour obéir. Il existe une loi de vérité qui est la règle de l'intelligence et une loi d'ordre qui est la règle du cœur. Mais naturellement l'homme est impatient de toute règle; il abhorre l'obéissance. Son orgueil, aspirant à une pleine souveraineté, s'irrite contre les devoirs qui l'avertissent de la dépendance d'un pouvoir supérieur. Or, la religion catholique, manifestation complète de la loi de vérité et de la loi d'ordre, renferme tous les devoirs de l'homme; elle contraint sa raison, son cœur, ses sens d'obéir à ces deux grandes lois. L'esprit ne compose point avec ses dogmes, ni la conscience avec ses préceptes. Forte de l'autorité de Dieu même, elle exige une soumission universelle, absolue, et désespère l'orgueil par l'inflexible fermeté de ses commandemens, et l'immutabilité de sa doctrine.

On conçoit aisément qu'une religion si opposée à nos penchans les plus vifs inspire une aversion profonde à certains hommes. Quelque route que prennent leurs passions, elle se présente pour les combattre; avec elle nul traité, nul accom-

modement. Elle ne souffre pas qu'on rejette une seule des vérités qu'elle ordonne de croire, qu'on se dispense d'une seule des vertus qu'elle enjoint de pratiquer. Pensées, volonté, actions, il n'est rien qu'elle ne règle; elle maîtrise tout l'homme, et l'affranchit par l'obéissance de la faiblesse de l'esprit qui est l'erreur, et de la faiblesse du cœur qui sont les passions. Faut-il donc s'étonner que ces passions murmurent? Si quelque chose devait surprendre, ce serait de voir la religion, persécutée par elles, conserver l'empire qu'elles lui disputent. Et remarquez que la haine se concentre sur l'Église catholique parcequ'elle seule possède et exerce l'autorité qui blesse l'orgueil. On s'inquiète peu qu'elle croie, qu'elle enseigne tels ou tels dogmes, mais on s'indigne qu'elle refuse la permission de ne pas croire. Aussi ses ennemis laissent-ils en paix le protestantisme, qui lui-même laisse en paix toutes les opinions, ou du moins ne peut en proscrire aucune sans violer son principe fondamental. Et cela s'est bien vu en Angleterre dans le procès du libraire Carlisle. Cet homme a ouvert une controverse devant les tribunaux; il a même cité quelques actes du parlement en faveur des unitaires. Que lui a-t-on répondu? Le juge a parlé de sa persuasion, de sa croyance personnelle, et il a condamné Carlisle sur des motifs indépendans de la vérité de la doctrine que ce déiste enseigne. L'ordre public a triomphé; mais la religion a été vaincue. Nos révolutionnaires

l'ont bien senti , et c'est pourquoi ils n'ont pas , que je sache , attaqué avec leur violence ordinaire un jugement qui devait leur paraître d'un exemple dangereux.

Qu'on ne s'y trompe pas , l'athéisme est rare ; ce n'est guère qu'un doute affreux , confiné dans quelques âmes ténébreuses , pour y consoler le remords. La plupart des hommes admettent volontiers la nécessité d'une religion , même pour eux ; tout ce qu'ils demandent , c'est qu'elle n'ôte pas à l'esprit son indépendance , ou qu'elle ne soit *loi* que de son consentement. Telles sont toutes les religions fondées sur l'examen particulier. Elles ne choquent , elles n'inquiètent personne , parcequ'elles ne disent à personne *croyez* , et qu'on sait bien qu'après tout ce ne sont que les pensées d'un homme qui ne privent pas les autres hommes du droit de penser différemment.

L'orgueil est donc en sûreté dans ces espèces de systèmes philosophiques , où il n'existe ni autorité , ni obéissance. Il y trouve même un aliment aussi doux que pernicieux. Quand un homme se fait lui-même sa religion , il est ordinairement meilleur que cette religion , précisément parcequ'il l'a faite pour lui-même , et , dès lors , telle qu'elle convenait à sa raison , à son caractère , à ses penchans ; il pose en quelque sorte la barrière à l'extrémité de ses passions , et se tenant sans peine toujours en deçà , il s'applaudit de sa perfection. Parmi les catholiques , c'est autre chose ;

ils sont tous moins bons que leur doctrine , parcequ'elle est réellement la *loi de Dieu* , loi parfaite, et qui exige de l'homme la perfection de Dieu même, ou la parfaite conformité de la raison à la vérité infinie , et de sa volonté à l'ordre éternel. *Soyez parfaits comme votre père céleste est parfait.* Tel est le but où nous devons tendre, et nous ne l'atteignons jamais ici-bas, car le plus juste a toujours des faiblesses assez nombreuses pour s'humilier profondément. Ainsi le même regard sur soi-même qui nourrit l'orgueil du sectaire confond l'orgueil du catholique, et sa foi seule est un acte d'humilité, puisqu'elle en est un d'obéissance.

Il n'y a qu'une erreur dans le monde, la souveraineté de l'homme ; et qu'un crime, la révolte contre Dieu. Tous les désordres du cœur et de la raison sortent de là, comme l'effet de sa cause. Or la religion catholique seule établit pleinement la souveraineté de Dieu, et la dépendance de l'homme. Voilà le vrai, l'unique motif de la haine exclusive dont l'honorent certains hommes, qui poussent jusqu'au fanatisme l'orgueil de l'indépendance et l'aversion de la règle. Tant qu'ils ne forment que le petit nombre, contenus par les lois de la société, par les mœurs, les usages, l'opinion publique, on ne juge qu'imparfaitement des suites de leur erreur. Mais si leurs sentimens deviennent ceux d'une nation entière, ou de la plus grande partie d'une

nation, toutes ces conséquences se développent ; car lorsque les peuples ont secoué le joug, il n'y a plus rien qui les contienne ; ils vont jusqu'où l'on peut aller, et ne s'arrêtent qu'au fond de l'abîme.

L'Europe est-elle arrivée à ce dernier degré de perversion ? Ne peut-elle plus supporter le pouvoir ? le règne de Dieu est-il fini ? est-ce le règne de l'homme qui commence ? Je ne sais, mais voici ce que je lis dans l'Écriture : *Malheur à vous qui inventez des lois impies, et qui écrivez l'injustice ! La terre a été infectée par ses propres habitans, parcequ'ils ont violé la loi, renversé le droit, et brisé l'alliance éternelle. C'est pourquoi la malédiction dévorera cette terre. Les peuples s'agiteront au milieu d'un grand feu ; les nations travailleront dans le vide, et s'en iront en défaillance (1).*

---

(1) Ps. x, 1 et xxiv, 5 et 6. Habac., II, 13.

---

## SUR L'ÉDUCATION DES FILLES.

( 1819. )

---

SI quelque chose est, par sa nature, indépendante de l'administration, c'est sans doute l'éducation des filles destinées à une vie de retraite, et uniquement occupées des soins de la famille. Tous les peuples ont senti cette vérité : Sparte seule forme une exception ; nulle part ailleurs on ne trouvera que l'autorité publique ait entrepris, à cet égard, sur les droits des parens, ni que la police soit venue se placer entre la mère et sa fille pour éclairer la tendresse de l'une, et veiller à l'instruction de l'autre. En France même, pendant les années les plus désastreuses de la révolution, personne n'imagina qu'il fût possible de renverser à ce point les notions du bon sens et de l'expérience ; l'éducation des filles resta libre, et on respecta cet ordre, lorsque tout ordre était violé.

Mais, sous la monarchie légitime, nous sommes condamnés à voir le développement de toutes les idées, de toutes les institutions révolutionnaires. On a posé les principes, on en tire les conséquences. Ainsi, après s'être mis à la place

des pères , par une usurpation qui prépare la dissolution de la famille, le gouvernement paraît vouloir aujourd'hui se mettre à la place des mères; tant est vaste la sollicitude de M. le ministre de l'intérieur !

Si ses vœux sont remplis, ou si ses ordres sont exécutés, on ne pourra désormais se consacrer à l'éducation des filles qu'on n'y soit autorisé par l'administration.

Or, les maîtresses d'école se divisent en deux classes : les membres des congrégations religieuses reconnues par la loi, et les institutrices particulières.

D'après les instructions adressées aux préfets, les religieuses, assimilées sous ce rapport aux Frères des écoles chrétiennes, n'auraient besoin pour obtenir des brevets, que de montrer leurs lettres d'obédience. Les autres institutrices seraient soumises à un examen préalable.

Ainsi, suivant ces sages dispositions, il faudra que de jeunes personnes, surmontant cette pudeur timide, leur première vertu et celle qui conserve toutes les autres, comparaissent devant des examinateurs chargés de vérifier si elles possèdent les qualités nécessaires pour enseigner les enfans de leur sexe. Je doute qu'on ait jamais imaginé rien de plus absurde et de plus indécent. Représentez-vous des hommes graves, faisant lire, écrire, coudre et tricoter une pauvre maîtresse d'école, et dressant procès-verbal de cet



important examen. Comment n'a-t-on pas été frappé de cet excès de ridicule ? Et où trouverait-on des gens assez imbéciles pour consentir à jouer un rôle dans cette sottise comédie (1) ?

Mais le ridicule n'est ici que le moindre inconvenient. Le résultat des ordres donnés par M. le ministre de l'intérieur sera d'enlever aux pauvres , principalement dans les petites villes et dans les campagnes, l'unique ressource qu'ils aient pour l'éducation de leurs filles ; car on ne se dévoue guère à cette fonction pénible que par un sentiment de charité. Et admirez comment tous les biens naissent naturellement de la religion ! Nous avons vu nous-mêmes se former plusieurs de ces écoles. Une personne pieuse, émue de l'abandon où languissent les enfans des pauvres, les rassemble près d'elle pour leur enseigner la doctrine des devoirs , et prévenir les désordres qu'entraîne , dès cet âge , l'ignorance de la religion. Son zèle est surtout excité par un motif dont les chrétiens peuvent seuls comprendre toute la force, le désir de disposer ces enfans à l'acte le plus solennel et le plus important de leur vie , la première communion. Ce n'est pas l'œuvre d'un jour : aux soins qu'exige

---

(1) Il s'en est trouvé : et, s'il était permis de rapporter les scènes scandaleuses auxquelles ces étranges examens ont donné lieu , on s'en étonnerait peut-être , même dans un temps où il semble qu'on ne doive plus s'étonner de rien (1825).

l'instruction, il faut joindre une surveillance assidue, une attention pleine de patience pour réformer peu à peu les défauts du caractère, les vices naissans, qui flétrissent si vite l'innocence des premières années. Telle est l'éducation chrétienne ; le reste suit de soi-même. L'enfant qui sait lire apprend plus aisément le catéchisme ; de là l'établissement d'une classe de lecture. L'écriture vient après, avec les ouvrages de main ; car on s'attache au bien qu'on fait, on cherche à l'étendre, à le prolonger dans l'avenir, et l'habitude du travail, qui préserve de la misère, préserve aussi de la corruption.

Voulez-vous priver le peuple des avantages qu'il retire de ces touchantes institutions ? Voulez-vous que bientôt il n'en demeure pas de trace ? Il ne vous faudra pas pour cela de grands efforts. Pressez seulement l'exécution des ordres adressés aux préfets, cela suffira sans aucun doute. Lorsqu'il ne sera plus permis de venir au secours de l'enfance délaissée, à moins de subir des examens, et d'être muni d'un brevet qui constate qu'on vous a jugé capable d'exercer la charité ; les pieuses personnes qui, jusqu'à présent, s'étaient crues assez autorisées à ce noble dévouement par les préceptes de l'Évangile, abandonneront en gémissant une œuvre devenue impraticable, puisqu'elle les exposerait à de continuelles vexations, ou les forcerait de surmonter les plus justes répugnances. Et quelle est la mère qui

consentirait à ce que sa fille comparût devant un comité d'hommes, pour être interrogée sur ce qu'elle sait ou ce qu'elle ignore, et qui voudrût être complice d'un succès ou d'une disgrâce également pénibles à sa modestie? En vérité l'on peut, même aujourd'hui, s'étonner de ce prodige de déraison, et il se passera bien du temps encore avant qu'on s'accoutume à l'idée de voir mettre la charité en régie, et la miséricorde à l'amende.

Dira-t-on qu'on n'a prétendu s'occuper que des pensionnats? Cela serait faux; on ne fait d'exceptions pour aucune école. D'ailleurs les raisons de décence et d'honnêteté publique qui s'opposent à ce qu'on soumette les maîtresses non payées à un examen n'ont pas moins de force à l'égard des autres institutrices. Que l'autorité prévienne les dangers que pourrait rencontrer l'enfance dans des maisons suspectes, cela est de son devoir, et nous la louerons de le remplir. Mais, apparemment, ce n'est pas en déléguant des commissaires pour interroger une maîtresse d'école, que l'administration s'assurera de ses mœurs. La moindre question qu'on lui adresserait sur un pareil sujet serait un outrage intolérable; et il n'y aurait pas lieu d'en faire une seconde, si elle écoutait la première sans indignation.

Des certificats, même des curés, ne sont pas un meilleur moyen pour obtenir la garantie qu'on

cherche ; ce serait trop humilier la vertu. Mais le curé peut certifier que telle personne remplit exactement les devoirs de religion ; c'est tout ce qu'il peut et doit dire , parceque c'est tout ce qu'il peut et doit savoir comme homme public. Cela suffit aussi à l'autorité , et en atteignant de la sorte le but qu'elle se propose , elle respecte toutes les bienséances , qui sont ici des lois , et des lois sacrées.

Mais on pourrait presque douter qu'il y ait aujourd'hui des lois d'aucune espèce pour l'administration , tant elle élude aisément celles qui existent , et supplée sans scrupule celles qui n'existent pas. Où est , en effet , la loi , où est l'ordonnance qui oblige les religieuses et les autres institutrices à se munir de brevets ? De quel droit prétend-on leur imposer cette contrainte ? Où s'arrêtera ce système d'oppression et d'usurpation ? S'il s'y mêlait des vues fiscales , si l'on faisait payer ces scandaleux brevets , ce ne serait pas seulement un abus de pouvoir , mais une véritable concussion. On doit donc croire qu'on délivrera les brevets *gratis*. Ils n'en seront pas moins une servitude illégale , une nouvelle preuve que ces mêmes hommes qui traînent stupidement la France vers la démocratie n'ont au fond de l'âme que le despotisme , et ne comprennent pas plus la monarchie que les révolutionnaires ne comprennent la liberté.

---

## SUR LE SUICIDE.

( 1819. )

---

IL n'est point de jour où le récit de quelque suicide ne vienne consterner l'âme, et nous éclairer sur la profondeur de la plaie que la philosophie a faite aux mœurs publiques : car, avant qu'on eût ébranlé l'empire des idées religieuses, le meurtre de soi était un crime presque inconnu ; et aujourd'hui même on en trouverait à peine des exemples chez les nations que l'impiété n'a pas encore perverties. Merveilleux progrès de la raison ! elle a rejeté *la parole de vie*, pour nous enseigner des doctrines qui condamnent à mort leurs sectateurs : et tandis qu'en nous montrant le ciel, la religion nous fait supporter avec une égale constance ces deux grandes épreuves des forces humaines, la prospérité et le malheur, la philosophie, s'efforçant de concentrer sur la terre les désirs infinis d'un être immortel, a mis le désespoir à l'extrémité de toutes nos joies et de toutes nos douleurs.

Il n'est pas si aisé qu'on le pourrait croire de réconcilier l'homme avec sa condition présente. Déchu d'un plus haut état, l'instinct de

sa grandeur le tourmente sans cesse ; il aspire à recouvrer son rang , et il y a en lui , malgré lui , quelque chose qui s'indigne quand on mutilé ses destinées.

On a beau flatter son orgueil par de vaines promesses d'indépendance , on ne guérit pas la plaie de son cœur. Plus il s'éloigne de l'ordre , plus les angoisses se pressent autour de lui. Roi de ses misères , souverain dégradé et en révolte contre lui-même , sans devoirs , et dès-lors sans liens ; sans société , seul au milieu de l'univers , il se fuit , ou plutôt il cherche à se fuir dans le néant.

Les biens et les maux d'ici-bas fatiguent presque également les âmes vides d'avenir. On se repaît de chimères , on vit d'attente ; puis l'on s'en va , quand on s'imagine qu'il ne reste plus rien à désirer ou à souffrir.

Chose étrange ! pour dégoûter l'homme de la vie , il suffit de la lui livrer tout entière , de le rassasier de ses plaisirs ; alors , connaissant tout et ennuyé de tout , il saisit avidement la mort comme une dernière sensation , ou une dernière espérance.

Non moins faible contre l'adversité , la moindre traverse l'irrite et l'abat. Il oublie que cette vie rapide n'est pas une jouissance mais un travail , et il se croit libre de refuser une existence qui lui pèse. Triste effet de l'extinction de la foi ! lorsqu'un peuple tombe dans l'incrédulité et dans

les désordres qui en sont la suite, il perd jusqu'à la force de supporter les maux qu'il se fait lui-même. Ses doctrines et ses lois ne laissant aux infortunés d'autre refuge que la tombe, ils s'y précipitent aveuglément, et, dans leur effrayante aliénation, cherchent la fin de tout, là où tout commence pour ne finir jamais.

La religion seule, en instruisant l'homme de sa condition véritable, en lui apprenant ce qu'il est, ce qu'il doit être, l'élève au-dessus de tous les événemens, et le retient sur la terre par de sublimes devoirs, et par l'espérance même qui en détache son cœur. Elle sait qu'il y a beaucoup à pleurer, beaucoup à souffrir en ce lieu d'exil, et elle dit : *Heureux ceux qui pleurent, heureux ceux qui souffrent*; et cette consolation s'est trouvée plus puissante qu'aucune autre. Ne pensez pas, cependant, qu'elle néglige d'essuyer ces larmes dont elle ôte l'amertume, d'adoucir ces souffrances qu'elle enseigne à supporter. Partout elle avait ouvert des asiles à l'infortune, sa tendresse n'oubliait aucune faiblesse, aucune douleur; elle recueillait jusqu'au remords. Cette sollicitude a, de nos jours, paru peu philosophique. On a détruit ces asiles du malheur et du repentir. Renversé en quelques momens, l'œuvre de quatorze siècles s'est évanoui comme un songe de bonheur et de vertu. Ne nous plaignons pas, néanmoins, si la philanthropie du siècle nous a ravi les belles institutions créées par la foi de

nos pères, nous n'avons pas tout perdu ; il nous reste la Morgue et les filets de Saint-Cloud (1).

Remarquez cependant la différence des doctrines et de leurs effets. La philosophie qui dit à l'homme, Vis pour toi, le conduit à un dégoût profond de la vie ; la religion, qui lui ordonne de vivre pour les autres, la lui rend douce ; et le sacrifice de soi, sans lequel nulle société n'existe, est aussi pour l'individu un principe de conservation. Et l'on ne doit pas s'en étonner ; car si l'on y réfléchit, on comprendra qu'aucun être ne se conserve qu'en se conformant à l'ordre, et que l'ordre lui-même n'est que l'ensemble des devoirs, ou des rapports qui unissent chaque être aux autres êtres. Se soustraire à ces devoirs, ne considérer que soi, essayer de se faire une félicité, une vie à part, est donc tout à la fois une extravagance et un crime : une extravagance, car nul ne peut vivre seul, ni vivre heureux qu'en obéissant à ses lois naturelles ; un crime ; car c'est tenter de se rendre indépendant de Dieu, de se mettre à sa place. On s'adore réellement dans ses passions, dans ses désirs ; on y sacrifie tout, et soi-même s'il le faut ; et le suicide,

---

(1) La *Morgue*, bâtiment où l'on expose, afin d'y être reconnus, les corps des personnes inconnues, trouvées mortes dans Paris. *Les filets de St.-Cloud*, tendus au pont sur la Seine, afin de repêcher les corps de ceux qui se jettent à l'eau à Paris. ( *Note ajoutée.* )



terrible et dernier acte du culte de soi, n'est en effet que le sacrifice de tout l'homme à lui-même.

La révolution qui, depuis trente ans, s'est opérée dans les croyances a tellement effacé ou corrompu les idées d'ordre, qu'on a cru que la justice sociale devait être indifférente à ce genre de meurtre. On va plus loin, on veut que la religion soit complice de cette indifférence; on veut que sur le cadavre encore sanglant du malheureux qui vient de se tuer, elle appelle les bénédictions du Dieu qui a dit : *Tu ne tueras point*. Et depuis quand l'homicide est-il une action qu'il soit utile de consacrer au nom du ciel? Craint-on qu'il n'y ait pas assez de suicides? Sont-ce les scrupules de leur conscience qu'on veut tranquilliser. Hommes de notre siècle, vous avez des attentions bien touchantes. Vous parlez de pitié, de miséricorde; mais le scandale que donnerait l'Église en tolérant le meurtre, à quoi servirait-il à l'infortuné qui n'est plus? Triste pitié qui ne sauve que l'amour-propre d'une famille, en préparant peut-être le désespoir de plusieurs autres.

Laissez à la religion ses lois, aussi-bien vous ne les changerez pas; elles sont immuables comme Dieu même. Occupez-vous plutôt de réformer les vôtres; il en est bien temps. Tout hébétés de matérialisme, vous vous imaginez qu'il en est de l'ordre social comme de votre philosophie où la mort finit tout, et le suicide vous paraît

hors du domaine des lois , parceque le coupable est hors de leur atteinte. Mais ne voyez-vous pas que cet homme qui est mort laisse un exemple qui ne meurt point , et que cet exemple , on doit en prévenir les effets ? Toute punition , celle de l'assassin même , n'a pas d'autre objet ; car enfin son supplice ne rend pas la vie à sa victime. Si donc l'homme qui se tue donne un exemple funeste , il est juste , il est convenable de flétrir sa mémoire , non pour punir celui qui ne peut plus être puni que par Dieu , mais pour détourner , autant que possible , les autres hommes de l'imiter. Et qui doute que le suicide ne soit nuisible à la société ? Elle ne subsiste qu'à l'aide des lois , par le respect ou la crainte qu'elles inspirent. Or , quiconque se croit maître de sa vie , quiconque est prêt à la quitter , est , de fait , par cela seul affranchi de toutes les lois ; il n'a plus de règle ni de frein que sa volonté. Cela est si vrai , qu'à Rome le suicide ne devint commun que dans des temps de calamité ; on y eut recours comme au seul moyen de se soustraire à des lois et à des jugemens abominables. Ce fut aussi à la même époque que la philosophie entreprit de le justifier , et outrant l'erreur , selon sa coutume , elle enseigna qu'on pouvait se tuer pour se dérober aux souffrances d'une maladie incurable , à l'indigence , aux peines de l'âme , ou pour s'affranchir des lois de la nature même.

Des gens qui ne voient dans les actions de

l'homme que des résultats nécessaires de son organisation physique, prétendent que le suicide est l'effet d'une maladie. Or, disent-ils, voulez-vous que l'on punisse les maladies? Non, mais qu'on les prévienne, qu'on en arrête le développement. Il y a moins de suicides quand les lois flétrissent ceux qui se tuent. Des lois contre le suicide sont donc utiles à la société. Mais j'ai honte de raisonner sur une supposition aussi fausse qu'abjecte. D'après quoi jugez-vous que le suicide, hors certains cas très-rares, soit l'effet d'une maladie? parceque cet acte violent est contraire à la raison. Mais quel crime n'est pas, dans le même sens, un acte contraire à la raison? Il ne manquerait plus que de les excuser tous, comme une suite involontaire du dérangement des organes.

Enfin voilà ce qu'on ose soutenir. J'ignore ce que ces doctrines présagent à la société. On peut assurer du moins qu'elles lui préparent des destins nouveaux. Les peuples aussi éprouvent je ne sais quelle inquiétude, quel dégoût d'être, qui les sollicite à se détruire eux-mêmes. Le mouvement vers la mort est partout, et entraîne tout. On dirait que le monde est pressé de finir. Témoins de ce mouvement terrible, le philosophe s'applaudit, le politique s'effraie, et le chrétien espère.

---

QUELQUES RÉFLEXIONS  
SUR LA CENSURE  
ET SUR L'UNIVERSITÉ.

( 1820. )

---

LORSQUE le ministère a demandé la censure des journaux, lorsque les royalistes la lui ont accordée, c'était sans doute pour réprimer la licence des écrivains impies, des opinions anarchiques, et non pour empêcher de justes réclamations en faveur de la religion de l'État. L'intention du gouvernement n'a pu être d'étouffer la vérité, mais d'enchaîner le crime. Quand le poignard atteignait le cœur d'un Bourbon, il fallait, certes, briser le poignard. J'ignore si c'est là ce que fait la censure; j'ignore si, en essayant d'émousser les armes des révolutionnaires, il n'entre point dans ses vues que chaque journal conserve, comme elle le dit, *sa couleur*; j'ignore si, depuis qu'on a mis l'opinion publique sous sa tutelle, il ne s'imprime plus rien dont la royauté, les mœurs et la religion aient à gémir : mais je sais parfaitement que les plaintes de cette religion tant persécutée sont importunes à quelques cen-

seurs. Il y a des gens qui n'aiment pas qu'on trouble la sécurité des institutions dont ils sont membres ; c'est un genre de fidélité. Quelque funestes que soient ces institutions , ils ne souffriront pas qu'on les attaque , de peur de se montrer ingrats. Défendez la religion , vous disent-ils froidement , mais respectez l'université qui détruit en France la religion , en desséchant la racine du sacerdoce. Nous avons rencontré quelques-uns de ces hommes invariables dans leur attachement aux places qu'ils ont une fois occupées ; tendrement dévoués à eux-mêmes d'abord , et puis à tout ce qu'on veut , même à la religion , pourvu qu'elle n'exige pas des choses impossibles , par exemple , qu'on lui laisse les moyens de se perpétuer ; de ces hommes qui , dans leur tranquille bienveillance pour l'Église , ne peuvent pas comprendre qu'elle se plaigne , quand ils sont contents : et qu'un de ces hommes soit prêtre , nous ne l'assurons pas ; ce n'est qu'un *on dit*.

Nous avons essayé , dans *le Défenseur* , d'appeler l'attention du gouvernement sur le déplorable état de la religion. La censure a écarté nos observations. Nous les reproduisons sans aucun changement , afin que le public puisse juger de ce qu'on permet et de ce qu'on défend de dire sur ce sujet. Nous en userons de la sorte , à l'avenir , pour ceux de nos articles qui pourraient être également supprimés , et notre intention est d'y

joindre, comme à celui-ci, quelques nouvelles réflexions pour justifier soit les faits, soit les principes dont les censeurs se seraient crus obligés de prendre ombrage. La vérité ne peut que gagner à ces discussions, et peut-être apprendront-elles à ceux qui l'ignorent que le sentiment du devoir est aussi une force, et qu'on n'étouffe pas aisément la voix de l'honnête homme qui ne craint rien et ne désire rien.

---

*Sur la nécessité, pour le gouvernement,  
de s'occuper de la religion.*

Dans un moment où les destinées de la France se décident peut-être, et où l'on paraît chercher quelques appuis pour soutenir l'édifice social ébranlé; dans un moment où un nouveau ministère, montrant avec ménagement des espérances timides encore, des désirs modestes, semble essayer d'agir et s'encourager lui-même à vouloir, il nous sera sans doute permis d'appeler son attention sur ce qui fait seul la véritable force des états et des gouvernements, la religion.

Qu'on observe la conduite des révolutionnaires; n'est-ce pas contre le christianisme, contre le culte catholique et ses ministres, que se dirigent leurs plus grands efforts; d'où vient leur haine pour les missions, si ce n'est de la crainte qu'elles leur inspirent? Ils savent que prêcher

les devoirs, le pardon des torts, le repentir, c'est porter la désertion dans leurs rangs, et leur ôter l'espoir de vaincre, en désarmant le crime. Aussi voyez que de soins ils prennent pour exciter les passions du peuple; et avec quelle fureur ils attaquent quiconque a l'audace de troubler le sommeil innocent du remords. Réchauffant sous leurs ailes toutes les erreurs et tous les désordres, ils se flattent d'en faire éclore une nouvelle révolution.

On doit le dire, les souverains ont trop espéré jusqu'à présent séparer leur cause de celle de Dieu. En renonçant à cette grande alliance, ils ont cru qu'ils résisteraient plus aisément à leurs ennemis. Au lieu d'élever en haut leurs regards; *ils ont résolu de baisser leurs yeux sur la terre* (1), sur cette terre chancelante qui ne peut plus porter un trône. Dès-lors il leur a fallu discuter leurs droits devenus incertains. On leur a demandé de qui ils tenaient le pouvoir, et à quels titres? Qu'a-t-on répondu? L'Europe le sait. Jouets de l'homme aussitôt qu'ils ont cessé de relever du ciel, contraints de négocier, de transiger avec le peuple, ils ont mis leur autorité et leur vie même en arbitrage, heureux d'être tolérés comme ils toléraient Dieu.

Qu'ils l'apprennent enfin, point de christianisme, point de rois. Le sceptre, c'est la croix :

---

(1) *Oculi eorum statuerunt declinare in terram.* Ps. XVI, II.

qu'elle règne sur les peuples , et ils régneront eux-mêmes. Il y a dans ce signe sacré une vertu qui les sauvera. Mais s'ils le livrent à la dérision , s'ils souffrent que des factieux ébranlent, en l'insultant , les croyances sur lesquelles repose la société, il sortira de cette croix, arrosée du sang qui demande grâce, des malédictions terribles et de prophétiques menaces.

On ne saurait le dissimuler, depuis quatre ans la religion de l'État est opprimée en France. Qu'a fait pour elle l'ancien ministère, ou plutôt que n'a-t-il pas fait contre elle ? Salarient les factieux des débris de l'Église, chaque jour il démolissait ce que Buonaparte même avait conservé. N'avons-nous pas vu l'épiscopat près de s'éteindre. La piété du roi a provisoirement arrêté les progrès de la destruction ; mais le nombre des sièges, qu'il était indispensable d'augmenter, est demeuré le même, malgré le traité le plus solennel ; mais les écoles ecclésiastiques, destinées à repeupler le sanctuaire, n'ont pas cessé d'être en butte aux persécutions de l'université ; mais, en même temps que l'on consacrait l'athéisme politique par les lois et par des arrêts des tribunaux, une administration jalouse envahissait de toutes parts la juridiction spirituelle, commandait l'enseignement, réglait la discipline, et se faisait un jeu cruel de tourmenter la conscience des prêtres. Chose sans exemple, l'autorité établie pour maintenir l'ordre public



semblait regarder comme un devoir de protéger contre la religion l'impiété des mourans, le duel et le suicide. Au nom de l'humanité, elle demandait à des ministres de paix de tolérer l'effusion du sang, et au nom d'une loi athée elle leur ordonnait de bénir le crime.

On doit espérer que de pareils scandales ne se renouvelleront pas. Mais suffit-il de mettre un terme à l'oppression de l'Église? la France n'attend-elle rien de plus de son gouvernement? Ne pas opprimer, ce n'est que de l'indifférence; et quand il s'agit de religion, il n'y a pas loin de celui qui dit, *Que m'importe?* à celui qui dit : *Dieu n'est qu'un mot.*

---

Voilà ce qu'on défend de dire sous un ministère qui, à la vérité, n'a pas, que je sache, la prétention d'être religieux, mais qui ne désavoue pas encore celle d'être royaliste. Les censeurs forment, à l'entendre, une espèce de jury dont il doit respecter l'indépendance. Mais, d'abord, qui nomme les censeurs? et, en second lieu, est-ce à huit ou dix hommes amovibles et non responsables, ou au ministère, que les pouvoirs de l'État ont confié la censure? Pourquoi les ministres la demandaient-ils, s'ils ne voulaient pas l'exercer? Qui les autorise à faire présent d'un pareil privilège à qui que ce soit? Pensaient-ils sérieusement pouvoir se cacher derrière

les agens qu'ils emploient ? Espèrent-ils qu'on se méprendra sur la main qui donne l'impulsion ? Et voudraient-ils , d'ailleurs , en condamnant à l'indépendance des hommes qui n'ont pas dû s'y croire exposés en cette occasion , paraître dédaigner leurs services , et affliger leur docilité ? Cela est impossible. Les censeurs sont leurs délégués , ne peuvent être que leurs délégués. Tout ce qu'ils font , le ministère le fait ; et c'est par la censure qu'en ce moment on peut le mieux juger de ses principes et de l'esprit qui l'anime. Or , jusqu'ici , l'on ne voit de sa part que de tristes efforts pour garder un certain milieu entre le bien et le mal , entre la vérité et l'erreur , et une continuelle hésitation qui laisse subsister toutes les espérances et toutes les craintes.

Et pour ne parler que de l'objet qui nous intéresse spécialement , que penser des dispositions du ministère à l'égard de la religion , lorsque la censure ne souffre pas qu'on en expose l'état réel ? Reprenons le seul paragraphe qui l'ait blessée dans notre article , et voyons s'il renferme rien d'exagéré.

*Depuis quatre ans la religion de l'État est opprimée en France.* Pour nier ceci , il faudrait soutenir , entre autres choses , que mettre une religion dans l'impuissance presque absolue de perpétuer son sacerdoce , ce n'est pas opprimer cette religion ; ou , en d'autres termes , que la détruire ce n'est pas l'opprimer. Nous ne serions

pas étonnés qu'en effet on le soutînt, même sans choquer la censure ; mais on ne s'étonnerait pas non plus, apparemment, que nous eussions quelque peine à nous laisser convaincre.

*Qu'a fait pour elle l'ancien ministère, ou plutôt que n'a-t-il pas fait contre elle ? Salarifiant les factieux des débris de l'Église, chaque jour il démolissait ce que Buonaparte même avait conservé. Quatre millions de bois, faible débris de l'antique domaine du clergé, existaient encore sous Buonaparte : qu'en a fait l'ancien ministère, et à quels hommes a-t-il cru en devoir le sacrifice ? Sous Buonaparte on respectait extérieurement la religion ; il ne souffrait pas qu'on l'insultât chaque jour dans les feuilles publiques et dans une multitude de pamphlets ; qu'on provoquât sur elle et sur ses ministres le mépris et la haine du peuple par des gravures infâmes : que s'est-il passé depuis ? Buonaparte protégea toujours les Frères des écoles chrétiennes : n'a-t-on pas tenté d'abolir cette institution vénérable, pour y substituer des écoles d'anarchie et d'irréligion ? des écoles avec lesquelles le triomphe de la démocratie était assuré, disait un homme qui s'y connaît, et qui, revêtu d'une charge importante, favorisait de tout son pouvoir, pour le plus grand bien de la monarchie, la propagation de l'enseignement mutuel.*

*N'avons-nous pas vu l'épiscopat près de s'éteindre ? La piété du Roi a provisoirement*

*arrêté les progrès de la destruction ; mais le nombre des sièges , qu'il était indispensable d'augmenter , est demeuré le même , malgré le traité le plus solennel.* Le Pape et le Roi ont reconnu que quatre-vingt-douze évêques sont nécessaires en France : pourquoi n'en avons-nous que cinquante ? Pourquoi le concordat n'est-il point exécuté ? On parle d'embarras des finances ; ce prétexte n'est pas supportable, puisque les fonds qu'exige l'érection des nouveaux sièges ont été votés dans un budget antérieur. Mais, en fût-il autrement, qui empêche au moins d'accorder des évêques aux villes qui ont offert, qui offrent encore de pourvoir aux frais de leur établissement ? Que demandent d'ailleurs les évêques nommés ? une seule chose , la permission d'aller évangéliser leurs troupeaux. Qu'on s'occupe moins de leurs intérêts, et un peu plus des besoins du peuple. Faudrait-il donc se passer de pasteurs , s'il plaisait un jour au gouvernement de dire : Je ne puis les payer ? Au fond, ce n'est pas à cause de ces futiles motifs d'économie que l'on prolonge la viduité de quarante-deux églises ; le véritable obstacle à l'exécution du concordat, c'est que l'opinion, à ce qu'on prétend, s'est prononcée contre. L'opinion de qui ? des catholiques ? Non , mille fois non , et on le sait bien. L'opinion des impies , des factieux ? Oui , sans doute. C'est donc à ces factieux qu'on sacrifie la religion de l'État ? Et l'on nous viendra

dire qu'elle n'est point opprimée ! Il dépend du ministère qu'elle ne le soit pas plus long-temps ; il dépend du ministère de remplir les vœux de vingt-quatre millions de Français ; il dépend du ministère de dégager la parole du Roi. Que fera-t-il ? Je l'ai déjà dit , il laisse subsister toutes les espérances et toutes les craintes.

*Les écoles ecclésiastiques , destinées à repeupler le sanctuaire , n'ont pas cessé d'être en butte aux persécutions de l'université.* Il est naturel que ce reproche ait contristé les inspecteurs de l'université, membres du jury de censure. J'en suis bien aise pour eux : Il y a de l'espoir quand la conscience parle ; mais il ne faudrait pas s'efforcer d'imposer silence à ceux qui parlent comme elle. Si le fait que nous avançons est vrai , il est de notre devoir de réclamer en faveur de la religion qu'on opprime ; s'il est faux , il ne sera pas difficile de le réfuter. Que l'université s'explique donc , qu'elle réponde.

Est-il vrai que, sauf quelques rares exceptions, elle ne permet d'établir qu'un petit séminaire par département ? Est-il vrai que partout où il existe un lycée ou un collège communal, c'est-à-dire presque partout où les petits séminaires sont établis , elle leur défend de recevoir des élèves externes ? Nous attestons hautement ces deux faits : qu'elle les nie , ou si elle est obligée de les avouer, qu'elle cesse de se plaindre qu'on l'accuse de persécuter les écoles ecclésiastiques.

tiques; car je ne sache guère d'autre moyen de persécuter une école que de lui ôter ses écoliers.

Mais pour bien comprendre quels sont les effets d'une pareille persécution, il faut savoir premièrement qu'un calcul appuyé sur une expérience de quinze années, démontre l'insuffisance absolue d'une école ecclésiastique par département pour repeupler le sanctuaire; deuxièmement, que la plupart des enfans qui se destinent au sacerdoce, appartenant à la classe indigente, étudiaient comme externes dans les petits séminaires trop peu vastes pour les recevoir, et trop pauvres pour se charger de leur entretien. Nous avons vu un grand nombre de ces malheureux enfans, dans un département de l'ouest de la France, forcés d'abandonner leurs études, parceque l'école ecclésiastique, qu'ils ne pouvaient plus fréquenter comme externes, ne pouvaient elle-même commencer à les secourir avant qu'ils fussent parvenus en quatrième; et remarquez que dans le même temps le recteur de l'académie défendait aux curés des campagnes, sous les peines les plus graves, de leur enseigner les premiers élémens de la langue latine.

Le supérieur du petit séminaire eut recours aux tribunaux. Deux jugemens consécutifs le maintinrent dans le droit d'admettre des externes. Appel en cassation de la part de l'université; mais craignant avec raison d'être condamnée en dernier ressort, elle s'adresse au ministre de l'in-

térieur. Ce ministre écrit à l'évêque, et le menace de suspendre le paiement des bourses de son grand séminaire, s'il ne force le supérieur de l'école ecclésiastique d'obtempérer aux ordres de l'université.

Il est bon de signaler une autre prétention de ce corps, aujourd'hui gouverné par un protestant. Il arrive quelquefois qu'un jeune homme, après avoir achevé ses études dans un petit séminaire, ne se croyant point appelé à l'état ecclésiastique, et voulant s'ouvrir une autre carrière, entreprend de suivre un cours de droit; rien de plus simple en apparence. Mais l'université ne l'entend pas ainsi : quiconque n'est point sorti d'un de ses établissemens ne peut prendre d'inscriptions dans une école de droit. Elle l'a réglé de la sorte : qui oserait y trouver à redire ?

Il serait bien temps de mettre un terme à ces odieuses vexations. Le moyen de s'y soustraire est facile, pour peu qu'on veuille enfin l'employer. On a prouvé que l'université n'a point d'existence légale; que dès-lors elle ne possède aucuns privilèges, si ce n'est celui de percevoir la subvention que le budget lui alloue chaque année; qu'elle ne peut étendre son autorité sur les autres écoles, ni empêcher d'en établir, ni forcer qui que ce soit à recevoir d'elle des diplômes pour enseigner.

Nos plus célèbres jurisconsultes ont encore dé-

montré que l'action d'enseigner sans autorisation n'étant défendue par aucune *loi*, ni placée dans le Code pénal au nombre des délits ou des contraventions, les tribunaux ne peuvent prononcer contre ceux qui tiennent de pareilles écoles aucune amende, aucune peine quelconque, ni par conséquent ordonner que leurs écoles soient fermées, puisqu'elles ne sauraient l'être qu'en supposant qu'on eût commis, en les ouvrant, soit un délit, soit une contravention; et qu'il n'existe guère de peine plus grave que d'enlever à un homme son état, ou de lui ôter les moyens de l'exercer.

Ces principes sont si clairs, si incontestables, qu'à peine l'université elle-même a-t-elle essayé de les nier. Plusieurs jugemens des tribunaux les ont consacrés depuis deux ans, de sorte qu'on doit regarder aujourd'hui la jurisprudence comme fixée sur ces points importans. Avec de la fermeté on triomphera sans peine des iniques prétentions du corps enseignant. L'université ne repose sur aucune loi; elle n'est forte que des souvenirs de Buonaparte et de la terreur qu'inspiraient ses décrets.

Au moment où nous terminions cet écrit, on nous apprend que *le Défenseur* vient d'éprouver de nouveau les rigueurs de la censure. Elle n'a pas voulu qu'on y dît que *l'Espagne semble emportée par un esprit de vertige*, attendu qu'elle n'est encore emportée que par l'esprit révolutionnaire.



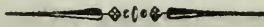
---

## RÉFLEXIONS

SUR LA NATURE ET L'ÉTENDUE DE LA SOUMISSION  
DUE AUX LOIS DE L'ÉGLISE

EN MATIÈRE DE DISCIPLINE ;

*A l'occasion d'un discours prononcé par le ministre  
de l'intérieur, le 21 novembre 1820, lors de la pose  
de la première pierre du séminaire de Saint-Sulpice.*



**S**UR la fin du règne de Louis XIII, un simple prêtre institua la congrégation des Sulpiciens, qui a rendu, pendant près de deux siècles, de si importans services à l'Eglise, et dont le primitif esprit ne s'est pas affaibli un seul instant. Elle fut, depuis son origine jusqu'à nos jours, comme le sanctuaire de toutes les vertus ecclésiastiques, de la modestie, de la piété, aussi-bien que des plus pures doctrines. Unissant à l'humilité, à l'abnégation chrétienne, une science pleine de sagesse et de réserve, on l'a vue constamment fuir avec soin toute espèce d'éclat; faire le bien sans ostentation, sans y mêler aucune vue, même éloignée, d'intérêt et de gloire humaine. On dirait au contraire que l'oubli des hommes est à ses

yeux la plus douce récompense d'un zèle et d'un dévouement que, malgré sa frivolité, le monde même n'a pu s'empêcher d'admirer.

On sait que Fénelon fut élevé au séminaire de Saint-Sulpice, par M. Tronson, qui obtint toute sa tendresse, comme il avait mérité la confiance de Bossuet; et le nom de cet homme vénérable se soutient encore près de ces grands noms, tant la vertu a de force par elle-même!

Que de saints évêques, et de prêtres dignes de les seconder dans leurs fonctions apostoliques, la France n'a-t-elle pas dus à cette pieuse congrégation! Mais le moment vint où elle tomba avec toutes les institutions religieuses, et l'Église gallicane et la monarchie. Quand les fureurs de la révolution parurent s'être un peu calmées, un homme capable de concevoir de grands desseins et de les exécuter, entreprit de faire sortir Saint-Sulpice de ses ruines, et il y réussit. Il sut trouver des coopérateurs animés du même zèle, et qui doivent partager avec lui la reconnaissance qu'inspirent aux amis de la religion des travaux chaque jour mieux appréciés. Parmi ces ecclésiastiques respectables, que nous n'osons nommer dans la crainte d'affliger leur modestie, il en est un que ses rares talents ont porté dans une autre carrière; et il nous est permis d'indiquer au moins l'auteur de ces célèbres conférences qui attirent chaque année un si nombreux concours d'auditeurs, qu'on ne se lasse

point d'entendre, et que Dieu ne se lasse point de bénir.

L'ancien séminaire de Saint-Sulpice ayant été démoli, M. Emery fut contraint d'acheter dans le voisinage une maison trop peu spacieuse pour servir long-temps de séminaire diocésain. La santé des jeunes gens entassés dans cet étroit espace souffrait tellement par le défaut d'air, qu'on a enfin reconnu la nécessité d'un local plus vaste; et le Roi, suivant en cela les glorieux exemples de ses ancêtres toujours attentifs à pourvoir aux besoins de la religion, a daigné donner des ordres pour hâter la construction d'un nouvel édifice, dont la première pierre a été posée le 21 novembre, jour de la Présentation de la Sainte-Vierge. M. le ministre de l'intérieur, présent à cette pieuse cérémonie, a prononcé un discours qu'il nous serait agréable de pouvoir louer sans restriction; mais la conscience ne le souffre pas: et puisque M. le ministre de l'intérieur a cru convenable de donner, avec plus de zèle que de bonheur, des instructions théologiques aux jeunes élèves qui l'écoutaient, nous croyons convenable aussi de relever ce qu'il y a d'étrange dans son langage, et d'inexact dans sa doctrine. Sans doute il nous le permettra d'autant plus aisément qu'on doit le supposer exempt de toute prétention comme théologien, et qu'il est visible pour tout le monde que, dans les diverses places qu'il a occupées depuis vingt-cinq ans,

rien ne l'obligeait à faire une étude particulière de la religion.

Après avoir fait l'éloge de la congrégation de Saint-Sulpice, M. le ministre de l'intérieur poursuit en ces termes : « Puissent se former ici d'heu-  
 » reux imitateurs des Bourdaloue et des Massil-  
 » lon , de l'aigle de Meaux et de la *colombe*  
 » de Cambrai , *ayant l'inflexibilité du premier*  
 » *sur le dogme , la tolérance et la charité du*  
 » *second!* Puisse l'Église gallicane y trouver des  
 » défenseurs de ses *libertés* , soumis au Saint-  
 » Siège , centre de l'unité catholique , mais at-  
 » tachés à nos immunités et à l'indépendance  
 » de la couronne , aussi fidèles sujets que bons  
 » chrétiens : *ne confondant point la soumission*  
 » *à l'infaillibilité incontestable de l'Église en*  
 » *matière de foi , avec le respect éclairé dû à*  
 » *son autorité en matière de discipline.* »

Avant de discuter cette dernière maxime, nous observerons qu'il est plus que puéril d'opposer Bossuet et Fénelon pour recommander *l'inflexibilité du premier sur le dogme , la tolérance et la charité du second*. Certes, Bossuet n'était pas moins charitable ni moins tolérant que Fénelon pour les personnes, comme l'histoire en fait foi; et Fénelon n'était pas moins inflexible sur le dogme que Bossuet. Ces deux grands évêques savaient également que l'Apôtre qui a dit avec tant de force, *Depositum custodi* (1), est

---

(1) I ad. Timoth. vi, 20.

le même qui a ajouté, *Oportet Episcopum non superbum (esse), non iracundum...., sed hospitalem, benignum* (1); et ils ne se tenaient pas moins obligés à remplir l'un de ces devoirs que l'autre.

Le ministre désire qu'il se forme des *défenseurs des libertés de l'Église gallicane* : et nous aussi; car jamais elle n'en eut plus besoin, jamais elle ne languit dans une plus étroite dépendance. Que si c'était cette dépendance même qu'on décorât du nom de *libertés*, nous gémirions avec Bossuet sur ce déplorable abus des mots, et avec lui encore, tournant les yeux vers un meilleur avenir, nous dirions : « Pourrons-nous enfin es-  
» pérer que les jaloux de la France n'auront pas  
» éternellement à lui reprocher les libertés de  
» l'Église, toujours employées contre elle-mê-  
» me (2) ? »

Mais que prétend le ministre lorsqu'il recommande aux élèves du sanctuaire *de ne point confondre la soumission à l'infailibilité incontestable de l'Église en matière de foi, avec le respect éclairé dû à son autorité en matière de discipline* ? A quel dessein établit-il cette distinction oiseuse, si elle n'est pas sacrilège ? Voudrait-il faire entendre que les chrétiens ne doivent de soumission réelle qu'aux décisions de

---

(1) Ep. ad. Tit. I, 7 et 8. (2) Oraison fun. du chancel. Le Tellier.

l'Église sur les dogmes ? Voudrait-il les dispenser d'obéir aux lois de discipline ? Est-ce là son but ? qu'il le dise nettement ; et alors , avec le *respect éclairé* dû à son rang et à ses dignités présentes et passées , nous lui répondrons , *non licet* , il n'est pas permis , je ne dis pas de vous croire , mais seulement de vous écouter. La doctrine que vous enseignez , inouïe dans l'Église , détruit la puissance qu'elle a reçue de Dieu , renverse son gouvernement , et la rend esclave du siècle.

Lorsque Jésus-Christ vint fonder , au milieu d'un monde qui tombait en ruine , la société dépositaire de toutes les vérités , de toutes les lois , de toutes les grâces nécessaires à l'homme , il n'abandonna pas au hasard cette société qui devait subsister à jamais. Il la sépara de tout ce qui passe , et voulut qu'indépendante des souverainetés temporelles , qui , dans leur durée toujours si courte , emprunteraient d'elle leur force et leur paix , elle ne relevât que de lui-même et de l'éternité. Et « c'est pourquoi , dit Bossuet , » elle a sa puissance , elle a ses lois et sa police spirituelle , elle a ses ministres et ses magistrats. Malheur à ceux qui la troublent , ou » qui se mêlent dans cette céleste administration , ou qui osent en usurper la moindre partie ! »

Lui accorder simplement le droit de décider les questions de foi , il ne suffit pas : c'est lui

accorder ce que Henri VIII ne lui contestait point. Mais enfin, puisque l'on consent à être catholique jusque-là, que l'on sache donc qu'il faut, ou renoncer à ce commencement, ou aller plus loin avec les fidèles de tous les siècles. Car il est de *foi* que l'Église possède un pouvoir de législation pour maintenir l'ordre dans son sein par des réglemens de discipline, et que ce pouvoir est indépendant de la puissance temporelle. C'est son droit imprescriptible : elle ne l'a pas reçu des hommes, les hommes ne le lui ôteront pas. Tous les empereurs chrétiens, tous les princes catholiques, l'ont reconnu, comme il serait aisé de le prouver par des actes authentiques, si on avait la hardiesse ou l'imprudence de le nier.

Mais le droit de faire des lois de discipline implique le devoir d'y obéir : aussi le concile de Trente déclare-t-il que *tous les fidèles sont tenus de les observer exactement* (1); et le Pape Léon, dans sa lettre aux évêques de la Bretagne, parlant avec l'autorité du premier pasteur, prononce sans hésiter cette sentence digne du siège apostolique : « Celui qui ne reçoit point » les règles et les statuts des Pères qu'on appelle » Canons, se convainc lui-même de ne pas recevoir, ou de ne pas croire utilement et efficacement la foi catholique et les saints Évangiles de Jésus-Christ (2). »

---

(1) Sess. xxv. *De reform.*, c. 18. — (2) Tom VIII, Concil.

Le ministre jugera-t-il ces autorités insuffisantes? Eh bien! qu'il sache donc que le grand et saint Pontife Pie VI a condamné comme *hérétique*, par une sentence irréfutable, la proposition que voici : « Ce serait abuser de l'autorité de l'Église que de la porter au-delà des limites de la doctrine et des mœurs, en l'étendant aux choses extérieures, et en exigeant par la force ce qui dépend de la persuasion du cœur. Il lui appartient bien moins encore d'exiger par la force extérieure l'obéissance à ses décrets (1). »

(1) C'est la IV<sup>e</sup> des propositions condamnées par la bulle *Auctorem fidei*, dont voici les paroles :

De potestate Ecclesiæ quoad constituendam, et sancendam  
exteriorem disciplinam.

IV. Propositio affirmans, *abusum fore auctoritatis Ecclesiæ transferendo illam ultrà limites doctrinæ ac morum, et eam extendendo ad res exteriores, et per vim exigendo id, quod pendet à persuasione, et corde, tum etiam, multo minùs ad eam pertinere, exigere per vim exteriorem subjectionem suis decretis.*

Quatenùs indeterminatis verbis *extendendo ad res exteriores* notet velut abusum auctoritatis Ecclesiæ, usum ejus potestatis acceptæ à Deo, quâ usi sunt et ipsimet Apostoli in disciplinâ exteriore constituendâ et sancendam,

#### HÆRETICA.

V. Quâ parte insinuat, Ecclesiam non habere auctoritatem subjectionis suis decretis exigendæ aliter quam per media, quæ pendent à persuasione;



On doit donc aux lois de l'Église sur la discipline la même *soumission* qu'à ses décrets sur la foi; autrement tout y tomberait dans la confusion, et elle deviendrait ce *royaume divisé qui s'écroule* (1). Qu'on montre dans l'Écriture, dans les conciles, dans les Pères, quelque trace de la distinction qu'établit le ministre, et l'ombre seulement d'une dérogation à ce précepte universel d'obéissance : *S'il n'écoute pas l'Église, qu'il nous soit comme un païen ou un publicain* (2). Qu'est-ce que ce *respect éclairé* qu'on vient pour la première fois nous recommander au dix-neuvième siècle, pour nous mettre en garde contre la soumission? Respecter les lois, c'est leur obéir. Tout autre genre de respect est une dérision, une hypocrisie. Mais on voit bien que ce mot *éclairé* n'est pas employé sans dessein : il est là pour tenter l'orgueil des prêtres ainsi que des simples fidèles, pour leur faire entendre qu'avant d'obéir ils doivent examiner, juger, et les commandemens de l'Église

---

Quatenus intendat Ecclesiam non habere collatam sibi à Deo potestatem non solum dirigendi per consilia, et suasionem, sed etiam jubendi per leges, ac devios, contumacesque exteriori judicio, ac salubribus pœnis coercendi, atque cogendi,

INDUCENS IN SYSTEMA ALIAS DAMNATUM UT HÆRETICUM.

(1) Luc., XI, 17. (2) *Si autem Ecclesiam non audierit, sit tibi sicut ethnicus et publicanus.* Matt. 17.

et l'Église elle-même. Étonnante prétention ! Et qui les a donc établis juges en ces matières ? Sont-ils un tribunal préposé pour approuver, suspendre ou abroger les canons ? Est-ce à eux qu'appartient la souveraineté ? Que deviendra l'ordre hiérarchique ; comment ce chef pourra-t-il *conduire le troupeau dans ses voies* (1) ; quel moyen restera-t-il de régir la société spirituelle et d'y maintenir l'unité qui est de son essence, si elle n'a pas le pouvoir d'ordonner, ou si on a le droit de ne pas obéir ? Il faut le répéter, puisqu'on l'oublie ou qu'on feint de l'oublier : l'Église n'est pas moins assistée de l'Esprit saint, elle n'est pas moins infallible dans les actes de son gouvernement spirituel que dans ses décisions dogmatiques. Jésus-Christ, qui a promis *d'être avec elle tous les jours jusqu'à la consommation des temps* (2), la soutient, la guide, l'éclaire également, soit qu'elle proclame la foi, soit qu'elle enseigne la règle des mœurs, soit qu'elle promulgue les lois dont se compose sa police divine : et comme son autorité est la même dans tous ces cas, dans tous ces cas aussi on lui doit la même obéissance ; et le *respect éclairé* du ministre, ou se *confond*, quoi qu'il en dise, avec cette obéissance sacrée, ou n'est, sous un beau nom, qu'un synonyme de schisme.

Dieu seul voit le fond des cœurs et juge les

---

(1) *Exposition* de Bossuet. (2) Matth., xxviii, 20.

intentions : nous n'attaquons pas celles du ministre, car *la charité ne présume point le mal* (1); mais notre devoir nous obligeait à relever des paroles qui, en quelque sens qu'on les veuille entendre, sonnent étrangement aux oreilles chrétiennes. De tout ce que, dans la longue suite des siècles, l'Église avait reçu de l'état et de la piété des rois, il lui reste peu de chose aujourd'hui : qu'on lui laisse au moins ce qu'elle tient de la munificence du Roi des rois ; aussi-bien il n'est pas en son pouvoir de le céder, et l'on tenterait en vain de le ravir.

---

## DE LA LIBERTÉ.

( 1820. )

---

CE n'est pas à tort que les hommes attachent tant de prix à la liberté ; ce sentiment est dans leur nature, et aussi invincible que le désir même de vivre. Mais, abusés par les passions, ils se forment une idée fautive de la liberté, et la cherchant où elle n'est pas, ils se jettent dans la servitude.

---

(1) *Charitas non cogitat malum.* I ad. Cor., XIII, 5.

La liberté n'est point le libre arbitre ; car , en vertu même du libre arbitre , les peuples comme les individus peuvent perdre la liberté.

Elle n'est pas non plus l'indépendance ; car l'indépendance est une chimère , un mot vide de sens , à moins qu'il ne signifie le néant. Tout être créé dépend nécessairement de son auteur , il dépend des autres êtres avec lesquels il a des rapports ; il dépend de tout ce qui est , parce-qu'il n'existe rien d'isolé , et qu'une mutuelle communication , un mutuel assujettissement entretient l'harmonie dans le magnifique ensemble des œuvres de Dieu.

Cela n'est pas moins vrai des esprits que des corps. Si notre corps dépend des autres corps , de la terre qui le porte , des alimens qui le nourrissent , de l'air , de la lumière , etc. , notre esprit dépend également des autres esprits ; il leur doit la vérité , la pensée , le langage ; et quel homme put jamais se croire indépendant , lorsqu'il ne vit qu'à l'aide d'autrui , lorsque son intelligence s'éteint dès qu'elle cesse d'obéir à la raison commune , lorsque sa volonté et son action trouvent partout des bornes , et dans les choses , et dans la volonté de ses semblables ? Un être indépendant serait celui qui existerait par lui-même , qui connaîtrait tout par lui-même , qui pourrait tout ce qu'il voudrait ; et encore cet être dépendrait-il , comme les autres êtres , de sa nature et des lois qui en dérivent.

Qu'est-ce donc que la liberté, puisqu'elle n'est ni l'indépendance ni le libre arbitre ? La liberté, selon sa notion la plus générale, est l'état d'un être que rien ne détourne de sa fin, ou n'empêche d'arriver à la perfection qui lui est propre.

Ainsi Dieu est souverainement libre, car il est impossible qu'il ne soit pas souverainement parfait ; et il est libre en vertu des lois mêmes auxquelles il obéit, et qui renferment toute perfection. S'il pouvait les violer en quelque point, à l'instant il cesserait d'être libre, il cesserait d'être Dieu, et, précipité de son trône, il entraînerait avec lui au fond du néant toute la création.

Tout ce qui seconde le développement des êtres, soit directement, soit en écartant les obstacles qui s'opposent à ce développement, favorise donc la liberté. Prenons l'homme pour exemple, et considérons-le successivement comme être intelligent, moral et physique.

L'intelligence est faite pour connaître ; la vérité est sa fin, son existence même ; car une intelligence qui ne connaîtrait rien n'existerait pas, et elle existe plus ou moins, ou elle est plus ou moins parfaite, selon qu'elle connaît plus ou moins de vérités.

Mais l'intelligence ne se développe que dans la société, à l'aide du langage que l'homme reçoit des autres hommes avec ses premières pensées ou les premières vérités. Hors d'elle il végète

et meurt dans son ignorance native ; borné à de simples sensations , il ne peut acquérir d'idées ; et quand il en acquerrait , que seraient-elles en comparaison des vérités innombrables que possède l'homme en société ? De plus , comment s'assurerait-il de ses notions , de ses jugemens ? Qui l'avertirait de ses erreurs ? Par quel moyen les redresserait-il ? L'homme seul ne saurait donc surmonter les obstacles qui s'opposent au développement de son intelligence : son intelligence n'est donc libre que dans la société.

Les passions forment encore de nouveaux obstacles au développement de l'intelligence , aussi bien qu'au développement ou à la perfection de l'être moral. Elles offusquent l'entendement, elles détournent de sa fin l'amour qui ne doit s'arrêter qu'au bien véritable. Les passions et la liberté s'excluent donc mutuellement. Aussi tout homme que transporte une passion violente est-il universellement considéré comme esclave, *impotens sui*. « Il n'est plus *maître de soi* , dit-on ; il n'a pas l'esprit *libre* , il est incapable de » raisonner, incapable d'entendre : » et qu'est-ce que cela , sinon la plus profonde et la plus dégradante servitude ? Mais les passions ne sont contenues que par les lois religieuses , dont la connaissance certaine ne se trouve que dans la société : donc l'homme moral n'est libre que dans la société.

Il en est de même de l'homme physique ; car

il ne peut naître et se conserver que dans la société ; et cela seul prouverait la grandeur de sa nature. Dieu n'a pas voulu qu'un être, qu'il a formé à son image, offrît à l'univers le spectacle d'une si haute créature abaissée jusqu'à ne vivre, comme la bête, que du pur instinct.

L'homme n'étant libre que dans la société, et nulle société ne pouvant exister sans pouvoir, il s'ensuit que le pouvoir est la première condition de la liberté.

Ainsi, dans la société religieuse, l'homme est libre lorsqu'il obéit pleinement au pouvoir spirituel, parceque alors il croit ou possède toutes les vérités nécessaires au développement de l'intelligence, et se conforme aux lois de l'ordre moral ; et le remords qui le tourmente après leur violation, ce pesant fardeau que l'âme ne soulève qu'avec douleur, est le poids des chaînes qu'il s'est imposées. Esclave dès qu'il refuse d'obéir, il ne peut arriver à aucune vérité certaine, ni reconnaître aucun devoir certain ; et ce ne sont pas des sociétés, ce ne sont pas des religions que ces sectes, où les esprits, n'obéissant qu'à leur propre faiblesse, se font à eux-mêmes leurs croyances, leurs lois, leur culte, leur Dieu, et se hâtent d'adorer, avant qu'ils aient disparu, tous les fantômes qui passent devant eux.

Dans la société politique, l'autorité est la raison générale ou sociale manifestée par les lois.

Le pouvoir est l'union de l'autorité et de la force. L'homme est libre quand il obéit au pouvoir, parcequ'il obéit à la raison, à l'ordre qui conserve la société et chacun de ses membres.

Le pouvoir étant le fondement de la liberté, la liberté est d'autant plus grande, que le pouvoir est plus parfait. La perfection de l'autorité dépend de la religion qui éclaire et développe la raison sociale, comme on le voit clairement en comparant les législations des peuples chrétiens avec celles des autres peuples. La force doit être telle, qu'elle puisse triompher de toutes les résistances à l'ordre général, et c'était une maxime de notre ancien droit, que *force doit toujours demeurer à justice*.

L'homme, sous ces divers rapports, nous offre une image de la société. S'il manque de raison, s'il ne connaît point, ou ne connaît qu'imparfaitement les lois de sa nature, il n'est pas libre, parceque sa force mal dirigée tend à le détruire. Si connaissant les lois de son être, il les viole néanmoins, emporté par les passions, il n'est pas libre non plus, parcequ'il n'a pas la *force* de vaincre des penchans désordonnés qui l'éloignent de sa fin.

La raison d'un seul substituée à la raison sociale, voilà le despotisme. L'absence de toute autorité ou de toute raison, voilà l'anarchie. Elle commence premièrement dans la société religieuse, d'où elle passe dans la société politique. Alors



il se trouve des hommes dont l'esprit est si aveugle et le cœur si dégradé, qu'ils croient voir un gouvernement partout où ils aperçoivent la force. Ces gens-là ne laissent pas de parler de liberté; soit, il suffit de s'entendre : ne parlait-on pas de vertu dans la Convention ?

Dans l'état parfait de société, le pouvoir est *un*, parceque la raison générale est *une*; et qui divise l'autorité divise la société. Par la nature des choses, cette division va toujours croissant; car la raison ne montre point de milieu entre l'autorité égale de tous et l'autorité absolue d'un seul : et de là une continuelle agitation, des troubles et des calamités sans fin. Tous veulent la liberté; mais les uns, la plaçant dans l'autorité individuelle, cherchent à multiplier les pouvoirs à l'infini; les autres, la voyant dans l'autorité générale, s'efforcent de remonter à l'unité de pouvoir. Malheur aux nations ainsi divisées! c'est le temps des grandes catastrophes. « Les » royaumes sont en proie à la désolation; les rois » périssent, leurs races passent, d'autres leur succèdent et passent aussi; les maisons tombent » les unes sur les autres. *Omne regnum in se » ipsum divisum desolabitur, et domus supra » domum cadet.* »

---

## SUR UN CARACTÈRE

### DE LA FACTION RÉVOLUTIONNAIRE.



LA violence des passions que depuis quatre ans la faiblesse a nourries, protégées, parcequ'elle n'osait les craindre; les désordres, les fureurs, les assassinats, les conjurations, les efforts publics et secrets des factieux pour consommer une révolution déjà si avancée, ne sont pas ce qu'il y a de plus frappant dans le spectacle dont nous sommes témoins. Il est naturel que l'homme de crime veuille goûter le fruit de ses œuvres. S'il lui échappait, que lui resterait-il? Tous les moyens lui sont égaux pour arriver à son but. Il intrigue, il complotte, il tue, selon les circonstances. C'est l'ordre connu du mal, et jusque-là je ne vois aucun *progrès de lumières*. Je ne m'étonne pas que des gens, pour qui *Dieu n'est qu'un mot*, aspirent à de nouveaux bouleversemens; tant d'autres avant eux ont trouvé des trésors sous des ruines! La voie est ouverte, ils y marchent, quelques-uns poussés par des souvenirs, tous attirés par des espérances. Et de quoi s'agit-il en effet? de tout ce qui peut irriter les désirs des passions; il s'agit de savoir qui régnera, qui pos-

sédera le pouvoir, les dignités, les charges, le sol même et nous le savons, voilà ce que convoitent les factieux. La révolution mourante leur légua la France; l'Europe a cassé le testament; ils combattent pour se mettre en possession de l'héritage qu'on a l'injustice de leur disputer.

Encore une fois, je ne vois rien d'extraordinaire en cela : le crime, tel qu'on le connaissait, suffit pour l'expliquer. Mais ce qui nous semble inouï dans l'histoire des peuples les plus dégradés, ce qui indique un degré de perversité intellectuelle, dont on n'avait encore nulle idée, c'est le concert de tout un parti et sa hardiesse dans le mensonge. Jamais on ne combina l'imposture avec plus de profondeur et moins de remords, jamais on ne la proféra solennellement avec plus d'audace. Dans les journaux et les pamphlets, dans les chambres, est-il un seul fait que la faction ne dénature selon ses intérêts? Que n'invente-t-elle pas tous les jours? Calomnies, récits controuvés, rien ne lui coûte. On la dément, elle insulte et répète ses assertions. Si elle attaque, elle soutient que c'est elle qui est attaquée. Prise en flagrant délit de conspiration et de révolte, à l'instant même elle crie qu'on l'opprime, qu'il n'y a plus de liberté, de sûreté pour les défenseurs du peuple. En 93, au moins, les bourreaux ne se plaignaient pas d'être victimes; le crime parlait son langage, mais il parlait sans déguisement : on s'entendait dans la Convention. En

enfer même, on sait ce qui est vrai et ce qui est faux ; on ne nie pas la vérité, on la brave. Mais ce n'est pas assez pour les êtres pervers que la révolution nous a faits. Ils ont créé dans l'enfer un autre enfer plus profond, plus ténébreux, où aucune vérité ne pénètre. La parole n'éclaire plus, elle obscurcit : elle *parcourt la terre* (1), disant au mal, tu es le bien, et au bien, tu es le mal. Les peuples écoutent, ils hésitent, et la raison publique affaiblie ploie sous le poids de l'imposture.

Si ce genre de dépravation se propageait, si l'on ôtait au discours, avec sa conscience, le caractère de témoignage, il n'y aurait plus de société possible. Nulle certitude, nulle foi, mais un doute universel qui séparerait à jamais l'homme de l'homme. Toute pensée serait impénétrable, et tout esprit un mystère, un abîme pour un autre esprit. Une nuit épaisse envelopperait de tous côtés l'intelligence, et, comme la parole de vérité a créé le monde, la parole de mensonge le détruirait.

---

(1) *Lingua eorum transivit in terrâ. Ps.LXXII, 9.*

DE L'ORGUEIL  
DANS NOTRE SIÈCLE.

( 1820. )



LORSQU'APRÈS avoir considéré l'état de la société, des doctrines, des lois et des mœurs, on entend certains hommes élever hardiment au-dessus de tous les siècles ce siècle qui leur a été livré, le ridicule de cette idiote ou coupable admiration n'est pas ce qui frappe le plus; je ne sais quelle pitié mêlée d'effroi s'empare de l'âme à la vue d'un si étonnant excès d'orgueil. On se rappelle cette parole qui descendit si avant dans le cœur de notre premier père : *Vous serez comme des dieux* ; et l'on croit voir ses descendans séduits par leurs désirs, aveuglés par leurs crimes, célébrer dans la nuit, avec une stupide joie, l'accomplissement de cette promesse du génie du mal.

Mais sur quoi donc se fondent ces prétentions hautaines et ce superbe dédain des temps antérieurs? J'entends parler de *progrès des lumières*, comme si le monde eût été jusqu'à ce jour enseveli dans des ténèbres profondes, et qu'il attendit depuis six mille ans la voix puissante qui devait enfin les dissiper. Certes, s'il en est ainsi, la génération privilégiée qui, assistant à

ce grand spectacle , à cette magnifique création , a vu naître l'aurore de la raison humaine , cette génération sans doute a droit de se féliciter. Mais si , au contraire , elle avait pris le déclin du soleil pour son lever , si ses prétendues lumières n'étaient que d'épaisses ombres , sa raison un délire farouche ou une pitoyable démence , il faudrait l'exposer en cet état à tous les yeux , quand ce ne serait que pour apprendre aux hommes jusqu'où l'homme peut tomber , lorsque , méprisant la sagesse antique , il se sépare du passé , et ne veut plus s'appuyer que sur lui-même.

Accordons d'abord à ce siècle vain ce qu'il peut réclamer justement. Qu'on y ait cultivé les sciences physiques avec succès , on l'avoue. Il est dans la nature de ces sciences d'avancer sans cesse , parcequ'il n'est pas possible qu'en regardant toujours les objets matériels dont elles s'occupent , on n'y découvre aussi toujours des choses qu'on n'avait point encore aperçues. Les sens presque suffisent pour cela. Aux anciennes observations on en ajoute de nouvelles , et l'on est content parcequ'on a marché , sans néanmoins être plus près du terme. Les mathématiques ont fait des progrès analogues. On a inventé de nouvelles formules , on en a simplifié d'autres , on a résolu des problèmes qui ne l'avaient pas encore été. Cependant on doit convenir qu'aucun de ces perfectionnemens , quoique très-réels , ne saurait être comparé aux grandes découvertes qui ont

illustré les siècles précédens , à ces merveilleux efforts du génie qui transportent soudain la science au-delà de toutes ses limites connues.

Nous ferons sans difficulté de pareils aveux par rapport aux arts et métiers, pour peu qu'on tienne à la gloire de teindre peut-être quelques étoffes plus solidement, et de mieux filer le coton. Quels que soient, au reste, les avantages de cette espèce dont nous pouvons nous applaudir, il est permis de penser que l'invention dans les arts suppose bien autant de mérite et de force d'esprit que les perfectionnemens qui viennent d'eux-mêmes plus tard; et j'ignore quels noms on opposerait à ceux des fondateurs des belles fabriques de Lyon, des manufactures des Gobelins et de la Savonnerie. Il n'est pas clair non plus que les ingénieurs et les architectes à qui l'on doit le canal du Languedoc, Saint-Pierre de Rome, la façade du Louvre, Versailles et ses jardins, aient été vaincus par aucun de ceux qui ont paru dans la suite.

Il n'y a donc pas trop lieu de vanter la supériorité de notre siècle en ces divers genres. Aussi n'est-ce pas là-dessus qu'on insiste. On aime mieux présenter des titres moins aisés à vérifier. Ainsi l'on prétend que l'instruction est plus répandue qu'autrefois. On pourrait le contester; c'est une question qui est fort loin d'être résolue, même en ne prenant le mot d'instruction que dans un sens très-restreint et exclusif des con-

naissances morales, qui sont la véritable instruction de l'homme. Cependant je veux bien convenir que plus de gens peut-être savent lire, écrire, ce qui n'ajoute pas beaucoup, que je sache, aux *lumières* générales; que, dans le bouleversement de la société, le peuple a entendu parler d'une multitude de choses qu'il est incapable de comprendre, et qu'il serait heureux d'ignorer : en un mot, qu'il y a plus de mouvement et d'inquiétude dans les esprits. On raisonnait moins de la religion quand on avait une religion fixe; des gouvernemens, quand on vivait sous un gouvernement affermi; des lois, quand elles étaient invariables; des mœurs, quand on les respectait; de l'agriculture, quand les disettes étaient moins fréquentes; du commerce, quand il prospérait; des impôts, quand on ne payait que le quart ou le cinquième de ce qu'on a eu le bonheur de payer depuis; de l'éducation, quand elle était libre et accessible au pauvre comme au riche. Mais, à tout prendre, ce n'était peut-être pas un si grand mal; et nous avons acheté, ce me semble, un peu cher la facilité de parler de tout.

Enfin voilà ce qu'il est possible d'alléguer, avec quelque apparence, en faveur des prétentions du siècle : tels sont les avantages dont il s'enorgueillit. Voyons ce qu'ils lui coûtent, et ce qu'il a perdu.

Il existait des doctrines conservées par la tra-



dition, développées par le temps, et qui étaient tout ensemble, et le fonds de la raison humaine, et la base de la société. Que sont-elles devenues ? Qu'a-t-on mis à la place ? où sont les vérités qu'on y a substituées ? Qu'y-t-il maintenant de certain ? Que croit-on, que sait-on sur ce qui intéresse le plus l'homme ? Convient-on seulement d'un principe d'où la raison, dépossédée de ses antiques domaines, puisse partir pour tenter de nouvelles conquêtes ? Non, tout est nié, tout est renversé ; et c'est sur ces ruines mêmes que l'orgueil proclame la prééminence d'un siècle qui ne léguera que des doutes à ceux qui le suivront.

Demandez-lui s'il y a un Dieu, un ordre moral, une autre vie après cette vie, une vraie religion, des devoirs, des vertus ; ou il le nie ou il répond : Je ne sais pas. Certes il y a de quoi être fier d'ignorer ces choses ; et je conçois que les hommes de ce temps prennent leurs pères en pitié. Ceux-ci croyaient ingénument à la grandeur de leur nature ; ils pensaient être *faits à l'image de Dieu*, et leur foi comme leur espérance s'étendait sans fin dans l'éternité. Grâce aux *lumières* nouvelles, on s'est désabusé de ces rêveries ; on a eu la joie de reconnaître que cette prétendue grandeur n'était qu'une folle présomption ; que cet être immortel, semblable aux animaux, n'était comme eux qu'un peu de boue animée par la chaleur, et comme eux avait droit

d'aspirer au néant. Rien n'a paru plus pressé, plus important, que de lui assurer cette haute destinée. Des hommes ont été vus travaillant sans relâche à effacer les titres de sa noble origine. Ils ont jeté sur l'espérance même le voile de leur fausse science. L'univers à leurs yeux est devenu l'éternel empire de la mort. Ils ont regardé dans le tombeau, et ils ont dit qu'au-delà il n'y avait rien.

Les progrès en politique ne sont pas moins merveilleux. Là, comme ailleurs, on a commencé par anéantir ce qui était, ce qui avait même toujours été, et jusqu'aux notions que les peuples s'étaient constamment formées du pouvoir, des lois, et des institutions nécessaires à l'existence des états. Ensuite on a fait des théories, et surtout des expériences. Dans leur simplicité nos ancêtres avaient fondé une monarchie qui a duré quatorze cents ans. Nous pouvons les en plaindre : cependant ils trouveraient peut-être des raisons pour excuser une faute qui les a privés de l'inappréciable avantage de voir comme nous sept ou huit constitutions en trente années, et de vivre sous les douces lois de la Convention et de l'Empire. La stabilité a aussi son prix. Mais pour que quelque chose soit stable dans la société, il faut des principes fixes, des idées arrêtées, des maximes immuables ; il faut enfin que les esprits soient réglés et contenus par des croyances générales. Jadis il n'y avait rien d'in-

certain, ni dans les droits ni dans les devoirs, non plus que dans leur fondement. Chacun savait ce qu'il était, ce qu'il devait être. On s'est lassé de cela : vingt-cinq millions d'hommes placés dans les divers degrés de la hiérarchie sociale se sont demandé mutuellement leurs titres; puis ils se sont mis à raisonner, et bientôt après à égorger, confisquer, proscrire au nom de la raison. On écrivit sur les murs *liberté, égalité*, et jamais aucune nation ne subit un plus abject esclavage et une plus affreuse oppression.

Jusqu'ici je ne vois pas clairement ce qui justifie l'orgueil du siècle, en ce qui tient à la perfection de l'ordre social. S'agit-il des doctrines? est-ce par ses lumières en ce genre qu'il se croit supérieur aux siècles précédens? Alors qu'il nous dise quelles sont les vérités qu'il a découvertes. Il a rejeté les maximes anciennes; en a-t-il d'autres à leur substituer? Je ne parle pas des vagues opinions, des inconstantes idées de chaque individu : je demande qu'on m'indique la doctrine *du siècle*. Qu'est-ce que le pouvoir? le sait-il? Sait-il ce que c'est que la loi, ce que c'est qu'un droit, ce que c'est qu'un devoir, ce que c'est que la propriété? Ne fera-t-on qu'une réponse à ces questions? Est-on d'accord sur ce qui constitue un gouvernement légitime, sur les lois fondamentales, sur les principes d'administration, sur quelque chose enfin? Non, tout est en question, tout est en doute, jusqu'à la souveraineté.

S'agit-il des œuvres ? Je vois ce qu'on a détruit, qu'on me montre ce qu'on a fondé. Qu'ont produit ces innombrables tentatives pour reconstruire l'édifice social ? Que reste-t-il de tant de vains essais ? Tout doit être éternel, et rien n'a eu de lendemain.

Encore une fois, qu'est-ce qu'on a fondé ? Quels monumens publics, quelles institutions bénies du pauvre attestent le soin de la postérité, et l'amour de l'homme pour l'homme ? Qu'osera-t-on comparer à la multitude presque infinie d'établissimens consacrés par nos pères au soulagement des malheureux ? qu'a-t-on fait pour l'infortune ? elle avait autrefois des asiles, aujourd'hui elle a des prisons.

Enfans déshérités, qui n'avez rien recueilli de la grande succession des siècles et ne laisserez rien à vos descendans, soyez moins fiers de votre indigence ; jamais il n'en exista de plus profonde ni de plus hideuse. Qu'avez-vous en propre que votre folie, votre ignorance, vos doutes, et des crimes dont le récit épouvantera l'avenir ? Vous vantez cependant l'amélioration des mœurs ; et les cachots regorgent de coupables, et vos vertus fatiguent le bourreau.

Après avoir parlé du *progrès des lumières*, je voulais parler aussi des progrès du bonheur. J'ai vu le monde en feu, les trônes qui s'écroulent, les états bouleversés jusque dans leurs fondemens, l'Europe couverte de ruines, l'Amérique inondée de sang. Je me suis tu.

---

## ASSOCIATION DE SAINT - JOSEPH.

( 1822. )

---

LA puissance du christianisme et sa beauté ne se montrent jamais avec plus d'éclat que dans les temps de désordre, car alors il supplée tout, et le pouvoir même. Au milieu de la nuit, qui enveloppe la société, sa lumière, toujours pure, paraît plus brillante et plus douce. Dans la corruption générale, il découvre et développe des germes de bien. Au doute, il oppose une foi plus vive ; aux vices qui se multiplient, de plus sublimes vertus. A mesure que l'erreur monte et se déborde, la vérité s'élève comme l'arche sur les flots, et promet encore le salut au monde.

Certes, on doit savoir aujourd'hui ce que c'est que la religion chrétienne. Contemplez l'Europe entière, et voyez ce que devient l'homme quand il cesse d'être chrétien. Les crimes de la terre ne lui suffisent plus, il appelle, il évoque *l'enfer* comme pour obtenir de lui une pleine révélation du mal. Alors toutes les colonnes des États sont ébranlées, *les royaumes penchent*, et c'est en vain quelquefois que la religion étend la main

pour les soutenir ; car il y a de terribles catastrophes que Dieu doit à sa justice, à l'instruction du genre humain. Mais lorsqu'une société tombe, le christianisme, que n'étonne aucune vicissitude du temps, ne s'éloigne point de ses ruines ; il sait qu'elles peuvent être relevées, et que l'espérance est partout où il reste assez de place pour y planter une croix.

Voilà, n'en doutez point, la raison de la haine qu'ont vouée aux missions certains hommes que l'espérance épouvante. Ils défendent contre la croix les ruines de l'ordre, au sein desquelles ils se sont retranchés pour en sortir au premier signal, et marcher à de nouvelles conquêtes, c'est-à-dire à de nouvelles destructions. Les gouvernemens assoupis, et qui se réveillent seulement pour prier qu'on ne trouble pas leur sommeil, inquiètent moins ces hommes de révolutions que quelques pauvres missionnaires, à qui l'Église éternelle a dit : *Allez et enseignez*. Les missionnaires prêchent la paix, rétablissent la concorde, et les révolutionnaires n'ont de force que par la division. Les missionnaires ordonnent d'obéir ; les révolutionnaires commandent la révolte. Les missionnaires proscrivent la calomnie, le faux témoignage, l'imposture ; et les révolutionnaires y exhortent leurs satellites comme à des devoirs. Les missionnaires répètent ces paroles de la loi divine : *Tu ne tueras point : tu ne déroberas point le bien d'autrui* ; et les révolutionnaires

offrent au meurtre le vol pour salaire. Les missionnaires provoquent au repentir; et le repentir est la mort du crime, la mort des révolutions. Enfin les missionnaires élèvent la croix au milieu des peuples, et les peuples se prosternent, et promettent au pied de cette croix de réformer leurs mœurs, de réparer les torts dont ils peuvent être coupables, de pardonner à leurs ennemis, d'être justes, compatissans, fidèles à leur Dieu, à leur Roi : comment les révolutionnaires ne frémiraient-ils pas de terreur et de rage? comment supporteraient-ils la vue du signe auguste de notre salut? leur croix à eux, c'est le poignard.

Après avoir rappelé en peu de mots ce que la France et la société doivent aux missionnaires, qu'il nous soit permis de parler avec plus de détail d'une œuvre particulière, mais très-importante, qu'on doit aussi à leur zèle non moins actif qu'éclairé.

Dans sa vaste population, Paris renferme une multitude d'ouvriers de tous états : les uns y sont établis d'une manière fixe ; d'autres viennent du dehors y exercer momentanément leur industrie; enfin beaucoup de jeunes gens y arrivent des provinces pour apprendre un métier, ou pour se perfectionner dans celui qu'ils ont embrassé.

Autrefois de sages réglemens, résultat d'une longue expérience, concouraient, avec des institutions véritablement sociales, à maintenir l'or-

dre dans cette classe nombreuse, à y conserver de bonnes mœurs et d'heureuses habitudes de régularité. Pas un seul individu n'était abandonné à lui-même. Tous appartenait à un corps qui répondait d'eux, et à qui ils répondaient eux-mêmes de leur conduite. Chacun de ces corps de métier avait son organisation propre et ses statuts autorisés du gouvernement. Les officiers de la corporation, élus par ses membres, veillaient à l'exécution des lois de cette petite société, et y entretenaient une police exacte, au moyen d'une subordination graduée. L'honneur d'exercer ces fonctions, en quelque sorte publiques, toujours accordé à la considération qui suit une probité sans tache, était à la fois, et l'objet d'une utile émulation, et la récompense d'une vie constamment irréprochable. L'Association se composait principalement des maîtres; et la maîtrise, qu'on n'obtenait qu'après avoir fait preuve d'habileté et de bonne conduite, était à son tour le but où tendaient les simples compagnons. Tous les intérêts, ceux de l'État, ceux du public moins exposé à être trompé sur les divers produits de l'industrie, ceux des familles d'artisans, ceux des apprentis, trouvaient dans cette organisation la meilleure garantie qu'ils puissent avoir, puisqu'elle encourageait, par des avantages également justes et stables, la probité, les bonnes mœurs, le talent, l'économie. La religion venoit encore prêter sa force immense à ces



belles institutions. Les corps de métiers formaient autant de confréries, dans lesquelles le lien religieux resserrait, en les consacrant, tous les autres liens. On pensait si peu alors que l'État pût se passer de Dieu, qu'on ne croyait même pas qu'une simple corporation d'artisans pût, sans lui, prospérer ni subsister.

Les idées ont changé depuis trente ans. La raison ayant fait d'étonnans progrès, on a reconnu que Dieu n'était plus si nécessaire, qu'il avait beaucoup entrepris, au temps de sa puissance, sur les droits de l'homme et des citoyens; que cependant il était bon d'avoir encore pour lui certains égards; mais que son influence devait être restreinte, de peur qu'il ne vînt à déranger les plans magnifiques de la sagesse humaine. On lui a dit, comme il dit lui-même à la mer qu'il venait de créer : *Tu viendras jusqu'ici ; tu n'iras pas plus loin.*

Alors on s'est mis à faire une société sans Dieu, ou avec un Dieu purement *honoraire*. On a rélégué la religion dans les temples, attendu que, *n'étant point de la terre, elle ne doit être pour rien dans les choses de la terre*, qui vont si bien sans elle, ainsi que chacun le voit. On a renversé les institutions qu'elle avait consacrées, dont elle avait fourni le modèle; car nous lui devons tout, et même nos gouvernemens. Nous en avons écrit d'autres; nous avons aussi écrit *les droits*. Pour les devoirs, ce n'est pas ce dont

on s'est occupé. Plus de hiérarchie, plus d'ordre héréditaire, plus de corporations, et pour descendre tout d'un coup jusqu'à la dernière limite de l'organisation sociale, plus de maîtrise. Mais aussi, par une conséquence immédiate, plus de stabilité, plus d'esprit de famille, plus de récompense pour la vertu, plus de frein pour le vice, plus de discipline, plus de surveillance pour la classe nombreuse qui vit chaque jour du travail du jour.

Et qu'a-t-elle gagné à ce changement? Est-elle plus heureuse? a-t-elle plus d'aisance? Livrés à leurs passions, que rien ne contient plus, beaucoup d'ouvriers de la capitale, qui jadis auraient eu une existence honorable, se ruinent dans une débauche crapuleuse. Sans souci de l'avenir, sans principes de morale, ils donnent le double exemple d'une imprévoyance stupide et d'une effrayante dissolution de mœurs. Hommes, femmes, enfans mêmes, passent quelquefois plusieurs jours consécutifs dans ces funestes lieux qui avoisinent les barrières de Paris, et où on leur vend au plus bas prix l'abrutissement et la misère, qu'ils vont en foule y chercher. Le soir, se soutenant à peine, ils regagnent la ville en hurlant des chants obscènes. Un grand nombre d'entre eux, appesantis par l'ivresse, tombent et encombrant la voie publique. Des agens de la police, chargés de ce soin, les jettent dans les fossés qui prolongent la route. Que veut-on

de mieux, et que peut faire de plus un gouvernement, dans le siècle de la raison, pour la liberté, la sûreté et le bien-être de ses sujets?

Des désordres de plusieurs autres genres accompagnent ce honteux désordre. La mésintelligence dans les familles, le libertinage, l'exposition des enfans, la corruption précoce de ceux que leurs parens élèvent, le jeu, les querelles, les vols; telles sont les suites du perfectionnement introduit dans nos lois et nos institutions. Et qui ne gémirait sur le sort de tant de jeunes gens honnêtes, que le besoin d'apprendre un métier amène chaque année à Paris pour y être témoins de cette licence malheureusement trop contagieuse? Privés d'appui, de surveillance, de conseils; environnés de séductions, perdus, pour ainsi parler, dans cette foule de vices qui les pressent et les sollicitent de toutes parts, comment pourraient-ils ne pas succomber? Comment conserveraient-ils, et les sentimens de religion, et les bonnes mœurs, et les habitudes simples et régulières que la plupart d'entre eux apportent de leurs provinces? Il est presque impossible; l'expérience ne le prouve que trop.

Emus de pitié à la vue de cette infortunée jeunesse, les missionnaires ont conçu le désir et l'espérance de la sauver de la corruption de Paris. Secondés par le zèle de deux cents chefs d'atelier, ils ont établi une maison où tout apprenti, qui arrive muni d'une lettre de son curé, est logé gra-

tuitement pendant plusieurs jours. On le place ensuite, selon l'état qu'il veut embrasser, chez des personnes sûres, où il n'entend que de bons discours, où il ne reçoit que de bons exemples et d'utiles conseils, où le repos du jour saint est observé inviolablement. Ce n'est pas assez, il faut encore qu'après les heures du travail les jeunes apprentis soient préservés des dangers qu'ils rencontreraient dans les lieux où ils logent et où ils prennent leurs repas. On y parvient en leur désignant, dans les différens quartiers de Paris, des auberges tenues par des gens religieux, et d'où l'exactitude même avec laquelle on y garde les lois de l'Église, et spécialement celle de l'abstinence, écarte les ouvriers dont la fréquentation serait à craindre. Enfin, M. le préfet de Paris, empressé de concourir à une œuvre si importante, a mis à la disposition des missionnaires un vaste local, dans lequel les jeunes gens, qui sont l'objet de leur sollicitude, se réunissent les dimanches et les fêtes, et assistent à l'office divin, que suit toujours une instruction appropriée à leurs besoins. Ces pieux exercices terminés, ils sortent dans les cours où divers amusemens leur ont été préparés. Comme autrefois au Paraguay, le missionnaire préside aux jeux qu'une gaieté innocente anime. C'est ainsi qu'on rend les hommes bons, heureux, et heureux par leur bonté même, parcequ'ils connaissent et remplissent des devoirs. C'est ainsi qu'on sert tout ensemble la religion, l'état, les familles.

Il n'est pas un homme de bien, pas un chrétien, qui ne doive prendre un vif intérêt à l'*Association de Saint-Joseph*, et désirer qu'elle s'affermisse et s'accroisse de plus en plus. Mais on comprend qu'une pareille œuvre ne saurait se soutenir sans des frais considérables. Ceux qui l'ont fondée en attendent une récompense qui n'est pas de ce monde; ceux qui contribueront à la perpétuer auront part à cette récompense, et aux touchantes bénédictions d'une jeunesse jusqu'ici abandonnée, et qui leur devra le plus grand bienfait que l'homme puisse devoir à l'homme, la conservation de sa foi et de ses mœurs.

---

## DE L'AVENIR.

( 1823. )

---

**D**ANS ce siècle d'indifférence et d'égoïsme on n'aime point à entendre parler de l'avenir : il inquiète les âmes amollies; on le redoute vaguement; on voudrait le traiter comme la révolution et négocier avec lui : mais l'avenir ne négocie point; car il n'est autre chose que l'inflexible volonté de Dieu, qui punit et récom-

pense ici-bas les peuples. Ne pouvant donc fléchir ou corrompre cet avenir inexorable, on l'oublie tant qu'on peut ; on écarte avec empressement les réflexions qui alarmeraient ; on s'étourdit, on s'endort ; et la lâcheté, qui n'ose considérer les suites des fautes qu'elle a commises et qu'elle ne veut point réparer, a trouvé un nouveau synonyme de la prévoyance ; elle l'appelle *fanatisme*.

Cette disposition, devenue malheureusement trop générale, tient à l'esprit d'incrédulité. La foi seule ne craint point de sortir du présent, car le présent n'est pas sa demeure. Mais quand on a renfermé dans cette vie rapide tout ce qu'on croit, tout ce qu'on désire, tout ce qu'on espère, alors on s'irrite contre tout ce qui menace ce frêle édifice du temps, et contre le temps même. On n'ose regarder devant soi ; on s'attache avec fureur au moment qui passe, comme pour essayer de le retenir ; on lui sacrifie tout, parceque ce moment est tout pour les hommes du présent. Ils tracent autour de leur pensée un cercle étroit où elle s'agite, où elle se tourmente ; et dès qu'on les force à lever les yeux sur le lendemain, ils tombent en d'inexprimables angoisses, ils éclatent en reproches, ils épuisent toutes les expressions de la colère ; et pourquoi ? On a troublé leur repos, on a répandu sur les chimères, dont ils se berçaient, une lumière fatale qui les dissipe ; on a dit ce qui sera, et ils

ne peuvent plus jouir avec tranquillité de ce qui est.

Tels sont les hommes à qui la France a été trop long-temps livrée, et que le poète de l'enfer semblait avoir en vue, lorsqu'il peignait *ces malheureux qui ont perdu le bien de l'intelligence, ces tristes âmes qui vécurent sans louange et sans infamie : mêlés aux anges abjects, qui ne furent ni rebelles ni fidèles à Dieu, mais qui furent pour eux-mêmes ; leur vie aveugle est si basse, qu'ils envient tout autre sort. La miséricorde et la justice les dédaignent également* (1).

Ce sont ces hommes dégradés qui inventèrent le système funeste qu'on n'a pas cessé de suivre depuis. Ménager avec soin l'erreur et la vérité, la fidélité et la trahison, le crime et la vertu, voilà ce qu'ils imaginèrent, croyant arriver par là, non pas sans doute à un ordre de

- (1)           Le genti dolorose  
 C'hanno perduto 'l ben dello 'ntelletto...  
               L'anime triste di coloro  
 Che visser senza infamia e senza lodo  
 Mischiate sono a quel cattivo coro  
 Degli angli che non furon ribelli,  
 Nè fur fideli a Dio, ma per se foro...  
 E la lor cieca vita è tanto bassa,  
 Che 'nvidiosi son d'ogni altra sorte...  
 Misericordia e giustizia gli sdegna.

DANTE, cant. III.

choses stable , mais à un provisoire toujours assez long s'il durait autant qu'eux. Ils se persuadèrent qu'en se tenant de la sorte entre la révolution et la monarchie, ils parviendraient à faire de l'une et de l'autre un instrument de leur ambition ; qu'ils arrêteraient l'excès du mal avec ce qu'ils conservaient de bien ; qu'ils empêcheraient le triomphe du bien avec ce qu'ils conservaient de mal ; et qu'en opposant l'une à l'autre ces deux forces contraires, ils écarteraient également du pouvoir et les royalistes et les factieux , qui combattraient pour leur assurer la jouissance paisible de tout ce qu'ils convoitent , les emplois et les dignités.

Qui ne connaît le résultat de ce système pervers ? Les doctrines les plus opposées consacrées tour à tour, les âmes avilies par la corruption, l'honneur acheté et vendu, toutes les passions excitées, toutes les jalousies, toutes les craintes, tous les désirs, toutes les fureurs portées au dernier degré d'exaltation ; des complots sans cesse renaissans, d'exécrables assassinats, le régicide arrivant jusqu'à l'entrée de la chambre, des révoltes à main armée, des trônes renversés, toute l'Europe ébranlée dans ses fondemens.

Voilà ce qu'on a vu : en est-ce assez pour éclairer les amis de l'ordre, ceux qui veulent la tranquillité, le salut de la France et des Bourbons ? Et si des hommes, qui ont marqué dans les rangs des royalistes, parviennent au pouvoir



après une expérience si terrible et si décisive, abandonneront-ils le système qui a produit tant de désastres, et qu'ils ont combattu long-temps? Essaieront-ils au moins de marcher dans une autre voie?

Il faut bien le dire : non. Ils prendront ce système où leurs prédécesseurs l'ont laissé, et le conduiront à son dernier terme, que tout le monde aperçoit déjà, et qui déjà peut-être est inévitable, grâce à ce qu'ils ont fait pour le rendre tel.

Ils contiendront mollement la révolution dans l'intérieur, et en même temps ils respecteront sa légitimité au dehors. Ils la regarderont paisiblement croître et prospérer dans un royaume voisin; ils excuseront dans leurs journaux ses actes les plus violens; ils atténueront ses crimes; ils reconnaîtront le droit des factions, le droit des soldats de renverser les trônes, de détruire les gouvernemens qui leur déplaisent, pourvu qu'il y ait assez de vigueur dans leurs opérations pour qu'on puisse dire qu'ils exécutent *la volonté nationale*. Je dis que les ministres reconnaîtront ce droit; car c'est le reconnaître expressément que de traiter avec les factieux comme avec un pouvoir légitime; que d'admettre leurs ambassadeurs; que d'autoriser les tribunaux à recevoir leurs plaintes en cette qualité; que de demander aux rebelles, pour unique réparation de leur crime, quelques modifications dans le code d'anarchie qu'ils ont dicté insolemment à leur souverain prisonnier.

Cependant les ministres, qui avaient cru échapper avec quelque honneur au supplice d'agir, ne tarderont pas à recueillir le fruit de leur faiblesse. Ces mêmes factieux, qu'ils ont si habilement ménagés, leur feront sentir le mépris qu'inspire toujours une conduite lâche et tortueuse. Ils repousseront dédaigneusement leurs avances, et n'y répondront que par des sarcasmes et par des menaces.

Que feront, en des circonstances si difficiles pour eux, les hommes du présent ? Ils feront chaque jour ce qui leur paraîtra le moins embarrassant chaque jour, la guerre s'ils y sont forcés, la paix s'ils le peuvent ; et très-probablement dès-lors ils ne feront, comme elles devraient être faites, ni la guerre ni la paix. Ils s'exposeront, eux et l'État, à toutes les chances fâcheuses des résolutions opposées. Ils craindront le repos, ils craindront le mouvement, ils craindront tout, hors ce qu'il faudrait craindre. Ils diviseront, ils décourageront l'opinion publique : ils chercheront un allié dans le sommeil, et que sait-on ? peut-être un asile dans la mort.

Cependant la révolution, qui ne sommeille jamais, les observe avec une joie mal dissimulée ; elle applaudit à leur timidité, elle flatte leur indécision, elle leur promet ses bonnes grâces s'ils persévèrent, et se montre prête à ouvrir ses rangs pour les recevoir. Mais recevra-t-elle aussi les Bourbons et la monarchie ?

Non, ce n'est pas ainsi qu'on soutient les États, et Dieu les a établis sur d'autres bases que cette politique incertaine et honteuse. La justice et la vérité sont leurs fondemens, et c'est par une volonté puissante qu'ils vivent. Le pouvoir qui hésite cesse d'être pouvoir pendant qu'il hésite. On n'obéit qu'à celui qui commande; et lorsque ceux qui ont le droit, qui ont le devoir de commander, se taisent, il en vient d'autres qui commandent sans droit; et on obéit, parcequ'ils ont la force, et que les peuples ont le besoin d'obéir : c'est leur penchant, leur nature, leur être tout entier.

Que prévoir donc dans une position aussi étonnante que la nôtre? Qu'est-ce que l'avenir nous réserve? Sommes-nous destinés à subir des calamités nouvelles? Le génie du mal l'emportera-t-il encore une fois? Nous le demandons aux ministres : eux seuls peuvent résoudre ces questions. Les destinées de la France et de l'Europe sont en leurs mains. Pour nous, sentinelle obscure et peut-être importune, nous ne pouvons que répéter ces paroles mémorables que fit entendre, dans la chaire chrétienne, un prélat illustre, au moment où nos longs malheurs allaient commencer : « Nous ne sommes ni prophète ni enfant » de prophète, les mystères du Très-Haut et » les secrets de l'avenir ne nous ont point été » révélés; mais, voyant sur le soir le ciel en » feu, nous nous sommes dit que la journée du » lendemain serait brûlante! »

---

# POLITIQUE DE L'ANGLETERRE

A L'ÉGARD

DE LA GUERRE D'ESPAGNE.

( 1823. )

---

**J**AMAIS peut-être le ministère anglais ne s'était trouvé dans une position aussi délicate que celle où l'ont placé les derniers événemens. Pitt, en combattant la révolution, assurait l'ascendant politique et commercial de l'Angleterre ; ses subsides lui donnaient la suprême direction de la guerre contre la France démocratique et impériale, et lui créaient ainsi en Europe une sorte de suprématie dont elle profitait avec habileté pour le développement de sa prospérité commerciale. Satisfait dans son orgueil et dans ses intérêts, le peuple était moins accessible à l'influence de l'esprit démagogique. Il trouvait partout du travail, et le travail produisait l'aisance : il n'avait pas le temps d'être séditieux.

Cet état, quoique très-brillant, ne laissait pas d'avoir des inconvéniens graves. Le succès même était un écueil, et l'Angleterre se trouvait dans cette position singulière, qu'engagée dans la lutte

terrible de la société contre l'anarchie, elle avait à craindre presque également une victoire décisive et une défaite. Succomber, c'était éprouver toutes les horreurs d'une révolution semblable à la nôtre : vaincre entièrement, c'était perdre l'ascendant qu'elle avait acquis sur les autres puissances, et qu'elle exerçait au profit de son industrie et de son commerce.

On a vu, en effet, depuis 1816, l'influence de l'Angleterre diminuer sur le continent, et ses manufactures languir, malgré les efforts d'une vigilante administration, et malgré les nouveaux débouchés qu'a ouverts à leurs produits la révolte des colonies espagnoles. Délivrés de l'ennemi commun, les différens états de l'Europe sont rentrés dans leur indépendance; ils ont senti le joug britannique, et ils ont cherché à s'en affranchir; ils se sont occupés aussi de leur prospérité intérieure; et, sous ce rapport, Buonaparte a donné des exemples dont il serait difficile de prévoir tous les résultats.

D'un autre côté, la faiblesse des lois et des gouvernemens ayant réveillé les espérances des révolutionnaires du continent, ils se sont dérechef confédérés contre les trônes légitimes, et même contre l'ordre social universel, attaquant à la fois toutes ses bases, afin d'avoir pour auxiliaires toutes les passions. Les événemens de Naples, du Piémont, d'Espagne et de Portugal, prouvent que ce n'est pas sans fondement qu'ils

ont pu se flatter de bouleverser encore le monde civilisé.

Les doctrines anarchiques proclamées à la tribune, commentées dans les journaux, mises en pratique par des soldats traîtres à leurs sermens, ont pénétré en Angleterre, et y ont formé, sous le nom de *radicalisme*, une nouvelle secte de niveleurs d'autant plus menaçante pour la Grande-Bretagne, que ses lois constitutives et sa religion favorisent de concert le développement de l'esprit démocratique, combattu seulement par les mœurs, fondées elles-mêmes sur des lois, des coutumes, des habitudes, antérieures à l'établissement de sa constitution actuelle.

Cette position embarrassante explique les contradictions que présentent la conduite et les discours du ministère anglais. Il craint l'union du continent; il voudrait le maintenir dans un état de demi-révolution pour l'assujettir à son influence politique, et en même temps il redoute une révolution complète qui amènerait, et très-prochainement, le triomphe du *radicalisme* dans les trois royaumes. De là son inaction à l'égard de l'Espagne, et ses vœux hautement exprimés en faveur des *libéralès*. Il voit avec un regret, qu'il ne dissimule point, tout ce qui peut tendre à affermir le système monarchique en Europe; mais il s'effraie, avec trop de raison, des conséquences du système contraire. Lui prêter son appui, ce serait attaquer tous les souverains;

ce serait se mettre à la tête des révolutions européennes, et précipiter l'Angleterre elle-même dans cet abîme sans fond de désordres et de calamités.

Voilà la meilleure, la seule garantie que nous ayons de la neutralité de l'Angleterre; elle ne fera pas la guerre pour les *descamisados*, parcequ'elle se perdrait en la faisant. Et si quelque chose prouve l'imminence du danger qui menace cette nation, c'est sans doute les discours, d'une violence à peine croyable, prononcés dans le parlement. Il en est plusieurs qui rappellent le langage de la Convention. Mêmes principes, même fureur, même oubli de toutes les convenances, nous ne disons pas sociales, mais humaines. Barrère ou Danton se seraient-ils exprimés en d'autres termes que M. Hobhouse, lorsqu'il a dit : « Eh ! qu'importait à l'Angleterre ce que l'Espagne faisait de son roi ? Elle prenait grand soin des intérêts des rois, et négligeait totalement ceux des peuples. Tout ce que les ministres demandaient était de la sûreté pour le *maudit* principe monarchique. »

La réponse des amis du ministère n'est guère moins étonnante que ces paroles. « Ils ne peuvent pas pourquoi l'Angleterre, après avoir dépensé tant d'argent pour faire remonter les Bourbons sur le trône, en sacrifierait autant pour les en faire descendre. Du reste, ils détestent la conduite de la France, et ils espèrent

» que l'armée française prendra le parti de la  
» liberté de l'Espagne. »

Ainsi la question de la légitimité et de la révolution n'est, pour les ministres, qu'une question d'argent. Ils en ont dépensé beaucoup *pour faire remonter les Bourbons sur le trône*, ils ne veulent pas qu'on puisse dire que c'est une dépense perdue. *Du reste, ils détestent la conduite de la France*, qui s'arme pour défendre ces mêmes Bourbons. *Ils espèrent* qu'elle ne réussira pas à conserver leur propre ouvrage. *Ils espèrent* que ses armées donneront à l'Europe un nouvel exemple de révolte militaire. *Ils espèrent* que le monde sera bouleversé une seconde fois. Peut-être espèrent-ils aussi qu'ils échapperaient à ce bouleversement, s'il arrivait; mais de toutes leurs espérances, celle-là certainement ne serait pas la moins vaine.

---



---

## CONDUITE AMBIGUE

DU MINISTÈRE FRANÇAIS

DANS LES AFFAIRES D'ESPAGNE.

( 1823. )

---

UNE révolution n'est autre chose que la destruction du pouvoir ; tandis qu'il subsiste, on sait où est l'État et où sont les lois ; mais le pouvoir détruit, tout est détruit. Il n'existe donc pas d'autre moyen de finir une révolution, que de relever le pouvoir qu'elle avait abattu, et jusqu'à ce qu'il soit rétabli complètement, la société, partagée entre l'autorité légitime qui cherche à s'affermir, et la révolution qui s'efforce de la renverser, est en proie à une guerre intestine et permanente.

C'est dans cet état de trouble et de désordre, cet état de demi-révolution, vanté par de demi-révolutionnaires comme la perfection de l'ordre social, qu'on a essayé de placer l'Espagne en conseillant au roi de reconnaître aux factieux le droit de l'attaquer dans de certaines limites, et aux factieux de rendre au roi le pouvoir de se défendre dans les mêmes limites. Voulez-vous

assurer la paix , leur a-t-on dit , érigez la discorde en loi fondamentale.

Mais, au milieu de leurs intrigues, une haute autorité est venue apprendre à ces officieux conseillers qu'il n'y aura de tranquillité pour l'Espagne, *que lorsque Ferdinand VII sera libre de donner à ses sujets les institutions qu'ils ne peuvent tenir que de lui* (1) : paroles vraiment royales et dignes d'un descendant du monarque qui trouva dans son âme ce mot si profond, *L'état c'est moi* (2); non, sans doute, que l'état lui appartînt comme un troupeau appartient à son maître, mais parceque l'état n'existe que par le souverain, et ne peut être véritablement représenté que par lui.

Que la royauté est grande dans sa force! elle est la vie et le salut des peuples. A peine Louis XVIII a-t-il prononcé les paroles que nous venons de rappeler, toute l'Espagne se réveille, l'espérance renaît dans les cœurs, tous les bras s'arment pour délivrer le roi captif; les factieux voient flotter aux portes de Madrid l'étendard de la fidélité; ils tremblent au pied du trône qu'ils ont profané; quelque chose leur dit qu'ils sont vaincus.

(1) Discours du roi à l'ouverture des chambres en 1823.

(2) L'empereur, annonçant à sa cour la mort de Louis XIV, ne dit que ces mots : *Le roi est mort*. C'était assez, il avait nommé celui qui n'était plus.

Portez ensuite vos regards sur la France, voyez l'enthousiasme des soldats, la confiance de leurs chefs, la joie du peuple, la terreur des ennemis de la royauté, et comprenez ce que c'est que le pouvoir !

On ne doit pas croire cependant que les hommes d'intrigue aient perdu l'espérance, et moins encore le désir de transiger avec les *communitarios*, et de transporter en Espagne des institutions étrangères à ses idées, à ses mœurs, à ses habitudes. Ils seconderont de toutes leurs forces la politique de l'Angleterre, occupée d'affermir la domination de ses armes et de son commerce par la domination de ses lois, et qui, ne craignant rien tant que l'union des nations continentales, cherche à les diviser par la nature même de leurs gouvernemens, et à se créer ainsi sur le midi de l'Europe un nouveau genre de suprématie. Et certes, quand on la voit ménager avec un soin si persévérant, et la révolution d'Espagne, et la révolution de Portugal, et toutes les révolutions qui éclatent chez les autres peuples, refuser constamment d'intervenir pour les étouffer, y applaudir au contraire, les encourager par ses vœux officiellement exprimés, et mettre autant d'ardeur à propager ses institutions qu'à répandre les produits de ses fabriques; il est clair qu'un puissant intérêt l'anime, et l'on a peine à concevoir que des gouvernemens sages, nous ne disons pas favorisent, mais

contemplant sans inquiétude le développement d'un système si menaçant pour la sécurité et la prospérité de l'Europe.

Après ce qui s'est passé dans la Péninsule, négocier avec les cortès ce serait négocier avec l'anarchie, l'impiété, l'athéisme; ce serait sanctionner la révolte, légitimer les proscriptions, et presque le régicide.

Qu'on y prenne garde, c'est de l'existence de la société qu'il s'agit. Il n'y aura plus de civilisation, plus de monarchie du moment où il sera établi que la rébellion a aussi des droits, que la force crée la souveraineté, et qu'elle peut, aidée du crime, changer un comité de conspirateurs en un véritable gouvernement.

Qu'est-ce que les cortès aux yeux de nos ministres? Les regardent-ils comme une réunion de simples individus sans autorité? Il est absurde de traiter avec des individus. Que peuvent-ils décider? que peuvent-ils promettre? que peuvent-ils garantir?

Les cortès sont-elles un pouvoir public et légal? Est-ce ainsi que les ministres les considèrent? Ils reconnaissent donc que la révolte peut être le fondement d'un pouvoir légal, et de plus ils reconnaissent à la fois deux pouvoirs opposés, celui du roi et celui des ennemis de la royauté.

Diront-ils que Ferdinand a légitimé, par son libre assentiment, le pouvoir des cortès? Ce serait dire que la France fait aux cortès une guerre

injuste , puisque le motif avoué de la guerre est de délivrer Ferdinand de la tyrannie des cortès.

Les ministres ne peuvent donc négocier avec cette assemblée de factieux sans se mettre en contradiction avec eux-mêmes, et sans consacrer des principes destructifs de la société.

Sur quoi d'ailleurs porterait une transaction avec les rebelles ? Voudrait-on prudemment obtenir leur aveu , ou s'aider de leur zèle pour reconstituer la monarchie qu'ils ont renversée ? Étendrait-on jusqu'en Espagne la politique des concessions ? Serait-il décidé que là aussi les révolutionnaires peuvent avoir autre chose à demander que leur pardon ? ou enfin entrerait-il dans les vues de quelques hommes de se servir d'eux pour diriger en un certain sens la restauration de la Péninsule ? Nous ne saurions le croire. Il est trop visible qu'un pareil projet échouerait infailliblement.

On le sait aujourd'hui mieux que jamais , ni l'Espagne , ni son roi n'ont besoin de conseils étrangers. Entouré de ses sujets fidèles , qui se sont si héroïquement dévoués pour le trône , Ferdinand fera , n'en doutez nullement , tout ce qu'attendent de lui les vrais Espagnols ; et pour assurer le bonheur de son peuple , inséparable de la dignité de sa couronne , rien ne l'obligera de chercher au dehors des modèles ni des leçons.

(1825.) L'histoire racontera tout ce qu'on a fait pour soutenir par l'intrigue la révolution espagnole vaincue par les armes. Ce qu'elles avaient décidé , en apparence immuablement , a été remis en question avec trop de succès dans le cabinet de quelques ministres ; et le sort de l'Espagne , au moment où nous écrivons , est encore incertain. Puisse cette belle nation , invariable dans sa foi , inflexible dans sa résistance , triompher du funeste génie qui pousse l'Europe vers de nouvelles calamités !

---

## DE L'OPPOSITION.

( 1823. )

---

**L**A société humaine , composée d'êtres imparfaits , est nécessairement soumise à des forces contraires ; ici-bas le bien et le mal se combattent perpétuellement , et l'opposition , dès-lors toujours inévitable , est souvent un devoir.

Qu'est-ce que la religion ? une grande et permanente opposition contre toutes les erreurs et tous les désordres : et le gouvernement aussi est ou doit être une grande et permanente opposition contre les doctrines et les passions qui

troublent la société : il la défend contre l'opposition de tout ce qui se révolte contre ses lois.

Il y a donc deux oppositions, l'une du bien, l'autre du mal ; et, selon que celle-ci ou celle-là prévaut, l'État est tranquille ou agité, les peuples sont heureux, ou parcourent ce long cercle de calamités et de crimes qu'on appelle révolution.

En 1789, une opposition violente et préparée de loin s'éleva contre la religion et la royauté ; elle prévalut, le trône s'écroula ; il entraîna dans sa chute les institutions, les lois, la société entière.

La Vendée avait opposé, avec plus de gloire que de succès, son héroïsme aux fureurs de la Convention ; il se forma dans la Convention même une opposition contre les dictateurs du meurtre. Peu s'en fallut plus tard qu'une opposition monarchique, dont la force principale résidait dans les journaux, ne renversât le Directoire. Les chefs manquèrent de résolution, ils se laissèrent prévenir. Comme il arrive souvent, tout fut perdu faute d'une tête et d'un bras.

Un homme décidé fit ce que n'avaient pu faire des milliers d'hommes sans volonté. Buonaparte monta d'un pied fermé sur les débris amoncelés par la révolution. Il dit, La France est à moi, et on le crut, parcequ'on croit toujours la force qui ne doute pas d'elle-même.

Il voulut ôter aux partis l'espérance de le renverser, et il y parvint. Il y eut des conspira-

tions contre sa personne, et jusqu'à l'époque de ses désastres, aucune contre son pouvoir. Sous le despotisme impérial, l'opposition se retira au fond des âmes : elle éclata enfin en 1814, lorsqu'après une suite d'événemens au-dessus de toute prévoyance, l'Europe eut brisé nos fers et les siens.

Le retour des Bourbons fut célébré par la joie des peuples ; ce fut comme la fête de la civilisation. Ils nous ramenaient le bonheur, ils nous ramenaient l'ordre ; et l'ordre, on le sentait alors, est la véritable gloire des nations.

Trop de confiance et trop d'oubli détruisirent en peu de momens cette félicité qui s'était montrée dans l'avenir aux yeux des Français. Le pouvoir ne se relâche jamais sans danger ; qu'est-ce donc quand il semble s'abandonner lui-même ? Une opposition nouvelle commença contre les Bourbons ; ses progrès furent rapides ; elle ne trouva nulle part d'obstacles réels, parcequ'elle ne rencontra nulle part la puissance. Tout sommeillait autour du trône ; personne n'agit. On sait le reste. Buonaparte revient, traverse la France, apparaît aux Tuileries comme l'ombre du passé, et va terminer à Waterloo ses destinées étonnantes.

Tout ce qu'il y avait de caché dans les cœurs s'était manifesté pendant les cent-jours. La tâche du pouvoir devenait alors facile ; il connaissait ses amis et ses ennemis ; s'entourer des uns pour



contenir les autres , substituer les maximes et les institutions monarchiques aux institutions et aux maximes de la révolution , c'était le seul parti qui parût , nous ne disons pas sage , mais possible. Le ministère embrassa un parti différent ; au lieu de s'appuyer sur la France fidèle , il imagina , dans un pays où il n'existait que deux intérêts et deux opinions , de ne s'attacher à aucune et de les combattre toutes deux. Il se plaça entre l'opposition des adversaires du trône et l'opposition de ses défenseurs , entre la révolution et la monarchie , se privant ainsi de toute force véritable , et ne se soutenant que par la ruse , le mensonge et la corruption.

L'histoire ne fournit aucun autre exemple d'un pareil excès d'aveuglement ; on ne conduit pas un peuple en s'isolant de lui ; et il n'est point de gouvernement qui pût subsister dans cette position indécise. Le gouvernement n'est pas un modérateur entre l'anarchie et la société ; il est établi pour procurer le triomphe décisif du bien , et non pour protéger la lutte entre le bien et le mal.

On n'a point oublié les efforts généreux des royalistes pour arrêter ce système funeste. *Le Conservateur* éclaira l'Europe sur ses conséquences , et peu de personnes auraient pu prévoir à cette époque que , parmi les hommes qui l'attaquaient avec tant de courage et de talent , il s'en trouverait qui , parvenus à la tête des

affaires , sembleraient avoir pris l'engagement de le perpétuer. C'est pourtant ce que nous avons vu ; car on ne saurait se dissimuler que le système du ministère actuel n'est que la continuation , le développement du système que les royalistes ont combattu pendant sept ans.

Nous n'examinerons point les causes qui ont entraîné si loin de leurs principes des hommes qui avaient mérité l'estime des Français attachés au trône et à la religion. Nous ne voulons ici qu'établir un fait , le changement survenu , non sans doute dans leurs sentimens , mais dans leurs maximes publiques , depuis qu'ils sont arrivés au pouvoir. Ont-ils fait ce qu'ils ont tant répété qu'il fallait faire ? Leur conduite présente est-elle conforme à leurs anciens discours ? Personne ne répondra affirmativement à ces questions , et eux-mêmes ils ne l'oseraient pas.

Mais si leur système politique est fondamentalement le même système que les royalistes ont attaqué si long-temps , dont ils ont prédit les suites désastreuses , comment s'étonnerait-on que des royalistes , invariables dans leurs jugemens et dans leurs opinions , redisent aujourd'hui ce qu'ils ont toujours dit , combattent ce qu'ils ont toujours combattu , conservent une persuasion qui était naguère celle de tous les amis de l'ordre et de la monarchie , celle des ministres eux-mêmes , et continuent l'opposition commencée par ceux-ci ? Est-ce des hommes ou des choses

qu'il s'agit? N'avions-nous pour but que de porter tel ou tel homme au ministère, ou voulions-nous sauver la royauté des périls qui l'entourent? Ne nous est-il plus permis de penser maintenant ce que nous pensions, ce que tout le monde pensait sous le ministère précédent? Ne peut-on répéter les paroles des ministres, soutenir les principes qu'ils ont soutenus, les presser d'entrer dans la voie qu'ils ont déclaré être la seule voie de salut, sans courir le risque d'être représenté comme leur ennemi personnel?

Est-on l'ennemi personnel d'un homme en place parcequ'on lui dit : Vous vous égarez, vous compromettez l'existence de l'État, vous lui préparez un avenir terrible; et, à cet égard, nous en appelons à votre autorité même : c'est elle que nous vous opposons; ne nous croyez point, ne nous écoutez point, si nos avis vous sont importuns; mais au moins ne nous refusez pas de vous écouter, de vous croire vous-même. Nous n'avons contre vous aucun sentiment d'amertume; vous nous trouverez toujours prêts à vous défendre, à vous applaudir, toutes les fois que nous aussi nous vous retrouverons semblable à vous-même, semblable à ce que vous étiez, lorsque, proclamant les maximes immuables sur lesquelles repose l'ordre social, nous signalions de concert les vices du système qui est malheureusement devenu le vôtre.

Point de milieu : ou vous avez eu tort de tenir

le langage que nous tenons aujourd'hui, ou vous avez tort de nous le reprocher. La vérité ne change point : qui a changé de nous ou de vous ?

Et quelle autre pensée que celle du devoir pourrait, dans ces temps difficiles, déterminer des chrétiens à remplir la fonction pénible d'avertir le pouvoir de ses erreurs, et de dissiper les illusions dangereuses dont il se flatte ? Ce n'est pas là, que nous sachions, le chemin de la faveur. On peut s'attacher à un parti dans des vues d'intérêt ; mais la religion et la royauté sont-elles des partis ? La vérité est-elle un parti ? Et que promet-elle à ses défenseurs ? Tandis que les méchants l'attaquent sans relâche, les bons, fatigués de combattre, n'aspirent qu'au repos, et s'irritent contre tout ce qui trouble leur fausse sécurité. Ils se familiarisent peu à peu avec le mal ; ils tâchent de se persuader qu'il est inévitable ; et, désespérant de sauver l'ordre, ils cherchent à se faire une demeure commode et tranquille dans ses ruines.

Pendant les discordes qui préparèrent les derniers destins de la république, on vit des Romains, effrayés des devoirs qui leur étaient imposés, abandonner l'empire aux factieux ; et retirés au fond de leurs palais, s'environner de l'oubli comme d'un rempart contre l'avenir. Mais l'avenir est tel qu'on se le fait. Un soldat, un simple esclave, en leur apportant l'ordre de mourir, apprenait à ces lâches Romains que Marius ou Sylla, Antoine ou Octave, avait triomphé.

— Qu'on ne s'y trompe pas : la question, qui agite la société, n'est pas de savoir quel est l'homme qui occupera telle ou telle place, mais qui l'emportera de l'athéisme ou de la religion, de l'anarchie ou de la royauté. Dans cette guerre décisive, le pouvoir jusqu'à ce jour semble être resté neutre ; et c'est remplir un devoir que de lui rappeler les siens.

Quant à ceux qui jugeraient inutile une opposition grave et de bonne foi, nous leur répondrons d'abord par l'exemple du *Conservateur*, qui seul arrêta le progrès de la conspiration libérale ; et enfin nous leur dirons : Croyez-vous que sans l'opposition des journaux et sans l'influence qu'elle a eue sur l'opinion publique, la guerre contre la révolution d'Espagne, reconnue maintenant nécessaire par les ministres mêmes, aurait été résolue ? Si on répond que oui, on accuse le ministère qui l'a différée si long-temps, qui a si long-temps employé toutes les ressources de sa position pour diriger l'opinion dans un autre sens, et pour demeurer inactif. Si on répond que non, l'on avoue que les journaux ont sauvé la France.

---

---

## DE LA TOLÉRANCE.

( 1823. )

---

DEPUIS que la révolution d'Espagne penche vers son déclin , les feuilles libérales sont remplies de vagues déclamations sur la tolérance ; elles réclament vivement en faveur des émigrés révolutionnaires une protection qu'elles s'indignaient qu'on accordât aux émigrés royalistes. « Ne nous » est-il pas permis , disent-elles , de gémir en » voyant que les lois de notre Europe, si fière » de sa civilisation , ne protègent pas suffisam- » ment ceux qui l'habitent ; qu'elle n'offre pas » un abri aux victimes des tempêtes qui l'agi- » tent , et que les partisans de la réforme po- » litique ne trouvent pas même dans les mon- » tagnes de la Suisse et dans les marais de la » Hollande l'asile qu'on n'y refusait pas aux par- » tisans de la réforme religieuse (1) ? » Ainsi la justice divine se manifeste tôt ou tard , et le monde reconnaît la main qui le gouverne. Lorsque les hommes de désordre ont bouleversé la société, renversé les trônes, aboli les lois, exilé,

---

(1) *Constitutionnel* du 16 juillet.

proscrit tout ce qui s'opposait à leur fureur, il arrive un moment où eux aussi ils ont besoin de pitié. Dieu ne la refuse jamais au repentir; mais l'homme, faible et misérable, la doit même au simple malheur; l'infortune, quelle qu'en soit la cause, est sacrée pour lui. Autres sont néanmoins, en plusieurs circonstances, les devoirs de l'autorité publique chargée de maintenir l'ordre général; elle serait coupable si elle permettait de l'attaquer impunément; elle détruirait *la civilisation* dans son principe; nul État ne pourrait subsister: livré sans défense aux *partisans de la réforme politique*, le pouvoir deviendrait le jouet de toutes les ambitions; les droits, les propriétés, la vie des sujets fidèles seraient perpétuellement à la discrétion des *réformateurs*? et c'est aussi pousser trop loin l'audace de l'absurdité, que de se plaindre *des lois de notre Europe, qui ne protègent pas suffisamment* ceux qui s'efforcent de les renverser.

Il y a, dans tout ce que les révolutionnaires disent aux peuples, un mépris inexprimable pour la raison de l'homme. On est quelquefois surpris de la hardiesse avec laquelle ils présentent comme d'incontestables vérités les plus ridicules extravagances. Mais ils savent que ce sont les passions qui les écoutent, et qu'on peut tout faire croire aux passions.

Le même journal, dont nous venons de citer quelques phrases, s'écrie à propos d'une lettre

publiée à Londres par l'ambassadeur persan :  
« Quel contraste nous offre aujourd'hui le monde  
» politique ! les procriptions dans l'Europe civi-  
» lisée, la tolérance dans l'Asie encore barbare...  
» A Madrid , on ose écrire que la religion de  
» Jésus-Christ est intolérante, des voix fanatiques  
» invoquent le rétablissement de l'inquisition ; à  
» Ispahan , un prince de la secte d'Ali proclame  
» qu'il respectera la liberté de tous les cultes  
» et de toutes les croyances. Au centre des con-  
» naissances, de l'instruction, on invoque l'igno-  
» rance, on met un embargo sur tous les livres,  
» et dans le fond de l'Asie un gouvernement  
» reconnaît que la propagation des lumières est  
» un bienfait pour les peuples ; enfin , dans no-  
» tre Europe libre , au nom d'une religion qui  
» protège l'opprimé , et qui ne reconnaît entre  
» le riche et le pauvre , entre le puissant et le  
» faible , d'autre distinction que celle des ver-  
» tus, on poursuit comme criminel jusqu'au nom  
» de ces idées libérales dont le germe se trouve  
» dans tous les livres saints. »

Que la révolution soit le développement d'une  
*germe qui se trouve dans tous les livres saints*,  
c'est en vérité ce qu'on persuadera difficilement  
à *notre Europe* ; il faudra que *les lumières* fas-  
sent encore beaucoup de progrès avant qu'elle  
comprenne comment les lois de la Convention,  
du Directoire et de l'Empire, voire même les  
lois des Cortès, ne sont qu'un commentaire de



l'Évangile. Tous les hommes, riches et pauvres, faibles et puissans, sont égaux devant Dieu; qui en doute? S'ensuit-il qu'il n'existe entre eux *d'autre distinction sociale que celle des vertus?* Jean de Leyde et ses disciples entendaient, il est vrai, l'Évangile de la même manière que les libéraux de notre temps; mais il est vrai aussi que cette manière *savante* de l'entendre produisit des maux sans nombre, et couvrit l'Allemagne de ruines et de sang.

L'écrivain qui prêche ces étranges maximes reproche aux Espagnols leur inquisition. Nous *n'invoquons* pas son rétablissement en Espagne, car nous ignorons s'il serait utile; mais nous *osons dire* que c'eût été un grand bonheur pour la Westphalie qu'elle y eût existé à l'époque où les anabaptistes interprétaient l'Écriture-Sainte comme l'interprètent aujourd'hui les propagateurs des *idées libérales et les partisans de la réforme politique*. Les mots ne changent point la nature des choses, et la société a le droit de se défendre contre tout ce qui l'attaque. Lorsqu'on trouble la paix publique et qu'on soulève les peuples avec des doctrines, ces doctrines ne sont plus de simples opinions, mais des crimes; et il serait singulier qu'il y eût des crimes que le souverain ne pût justement réprimer et punir.

Au fond, ce que demandent les libéraux, c'est qu'on reconnaisse à leur profit, sous le nom de liberté, un droit universel de révolte; ce qui

les oblige à renverser toutes les notions reçues, et les place dès-lors en opposition perpétuelle avec le sens commun. Arrive-t-il qu'à *Madrid* l'on écrive ce qu'on n'a cessé de dire et de redire dans le monde entier depuis dix-huit siècles, ce qui se trouve textuellement dans vingt endroits de l'Évangile (1), en un mot, que la religion de Jésus-Christ est intolérante, aussitôt ils poussent des cris d'étonnement et d'indignation, comme si l'on avait avancé une proposition nouvelle, extravagante, ou proféré quelque blasphème. Est-ce que la religion n'est pas une loi? Est-ce que toute loi n'est pas essentiellement intolérante? Conçoit-on qu'elle tolère la violation de ses défenses ou de ses commandemens? Est-il possible d'imaginer une contradiction plus absurde? A moins d'être dans l'état où les *Tablettes universelles* avouent que les protestans sont tombés en France, c'est-à-dire dans une indifférence presque égale à celle des incroyables, il faut bien admettre que la religion chrétienne a Dieu pour auteur, qu'elle est fondée sur une révélation qui oblige à croire certaines vérités, à se soumettre à certains préceptes; et si le christianisme tolérait l'infraction de ces préceptes, la négation de ces vérités, le christianisme évidemment n'imposerait aucuns devoirs; l'homme

---

(1) *Qui crediderit, et baptizatus fuerit, salvus erit: qui verò non crediderit, condemnabitur.* Marc. xvi, 16.

serait libre de se faire sa religion ou ses dogmes, sa morale, son culte, selon ses pensées et selon ses désirs; en d'autres termes, tous les cultes, toutes les morales, tous les dogmes, toutes les vérités et toutes les erreurs, tous les crimes et toutes les vertus, seraient indifférens à Dieu; proposition qui n'est, dans la réalité, qu'une énonciation rigoureuse de l'athéisme.

La tolérance dogmatique, ou, si l'on aime mieux l'appeler ainsi, la tolérance philosophique, en détruisant la notion de la loi, détruit encore la raison même, puisqu'elle anéantit la distinction entre le vrai et le faux, ou qu'elle suppose au moins l'impossibilité de les discerner l'un de l'autre. Aussi, en ce sens, la tolérance n'existe-t-elle nulle part; ce n'est, sous un autre nom, que le scepticisme absolu, ou la mort de l'intelligence. Partout où il y a vie, il y a croyance, et toute croyance exclut les croyances opposées: Cela est vrai universellement, et dans les sciences comme dans la religion. La géométrie n'est pas moins intolérante que le christianisme. *Osez écrire* que les lois de Kepler et le système de Copernic ne sont que des rêveries, vous verrez comment l'Académie des sciences tolérera vos opinions astronomiques. En toutes choses, le doute seul est tolérant, parcequ'il ignore, et quiconque établit, en matière de religion, la tolérance dogmatique, déclare la religion douteuse: il déclare qu'on ne sait ce qui est vrai ou faux dans

les croyances, ni par conséquent ce qui est bien ou mal dans les actions; il pose un principe qui ne tend à rien moins qu'à l'entière destruction de toute société parmi les hommes.

Considérez en effet, dans ses applications, la doctrine de la tolérance telle que nous l'a léguée la philosophie du dernier siècle. A quoi a-t-elle servi, qu'à autoriser toutes les erreurs et à justifier tous les crimes? A la place des droits, qui supposent un ordre immuable de vérités certaines, on a eu des institutions changeantes, fondées sur des opinions mobiles, des religions et même un Dieu *de fait*, qui n'était que l'homme présenté par l'athéisme à l'adoration de l'homme; des gouvernemens *de fait*, c'est-à-dire le despotisme et l'anarchie; une justice *de fait*, c'est-à-dire l'intérêt du plus fort garanti par les prisons, la déportation et les échafauds; on a eu enfin une morale *de fait* promulguée dans les décrets qui accordaient aux *filles-mères* des pensions, à titre de récompense et d'encouragement

La tolérance dogmatique une fois admise, nous défions que l'on condamne, que l'on blâme même sans se contredire aucun de ces épouvantables excès. La tolérance des opinions entraîne celle des conséquences des opinions. Si chacun peut légitimement croire ce qu'il veut, il peut légitimement agir d'après ce qu'il croit; et c'est de ce principe que partent, au moins implicitement, les libéraux pour justifier les artisans de révo-

lution lorsqu'ils réussissent , ou pour réclamer en leur faveur l'impunité , lorsqu'ils échouent dans leurs entreprises.

C'est grand'pitié quand de pareilles maximes viennent à se répandre chez un peuple , quand le lien des esprits étant rompu , la pensée de chaque homme est sa seule vérité , et sa volonté sa seule loi. D'une tolérance absolue , qui n'existe jamais qu'en théorie , sort bientôt une tyrannie absolue , soit qu'elle s'exerce au nom d'un seul ou au nom de la multitude. Alors il se fait un silence profond , et l'on n'entend plus , dans ce silence , que les sons terribles de la voix qui annonce aux nations leur fin : *Finis super te !*

Nous connaissons trop bien nos adversaires pour n'être pas assurés d'avance que , dénaturant nos paroles et nos intentions , et confondant , à dessein , peut-être , les choses les plus diverses , ils nous accuseront d'exciter le pouvoir aux persécutions. Cependant , depuis dix-huit siècles que le christianisme subsiste , on connaît mieux , ce me semble , les persécutions qu'il a souffertes que celles qu'il a exercées. L'esprit de la religion catholique et ses lois sont ce qu'il y a au monde de plus opposé à la violence , précisément parceque la religion catholique est , comme religion , essentiellement intolérante. Mais , pour qu'on ne se trompe pas sur notre pensée , et ne fuyant d'ailleurs aucune discussion franche , nous traiterons , dans un second article , de la

tolérance *civile*, très-différente de celle que nous avons appelée *dogmatique* ou *philosophique*.

Nous avons fait voir que la tolérance *dogmatique* en matière de religion, et même en tout ce qui peut être l'objet des croyances des hommes, supposait nécessairement qu'il n'existe rien de vrai ni de faux, rien d'essentiellement juste ou injuste, ou qu'il est impossible de discerner l'un de l'autre; d'où il suit que tolérer *dogmatiquement* toutes les opinions, c'est se déclarer sceptique, c'est abjurer toutes les vérités et tous les devoirs. Aussi la doctrine de la tolérance, prêchée avec tant de chaleur dans le dix-huitième siècle, ne fut-elle soutenue que pour favoriser les progrès d'une philosophie dont le doute est l'essence, et qui tendait à renverser les bases de l'ordre social. Avant d'effectuer la révolution que l'on méditait dès-lors, on essayait de la légitimer; les novateurs préparaient la liberté d'agir par *la liberté de penser*.

Cette expression, devenue une espèce de cri de guerre philosophique, offre un double sens, comme la plupart des mots avec lesquels on abuse le peuple, et le peuple des gens instruits aussi-bien que le peuple ignorant. Prise à la lettre, elle n'est qu'une sottise. La pensée, par sa nature, est pleinement libre. Nulle puissance humaine ne peut empêcher qui que ce soit de penser ce qu'il veut; nos actes intérieurs ne sont soumis à aucune contrainte, et, réclamer la li-

berté de penser est, ainsi que l'observe M. de Bonald, un peu plus ridicule que si on réclamait la liberté de la circulation du sang. N'importe ; il n'est pas nécessaire que les hommes s'entendent lorsqu'on les met en mouvement pour détruire, et ce n'est pas avec le bon sens qu'on trouble le monde.

Mais ceux qui les premiers demandèrent qu'il fût permis de penser librement savaient que, par une interprétation moins absurde à certains égards, et plus dangereuse sous d'autres rapports, la liberté de *penser* se confondrait bientôt, dans l'esprit de leurs disciples, avec la liberté de *parler*, d'enseigner ou de propager les opinions qu'ils avaient à cœur de répandre ; et c'est à ce genre de liberté qu'ils aspiraient en réclamant la *tolérance civile*.

Rousseau lui-même avoue qu'elle doit avoir des bornes ; il ne veut pas qu'on tolère ceux qui rejettent les dogmes qu'il regarde comme le fondement de la société (1), et il est clair, en

---

(1) « Les sujets ne doivent compte au souverain de leurs » opinions qu'autant que ces opinions importent à la com- » munauté. Or il importe bien à l'État que chaque citoyen » ait une religion qui lui fasse aimer ses devoirs ; mais les » dogmes de cette religion n'intéressent ni l'État ni ses mem- » bres qu'autant que ces dogmes se rapportent à la morale » et aux devoirs que celui qui la professe est tenu de rem- » plir envers autrui... Il y a donc une profession de foi pu- » rement civile, dont il appartient au souverain de fixer les

effet , que la société ne peut tolérer les doctrines qui rendraient son existence impossible, ou qui seraient incompatibles avec l'ordre public. Et , pour l'observer en passant, il résulte de là qu'il faut un juge des doctrines, un juge légal, indépendant, infaillible même, afin de ne pas tomber dans un arbitraire insupportable, dans les persécutions du despotisme ou de l'anarchie.

Qu'il y ait des délits spirituels, on ne peut le nier : c'est un fait universellement reconnu, et partout on punit cette sorte de délits. Si quelqu'un prêchait des maximes subversives de la morale, par exemple la légitimité du vol, du meurtre, etc., pense-t-on qu'il existe au monde un gouvernement qui le tolérât ? Corrompre les croyances, c'est corrompre les mœurs ; et l'esprit qui s'égare est sur la route du crime. Quand la raison ne nous l'apprendrait pas, cela serait encore prouvé par l'expérience de tous les temps.

---

» articles, non pas précisément comme dogmes de religion,  
 » mais comme sentimens de sociabilité, sans lesquels il est  
 » impossible d'être bon citoyen ni sujet fidèle. Sans pouvoir  
 » obliger personne à les croire, il peut bannir de l'État qui-  
 » conque ne les croit pas ; il peut le bannir, non comme  
 » impie, mais comme insociable, comme incapable d'aimer  
 » sincèrement les lois, la justice, et d'immoler au besoin sa  
 » vie à son devoir. Que si quelqu'un, après avoir reconnu  
 » publiquement ces mêmes dogmes, se conduit comme ne les  
 » croyant pas, qu'il soit puni de mort ; il a commis le plus  
 » grand des crimes, il a menti devant les lois. » *Contrat*  
*social*, liv. IV, ch. VIII.



La société spirituelle , juge naturel des délits qui se commettent dans son sein ou de la violation de ses lois , n'inflige que des peines spirituelles ; là se borne sa juridiction propre , et jamais l'Église n'en exerça d'autre. Si l'Inquisition , dont on fait tant de bruit , prononçait des peines corporelles , et quelquefois la peine capitale , c'est que l'Inquisition , dans laquelle le clergé n'intervenait que pour constater le délit spirituel , était essentiellement un tribunal politique qui punissait , en cette qualité , selon les lois de la société politique ; et peut-être aurait-on dû , pour être juste , observer que l'intervention de l'Église était toute en faveur du coupable , puisqu'il lui suffisait d'avouer sa faute pour éviter le châtement , ce qui n'existe ni ne peut exister dans aucun tribunal purement civil.

Assez d'autres ont fait remarquer ce qu'on veut néanmoins oublier toujours , que l'Espagne est redevable au tribunal de l'Inquisition d'avoir échappé aux calamités horribles des guerres de religion , qui désolèrent le reste de l'Europe pendant près de deux siècles. Elle lui dut la paix intérieure , et c'est bien quelque chose. Au surplus , nous ne prétendons pas que l'Inquisition soit entièrement exempte de reproche , que sa sévérité n'ait pas été quelquefois excessive , quoiqu'il soit peut-être difficile de déterminer exactement la juste mesure de rigueur et de clémence que pouvaient exiger ou permettre l'intérêt du

pays , sa législation , les mœurs et le caractère national. Et après tout , il ne sera pas fort étonnant qu'on retrouve dans une institution humaine les erreurs et les faiblesses de l'humanité (1).

Au lieu de se laisser imposer par un nom , ce qui est le propre des esprits étroits , il serait plus raisonnable de reconnaître qu'il y a dans toute société un ordre religieux , un ordre moral , un ordre politique , et que par conséquent les délits contre la religion , la morale et le gouvernement ne sauraient être tolérés dans aucune société , sans quoi la société consentirait à sa propre destruction. Aussi , tous les peuples ont-ils puni les propagateurs des opinions opposées aux croyances publiques , et qu'ils jugeaient funestes à la tranquillité de l'État. On connaît , à cet égard , la sévérité des républiques mêmes. Combien de fois le sénat romain ne se forma-t-il pas en tribunal d'inquisition contre les philosophes et contre les sectateurs des cultes étrangers ? La question n'est pas de savoir si les tribunaux chargés de réprimer les délits spirituels ne se trompèrent jamais dans l'application du principe auquel ils devaient leur existence , s'ils ne proscrivirent jamais que les doctrines réellement condamnables , mais s'il a existé partout de semblables tribunaux , quelle

---

(1) Voyez sur l'Inquisition les *Lettres à un gentilhomme russe* , par M. le comte de Maistre.

qu'en fût la forme. Or, qu'on nomme un pays où l'impiété, le blasphème, le sacrilège ne soient pas regardés comme des crimes, où l'on permette d'attaquer le pouvoir et d'exciter à la révolte contre les lois?

L'Église, en condamnant les opinions de Calvin, déclara que c'étaient des erreurs contraires à la religion catholique, qui était en France la religion de l'État : voilà l'intolérance *dogmatique*, et la borne de l'autorité spirituelle. Le pouvoir séculier, jugeant ensuite ces mêmes erreurs politiquement dangereuses, interdit sous des peines très-graves l'exercice de la religion prétendue réformée : voilà l'intolérance *civile* ; et quand on connaît l'esprit démocratique du calvinisme ; quand on se rappelle que ses sectateurs avaient formé le projet de diviser le royaume en cercles et d'y établir le gouvernement républicain ; lorsqu'on lit dans les mémoires du temps les plus authentiques, que les principaux chefs calvinistes disaient hautement dans la chambre du jeune roi François II : *Nous donnerons le fouet à cet enfant, et nous l'enverrons apprendre un métier pour gagner sa vie*, on est peu surpris que les souverains de la plus ancienne monarchie de l'Europe n'aient pas voulu consentir à se laisser donner le fouet par quelques sectaires, et se soient opposés à ce qu'on changeât leur royaume en république.

D'un autre côté, partout où la réforme triom-

pha, elle fit supporter à l'ancienne Église et même aux sectes protestantes séparées de celle qui avait prévalu dans chaque pays, tout le poids de l'intolérance civile. Qui ne connaît les lois pénales de la Suède, du Danemarck, de l'Angleterre, de Genève et des Provinces-Unies, contre les catholiques ? Si la vingtième partie des persécutions ordonnées par ces lois l'avaient été par les lois d'un état catholique, trouverait-on des termes assez forts pour exprimer l'horreur qu'elles inspireraient ?

Fille du protestantisme, la philosophie hérita du sombre génie de son père. Au nom de la tolérance, elle proscrivit la royauté et ses défenseurs, la religion et ses ministres; elle proscrivit Dieu même. Alors sur les murailles de nos cités, muettes de terreurs, et sur le frontispice des temples profanés, on lut, en caractères sanglans : *Liberté ! égalité ! fraternité*, OU LA MORT !

Mais, sans aller chercher des exemples hors du libéralisme actuel, quelle est donc sa tolérance pour les doctrines opposées aux siennes ? Lisez les journaux qui sont ses organes, et voyez comme on y traite les partisans de l'ordre légitime dans tous les états, d'un ordre religieux et politique qui, après tout, a pour lui une possession de tant de siècles. Et quand les révolutionnaires espagnols, sans procès, sans forme légale, ou plutôt en violant toutes les formes et toutes

les lois, emprisonnent, dépouillent de leurs biens, et massacrent les Espagnols fidèles, quand, pour ranimer la rébellion et sauver l'anarchie, ils annoncent dans leurs atroces proclamations (1), que « toute personne agissant directement ou indirectement contre le système constitutionnel, ou propageant des idées subversives de ce système, et tendant à le changer, sera punie de la peine capitale; » que disent nos mielleux prédicateurs de tolérance, ces hommes si doux qui frémissent au seul nom d'inquisition? Ils justifient, ils approuvent hautement ces *mesures énergiques*, comme ils les appellent. Tout ce qu'ils croient utile au succès de leur cause est juste, est sacré pour eux : l'unique crime c'est de la combattre.

Or, nous le demandons à quiconque n'est pas aveuglé par la prévention, si les royalistes et les chrétiens d'Espagne, c'est-à-dire l'immense majorité du peuple espagnol, réclamaient à leur tour, non pas le droit d'user de représailles, mais l'érection d'un tribunal chargé de protéger légalement leur foi, leurs propriétés, leurs vies, qu'y aurait-il donc en cela de si extraordinaire? En vertu de quel *privilège* les ennemis de Dieu et des Rois pourraient-ils renverser les institutions établies, incendier, piller, égor-

---

(1) Voyez la proclamation de Quiroga, dans *le Drapeau blanc* du 24 juillet 1823.

ger, sans qu'il fût permis de se défendre contre eux ? Suffit-il d'attaquer l'état et la religion pour devenir inviolable ? Est-ce là ce qu'on prétend ? Il y a eu certes assez et trop de déclamations ; qu'on s'explique enfin nettement, qu'on nous dise depuis quand la société est privée du droit ou dispensée du devoir de veiller à sa conservation et à celle de ses membres ; depuis quand l'ordre n'est que les intérêts des révolutionnaires, et la justice que leurs passions.

Il est temps de repousser, avec le mépris et l'indignation qu'elles doivent inspirer aux âmes honnêtes, ces funestes théories du crime, qui sont elles-mêmes des crimes. Nous ne provoquons point les rigueurs de l'autorité, nulle pensée n'est plus loin de nous. Qui le sait mieux que le chrétien ? Tout homme a besoin de clémence, et notre joie serait que le pardon fût partout près du repentir. Mais, lorsqu'au lieu d'accepter ce pardon, on le repoussera comme un outrage, lorsqu'avec l'insolente opiniâtreté de l'erreur qui se croit assez forte pour établir sa domination sur les ruines des éternelles maximes qui régissent et conservent la société, on voudra légitimer la révolte et créer un droit des forfaits, nous ne cesserons d'opposer à ce droit monstrueux les droits immuables de la justice, et l'invincible puissance de la vérité.

---

## DU DEVOIR

DANS LES TEMPS ACTUELS.

---

Super muros tuos Jerusalem constitui custodes,  
totâ die et totâ nocte in perpetuum non  
tacebunt. Qui reminiscimini Domini, ne ta-  
ceatis et ne detis ei silentium, donec stabiliat,  
et donec ponat Jerusalem laudem in terrâ.

(ISAÏE, LXII, 6 et 7.)

( 1823. )

TOUTES les fois que de grands intérêts, principalement de l'ordre spirituel, sont attaqués et défendus ; lorsqu'on dispute aux hommes leurs croyances, la règle de leurs pensées et de leurs actions, en un mot, les vérités dont se nourrissait leur intelligence, et leur conscience même, une prodigieuse agitation règne dans la société. Des partis se forment, il s'établit une guerre terrible au sein des peuples ; et ce n'est pas seulement un combat de doctrines, car les doctrines ne peuvent être ébranlées que tout ne s'ébranle, institutions, lois, mœurs. Dans ces crises effrayantes, il ne manque jamais de se trouver un certain nombre de ces *gens d'entre-deux* dont parle

Pascal, indécis par timidité, indulgens par calcul, qui ne savent ni ce qu'ils pensent, ni ce qu'ils veulent, parcequ'ils n'ont pas la moindre idée de ce qu'on doit penser et vouloir. La faiblesse de leur caractère et le peu d'étendue de leur esprit les inclinent à croire qu'en toute contestation la sagesse consiste à se tenir également éloigné des opinions et des prétentions opposées, et que toute lutte, quel qu'en soit l'objet, doit se terminer par des concessions mutuelles ; ce qui suppose qu'on ne dispute jamais que des choses arbitraires, ou dont l'homme, en tout cas, a le droit de disposer comme il lui plaît.

Cette sorte de gens, la plus dangereuse peut-être quand il lui arrive d'être en pouvoir dans les temps difficiles, ne sert qu'à conduire avec moins de bruit les nations à leur ruine. Elle ne détruit pas, mais elle laisse détruire ; elle ne fonde rien, mais elle empêche de rien fonder et de rien réparer. Essentiellement inerte, ce qu'elle craint surtout, c'est l'action, parcequ'il n'y a point d'action sans résistance. Elle a peur du mouvement, peur de la force, peur de la vie ; et, cherchant un repos qui n'existe point, ou qui n'existe que dans le tombeau, elle ne veut pour doctrine que l'indifférence, pour ordre que ce qui est, le mal comme le bien ; pour justice qu'une égale protection de ce bien et de ce mal, pour paix que le silence.

Et qu'on ne s'étonne point de l'ascendant que



cette espèce d'hommes parvient quelquefois à obtenir dans la société. Lorsqu'un peuple, après de grands désastres, tarde à rentrer dans les voies d'où il était sorti, il perd peu à peu l'espérance, et jusqu'au souvenir d'un état meilleur. Le succès des méchants encourage leur audace et fait illusion sur leurs principes mêmes. Les bons, toujours sacrifiés, se lassent de combattre inutilement, et saisissent avec joie le premier prétexte qui leur est offert d'abandonner, sans trop de honte, une cause long-temps malheureuse. L'intérêt personnel multiplie les défections. Toutes les passions viles se réveillent. Les uns supputent ce que peut valoir ce qui leur reste d'honneur et de conscience ; les autres s'endorment entre les débris de l'édifice social renversé, et s'irritent quand on essaie de les tirer de leur sommeil.

Ainsi tout va se corrompant : la raison publique s'affaiblit, les cœurs se dégradent ; on s'étourdit sur le présent, on oublie l'avenir, et néanmoins il reste au fond des âmes une inquiétude vague et comme un sinistre pressentiment. Seuls tranquilles et inébranlables, les chrétiens trouvent dans leur doctrine, et l'explication de ce qu'ils voient, et la consolation de ce qu'ils craignent, et la garantie de ce qu'ils espèrent. Trop éclairés sur les causes et la gravité du mal pour s'imaginer, à l'exemple de quelques hommes aveuglés, qu'on rétablira l'ordre, et qu'on

sauvera le monde par les chétives combinaisons d'une politique aussi fausse qu'étroite, par des pactes avec les passions, les opinions, les intérêts, et le crime même, ils n'attendent de tout cela que de plus grandes calamités, mais ils les attendent sans trouble; car ils savent que leur vraie patrie, la société religieuse dont ils sont membres, subsistera au milieu de ces vastes bouleversemens, et demeurera éternellement stable au milieu de ces ruines: ils savent que sa beauté ne sera que plus éclatante par le contraste des sociétés difformes qui naîtront incessamment et se dissoudront autour d'elle; ils savent enfin que le désordre, parvenu au terme fixé, y rencontrera la barrière qu'il lui est défendu de franchir. Alors finira le règne de l'homme, et commencera le règne de Dieu; *et tempus omnis rei tunc erit.*

Soutenus par ces hautes pensées de la foi, les chrétiens ne se laissent ni séduire par les vaines espérances que les hommes mettent dans d'autres hommes, ni intimider par les revers, ni déconcerter par les obstacles que la violence ou la ruse ne cesse de leur opposer. Quand viendra le jour du triomphe, ils ne seront plus peut-être; mais qu'importe? Vaincre, ce n'est pas ce que Dieu leur commande; leur devoir est de combattre, voilà tout. Malheur à ceux qui, las de ce sacré combat, transigent avec le mal, ou dont les lâches désirs sont satisfaits pleinement

par quelques heures de repos ! Malheur à ceux qui disent : *la paix, la paix, lorsqu'il n'y a point de paix* (1).

Et n'est-ce pas là ce que nous entendons ? Cette *parole de mensonge* ne frappe-t-elle pas à chaque instant notre oreille ? La France, il y a peu d'années, retentissait d'un autre cri ; de toutes parts s'élevaient des voix courageuses pour signaler les vices des institutions, les abus du gouvernement, et pour en demander la réforme. Des hommes du plus haut rang, et revêtus des plus hautes fonctions, ne crurent point s'abaisser en défendant la cause de la religion et de la société dans les feuilles publiques, seule tribune d'où l'on puisse, dans l'état actuel des mœurs, imprimer aux esprits un grand mouvement. En éclairant l'Europe, en ranimant le courage presque éteint des royalistes, en concentrant leurs forces, *le Conservateur* prouva combien est puissant ce moyen d'action. On lit peu les livres aujourd'hui, leur influence est très-circonscrite ; mais les journaux pénètrent jusque dans les chaumières : ils y portent l'erreur ou la vérité, et ce sont eux qui, en formant, en

---

(1) A minimo usque ad maximum, omnes avaritiam sequuntur : à prophetâ usque ad sacerdotem, cuncti faciunt mendacium. Et sanabant contritionem filiæ populi mei ad ignominiam dicentes pax, pax, cum non esset pax. (*Jérém.*, VIII, 10 et 11.)

dirigeant l'opinion des peuples, et même leurs passions, disposent des destinées du monde. L'impiété s'en fait une arme, et la religion s'en aide. Sous ce rapport, ils ne sont pas seulement une tribune, ils sont encore une chaire, et il n'est au-dessous de personne d'y monter.

Aussi, quand nous écrivions dans *le Conservateur* et dans *le Défenseur*, quelqu'un eut-il la pensée de nous en faire un sujet de blâme? Ne fûmes-nous pas, au contraire, encouragés par le suffrage universel des gens de bien? Or, depuis, que s'est-il passé qui puisse justifier un jugement divers, et nous dispenser de ce qu'alors on considérait comme un devoir? Les journaux sont ce qu'ils étaient, et rien malheureusement n'a changé non plus dans le système du gouvernement. Quelques hommes ont cédé leurs places à d'autres hommes, et ceux-ci ont dit, tout est bien, voilà la révolution finie.

Il était, nous le croyons, permis aux royalistes de ne pas entièrement partager une confiance si prompte, et d'être moins enivrés d'un premier succès. Les portefeuilles, c'était quelque chose; mais ce n'était pas tout pour tout le monde, et l'on pouvait encore désirer quelque chose de plus. Voyons si les royalistes, en exprimant leurs vœux, ont dépassé les bornes des convenances et de la raison.

La première chose qu'ils demandèrent, ce fut que la France s'armât contre la révolution d'Es-

pagne , afin de sauver l'Europe des nouveaux désastres qui la menaçaient. On se rappelle avec quelle chaleur et quelle obstination les ministres résistèrent à ce conseil de la sagesse , et , on peut le dire aujourd'hui , à cet ordre de la nécessité. Il leur fallut céder pourtant à l'opinion publique , aux événemens qui se pressaient pour justifier les prévoyances de ceux que leurs agens appelaient les *fanatiques*. Considérez maintenant les résultats de la guerre entreprise avec tant de répugnance par le ministère , et jugez entre lui et ces *fanatiques* si injuriés. L'Espagne leur a dû son roi , sa religion , le retour de l'ordre et de la paix , et l'Europe sa sécurité.

Qu'ont-ils demandé encore ? Que le royaume très-chrétien cessât d'être régi par des lois impies. Tous les membres de la droite ont énoncé le même vœu : oserait-on le taxer d'exagération ? Faudrait-il absolument , pour complaire aux ministres , être satisfait d'une législation déclarée impie par les députés de la France ? Et serait-il possible qu'ils se crussent attaqués personnellement toutes les fois qu'on réclame en faveur de la religion et des droits de Dieu ?

Nous aimons à penser qu'au moins on ne leur est pas importun lorsqu'on rappelle à leur souvenir d'illustres infortunes qu'ont partagées plusieurs d'entre eux. Il y a neuf ans que la fidélité , dépouillée de tout , attend un morceau de pain. Ce n'est pas trop , ce semble , quand on a

donné son sang. Puisse le ministère en juger ainsi!

Mais, s'il ne s'est point jusqu'à présent expliqué sur cette question, il en est d'autres sur lesquelles on ne lui reprochera certainement pas de s'être montré indécis ou indifférent. L'éducation publique, telle à peu près que la révolution nous l'a léguée, est sans contredit une des plaies les plus effrayantes de l'époque actuelle. Même après avoir lu la lettre que nous avons adressée à monseigneur l'évêque d'Hermopolis, on ne peut se faire qu'une très-faible idée de l'état des écoles. Nous ne le connaissions encore qu'imparfaitement nous-mêmes, lorsque nous écrivîmes cette lettre. De tous les points de la France, il nous est parvenu depuis des documents qui ne prouvent que trop à quel point une réforme est indispensable. Des excès qu'on était presque fondé à croire impossibles sont multipliés au-delà de tout ce qu'on peut se représenter. L'esprit de l'institution radicalement mauvais, et qui remonte à des temps déjà loin de nous, prévaut sur les efforts des bons maîtres. Nous le répétons, le mal est extrême, et nous bénissons Dieu tous les jours de nous avoir inspiré le courage de révéler ce qui devait être su, pour qu'on s'occupât d'y remédier. Déjà quelques actes éclatans, dans lesquels on reconnaît le zèle éclairé du Grand-Maître, ont montré qu'il ne craint pas *de s'expliquer quand le moment est venu*, et les plus incrédules doivent

maintenant savoir si nous avons rien avancé qui ne fût rigoureusement vrai. Qu'importent les déclamations, les injures ? Le but que nous nous proposons, nous l'avons atteint. Le Grand-Maître a trouvé dans l'opinion publique une force nouvelle dont nous le voyons déjà faire usage ; et les familles, averties par les clameurs mêmes que notre lettre a excitées dans certains partis, apporteront désormais une attention plus sérieuse au choix des instituteurs auxquels elles confient leurs enfans. Un dépôt si précieux tombera moins souvent en des mains indignes : peut-être quelques âmes de plus se sauveront.

Voilà quel était notre unique désir ; et le ministère, en nous traduisant devant les tribunaux, a contribué de son mieux à l'effet que nous voulions produire. On s'est demandé ce que c'était donc que des écoles si singulièrement protégées, et d'innombrables révélations sont venues l'apprendre à ceux qui l'ignoraient encore. Un tribunal inférieur, astreint à juger selon la lettre d'une loi renouvelée de Buonaparte (1), a bien pu, a dû peut-être en un certain sens, déclarer que l'université avait été *diffamée*, mais jamais il n'a pu dire qu'on l'avait *calomniée*. Les paroles les plus sévères, ce n'est pas nous qui les avons prononcées : elles sont, ainsi qu'il con-

---

(1) Cette loi n'admet de preuves que celles qui résultent d'un jugement antérieur ou d'actes notariés.

venait, sorties de la bouche des premiers pasteurs, qui doivent plus spécialement la vérité aux peuples, et qui ont une plus grande autorité pour l'annoncer. Deux jours avant la publication de notre lettre à monseigneur d'Hermodolis, un prélat vénérable s'exprimait en ces termes, dans un mandement qui restera comme un monument de son zèle et de la sainte liberté du sacerdoce chrétien :

« Il existait autrefois de respectables institu-  
» teurs qui, soumis à l'autorité épiscopale, con-  
» servaient la pureté des mœurs, la fidélité au  
» prince, le respect pour la religion et les lois ;  
» mais depuis l'époque funeste où l'impiété a jeté  
» dans tous les cœurs le mépris des anciennes  
» maximes, nous voyons avec douleur ces hom-  
» mes utiles disparaître insensiblement : l'esprit  
» d'orgueil et de révolte a remplacé l'antique  
» soumission ; et, au lieu de trouver en eux des  
» soutiens et des coopérateurs, nos pasteurs n'y  
» rencontrent bien souvent que des adversaires  
» opiniâtres...

» Plus l'impiété fait d'efforts pour nous arra-  
» cher l'enfance et la jeunesse, cette portion ché-  
» rie de notre troupeau, plus nous devons redou-  
» bler de zèle et de vigilance pour la soustraire  
» à ses coups meurtriers. Il semble que jusqu'à  
» ces derniers temps elle eût dédaigné ces fai-  
» bles et innocentes victimes ; mais aujourd'hui  
» c'est en elle surtout qu'elle a placé son espoir ;



» *c'est sur la dégradation de ses mœurs, sur*  
» *l'anéantissement de sa foi, sur l'absence de*  
» *tout sentiment vertueux, qu'elle ose espérer*  
» *de raffermir son empire ébranlé (1).* »

Certes, il n'y pas lieu d'être surpris qu'un chrétien, un prêtre, s'efforce, autant qu'il est en lui, de prévenir de si grands maux, de détourner de notre patrie un avenir aussi désolant. C'est le commun devoir de tous ceux qui tiennent encore à la société par quelque lien. Quoi ! l'impiété, chaque jour, étend parmi nous ses ravages ; ce que le monde n'avait jamais vu, Dieu est banni des lois ; l'enfance apprend à le mépriser avant d'avoir appris à le connaître ; on essaie de former des peuples sans croyances publiques, sans législation divine, à l'aide d'une police purement humaine et d'un pouvoir purement humain ; on ne connaît plus, on ne veut plus connaître que les intérêts matériels, oubliant tout ce qui fait la véritable vie des nations ; sous prétexte de je ne sais quels *besoins* nouveaux, on les dépouille de leur existence morale ; on hâte avec ardeur le moment où elles ne seront qu'un informe assemblage d'individus isolés ; on s'oppose à la perpétuité de la famille, on divise, on dissout tout ce qui tend à s'unir, tout ce qui, par conséquent est social ; on protège, on excite la cupidité ; on

---

(1) Mandement de monseigneur l'évêque d'Amiens, concernant l'établissement d'une maison de Frères, etc., p. 3 et 4.

établit le règne de l'or, seule puissance qui soit aujourd'hui respectée; on adopte la révolution, ses lois, ses systèmes, ses œuvres; on consacre ses maximes; on ébranle par là même le christianisme dans ses fondemens : et il sera permis de se taire! et parceque la vérité déplaît à quelques hommes, il faudra la tenir captive! Non, non, qu'ils ne l'espèrent pas. Si, par de vils moyens de corruption et par de basses intrigues, ils sont parvenus à étouffer momentanément notre voix, leur triomphe sera de peu de durée. Le cri de la conscience sait toujours s'ouvrir un passage; toujours la vérité se suscitera des défenseurs; on les outragera, on les poursuivra, on croira les avoir vaincus, d'autres leur succéderont, car voici ce qui est écrit : « Jérusalem! » j'ai posé des gardes sur tes murs; et, ni le » jour, ni la nuit, à jamais, ils ne se tairont. » Vous qui vous souvenez du Seigneur, ne vous » taisez point, ne gardez point le silence, jus- » qu'à ce que son règne s'affermisse, et que sa » louange soit célébrée dans toute la terre (1). »

---

(1) Isaïe, LXII, 6 et 7.

---

HISTOIRE VÉRITABLE  
DES MOMIERS DE GÉNÈVE,

*Suivie d'une Notice sur les Momiers du canton de  
Vaud, par un témoin oculaire.*

( 1824. )

---

QUAND on ne considérerait le protestantisme que sous un point de vue purement philosophique, rien ne serait encore plus utile que d'observer ses variations perpétuelles et ses étranges contradictions; car on y découvre clairement les suites inévitables de la funeste erreur qui, dans l'ordre politique comme dans l'ordre religieux, détruit aujourd'hui toutes les vérités en les soumettant à l'examen et au jugement de chaque particulier, devenu ainsi l'unique arbitre de sa foi et de ses œuvres, devenu son roi et son dieu. On ne contestera pas sans doute que, depuis trois siècles, il n'ait existé, parmi les protestans, des hommes d'une vaste science et d'une grande force d'esprit; et cependant voyez si jamais ils ont pu convenir entre eux d'un seul dogme; nous pourrions ajouter, et d'un seul précepte de morale, puisqu'il n'est point de devoir qui n'ait été nié

par quelque sectaire, puisqu'ils ont justifié tous les crimes, et même jusqu'au meurtre, comme déjà Bossuet le reprochait aux sociniens, et que, parmi les disciples de la réforme, il en est même qui, abusant d'une manière sacrilège de quelques paroles de l'Écriture, encouragent directement aux vices les plus énormes, *afin*, disent-ils, *que la grâce abonde là où le péché a abondé*. C'est la doctrine des antinomiens; et, en cela, il faut bien l'avouer, ils ne font que suivre l'exemple du fondateur du protestantisme, de Martin Luther, qui n'a pas craint d'enseigner en termes formels, *que les bonnes œuvres sont plus nuisibles qu'utiles au salut*: maxime anti-sociale autant qu'anti-chrétienne, et non moins destructive de l'état que de la religion.

Or ce sont là des choses qu'il est bon de rappeler aux hommes pour leur faire comprendre tout le besoin qu'ils ont, non-seulement d'une loi divine qui règle leurs croyances et leurs actions, mais encore d'une autorité vivante qui la promulgue et l'interprète infailliblement.

Ce qui se passe aujourd'hui à Genève en offre une nouvelle preuve singulièrement frappante. *La vénérable compagnie des pasteurs*, fidèle au principe du protestantisme, qui n'admet d'autre règle de foi que la raison, ou l'Écriture interprétée par la raison, s'est vue obligée successivement d'abandonner toute foi précise, et de nier tous les dogmes fondamentaux du chris-

tianisme, le péché originel, et par conséquent la rédemption, la nécessité de la grâce, les peines éternelles, et enfin la divinité de Jésus-Christ. Nous disons qu'elle nie ces dogmes, car défendre de les soutenir, c'est les nier bien positivement; et il résulte de là que le centre de la réforme calviniste est devenu le centre du déisme, et qu'il n'existe plus dans la *Rome protestante*, je ne dis pas aucune foi chrétienne, mais aucune foi quelconque, puisqu'un ministre (1), qui ne manque pas de puissans appuis dans sa compagnie, a exprimé publiquement le vœu qu'on renonçât à tout symbole, même à celui des apôtres, qui commence par ces mots : *Je crois en Dieu.*

Effrayés de cette monstrueuse apostasie, un jeune *proposant*, M. Empaytaz, et un ministre, M. Malan, essayèrent, il y a quelques années, d'opposer une digue au scepticisme de la *vénérable compagnie des pasteurs de Genève*, et de ressusciter le calvinisme dans la ville de Calvin. Mais on leur fit bientôt sentir qu'on n'était pas disposé à rétrograder dans le chemin de l'incrédulité philosophique; et, sans daigner même discuter avec eux les points contestés, on prit une voie plus courte pour arrêter les *innovations*, en proscrivant les novateurs, en leur in-

---

(1) M. J. Heyer, pasteur à Genève. ( Voyez son *Coup d'œil sur les Confessions de foi.* )

terdisant la chaire, en les insultant, et en les livrant à la dérision et au fanatisme de la populace, qui, dans le pieux zèle qu'on avait réussi à lui inspirer, fit entendre cet horrible cri : *Abas Jésus-Christ!*

L'ouvrage que nous annonçons contient le récit de ces querelles remarquables, qui pourraient fournir un nouveau chapitre à l'histoire de la tolérance protestante. L'auteur s'appuie partout sur des documens authentiques, et, bien qu'il laisse apercevoir une secrète préférence pour ceux qui défendent la divinité de Jésus-Christ, c'est-à-dire *bien qu'il soit chrétien*, on ne trouverait pas dans son écrit une seule expression dont le ministre genevois le plus susceptible pût être raisonnablement choqué. On en jugera par la *conclusion*, qui renferme toute la substance de l'ouvrage.

« Quand les faits parlent, le narrateur est » dispensé d'y ajouter ses propres réflexions. Tout » lecteur impartial tirera des documens historiques que je viens de mettre sous ses yeux, » les conséquences graves qui s'offrent d'elles-mêmes, et qui ne peuvent être désavouées par » les défenseurs les plus zélés de la compagnie » de nos pasteurs; je crois cependant devoir » les indiquer ici comme formant la conclusion » naturelle de mon récit.

» 1° Les momiers, sur lesquels on a eu l'a- » dresse d'appeler la dérision populaire par une

» dénomination ridicule, ne sont point une *secte*,  
 » ni une *secte nouvelle*; ce ne sont que les *an-*  
 » *ciens calvinistes*. Les momiers sont la portion  
 » des Genevois restés fidèles aux articles fonda-  
 » mentaux du christianisme professés par nos pè-  
 » res, et consacrés par toutes les confessions de  
 » foi dressées depuis l'époque de la réformation.

» 2° La compagnie de nos pasteurs accusée de  
 » ne plus enseigner le dogme de la divinité de  
 » Jésus-Christ, était responsable de sa foi au  
 » troupeau confié à sa sollicitude, et à toutes  
 » les églises réformées du monde chrétien; elle  
 » ne pouvait garder le silence sans s'avouer cou-  
 » pable et sans trahir le but de sa mission. ( Luc,  
 » XI, 33; Matth., X, 33. )

» 3° La compagnie des pasteurs n'avait qu'un  
 » mot à dire, *nous croyons*; elle ne l'a pas dit!  
 » elle n'avait qu'à ordonner simplement la réim-  
 » pression des anciennes confessions de foi, et elle  
 » ne l'a pas fait! elle a interdit la chaire aux  
 » ministres qui ont refusé de se conformer au  
 » formulaire socinien! Elle a pris et provoqué  
 » des mesures de rigueur contre eux!

» 4° Comment ne pas s'affliger et ne pas  
 » s'effrayer pour l'avenir sur l'anarchie des opi-  
 » nions religieuses qui nous menace, et sur  
 » la funeste influence que cette anarchie exer-  
 » cera dans l'ordre politique et social, lorsqu'on  
 » voit le corps enseignant et le conseil d'état,  
 » c'est-à-dire les deux corps chargés de conserver

» dans notre cité les *doctrines vivifiantes* ; lors-  
 » que , dis-je , on voit ces gardiens de l'arche  
 » sainte se donner la main pour étouffer jus-  
 » qu'à la dernière étincelle du feu sacré , et nous  
 » séparer , pour ainsi dire , du monde chrétien  
 » et de nos aïeux par un *nouveau genre de*  
 » *parricide* !

» 5° On ne peut que s'étonner de la conduite  
 » que notre gouvernement a tenue dans une af-  
 » faire si importante par ses résultats , et si grave  
 » par son objet. A l'époque où les souverains les  
 » plus sages et les plus puissans reconnaissent  
 » et consacrent les vérités fondamentales de la  
 » révélation commé des principes conservateurs  
 » de l'ordre social , les magistrats de Genève sou-  
 » tiennent de tout leur crédit et de tout leur  
 » pouvoir des pasteurs qui les relèguent dédai-  
 » gneusement dans la poussière de l'école ; ils  
 » arborent , à la face de l'Europe chrétienne ,  
 » la bannière flétrie et sanglante du déisme et  
 » du rationalisme ! Tandis que , digne héritier  
 » du trône et de la sagesse de Pierre-le-Grand ,  
 » Alexandre élève sur les bords de la Moscoua  
 » une basilique au *Dieu sauveur* , la Rome pro-  
 » testante ose dire à Jésus-Christ , *Nous ne vou-*  
 » *lons plus de toi ; retire-toi de nous* ( Job ,  
 » xxii , 17 ) ; et Genève entend sans frémir les  
 » rives du Léman retentir de l'horrible blas-  
 » phème , à *bas Jésus-Christ* !

» 6° A ne s'arrêter même qu'à des considéra-



» tions purement humaines et politiques, un tel  
» procédé n'est-il pas empreint du sceau de la  
» démence? N'est-ce pas appeler sur nous d'une  
» manière fâcheuse l'attention des nations étran-  
» gères? N'est-ce pas nous exposer à être mis  
» en quarantaine, comme les bâtimens qui sor-  
» tent d'un port pestiféré? à voir les églises ré-  
» formées, qui jouissent de la protection et de  
» la bienveillance des souverains dans les états  
» desquels elles sont établies, repousser les mi-  
» nistres et les instituteurs sortis de nos écoles,  
» interdire à leurs candidats de fréquenter no-  
» tre académie de théologie, pour ne pas com-  
» promettre leur existence en donnant à leurs  
» gouvernemens respectifs de justes sujets d'in-  
» quiétude sur les principes puisés dans nos  
» murs?

» 7° Les momiers avaient la plus belle et la  
» plus sainte cause à défendre, en combattant  
» pour les dogmes de la sainte Trinité, de la  
» divinité du Sauveur, de la dégradation de  
» l'homme par le péché originel, et de la né-  
» cessité de la grâce. Ils ont eu tort de *rajeu-*  
» *nir* les questions sur la prédestination et sur  
» le salut par la foi sans les œuvres; ce sont  
» là des opinions extravagantes et dangereuses  
» qui avaient vraiment et heureusement vieilli :  
» nous n'y pensions plus. Cependant le repro-  
» che qu'on leur fait retombe tout entier sur  
» Calvin et sur les autres confessions de foi adop-

» téés par toutes les églises réformées. Ce sont  
 » les chefs de notre réformation qui avaient in-  
 » troduit ces fatales croyances dans le sein de  
 » l'Eglise de Dieu. Le tort des momiers, qui ont  
 » voulu rétablir les anciennes maximes, a été de  
 » ne pas savoir faire le triage de l'ivraie d'avec le  
 » bon grain : il faut les plaindre plutôt que les ac-  
 » cuser. »

A ces *conclusions* de l'auteur, nous en ajouterons quelques autres au nom des catholiques, que ces discussions intéressent aussi, puisqu'elles montrent avec évidence, même aux plus aveugles, l'indispensable nécessité d'un tribunal divin, qui décide infailliblement toutes les questions qui peuvent s'élever sur la foi.

Et d'abord nous demanderons à la *vénérable compagnie des pasteurs de Genève*, que devient le fondement du protestantisme, s'il n'est pas permis aux momiers d'interpréter l'Écriture-Sainte selon leurs propres lumières, et de l'entendre dans le sens que l'entendait Calvin ; s'ils sont obligés de soumettre leur raison à celle de la *vénérable compagnie* ; si elle a le droit d'user contre eux de l'autorité qu'elle refuse à l'Église catholique, et encore, non pas pour prescrire un symbole déterminé, mais pour défendre d'en adopter un ? Nous lui demanderons en quoi consiste le christianisme, à son avis ; et nous la défions solennellement de faire à cette question une réponse précise, qui soit avouée par les autres

églises protestantes; de sorte qu'après avoir commencé, comme le lui reprochait Rousseau, par ne savoir ce qu'est Jésus-Christ, elle en est venue très-conséquemment à ne plus savoir ce que c'est qu'être chrétien.

Nous demanderons ensuite aux momiers de quel droit ils accusent la *vénérable compagnie* de s'éloigner de la vraie doctrine en abandonnant celle de Calvin? est-ce que la vraie doctrine, selon le principe du protestantisme, n'est pas celle qui paraît vraie à quiconque interprète l'Écriture de bonne foi? Qui leur a dit que les pasteurs de Genève manquent de cette bonne foi? — Ils n'enseignent pas ce que leurs maîtres leur ont enseigné; ils ne croient pas ce que croyaient leurs pères. — Qu'importe? N'en était-il pas ainsi des premiers réformateurs? Le reproche de variations est absurde dans la bouche de ceux qui posent en dogme le droit de varier? Et les momiers eux-mêmes sont-ils donc d'accord entre eux? Ne sait-on pas que déjà ils trouvent dans l'Écriture les opinions les plus opposées? Si donc la *vénérable compagnie* croit voir clairement dans l'Écriture que Jésus-Christ n'est pas Dieu, elle peut et doit nier sa divinité au même titre que les momiers l'affirment. Ces fils posthumes de Calvin prétendraient-ils par hasard à l'infaillibilité? Cette prétention serait nouvelle parmi les protestans, et je pense qu'en ce cas il n'est pas un d'eux qui ne préférât de beaucoup à l'in-

faillibilité récente de MM. Empaytaz et Malan, qui ne s'entendent pas, dit-on, parfaitement sur tous les points, celle de l'Église immuable qui, depuis dix-huit siècles, n'a pas cessé un seul instant de réclamer et d'exercer, au nom de Jésus-Christ, cette divine prérogative.

En deux mots, la *vénérable compagnie* viole manifestement le principe fondamental du protestantisme, en condamnant les momiers, et en s'opposant à la libre prédication de leur doctrine. Les momiers violent le même principe en condamnant la doctrine de la *vénérable compagnie*. D'où il suit que, pour être à la fois protestant et conséquent, il faut admettre qu'on est chrétien en croyant que Jésus-Christ est Dieu, et tout aussi bon chrétien en soutenant qu'il ne l'est pas. Étendez jusqu'à l'existence même du souverain Être cette liberté de croyance, et vous aurez cette exacte et complète définition du *christianisme protestant*, que nous avons sommé les pasteurs de Genève de nous donner, et qu'ils ne nous donneront certainement pas, nous le répétons avec assurance. Pour inspirer une profonde horreur de la réforme à la plupart de ses sectateurs, et pour les en détacher à jamais, il suffirait de la leur montrer telle qu'elle est.

---

# DÉFENSE

DE LA

VÉNÉRABLE COMPAGNIE DES PASTEURS

DE GENÈVE ;

*A l'occasion d'un écrit intitulé Histoire véritable  
des Momiers (1).*

\*\*\*\*\*

Il y a un temps de se taire et un temps de parler.

( ECCLES. III, 7. )

DEPUIS plusieurs années, la vénérable compagnie des pasteurs de Genève est en butte aux attaques d'une secte qui, quoique méprisable en elle-même, ne laisse pas de faire des prosélytes

---

(1) Cette *Défense*, supposée écrite par un protestant, représente avec une extrême fidélité l'état actuel du protestantisme sous le rapport des doctrines. On défie la *vénérable compagnie des pasteurs de Genève* de désavouer aucun des principes qu'on lui attribue, et d'en opposer d'autres aux *Momiers*. La *Revue protestante* convient elle-même que le protestantisme consiste dans le *droit d'examen*, conçu selon sa plus grande extension. C'est beaucoup que d'avoir obtenu un pareil aveu, d'où il résulte que le protestantisme *n'est point une religion*, mais *l'amas incohérent de toutes les pensées qui peuvent monter dans l'esprit de l'homme*.

parmi les esprits faibles , toujours aisément séduits par l'apparence de la piété et du rigorisme , comme cela s'est vu dans tous les temps. Non contents d'user pour eux-mêmes du droit évangélique de former leur foi d'après leurs propres lumières , droit incontestable et qui constitue fondamentalement le protestantisme , MM. Empaytaz et Malan ont trouvé bon de s'occuper de la foi des autres , et de forcer nos pasteurs à s'expliquer sur ce qu'ils croient et ce qu'ils ne croient pas , violant ainsi tout à la fois et le secret sacré des consciences , et la plus précieuse des libertés dont la réforme nous a mis en possession.

A l'exception des hommes que le préjugé aveugle , il n'est personne qui ne sente combien il y a eu de sagesse et de dignité dans le silence que la vénérable compagnie a gardé en cette occasion , et tous les vrais amis de la paix religieuse apprécieront la prudente réserve qui l'a jusqu'à présent empêchée d'énoncer directement aucune opinion sur des questions délicates , qu'après soixante ans d'oubli la vanité ou le fanatisme , et peut-être l'un et l'autre , ont voulu remuer de nouveau. Elle espérait sans doute qu'on finirait bientôt par reconnaître le ridicule de cette dangereuse tentative , et qu'en évitant de choquer les imaginations inquiètes , elles se calmeraient d'elles-mêmes peu à peu.

Il faut l'avouer cependant , la vénérable compagnie s'est trompée en cela ; les sectaires , loin

de s'adoucir, ont augmenté d'audace ; ils redoublent chaque jour, avec tout l'orgueil du triomphe, leurs reproches insolens, leurs insultantes provocations ; ils ne craignent pas même d'accuser, à la face de l'Europe, nos pasteurs *d'apostasie*, mot vide de sens, puisqu'il suppose un symbole commun, un symbole fixe, c'est-à-dire tout ce qu'il y a au monde de plus opposé au protestantisme. Mais comme cette accusation, quelque absurde, quelque contradictoire qu'elle soit, ne laisse pas d'être propre à effrayer et à scandaliser les simples, qu'elle pourrait même compromettre au-dehors la réputation de notre église, la vénérable compagnie ne peut plus se dispenser de rompre un silence, sage dans l'origine, mais où l'on aurait le droit de voir maintenant de l'embarras ou de la timidité. Pourquoi d'ailleurs affecterait-elle de cacher ses sentimens ? Ne serait-ce pas exposer le peuple à penser qu'elle en rougit ? Et, pour le rassurer, pour l'éclairer sur la foi de ses pasteurs qu'on lui représente comme des *apostats*, ceux-ci ne lui doivent-ils pas une déclaration franche et nette de leurs croyances ?

*Le temps de se taire est passé.* De plus longs ménagemens ne serviraient qu'à accroître la hardiesse de nos adversaires, à leur fournir de nouveaux prétextes de calomnie et de nouveaux moyens de séduction. Que veulent-ils ? Quel est leur but ? Rappeler insensiblement les maximes

de l'intolérance, arrêter le progrès des lumières, faire rétrograder la réforme vers de vieux préjugés aujourd'hui presque éteints. Nous le disons hautement, il est du devoir de la vénérable compagnie de prévenir ces funestes effets, et de prouver qu'elle est digne encore de se placer à la tête de la réforme; par son invariable attachement au principe qui en est la base, et par un généreux aveu de toutes les conséquences de ce principe conservateur de la raison humaine.

C'est en imitant le courage des premiers réformateurs, plutôt qu'en adoptant servilement leurs opinions particulières, que nous nous montrerons leurs dignes successeurs. Ils ont fait beaucoup sans doute, mais ils n'ont pas tout fait; et comment ceux, qui ouvrirent la vaste carrière que nous parcourons, auraient-ils pu en marquer le terme? Y a-t-il même un terme assignable aux découvertes que le génie peut faire dans la religion, qui n'est autre chose que la science de l'infini? Les Luther, les Calvin, les Bèze, en élaguèrent quelques erreurs: s'étonnera-t-on que, par une suite d'anciennes habitudes d'esprit, et peut-être par condescendance pour la faiblesse de leur siècle, ils en aient conservé d'autres? Qu'on ne l'oublie jamais, leur gloire n'est pas d'avoir cru ceci ou cela, mais d'avoir rejeté toute croyance spéciale, imposée comme un devoir.

On s'imagine embarrasser beaucoup la vénérable compagnie et la rendre odieuse en insi-



nuant qu'elle ne croit plus à la Trinité, au péché originel, à la nécessité du baptême et d'une grâce surnaturelle, à la divinité du Christ, à sa rédemption, à l'éternité des peines. On la somme de s'expliquer nettement sur tous ces points, et l'on triomphe de son silence avec une joie digne du seizième siècle, comme si la religion dépendait de ces questions scolastiques. Le mieux serait de laisser chacun les décider pour soi dans l'intérieur de sa conscience. Mais puisqu'on veut une réponse nette, nous dirons, sans craindre d'être désavoués, que la vénérable compagnie n'admet point de dogmes incompréhensibles, parce qu'au fond ce n'est rien admettre, ou c'est admettre une absurdité; et nous ajouterons qu'elle n'a pas l'orgueilleuse prétention de comprendre les mystères qu'on lui reproche de ne plus croire et de ne plus enseigner.

Qu'on ne se hâte pas cependant de se réjouir de cet aveu comme d'une victoire; car nous soutenons et nous allons démontrer avec évidence,

1° Que, pour maintenir le principe du protestantisme, la vénérable compagnie a dû nécessairement renoncer aux opinions qu'on lui fait un crime d'avoir abandonnées;

2° Que ses adversaires renversent totalement ce principe tutélaire, et qu'ils y opposent des maximes qui les obligent, s'ils sont conséquens, à rentrer dans l'Église romaine.

Ces deux propositions étant prouvées, il en

résultera, ce nous semble, la justification la plus complète de la vénérable compagnie.

§ I. *Pour maintenir le principe du protestantisme, la vénérable compagnie a dû nécessairement renoncer aux opinions qu'on lui fait un crime d'avoir abandonnées.*

Le droit d'examen est le fondement de la religion protestante, et tout ce qu'elle contient d'invariable. Tant que ce droit est reconnu, exercé sans entrave, elle subsiste elle-même sans altération; ce droit aboli, elle n'est plus. Mais combien ne serait-il pas absurde d'ordonner à chacun d'examiner pour former sa foi, et de lui contester ensuite la liberté d'admettre le résultat, quel qu'il soit, de cet examen? Conçoit-on, je le demande, de plus manifeste contradiction? Nos pasteurs ont donc pu légitimement rejeter telle ou telle croyance, conservée par les premiers réformateurs. Et que signifie même ce mot de *réforme*, entendu dans son vrai sens, sinon un perfectionnement progressif et continu? Prétendre l'arrêter à un point fixe, c'est tomber dans la rêverie des symboles immuables, qui conduisent tout droit au papisme par la nécessité d'une autorité infaillible qui les détermine. Souvenons-nous-en bien, la plus légère restriction à la liberté de croyance, au droit d'affirmer et de nier, en matière de religion, est mortelle au protestantisme. Nous ne pouvons condamner personne sans nous condam-

ner nous-mêmes, et notre tolérance n'a d'autres limites que celles des opinions humaines. .

On ne peut donc, sous ce rapport, que louer la sagesse de la vénérable compagnie. Provoquée par des hommes qui, en l'accusant d'erreur, sapaient la base de la réforme, elle s'est peu inquiétée des opinions qu'elle sait être essentiellement libres, mais elle a défendu le principe même de cette liberté, en repoussant de son sein les sectaires qui le violaient. Permis à vous, leur a-t-elle dit, de croire ou de nier personnellement tout ce qu'il vous plaira, pourvu que vous laissiez chacun user tranquillement du même droit, pourvu que vous ne prétendiez pas donner aux autres vos croyances pour règle ; car c'est là ce que nous ne souffrirons jamais. Qui ne reconnaît dans ce langage et dans cette conduite le plus pur esprit du protestantisme ?

On ne le reconnaît pas moins dans le choix des opinions que la vénérable compagnie admet ou rejette. Le devoir d'examiner pour former sa foi a des conséquences nécessaires qu'on ne remarque pas assez ; et de là naissent souvent des contradictions fâcheuses, que le corps enseignant doit surtout s'attacher à éviter.

En effet, nul ne peut examiner qu'avec sa raison ; la raison ne peut juger que de ce qu'elle comprend ; aucun dogme incompréhensible ne saurait donc être admis par un protestant qui règle sa foi d'après les maximes fondamentales de

sa religion. Or, qu'on me dise si parmi les dogmes que rejette la vénérable compagnie, il en est un seul qu'un homme sensé se flatte de comprendre. On aura beau crier qu'ils sont clairement dans l'Écriture; d'abord c'est la question même; et puis faut-il donc prendre à la lettre tout ce qu'on lit dans l'Écriture? Personne ne soutiendra une pareille absurdité. *Ceci est mon corps; ceci est mon sang*: qu'y a-t-il de plus clair que cela dans l'Écriture? Nous convenons tous cependant qu'on ne doit pas entendre ces paroles littéralement. Et pourquoi? uniquement parcequ'elles choquent notre raison. C'est donc toujours notre raison, la raison de chacun de nous qui décide du sens de l'Écriture, et qui décide selon ce qu'elle comprend. A moins donc qu'on ne soutienne que la Trinité, qu'un homme Dieu, etc., sont des dogmes qui se comprennent mieux que la présence réelle, il restera prouvé qu'en rejetant ces dogmes inconcevables, la vénérable compagnie s'est conformée très-strictement à un principe non-seulement essentiel au protestantisme, mais qui est le protestantisme tout entier. Si une fois l'on se mettait à croire ce que l'on ne peut comprendre, je ne vois pas sur quel fondement on refuserait d'admettre un seul point de la doctrine des papistes. Quand on veut *protester*, il faut savoir pourquoi, et s'y tenir, quelque inconvénient qui en résulte. Il n'y a rien de pire que l'inconséquence, et ce

n'est pas le moment de fournir de nouvelles armes contre nous. Je passe à ma seconde proposition.

§ II. *Les adversaires de la vénérable compagnie renversent totalement le principe du protestantisme, et ils y opposent des maximes qui les obligent, s'ils sont conséquens, à rentrer dans l'Église romaine.*

Lorsque les réformateurs se séparèrent de l'Église de ce temps-là, il fallut établir dans l'Église nouvelle un ministère nouveau; car évidemment nous ne succédions pas à ceux avec qui nous rompions à ce moment même. De là naquit une difficulté d'autant plus grande que la vraie notion de la réforme n'était pas encore, à beaucoup près, parfaitement développée dans les esprits. Chacun réformait à sa manière et dès-lors un peu au hasard, je veux dire sans concert, sans ordre arrêté pour l'exécution d'un plan commun. En secouant le joug du catholicisme, on ne secoua pas également celui de toutes les croyances qu'on avait puisées dans son sein; on eut surtout une peine extrême à se faire une juste idée de l'Église, qu'on voulait toujours se représenter comme une société immuable, instituée par Christ, et gouvernée en son nom par des ministres investis d'une mission divine.

Nous pouvons l'avouer aujourd'hui, en parlant de ces maximes il était impossible aux pre-

miers réformateurs de répondre aux catholiques rien de sensé quand ils leur demandaient les preuves de cette mission divine reconnue nécessaire des deux côtés; car il n'était que trop manifeste qu'ils n'avaient aucune mission, à moins qu'ils ne la tinssent immédiatement de Christ, et cette mission immédiate, surnaturelle, n'était pas aisée à prouver, quand on n'en donnait aucune marque analogue à celles par lesquelles Christ lui-même avait fait reconnaître la sienne, et qu'au contraire on rejetait, au moins depuis les apôtres, la superstition des miracles, ainsi que tant d'autres superstitions. Le mouvement intérieur de l'esprit ne signifiait rien puisqu'on pouvait le nier comme on l'affirmait, et que l'esprit, à cette époque, inspirait des choses fort étranges, et souvent les plus opposées entre elles, à ceux qui se prétendaient extraordinairement envoyés. Au fond, en ce qui regarde la mission, il fallait en croire les réformateurs sur leur parole.

Or, cette difficulté tout-à-fait insoluble avec les idées qu'on avait alors, ne l'est pas moins aujourd'hui pour les adversaires de la vénérable compagnie. Ils se disent les ministres de Christ, et ils soutiennent que Christ est Dieu. Si ces deux points sont véritables, nul doute qu'ils ne soient revêtus d'une autorité divine, et qu'on ne doive leur obéir comme à Christ, comme à Dieu lui-même. Mais avant d'en venir là, je leur demande

la preuve de leur mission ; car, puisqu'ils ne l'ont pas reçue de ceux qui remontent par une succession non interrompue jusqu'à Christ, il est nécessaire qu'ils établissent cette mission extraordinaire par des signes extraordinaires, cette mission divine par un pouvoir évidemment divin.

Nos pasteurs, en n'admettant pas la divinité de Christ, en le regardant comme une pure créature, ne réclament d'autre autorité que celle qui peut naturellement appartenir à tous les hommes, sans aucune mission ni extraordinaire, ni divine ; et en cela ils sont conséquens. On peut les croire, on peut ne les pas croire ; c'est le droit de chacun, le droit consacré par la réforme, qui demeure ainsi inébranlable sur sa base.

Les catholiques sont également conséquens dans leur système ; car ils prouvent fort bien que, parmi eux, le ministère s'est perpétué sans lacune depuis les apôtres, à qui Christ a dit : *Je vous envoie*. Donc si Christ est Dieu, les apôtres et leurs successeurs, envoyés par eux, sont manifestement les seuls ministres légitimes, les ministres de Dieu ; on doit les écouter comme Dieu même, et les croire sans examen ; car qui aurait la prétention d'examiner après Dieu ?

Il n'est donc point de folie égale à celle des adversaires de la vénérable compagnie, des mormons, *puisque'il faut les appeler par leur nom* ; ils veulent être reconnus pour ministres *de Dieu* sans prouver leur mission divine : ils veulent,

en cette qualité, qu'on croie ce qu'ils croient, et ils ne veulent pas être infallibles ; ils veulent que tous les esprits adoptent leurs opinions, se soumettent à leurs enseignemens et conservent le droit d'examen, ce qui suppose, d'une part, qu'ils peuvent se tromper, et, de l'autre, qu'il est impossible qu'ils se trompent ; ils veulent, en un mot, être protestans et renverser le protestantisme en niant, soit le principe qui en est la base, soit les conséquences rigoureuses qui en découlent immédiatement.

Et quoi de plus extravagant que de venir rappeler, au dix-neuvième siècle, l'autorité de Calvin, qui n'a combattu que pour détruire, en matière de religion, toute autorité humaine ? Que disait Calvin ? que disaient tous nos réformateurs ? « Ne nous croyez pas sur notre parole, car nous pouvons nous tromper comme tous les hommes, comme l'Église elle-même. » Lisez, examinez, jugez par vous-mêmes de ce qui est faux et de ce qui est vrai. » Et c'est en vertu de ce langage qu'on nous obligera de croire aveuglément à ce qu'a cru Calvin, devenu, après sa mort, le pape de la réformation ! Quelle pitié ou quelle dérision !

Avec de pareilles idées, ceux qui attaquent si imprudemment la vénérable compagnie n'ont plus qu'un pas à faire pour s'unir aux catholiques. Leurs maximes les y forcent ; car dès qu'on fait intervenir pour quelque chose l'autorité dans



la religion, on cesse d'un côté d'être protestant, et de l'autre on tombe dans l'absurdité, à moins qu'on ne défère à l'autorité la plus grande. Or, de l'aveu universel, cette plus grande autorité est incontestablement celle de l'Église romaine; et, pour mon compte, je n'hésite point à dire avec Rousseau : « Qu'on me prouve aujourd'hui » qu'en matière de foi je suis obligé de me soumettre aux décisions de quelqu'un, dès demain » je me fais catholique, et tout homme conséquent et vrai fera comme moi (1). »

Au reste, que les momiers sachent bien qu'en nous quittant ils ne nous laisseront aucun regret; car déjà ils ne sont plus des nôtres. Tout protestant, instruit de sa religion, ne saurait les considérer que comme des papistes inconséquens. En les signalant comme des ennemis très-dangereux de la grande cause que nous soutenons contre le fanatisme, la vénérable compagnie remplit donc un devoir; elle sert les intérêts de la raison, et s'acquiert des droits immortels à la reconnaissance de tous les vrais amis de la réforme.

---

(1) *Lettres écrites de la Montagne*, pag. 55.

---

# RESTAURATION

## DE LA SCIENCE POLITIQUE,

PAR M. DE HALLER.

---

LA société, conçue de la manière la plus générale, n'étant que l'union des êtres semblables, il faut, pour découvrir les lois nécessaires de chaque société, considérer la nature des êtres dont elle se compose, afin de reconnaître les rapports par lesquels ils peuvent être unis. Ainsi l'homme, être physique, moral et intelligent, a, dans ces divers ordres, des rapports naturels avec les autres hommes. Mais des rapports purement physiques ne pouvant constituer une société véritable, puisqu'il serait absurde de dire que des corps, même organisés, mais incapables de penser et de sentir, existent en société, il s'ensuit qu'on doit chercher dans l'ordre moral et intellectuel, et là seulement, le fondement et les lois de la société humaine. Et comme ces deux ordres n'ont de relation qu'à nos idées et à nos sentimens, il est manifeste que l'union d'où résulte la société, ou plutôt qui est la société même, consiste en des sentimens communs

et des croyances communes. Quelle union, en effet, serait-il possible d'imaginer entre des êtres dont les croyances et les sentimens seraient en tout opposés? Chacun d'eux séparé des autres, et les repoussant de toute sa nature, vivrait dans un éternel isolement. L'union des esprits n'est donc autre chose que l'unité de croyances, qui ne saurait se trouver que dans la vérité, parce que la vérité est une, immuable, tandis que, diverse, selon les temps et les lieux, l'erreur varie perpétuellement. L'union des cœurs n'est non plus que l'unité de sentimens, ou, en d'autres termes, une bienveillance mutuelle. Et de même que le doute est l'absence de lien ou d'union entre les esprits, et l'indifférence l'absence de lien ou d'union entre les cœurs, le faux, dont le caractère est l'opposition aux croyances générales, divise les esprits, comme la haine divise les cœurs. Ainsi ce qu'il y a de commun dans les croyances est aussi ce qu'il y a de vrai, est aussi ce qui unit; ce qu'il y a de commun dans les sentimens est aussi ce qu'il y a de bienveillant, est aussi ce qui unit : et la société repose sur deux grandes lois, sans lesquelles on ne pourrait pas même la concevoir, une loi de vérité et une loi d'amour.

Mais quand on vient à considérer la faiblesse de la raison humaine, si facile à s'égarer, si opiniâtre à ne jamais revenir de l'erreur qui la flatte, et la corruption de la volonté qui, concentrant

l'homme en lui-même, le porte à faire de son intérêt propre, tel que les passions le comprennent, l'unique règle de ses affections, on voit bientôt que le lien social ou ne pourrait se former, ou se briserait à chaque instant, s'il n'avait pas hors de nous son origine dans une puissance plus sage. Les hommes ne sont pas plutôt abandonnés à eux-mêmes qu'ils deviennent ennemis les uns des autres par un effet de l'amour désordonné de soi, et qu'ils se perdent dans une multitude d'opinions contradictoires. Pour qu'il existe un ordre de croyances et de sentiments invariables, ou pour que la société naisse et se conserve, il faut que les lois de l'intelligence, manifestées à l'homme avec certitude par une raison au-dessus de la sienne, soient obligatoires pour lui, et point de société sans un pouvoir souverain qui impose à l'esprit le devoir de certaines croyances, et au cœur le devoir de certaines vertus. Aussi tous les peuples ont-ils reconnu une loi primordiale promulguée par Dieu même, et d'où dérivent toutes les autres lois. En rappelant son existence et sa nécessité, Confucius, Pythagore, Aristote, Platon, Cicéron, n'ont été que les organes de la tradition universelle et les échos du genre humain.

Dans cette loi primitive, dont le christianisme n'est que le développement, se trouve la règle indispensable des pensées et des actions, et il était possible que les hommes l'observassent tou-

jours fidèlement, un ordre parfait règnerait sur la terre. Mais, par une triste suite de la dégradation originelle de leur nature, devenus trop souvent incapables d'une obéissance volontaire à la loi divine qui constitue la société, il a fallu qu'ils fussent ramenés à la pratique du devoir par une autorité extérieure, dont le droit est fondé sur cette loi même, qu'elle est chargée de maintenir. De nouveaux rapports, mais passagers, puisqu'ils ne sont relatifs qu'à la vie présente, se manifestent entre les hommes, et l'ensemble de ces rapports, dérivés aussi de la nature des êtres qu'ils contribuent à unir, forme ce qu'on appelle l'ordre politique et civil.

Ici commence la théorie exposée par M. de Haller. Il montre, avec une extrême clarté, comment la société politique s'établit et se développe, sans aucun pacte primitif, par le seul cours naturel des choses, tel que l'histoire le présente partout, dans tous les temps, et tel que la raison nous fait comprendre qu'il a dû toujours exister. Selon lui et selon le bon sens, un souverain n'est qu'un homme fort et possédant des domaines étendus, indépendant par cela même et en état de défendre son indépendance. Le droit de propriété, droit qui a sa source dans la nature et antérieur à tout contrat, est le fondement de sa puissance ou de sa souveraineté; et l'on voit les relations sociales en dériver successivement, comme elles se forment chaque jour

sous nos yeux au sein même des sociétés anciennes ; car tout établissement légitime , toute espèce d'organisation régulière , et spécialement toute famille qui se fonde , offre une image fidèle de cette première création. Riche et puissant , le souverain est entouré d'hommes qui lui prêtent volontairement leurs services , en échange des avantages qu'il leur procure et de la protection qu'il leur accorde , sans que pour cela il acquière sur eux un pouvoir différent de celui qui appartient naturellement à tous les hommes à l'égard de ceux que la naissance , leurs besoins ou leurs intérêts placent comparativement dans une position dépendante ; et la justice même que le prince rend n'est de sa part qu'une prestation de secours commandée par la loi divine , l'accomplissement d'un devoir de charité envers le faible. Sans maître , puisqu'il est indépendant , nul ne peut lui imposer de lois , et il a le droit d'en imposer ou de fixer les conditions auxquelles il reçoit , protège ceux qui s'attachent à son service. Des rapports semblables , mais qui supposent tous une supériorité préexistante d'où ils tirent leur origine , s'établissent , au-dessous du souverain , entre les divers membres de la communauté ; et le propriétaire aussi impose des conditions ou des lois à son fermier ; et celui-ci à ses serviteurs , qui ne sauraient lui en imposer aucunes. Ainsi se forme la hiérarchie sociale par une suite d'engagemens volontaires , tacites ou

exprès ; et dans laquelle chacun possédant les mêmes droits essentiels , les exerce seulement , selon le degré de sa puissance native ou acquise , dans une sphère plus resserrée ou plus étendue ; et l'ordre se maintient au milieu de cette société vraiment naturelle par le principe même qui a présidé à sa formation , c'est-à-dire au moyen de la loi universelle , imprescriptible de justice et de bienveillance , à laquelle princes et sujets sont également soumis.

Jamais la science du droit public , que les protestans et les philosophes ont embrouillée et corrompue d'une si étrange manière , n'avait encore été présentée sous un point de vue qui satisfasse autant la raison. En lisant M. de Haller , on assiste en quelque sorte à la naissance de la société , on la voit croître et parvenir graduellement à sa perfection ; car les faits viennent partout , dans son ouvrage , à l'appui du raisonnement ; et quoique peut-être il eût pu donner un peu moins d'étendue au développement de ses idées , elles sont presque toujours d'une justesse si parfaite , elles s'enchaînent avec tant d'ordre et de clarté , qu'on le suit sans fatigue et même avec plaisir dans beaucoup de détails que l'esprit suppléerait aisément.

Pour nous résumer , les êtres intelligens sont unis par une loi divine antérieure à toute institution positive , et sans laquelle ils vivraient éternellement isolés. Cette loi universelle consti-

tue la société, puisqu'elle crée seule des devoirs et des droits. M. de Haller la rappelle sans cesse; mais ayant cru ne devoir traiter que des rapports extérieurs des hommes entre eux, qui ne sont point la société, mais une conséquence de la société, laquelle n'existe véritablement que dans l'ordre intellectuel et moral, il ne remonte point jusqu'à son origine première, et rien non plus ne l'y obligeait dans le plan qu'il s'est proposé. Du reste il montre admirablement que tous ces rapports extérieurs, dont l'ensemble forme le droit politique et civil, se déduisent d'un seul principe, ou plutôt d'un seul fait : *Le prince est un propriétaire indépendant qui administre ses propres affaires.* Il faut voir dans l'ouvrage même combien cette idée si simple est féconde en vérités importantes; combien elle jette de lumières sur les grandes questions de l'établissement du pouvoir et de sa transmission, combien elle est favorable à la vraie liberté, à la paix et au bonheur des peuples, nécessairement détruits, ainsi que la dignité réelle de l'homme, par les systèmes opposés.

Examinez en effet les doctrines philosophiques, soit dans leur théorie générale, soit dans l'application qu'on en fait de nos jours à l'ordre social, et vous reconnaîtrez qu'elles ne sont rien moins que le renversement des bases de la société humaine. Et d'abord, en déclarant chaque raison indépendante ou souveraine, elles anéan-



tissent la société des intelligences, puisqu'il ne peut plus dès-lors exister de croyances communes qu'on soit obligé d'admettre, ou de *vérités-lois*. Les droits et les devoirs n'offrant rien d'universel, rien d'immuable, et n'ayant de rapport possible qu'avec la pensée et la volonté de chaque homme, qui les crée et les abolit à son gré, sont des mots vides de sens; car la volonté d'un homme n'est obligatoire ni pour les autres, ni pour lui-même; ce qu'il veut aujourd'hui, il est libre de ne pas le vouloir demain. Où serait d'ailleurs la règle et la loi de sa volonté, si sa pensée n'en a point? Indépendant de ses semblables, comme ses semblables le sont de lui, il n'existe entre eux aucun lien que le premier caprice ne puisse rompre: il ne doit rien à autrui, et on ne lui doit rien. La notion du pouvoir disparaît également; car là où tous sont souverains, nul n'a le droit de commander, ni le devoir d'obéir: et qu'est-ce que cela, sinon l'anéantissement total de la société?

Aussi, dès que l'on passe à l'application de ces maximes, on est contraint d'imaginer à la place du pouvoir réel un pouvoir fictif, et de rêver je ne sais quelle souveraineté collective composée de toutes les souverainetés individuelles; et c'est ce qu'on a nommé la souveraineté du peuple, une des plus étonnantes et des plus monstrueuses folies qui soient jamais montées dans l'esprit humain. Elle entraîne, sous de nouveaux

rapports, la destruction de tout ordre, de tout devoir et de tout droit : car la volonté du peuple ne pouvant pas plus être contrainte et n'ayant pas plus de règle obligatoire que la volonté de l'individu, est elle seule toute la loi. Et comme on a bien senti que gouverner c'est conduire les affaires du souverain, le prince n'a plus été que le mandataire d'un être abstrait, du peuple souverain créé par la philosophie; et gouverner n'est autre chose qu'administrer les affaires du peuple. De là le plus épouvantable despotisme, ou la plus profonde anarchie. Car les droits du prince, dans un ordre naturel de société, sont limités par d'autres droits aussi légitimes, aussi sacrés que les siens, et par une loi divine de justice : mais les droits du peuple n'ont point de limites, puisqu'il n'y a rien hors du peuple, et le même principe qui le fait souverain détruit entièrement la notion universelle de loi. Il pourra donc tout, ou plutôt l'on pourra tout en son nom. Tantôt la force courbera dédaigneusement sous le joug une multitude muette; tantôt la faiblesse écrira des chartes pour flatter les espérances des partis. La sûreté personnelle et la propriété perdront leurs garanties; car quelle est la propriété qui n'appartienne pas au peuple? et si le peuple veut se retrancher un membre, ou même se suicider, qui a le droit de s'y opposer? Mon bien, ma vie, qu'est-ce, selon cette théorie philosophique, qu'une portion de la vie

et du bien du peuple ? Et où serait la raison qui l'empêcherait d'en disposer à son gré ? Qu'on voile tant qu'on voudra ces conséquences, elles reparaissent toujours, et on les reconnaît sous mille formes diverses. L'histoire de notre temps n'est que cela. Le petit esprit, la basse ambition, la cupidité, l'égoïsme, trouvent dans cet état de choses une sphère d'activité digne d'eux ; aussi le défendent-ils avec une sorte de fureur. La démocratie d'Athènes charmait les orateurs de la populace. Du reste on ne saurait comparer une petite république de la Grèce à une grande société chrétienne dégénérée : en proie à un désordre bien plus grave, celle-ci doit subir toutes les conséquences de l'erreur absolue, de la négation de toute loi et de toute autorité, qui n'est au fond que la négation de Dieu. Privée de sens, elle deviendra le jouet des plus vaines chimères ; car de la terrible fiction d'une souveraineté collective, sortiront nécessairement d'autres fictions sans nombre : ainsi l'on ne parlera que des libertés *publiques*, de la richesse *publique*, du bonheur *public* ; et ce *public* si libre, si riche, si heureux, c'est ici la merveille, sera libre, riche, heureux, comme nous l'avons été, pour la plupart, depuis quarante ans.

Il est impossible de mieux apprécier que ne l'a fait M. de Haller ce funeste système de la politique moderne ; il en met à nu la fausseté, le ridicule et le danger. Son livre, où une vaste

instruction s'allie à une grande force de raisonnement, ne saurait être trop médité ; et nous plaignons le pays qui n'a pas su comprendre tout ce qu'il y avait pour lui d'honorable à compter parmi ses citoyens un homme d'une telle supériorité. Au reste, adopté par l'Europe, lorsque Berne le rejetait, M. de Haller a de quoi se consoler de l'injustice de sa patrie.

---

DU PROJET DE LOI

**SUR LE SACRILÈGE,**

*Présenté à la Chambre des Pairs le 4 janvier 1825.*

---

Sacrum, sacrove commendatum qui cleperit  
rapseritve, parricida esto.

( *Lex XII, Tabul.* )

LE 5 avril 1824, M. le garde des sceaux soumit à la Chambre des Pairs un projet de loi, non précisément sur le sacrilège, ce mot déplaisait, mais contre les vols commis *dans les édifices consacrés à la religion de l'État ou aux autres cultes reconnus en France* (1). Tou-

---

(1) Les journaux non officiels ne rendant pas toujours compte avec une parfaite exactitude des séances des Chambres, nous avons pris toutes nos citations dans *le Moniteur*.

ché du reproche d'indifférence , et même d'athéisme qu'on adressait de toutes parts à notre législation , il jugea qu'il était convenable de la laver de cette flétrissure. Dans la jeune chaleur de son zèle , il crut même qu'il ne suffisait pas , pour repousser cette odieuse imputation , de déclarer , à la face de l'Europe , que le peuple français avait , comme tous les autres peuples , une religion ; il pensa que quatre ou cinq ne seraient pas trop dans une pareille circonstance , et en conséquence , parlant au nom du ministère , au nom du roi très-chrétien , il entretint la Chambre de son respect pour *nos religions* , s'honorant ainsi d'être tout à la fois catholique , luthérien , calviniste , et juif même. Il y eut bien d'abord un peu de surprise , et ce luxe étonna après tant d'indigence : mais enfin M. de Peyronnet , portant sans doute partout avec lui les sentimens qui l'animent , avait trouvé que nos églises , les temples de Luther , les prêches de Calvin , et autres *lieux sacrés* , comme il les appelle , sont également *l'asile de la piété et de la vertu , tout remplis de la majesté du Dieu qu'on y adore.*

Après de semblables aveux , le sacrilège , qu'il fût ou ne fût pas nommé dans la loi , devenait une chose réelle , puisque enfin , suivant la notion que les hommes attachèrent toujours à ce mot , le sacrilège consiste dans la profanation d'un objet sacré , ou dans l'outrage qu'on lui fait , ou-

trage criminel par l'unique motif qu'il remonte jusqu'à Dieu, qui seul est sacré et saint par lui-même. Il fut donc reconnu implicitement qu'on pouvait outrager Dieu, soit par la profanation des objets employés à son culte, soit par la profanation directe de la Divinité elle-même, présente sous les espèces consacrées. Ce crime atroce parut à M. le garde des sceaux digne du dernier supplice, pourvu qu'on eût profané le Saint des Saints, et outragé Dieu *de nuit, en compagnie d'une ou de plusieurs personnes, avec des armes apparentes ou cachées, avec violence ou menace, à l'aide d'effraction, d'escalade ou de fausses clefs.*

*La sévérité de cette disposition* pouvant néanmoins sembler *excessive*, le ministre fit observer qu'elle n'offrait après tout qu'une application nouvelle des articles du code destinés à protéger *les lieux qui servent d'asile à nos animaux domestiques.* Personne, que nous sachions, excepté M. l'évêque de Troyes, ne s'éleva contre cette comparaison, sans exemple depuis l'origine du monde. Voilà où nous en étions en 1824. Aujourd'hui où en sommes-nous? Y a-t-il quelque chose de changé dans nos doctrines publiques? C'est ce que tout à l'heure nous verrons.

L'esprit du projet de loi était tout entier dans le discours de M. le garde des sceaux. Une commission fut nommée pour examiner ce projet. M. Portalis, chargé du rapport, s'embarrassa un

peu dans des raisonnemens abstraits sur la religion , qui est , dit-il , *le lien principal des hommes entre eux , ainsi que l'indique cette philosophie du langage , qui préside à la composition et à l'imposition des noms ;* et sur la justice , *rayon de cette lumière créée qui éclaire le cœur de chaque homme , et dont la religion est le foyer commun.* Je pense que les nobles pairs comprirent cela. « Avec elle ( avec » la religion ) descend du ciel dans les consciences , comme un complément indéfectible de » l'autorité des lois , l'imposante et efficace notation d'un Dieu législateur et juge , vengeur » et rémunérateur. » Ce qui signifie , d'un côté , que la *notion* de Dieu , indépendante de toute instruction , est dans la conscience avant d'être dans l'entendement ; que dès-lors Dieu se révèle à chaque homme individuellement : et d'un autre côté , que les lois et leur autorité existaient avant la religion qui n'en est que le *complément* , et avant la connaissance d'un Dieu législateur. C'est le comble de l'art ou du bonheur d'avoir su ainsi réunir , dans une seule phrase , toute la substance de l'*Émile* et du *Contrat social*.

Le rapporteur ne laissa pas de proposer , au nom de la commission , quelque amendement au projet de loi , afin de « remplir , dit-il , le vœu » de ceux qu'une *pieuse sollicitude* porte à désirer que la profanation et le sacrilège soient » sévèrement réprimés. » De sorte qu'il invitait

naïvement la Chambre, non pas à défendre la société contre un genre de crime qui en ébranle les fondemens, non pas à raffermir la base des lois en punissant les outrages faits à l'Être souverain de qui toute justice émane essentiellement, mais à satisfaire par des supplices *les désirs d'une pieuse sollicitude* : il n'y voyait pas autre chose.

Bientôt après, à la vérité, il parle de sa *ferme confiance*, partagée par la commission, « que » la loi proposée protégera efficacement la so-  
 » ciété contre le scandale affligeant des profa-  
 » nations, et les criminels attentats du sacri-  
 » lége. » Mais il oublie qu'il venait, il n'y a qu'un moment, d'avertir la Chambre, que le plus odieux des sacrilèges *ne se trouvera pas prévu par la loi* ; ce qui ne l'empêche pas d'ajouter, à propos d'une disposition finale : « Elle » atteste le haut degré de protection que le lé-  
 » gislateur accorde aux principes religieux, et  
 » le caractère de gravité qu'il imprime *aux*  
 » *moindres délits qui intéressent la religion.* »

Il serait inutile de rechercher la véritable pensée du noble pair au milieu de tant de contradictions. Ce qui est clair du moins, c'est l'admirable et généreuse condescendance du législateur, qui daigne *accorder sa haute protection aux principes religieux*, à la vérité, à la justice, à Dieu et à ses commandemens.

La discussion s'ouvrit sur ce rapport et sur le projet de loi qu'il accompagnait.



M. le cardinal-archevêque de Sens indiqua l'unique moyen de faire une bonne loi sur le sacrilège, en *séparant, dans tous les actes de notre législation religieuse, ce qui concerne l'Église catholique de ce qui concerne les autres cultes; en faisant, par exemple, dans le cas présent, une loi distincte et séparée pour ces derniers.* Cette loi aurait simplement statué sur les vols et autres délits commis dans les lieux où se célèbrent ces cultes.

Après une déclamation philanthropique de M. de Lally-Tolendal sur la peine de mort, et un discours plein d'âme et d'éloquence de M. l'évêque de Troyes, M. l'archevêque de Paris, modifiant la proposition de M. le cardinal-archevêque de Sens, se réduisit à demander, « Qu'on sup-  
» primât dans chaque article du projet toute  
» énonciation relative à d'autres cultes que la  
» religion de l'État; et d'ajouter comme sup-  
» plément un paragraphe qui déclare applica-  
» bles aux délits commis envers ces cultes les  
» dispositions pénales contenues dans la première  
» partie de l'article. »

M. le garde des sceaux fit observer avec raison que « cette division ne rendrait pas la loi  
» meilleure ni son exécution plus assurée, que  
» c'était la forme et non le fond que l'on at-  
» taquait. »

M. l'archevêque de Paris en convint franchement. « Sa proposition, dit-il, n'avait, aucune-

» ment pour but, et ne saurait avoir pour effet  
 » d'affaiblir la répression des délits commis en-  
 » vers les autres cultes, puisqu'elle laisse sub-  
 » sister dans toute leur étendue les peines por-  
 » tées contre ces délits par le projet de loi. Il  
 » répugnerait à ses intentions de donner à qui  
 » que ce soit aucun sujet de plainte, d'atténuer  
 » à l'égard des cultes légalement établis le bien-  
 » fait de la charte; mais il demande aussi que  
 » la religion de l'état recueille *quelque avantage*  
 » du titre que cette même charte lui assure,  
 » et que, séparant de chaque article du projet  
 » ce qui la concerne et ce qui concerne les au-  
 » tres cultes, on s'abstienne de la confondre avec  
 » eux dans une disposition commune où rien  
 » ne rappelle son incontestable supériorité. »

M. l'archevêque de Paris ne semblait pas trop demander en faveur de la religion, qu'il était particulièrement obligé de défendre : une simple division de paragraphes suffisait pour le satisfaire. On ne devine pas pourquoi M. le garde des sceaux s'opposait à un changement qui n'intéressait pas le fond des choses, et qu'il reconnaissait être de simple forme.

Une réclamation plus importante, sur une lacune du projet de loi, s'éleva presque aussitôt; et, pour être juste envers tout le monde, nous rappellerons ici que l'honneur de cette réclamation, qui aurait dû être appuyée plus fortement, appartient à M. Pasquier. Il déclara « qu'on ne

» pouvait s'empêcher d'introduire dans le projet  
 » une disposition répressive du sacrilège, indé-  
 » pendant du vol, qu'atteignait seul la dispo-  
 » sition originaire. Tout en respectant les prin-  
 » cipes de notre législation pénale, on conviendra,  
 » dit-il, que, dans une loi qui a pour but la  
 » répression des crimes commis dans les églises,  
 » il est impossible de passer sous silence le plus  
 » odieux de tous ces crimes, la violation des ta-  
 » bernacles et la profanation des hosties consa-  
 » crées. De quelque nom que l'on flétrisse un  
 » pareil attentat, il a besoin d'être prévu, d'être  
 » exprimé par une assemblée dont tous les mem-  
 » bres, à un petit nombre d'exceptions près,  
 » font profession de la foi catholique. » En con-  
 » séquence, M. Pasquier voulait qu'on insérât dans  
 la loi « le terme de *violation ou destruction*  
 » *des saintes hosties*, ou quelque autre excep-  
 » tion plus convenable. »

Rien ne paraissait plus juste et plus simple à  
 la fois; on y vit pourtant des difficultés. La plus  
 grande était de rappeler indirectement le mot  
 de *sacrilège*. M. l'évêque d'Hermopolis, avec cet  
 esprit de conciliation qui le caractérise (1), « con-  
 » sentit à céder à un *scrupule* dont il vaudrait  
 » peut-être mieux s'affranchir, dit-il; mais,

---

(1) « Un nouvel opinant ( *M. l'évêque d'Hermopolis* )  
 » présente une rédaction qu'il croit propre à *concilier* toutes  
 » les opinions » ( *Moniteur* du 6 mai 1824. )

» ajouta le noble pair, si l'on craint d'employer  
 » ce mot de sacrilège sans une définition qui en  
 » restreigne la latitude, au moins faut-il le rem-  
 » placer par *quelque chose*. »

L'assemblée n'avait pas au fond d'éloignement pour cet avis conciliatoire : l'embarras était d'imaginer *quelque chose* qui dît et ne dît pas ce qu'on voulait et ce qu'on ne voulait pas exprimer. Enfin, après avoir balancé les désirs et les *répugnances* (1), le noble pair « se flatta que » la disposition suivante n'éprouverait aucune objection. Il proposa d'ajouter comme article additionnel à la suite de l'article :

» Sera puni de la même peine quiconque,  
 » dans un édifice consacré à la religion catho-  
 » lique, aura volé, avec ou sans effraction, les  
 » vases sacrés renfermés dans le tabernacle. »

Les uns trouvèrent que cette disposition en effet était *quelque chose*, d'autres trouvèrent que ce n'était rien, et plusieurs que c'était trop. Une longue discussion s'engagea sur les termes de la conciliation. Devait-on dire les vases *déposés* ou *renfermés*? M. l'archevêque de Paris résolut cette grave difficulté par *les règles canoniques*, qui ordonnent que *le tabernacle soit toujours fermé*.

Il se jeta ensuite dans des distinctions un peu subtiles sur *les vases sacrés destinés à l'exer-*

---

(1) « Personne ne veut laisser le sacrilège impuni. — Si toutefois on y *répugne*, etc. (*Moniteur* du 6 Mai 1824.)

*cice de la religion de l'État, et les vases consacrés à la célébration des autres cultes : de sorte qu'à son avis, tandis que les autres cultes et leurs vases n'étaient que consacrés, la religion de l'État et les vases destinés à son exercice avaient l'avantage d'être sacrés : supériorité incontestable, qui ne satisfait cependant pas M. l'évêque de Troyes, dont le mâle esprit et la vive foi étaient peut-être peu propres à saisir ces délicatesses grammaticales.*

Enfin, pour en venir à *quelque chose* de décisif sur cette question, M. l'archevêque de Paris fit, en présence de l'Europe, cette déclaration solennelle, que chacun peut lire dans *le Moniteur*, où elle fut consignée le lendemain.

« Le vol des vases employés à la célébration » des autres cultes suppose en effet, dans celui » qui s'en rend coupable, le même principe » d'irrégion que celui de nos vases sacrés, » quelle que soit la distance qui, dans le fait, » sépare les uns des autres, et rien n'empêche » que la loi lui applique la même disposition » pénale. »

Abrégeons : la loi amendée selon ces principes parut anti-chrétienne et anti-sociale à la commission de la Chambre des Députés. Elle s'occupait d'en rédiger une que des chrétiens pussent adopter, lorsque tout-à-coup le ministère retira son projet. Il le reproduit aujourd'hui avec des modifications qui ne le rendent pas meilleur,

ainsi que nous le montrerons dans un moment , après avoir présenté quelques observations sur le discours de M. le garde des sceaux.

L'incohérence et la contradiction des idées , la fausseté dangereuse des maximes , voilà ce qui frappe d'abord dans ce discours. S'excusant de n'avoir offert à la discussion des Chambres, pendant la dernière session , qu'un projet de loi incomplet au jugement de tout le monde et de son aveu même insuffisant, le ministre en donne cette raison , qu'il n'avait pas cru devoir provoquer des dispositions pénales contre *un crime qui nous était devenu étranger*.

« Quand nous portions , dit-il , nos regards » sur la société , nous y remarquions plus d'in- » différence que de haine pour la religion ; plus » de négligence et d'oubli , que d'ardeur à la » combattre et à l'outrager ; plus d'impiétés com- » mises par des malheureux dépourvus de foi , » que de sacrilèges commis par de fanatiques » adversaires de notre culte et de nos croyan- » ces. Les exemples de sacrilèges étaient très-ra- » res, *et pour ainsi dire inconnus* : il nous parut » qu'on pouvait différer d'instituer des supplices » pour *un crime qui nous était devenu étran-* » *ger*, et d'offrir des garanties à la société con- » tre un danger auquel elle n'était pas expo- » sée. »

Il est assez étrange que le premier magistrat du royaume , chargé de la défense des doctrines

sociales, choisisse pour nous apprendre qu'il y a *plus de négligence et d'oubli de la religion, que d'ardeur à la combattre et à l'outrager*, le moment même où, non satisfait de réimprimer et de répandre avec profusion, jusque dans les campagnes, les ouvrages du dernier siècle, dans lesquels la religion est à chaque page *attaquée et outragée*, on inonde encore la France de livres nouveaux où l'impiété la plus hardie se joint au cynisme le plus révoltant (1).

Mais enfin il est constant, d'après M. le garde des sceaux, que le sacrilège est parmi nous un crime *pour ainsi dire inconnu*; que dès-lors il est inutile *d'offrir à la société des garanties contre un danger auquel elle n'est pas exposée*. Qui croirait que ce fût là précisément l'un des motifs sur lesquels le ministre appuie son projet de loi, et qu'il vienne dire à la Chambre des Pairs : « Messieurs, le sacrilège est un » crime qui n'existe point; en conséquence, je » vous propose de faire une loi contre le sacrilège? »

Il est difficile de ne pas trouver une sorte de contradiction dans ce langage : attendons pour-

---

(1) Une seule entreprise de ce genre, *la Bibliothèque du dix-neuvième siècle*, destinée, suivant le *Prospectus*, à préparer le peuple des campagnes à la lecture de Voltaire et de J.-J. Rousseau, mettra six cent mille volumes d'impiétés en circulation dans le cours d'une ou deux années.

tant ; M. de Peyronnet a bien des ressources dans l'esprit ; citons encore :

« Qu'est-ce que le sacrilège ? C'est , répond  
 » le projet de loi, la profanation des choses sa-  
 » crées. En quoi consiste la profanation ? A com-  
 » mettre volontairement et par haine ou mépris  
 » de la religion , des outrages et des voies de  
 » fait sur les vases sacrés ou sur les hosties con-  
 » sacrées. »

La profanation des choses sacrées, commise par haine ou mépris de la religion, est donc en France *pour ainsi dire inconnue* ? Le ministre du moins ne peut le dire sans abandonner, comme on va le voir, sa doctrine sur le sacrilège ; car voici ce que nous lisons dans son discours à la Chambre des Pairs :

« Affligé du grand nombre de vols sacrilé-  
 » ges qui se commettent dans les diverses par-  
 » ties du royaume, nous pensions qu'il était de  
 » notre devoir de proposer des peines pour les  
 » réprimer. »

Le vol d'une chose sainte est sans doute, selon les idées de tous les peuples, une profanation. Ils n'imaginèrent jamais, à la vérité, que la profanation, pour être sacrilège, dût avoir été commise par haine ou mépris de la religion. Mais, quoi qu'il en soit de cette circonstance dont nous reparlerons ailleurs, il n'en reste pas moins avéré, de l'aveu de M. de Peyronnet, qu'il se commet en France un grand nombre de vols



*sacrilèges*, et qui dès-lors sont nécessairement, d'après sa définition du sacrilège, *des profanations commises par haine ou mépris de la religion*. Le sacrilège, loin d'être un crime *pour ainsi dire inconnu*, est donc au contraire un crime très-commun. De deux choses l'une enfin : ou comme le disait l'an dernier le ministre, *le sacrilège nous est devenu* heureusement *étranger*, et alors il est absurde de proposer une loi pour le réprimer et le punir; où, comme le dit aujourd'hui le même ministre, il se commet en France un grand nombre de vols *sacrilèges*, et alors, à moins de renoncer à sa définition, d'où dépend toute l'économie de la loi, il est obligé d'admettre qu'il se commet en France un grand nombre de profanations par haine ou mépris de la religion. Quelle pitoyable position que celle d'un homme placé entre des faits qu'il ne peut nier, des maximes qu'il ne veut point avouer, et des conséquences nécessaires de ces maximes et de ces faits, qu'il lui faut admettre malgré lui!

Nous ne parlerons point des peines que l'auteur du projet de loi propose de décerner contre les vols sacrilèges : mais nous ne pouvons à ce sujet passer sous silence deux phrases à peine concevables du discours que nous examinons.

» Puissiez-vous, dit le ministre, reconnaître,  
» dans le nouveau projet, qui vous est soumis,  
» quelques traces de l'attention scrupuleuse avec

» laquelle nous nous sommes appliqués à pré-  
 » venir toute incertitude et toute équivoque ,  
 » à éviter le scandale des débats et l'arbitraire  
 » des décisions, à *concilier enfin les intérêts de*  
 » *l'humanité, de la religion et de la justice.*  
 » Vos délibérations seules pourront nous appren-  
 » dre si nous avons atteint le but qui nous était  
 » proposé ; si nous avons rendu à la religion et  
 » à la société ce qui leur est dû, *sans imposer*  
 » *de trop grands sacrifices à l'humanité ;* si  
 » nous avons rencontré cette exacte mesure de  
 » rigueur et de *bienveillance* qui est la justice  
 » même et qui fait seule les bonnes lois. »

Que, dans le préambule d'une loi pénale, on vienne nous entretenir de la *bienveillance* due au crime, c'est là sans doute un de ces prodiges réservés *au siècle des lumières*. Le ministre aurait-il par hasard voulu conclure du fait au droit ? Ce serait aller vite. Au reste je ne nie pas les exemples ; on a tout vu , je le sais , en ces temps d'une parfaite civilisation , et je vois aussi que nous devons nous préparer à tout entendre. Que l'on daigne cependant éclairer notre gothique simplicité , encore tout imbue des idées de nos pères. Dans les beaux jours qu'on nous a faits , jours heureux de *l'égalité* , n'y a-t-il plus de distinction entre le bien et le mal , ou doit-on avoir pour le crime les mêmes sentimens que pour la vertu ? Où en sommes-nous ? qu'on s'explique enfin. Depuis quand l'humanité , la

religion, la justice, sont-elles des choses si opposées qu'il faille tant d'industrie et tant de soins pour les *concilier*? Ne dirait-on pas qu'être juste, ce soit cesser d'être humain, et que la religion qui émane de Dieu, qui est l'expression, la manifestation de son amour pour l'homme, ait besoin de M. de Peyronnet et de son *attention scrupuleuse*, pour ne pas se présenter devant les hommes comme une ennemie! En vérité, il est touchant de le voir se fatiguer pour adoucir *l'inhumanité* du christianisme, et pour défendre l'homme contre Dieu.

Peut-être dira-t-il qu'il sépare la religion de la Divinité : il est vrai, et c'est cela même qui paraît, s'il se peut, plus incroyable encore que tout le reste. Jamais on n'entendit, avant le dix-neuvième siècle, des paroles semblables à celles-ci : « La profanation des vases sacrés est un » crime énorme ; la profanation des saintes es- » pèces est encore un bien plus grand attentat : » non qu'il faille le considérer comme un ou- » trage envers Dieu ; car l'immensité tout entière » nous sépare de l'Être infini qui nous a créés, » et il n'est en notre puissance, ni de blesser, » ni de venger l'inaltérable dignité de sa nature » et de son nom ; mais c'est la religion qui est » offensée dans ce qu'elle a de plus cher et de » plus sacré, etc. »

Que le ministre nous apprenne donc comment il est possible *d'offenser* la religion en elle-même,

qui est une chose abstraite ; comment quelque chose peut être *cher et sacré* à une loi qui n'est rien, si elle n'est pas uniquement la volonté du suprême Législateur. Lui plairait-il de nous faire connaître ce qui est *cher et sacré* au *Code civil* et au *Code de procédure* ?

Nier qu'on puisse *outrager* Dieu , c'est nier le péché , c'est nier le crime , c'est détruire toute différence entre le vice et la vertu , c'est contredire la croyance , le sentiment , le langage même de tous les peuples et de tous les siècles. Qui offense Dieu *l'outrage* ; et c'est l'outrage direct de la Divinité qui constitue le sacrilège , et qui partout a été puni comme le plus exécutable des forfaits. Sans doute qu'il n'est pas au pouvoir de l'homme d'altérer la *dignité de la nature divine* ; mais , dans nos sociétés mêmes , le scélérat qui outrage directement le souverain n'altère non plus , ni sa dignité , placée hors des atteintes du crime , ni la nature de la royauté : et pourtant l'outrage commis , non contre une loi abstraite , mais contre la personne vivante du prince , n'est-il pas la raison des châtimens que la société inflige au coupable ? La doctrine qu'énonce ici M. le garde des sceaux est le déisme pur , et quelque chose de pire que le déisme : un Dieu qu'on ne peut outrager , qui par conséquent ne peut lui-même , à titre de justice , ni récompenser ni punir ; une religion dès-lors indifférente à ce Dieu , dont *l'immensité tout*

*entière nous sépare ; un sacrilège qui n'est plus un crime contre la Divinité, mais contre la religion, offensée dans ce qu'elle a de plus cher ; contre les intérêts de la société, attaquée dans ce qu'elle aime et révère le plus ; contre les peuples, insultés dans leurs sentimens les plus vifs, dans leurs opinions les plus profondes, car on ne peut plus dire dans leur foi, dans leurs espérances les plus consolantes. Quand on en est là, l'on ne doit plus parler de sacrilège. Pour qui ne s'élève pas au-dessus de la terre, ce mot est vide de sens. Mais en rompant avec le ciel, en bannissant de vos lois le Dieu qui vous fatigue et vous gêne, ne dites pas du moins aux peuples qu'ils sont eux-mêmes des dieux. Que prétendez-vous protéger, venger par votre législation pénale ? des sentimens, des espérances, des opinions ? Mais certes ce serait aussi une absurdité trop barbare que de décerner contre l'insulte faite à des opinions, même les plus profondes, le supplice des parricides !*

L'auteur du projet de loi semble l'avoir senti, comme on va le voir ; et ceci nous conduit à l'examen de la loi même.

Si l'on s'était proposé, en paraissant menacer le sacrilège de peines sévères, d'en assurer l'impunité ; en feignant un grand zèle pour la religion, de consacrer le principe de l'athéisme politique, la loi présentée serait parfaite, car elle est tout ensemble illusoire et athée.

Elle est illusoire, car il y a impossibilité complète de constater jamais l'existence du sacrilège, tel qu'on le définit, et par conséquent nul tribunal ne saurait en conscience appliquer la peine.

Que dit en effet le *titre premier* ?

« Art. 1. La profanation des vases sacrés et » des hosties consacrées est crime de sacrilège.

« Art. 2. Est déclarée profanation toute voie » de fait commise volontairement, et *par haine* » *ou mépris de la religion*, sur les vases sa- » crés ou sur les hosties consacrées. »

Ainsi, avant de punir les plus horribles profanations, il faudra qu'un juge pénètre jusque dans le cœur du coupable, y découvre ce qui ne peut être vu que de Dieu seul, et cherche, non pas dans l'acte volontairement commis, mais dans les sentimens qui l'ont déterminé, les motifs de sa sentence ! Ce n'est là évidemment qu'un souvenir d'une autre époque, le renouvellement inattendu de *la question intentionnelle*, si célèbre dans les fastes de la législation révolutionnaire. Or, cette disposition suffit pour détruire tout l'effet de la loi, et de plus elle est encore absurde et impie au suprême degré.

Elle détruit tout l'effet de la loi ; car si quelqu'un de ces êtres pervers, qui se multiplient chaque jour parmi nous (1), viole le tabernacle,

---

(1) Neuf violations de tabernacle, avec profanation des saintes hosties, ont eu lieu dans une seule nuit dans le diocèse d'Évreux.

enlève le saint ciboire , profane et disperse le pain consacré , ne soutiendra-t-il pas toujours qu'il a commis ce sacrilège par amour pour le ciboire et non par haine pour les saintes hosties ? Comment le convaincrez-vous du contraire ? Qui oserait affirmer qu'en commettant ce crime il avait tel ou tel sentiment au fond du cœur , et l'envoyer à l'échafaud à cause de ce sentiment , dont nul ne saurait être certain ? Pour compléter votre législation , pour la rendre équitable , hâtez-vous de trouver des jurés qui sachent ce que l'homme ignore , à qui rien ne soit caché dans les ténèbres de la conscience ; des prophètes , des anges ne suffiraient pas , il faudrait Dieu même.

La justice humaine ne regarde , ne peut jamais regarder que les actes : le reste n'est pas de son ressort. Vous décernez contre le sacrilège la peine du parricide ; mais le parricide lui-même , quand et pourquoi le punissez-vous ? Un monstre a tué son père , il l'a tué volontairement , le fait est prouvé ; exigez-vous quelque chose de plus ? Et que penseriez-vous d'un juge qui dirait : Le meurtre est avéré , mais avant d'en condamner l'auteur , il faut encore savoir quels sont les sentimens qui l'ont animé , et si la haine ou le mépris conduisaient ce bras qui a plongé le poignard dans le sein paternel ; car ôtez le mépris et la haine , le parricide disparaît.

Non-seulement l'article 2 rend illusoires les dispositions du titre premier, il est encore absurde en soi, puisqu'il soumet à des peines sévères des délits impossibles à constater. La loi ne peut atteindre et ne doit punir que les actions. Qui jamais entendit parler d'une législation pénale contre les sentimens, d'une sentence de mort prononcée à raison de ce qui se passe dans le secret du cœur? Et remarquez de plus ici l'énorme contradiction dans laquelle tombe le ministre. Un sentiment, quel qu'il soit, considéré séparément de tout acte extérieur, ne saurait blesser que Dieu seul, et s'il ne blessait pas Dieu, ce ne serait pas un crime, ce ne serait pas une faute même légère. L'acte extérieur, selon le projet, ne constitue pas le sacrilège; il faut qu'il ait, en outre, été commis *par haine ou mépris*. C'est donc la haine ou le mépris qui, selon vous, caractérisent proprement le sacrilège; c'est la haine ou le mépris que vous punissez du supplice des parricides. Or la haine et le mépris ne peuvent être des crimes qu'autant qu'ils blessent Dieu, et le ministre nous assure *qu'il n'est en notre puissance, ni de blesser, ni de venger l'inaltérable dignité de sa nature et de son nom*. Donc, ou la peine du parricide est décernée contre un crime imaginaire; ou le principe qui sert de base au projet de loi n'est qu'une absurdité monstrueuse.

Dès qu'on sort de la vérité, l'erreur naît de



l'erreur, et le mal naît du mal. L'article 2, opposé à la justice et au sens commun, est encore souverainement impie, en ce qu'il attribue à la créature faible et aveugle le jugement de l'intention, le jugement du cœur, qui n'appartient qu'à Dieu; et c'est en ce sens qu'il est dit dans l'Évangile : *Ne jugez point, afin que vous ne soyez point jugé* (1). Faire comparaître devant soi la conscience de l'homme, prétendre en scruter les secrets, déclarer qu'on a vu avec certitude ce qui se passe dans ses mystérieuses profondeurs, c'est une autre espèce de sacrilège : c'est prendre la place du souverain Être, c'est violer le sanctuaire de sa science incommunicable, infinie.

Nous avons avancé, en second lieu, que le projet de loi était *athée* dans son ensemble. Il sera facile de le prouver, mais pour cela il faut d'abord expliquer ce que nous entendons par le mot d'athéisme politique ou d'athéisme légal.

Un état est politiquement ou légalement athée lorsque Dieu est exclu de ses lois, lorsque la religion ne fait pas une partie essentielle de sa constitution, lorsqu'elle est également bannie et des institutions politiques et des institutions civiles : c'est ce que la révolution a fait en France, et ce qu'elle s'efforce de conserver.

Un état est encore politiquement ou légale-

---

(1) *Nolite judicare, ut non judicemini.* ( *Matth.*, vii, 1. )

ment athée, lorsqu'il professe l'indifférence des religions, parceque c'est au fond n'en reconnaître aucune. Qu'on le remarque bien, cette indifférence athée, dont nous parlons, est totalement distincte de la tolérance civile. Ainsi, les juifs sont et furent toujours civilement tolérés à Rome, quoique aucun état ne soit certainement plus éloigné de l'indifférence religieuse; et pourquoi? parcequ'une seule religion y est regardée comme véritable. L'indifférence consiste donc à tenir pour également vraies toutes les religions, ou plusieurs religions diverses. Or c'est là ce que fait le projet de loi, en appliquant les peines portées contre le sacrilège *aux crimes et délits commis dans les édifices consacrés aux cultes légalement établis en France.*

Tout sacrilège implique l'idée de la profanation d'une chose sainte, d'une chose sacrée; M. le garde des sceaux l'avoue. Il reconnaît donc comme réellement sacrés les objets employés *aux cultes légalement établis en France*: sans quoi la loi qui punirait de peines plus sévères le vol de ces objets, serait à la fois injuste et cruelle. Mais que peut-il y avoir de sacré dans un culte faux, dans un culte que Dieu réprouve? La loi suppose donc également vrais, également agréables à Dieu, tous *les cultes légalement établis en France.* Mais ces cultes contradictoires ne peuvent être également vrais que dans le sens où ils seraient tous faux; le projet de loi les

suppose donc faux , il établit donc l'indifférence des religions , il est donc athée.

Et de là cette expression étonnante de la loi :  
« Il y a preuve légale de la consécration du ci-  
» boire , de l'ostensoir , de la patène et du ca-  
» lice employés aux *cérémonies* de la religion  
» au moment du crime. » Ainsi le plus saint des mystères , le sacrifice de Dieu même qui s'accomplit invisiblement sur l'autel , n'est , aux yeux de la loi , qu'une *cérémonie* ! Et puis nous nous vanterons d'être chrétiens ; mais le système entraîne. Ainsi encore , on n'appellera point la religion chrétienne par son nom ; l'on ne dira point la religion catholique , apostolique , romaine ; mais *la religion de l'État* ; car enfin , qui empêche que l'État en adopte une autre ? Et cette expression , d'ailleurs , marque clairement ce que l'on ne veut pas qu'on oublie , que si l'on reconnaît à la religion catholique quelques droits , ce n'est pas à cause d'elle et de sa vérité , mais uniquement à cause de la profession que l'État en fait.

Que si l'on trouvait de l'exagération dans les conséquences que nous tirons du texte de la loi , il suffirait , pour justifier tout ce que nous venons de dire , de citer le discours de M. le garde des sceaux ; car il n'a pas voulu qu'on se méprît sur le but qu'il s'est proposé.

« Le projet actuel , dit-il , étant divisé en plu-  
» sieurs titres , et le premier d'entre eux ayant

» pour objet des *croyances* (1) que n'admettent  
 » pas les cultes dissidens, *il a bien fallu* (2)  
 » reconnaître que les dispositions de ce titre ( *le*  
 » *titre premier* ) étaient exclusivement relatives  
 » à la religion de l'État (3). Dès-lors, messieurs ;  
 » il a dû paraître plus simple et plus conve-  
 » nable de régler, par un article spécial, les  
 » diverses applications de la loi, et de marquer  
 » profondément, par une disposition isolée, que  
 » les promesses de la charte ne sont point de  
 » vaines promesses, et que *l'égalité de protec-*  
 » *tion* qu'elle garantit à tous les cultes admis  
 » dans le royaume *n'a d'autres limites que cel-*  
 » *les de ces cultes mêmes et de leurs doctri-*  
 » *nes.* »

(1) Ce ne sont pas des vérités, ce ne sont pas des dogmes, ce sont des *croyances*. Ailleurs il dit des *opinions* : l'on peut choisir.

(2) Qui pourrait en mal vouloir à M. de Peyronnet ? Assurément ce n'est pas sa faute si les *dissidens* refusent d'admettre les *croyances* ou les *opinions* de la religion de l'État. Que ne croient-ils un peu plus, on se ferait un devoir et un plaisir d'étendre proportionnellement la protection qu'on leur accorde.

(3) Il résulte de là que, s'il plaisait demain aux calvinistes par exemple, d'*admettre la croyance* de la présence réelle dans leur cène, quoique parmi eux il n'existe point de véritable sacerdoce, et qu'il ne puisse par conséquent y avoir de consécration valide, la loi devrait punir le vol fait dans leurs temples d'un morceau de pain, du même supplice dont elle punit la profanation du corps sacré du Sauveur des hommes, l'exécrable profanation de la Divinité elle-même.

Vous l'entendez ; l'intention de M. le garde des sceaux , dans son projet de loi , a été de *protéger également* les cultes les plus opposés , et *sans autres limites que celle de ces cultes mêmes et de leurs doctrines*. Quelle touchante *égalité* qui unit dans la même protection la *croissance* du chrétien qui adore Jésus-Christ et la *croissance* du juif qui le blasphème ; la *croissance* du catholique qui reconnaît son Dieu sous les apparences de l'hostie consacrée , et la *croissance* du protestant pour qui cette hostie n'est qu'un morceau de pain ! Voilà comment le ministre entend *la charte et la religion de l'État* ; voilà ce qu'il a voulu *marquer profondément*. *Affligé* des nombreux sacrilèges qui épouvantent la France , il vient , pour y remédier , proposer à ses députés et aux pairs du royaume une déclaration d'indifférence pour toutes les religions légalement établies ; une profession solennelle d'athéisme ! Espérons que cette loi funeste sera repoussée avec toute l'indignation , avec toute l'horreur qu'elle doit inspirer à quiconque croit en Dieu. Grâce au ciel , on s'est trop pressé : la France , quoi qu'on ait fait pour hâter ses progrès , n'est pas encore mûre pour ces doctrines ; et de telles lois ne sont proclamées d'ordinaire que la veille de la mort des peuples.

---

## PEÑSÉES DIVERSES.

---

**P**LIER sous la force , c'est l'esclavage ; obéir à des lois , c'est la société. Mais quelqu'un a-t-il droit d'imposer des lois à l'homme ? ou , en d'autres termes , existe-t-il une société légitime ? Voilà , en politique , la première et la plus importante question ; car , que resterait-il à discuter , si on la décidait négativement ? Et toutefois la philosophie est impuissante à la décider d'une autre manière.

État social parfait : parfaite soumission au pouvoir réglé par la raison de la société , ou par des lois parfaites.

État intellectuel parfait : parfaite soumission au pouvoir ou à l'autorité , qui n'est que la raison générale , et primitivement la raison divine , manifestée par le témoignage.

État imparfait : soumission imparfaite , ou pouvoir particulier qui cherche à s'établir , commencement de révolte et de désordre.

État sauvage : ni pouvoirs ni lois , ou un pouvoir vague et des lois vagues ; ce pouvoir , reconnu seulement en temps de guerre , c'est-à-dire

pour détruire et pour ravager. Chacun maître chez soi , maître de ses croyances , de ses devoirs , de ses actions. C'est le déisme.

État *de nature* : indépendance absolue , ou absence de toute société. Plus d'autorité , plus de lois , plus de devoirs , plus de raison , plus de langage. La nuit dans l'entendement , l'apathie dans le cœur qui ne bat plus , le silence sur les lèvres. C'est l'athéisme , c'est la mort. Et aussi l'homme n'a jamais vécu dans l'état de nature ; et l'esprit ne s'est jamais arrêté dans l'athéisme. Ce qu'on prend pour lui , c'est le doute , ou un état de recherche inquiète.

L'homme qui est seul cherche la société , la parole , la lumière , la vie ; l'esprit qui est seul cherche Dieu ; voilà tout.

—

Les chartes sont pour les peuples ce qu'est l'Écriture pour les réformés : c'est le protestantisme transporté dans la politique. En croyant obvier aux difficultés , on les multiplie. Chacun interprète à sa façon le texte sacré , y trouve ce qui lui plaît ; et déjà n'avons-nous pas vu dans les Chambres des disputes grammaticales ? Je ne sais même si l'on n'y a point cité le *Dictionnaire de l'Académie*. Il est plus désirable qu'on ne le pense qu'il y ait quelque chose d'indéfini dans les attributions du pouvoir , que l'on n'en connaisse pas bien exactement les limites ; car il ar-

rive de circonstances où il est contraint, pour le salut de tous, de se déployer avec plus d'étendue que dans les temps ordinaires. Cela est sans inconvénient sous l'empire des constitutions traditionnelles, mais cela n'est jamais possible sans blesser les chartes écrites, et alors tout est perdu, parceque, la charte violée, il ne reste plus rien, et les révolutionnaires ont beau jeu; les apparences sont de leur côté.

Ces réflexions peuvent s'appliquer au gouvernement de l'Eglise : cela est clair pour ceux qui le connaissent. Les théologiens d'une certaine école sont des amateurs de chartes ecclésiastiques, ils n'y entendent rien, même à ne parler qu'humainement.

---

On s'est imaginé de nos jours qu'une feuille de papier, qu'on appelle Constitution, devoit tenir lieu de tout aux peuples, de mœurs, de religion, et même de gouvernement.

---

On ne conçoit pas bien ce qu'on peut entendre par gouvernement représentatif. Que représente-il ? Le pouvoir ? Mais le gouvernement, qui est le pouvoir, ne saurait le représenter. Le peuple ? Mais le peuple n'est et ne peut être que sujet, et il n'est pas aisé de comprendre comment le pouvoir représente le sujet, et com-



ment le droit de commander représente le devoir d'obéir. Si on prétend que le peuple est pouvoir à certains égards, et le pouvoir sujet à certains égards, cela devient un peu moins obscur. Ne voudrait-on pas alors dire que le gouvernement représentatif est comme la représentation d'un gouvernement ?

---

Quand un malade est sans ressource, on fait une assemblée de médecins. Il est juste qu'on ait le même égard pour la société.

---

Messieurs les libéraux ne se lassent point d'opposer ce qu'ils appellent *le régime du privilège, à l'ordre constitutionnel*, qui est pour eux le beau idéal de la société. Ce doit être en effet quelque chose de bien admirable et de bien doux; sans cela se mettrait-on en si grands frais de révolte pour se procurer une de ces heureuses constitutions qui, à la vérité, entraînent bien d'abord de légers inconvéniens, la guerre civile, les proscriptions, les confiscations, le régicide même quelquefois; mais qui finissent toujours, comme chacun sait, par assurer aux peuples assez sages pour ne pas se laisser prévenir contre elles sur les premières apparences, une gloire impérissable et une félicité sans exemple. Très permis donc aux libéraux de vanter et d'aimer

les mille et une constitutions qui ont fait le bonheur de l'Europe depuis trente ans. Mais à cause de cela même, ce que nous ne concevons pas, c'est leur aversion pour le *privilège* ; car le privilège est partout dans ces constitutions, à commencer par celle de l'empire, et sans cela il serait impossible d'organiser une forme quelconque de société. Prenons la Charte pour exemple. Ne déclare-t-elle pas que la personne du Roi est inviolable ? et l'inviolabilité n'est-elle pas un privilège ? Les pairs ne jouissent-ils pas d'une foule de privilèges qui leur sont accordés par la loi ? l'hérédité, les majorats, les titres transmissibles, l'exemption de la prise de corps à raison de leurs dettes ? Les députés des départemens n'ont-ils pas aussi des privilèges qui leur sont propres ? Et quel privilège plus grand que la participation au droit de faire la loi, droit qui constitue la souveraineté ? Les électeurs nomment le souverain en vertu d'un autre privilège, fondé, non sur les lumières, sur l'instruction, sur l'estime publique ; mais sur l'argent ; et ce privilège est ou plus étendu ou plus restreint, suivant la richesse du privilégié. Ainsi *l'égalité des droits*, entendue dans le sens révolutionnaire, ne signifie rien, ne conduit à rien, si l'on n'établit de plus *l'égalité des fortunes*. Il y aurait en ce genre de beaux exemples à donner par les libéraux.

Au-dessous des grands privilèges dont nous

venons de parler , il en existe une foule d'autres moins brillans , mais non moins réels. Combien de charges ne sont-elles pas des propriétés de famille ? Celles de notaire , de greffier , etc. , se vendent légalement et avec justice , non-seulement par le titulaire , mais encore par ses héritiers. Les courtiers , les agens de change jouissent du privilège qui a bien son prix , de gagner chaque année cinq ou six cent mille francs , sans craindre aucune concurrence. Quand on en est là , nous ne pensons pas qu'on dût tant crier , contre le *régime du privilège* , ni le présenter comme l'opposé du régime constitutionnel. Il ne faut abuser de rien , pas même du privilège de déraisonner.

---

C'est prendre trop de peine pour séduire et remuer les hommes , que de chercher des erreurs nouvelles ; on les trompe à moins de frais : il suffit de changer les mots. Un peuple est-il las de la servitude que les factieux appellent liberté , parlez-lui d'indépendance , d'idées libérales , constitutionnelles , de tout ce que vous voudrez ; il n'en demande pas davantage , et le progrès des lumières n'est que cela.

---

On demandait au brahme Poulahvi ce qui monte le plus haut ? Il répondit , L'orgueil d'un

esprit médiocre qui détourne ses regards de Dieu. Ce qu'il y a de plus vaste ? Il répondit , Les prétentions d'un homme ambitieux qui n'aime que soi. Ce qu'il y a de plus profond ? Il répondit , Le sommeil d'un prince que sa conscience ne réveille plus. Ce qu'il y a de plus petit ? Il répondit , Les pensées d'un visir qui ne voit que le présent. Ce qu'il y a de plus malheureux ? Il répondit , Le sort du peuple abandonné à ce visir.

---

On remarque quelquefois dans la société un certain repos de lassitude , dont les gouvernemens voudraient se faire honneur. Ils disent du peuple : Voyez comme il dort ! Et les voilà eux-mêmes qui s'endorment satisfaits du succès de leurs soins. Mais le sommeil du peuple est court , et malheur à ceux qui le gouvernent , lorsqu'il se réveille le premier !

---

La force n'est pas l'effort , au contraire ; et voilà pourquoi on ne l'acquiert jamais.

---

Il y a une sorte de clémence sanglante , et c'est celle qui ne prend point conseil de la justice. Le pardon qui ne tombe que sur le crime est un nouveau crime : Dieu lui-même ne pardonne qu'au repentir.

---

Il faut que les peuples sentent le poids du sceptre , et qu'ils le portent avec orgueil.

---

L'influence du christianisme sur l'esprit humain se montre d'une manière bien frappante dans les troubles mêmes qui agitent maintenant la société. Ils ont pour cause , en grande partie , un vif sentiment de la perfection morale que les anciens ne connaissaient pas et que la religion chrétienne a développé. Les bons , comme les méchants , ne peuvent plus supporter les imperfections du pouvoir. Pour gouverner les hommes , il faudrait des êtres supérieurs à l'humanité , et c'est ce qui rend peut-être la société impossible désormais ; car le mélange du bien et du mal , des vices et des vertus , des inconvénients et des avantages , est ici-bas inséparable de toute association humaine. L'ordre plus parfait auquel tous aspirent , quoiqu'ils ne s'en forment pas tous la même idée , et qu'ils s'efforcent d'y arriver par des voies entièrement diverses , cet ordre n'est pas de ce monde. Il y a aussi quelques esprits profondément pervers , à qui le mal commun suffit plus , et qui cherchent la perfection du désordre , qui n'est pas non plus de ce monde. Que résultera-t-il de ce mouvement universel ? Dieu le sait ; mais il est clair que le genre hu-

main aspire à un état nouveau. Les bons appellent le ciel, les méchans évoquent l'enfer.

---

De tous les sentimens que peut inspirer l'autorité publique, le mépris est le plus funeste; la haine a moins de danger. Les peuples ressemblent à la plupart des hommes, qui tremblent devant le lion, et qui écrasent sans pitié les reptiles.

---

Les moindres inconvéniens des discussions publiques sur les matières de gouvernement est qu'elles répandent plus de doutes que de lumières. Elles échauffent les passions, excitent les murmures, dégoûtent de ce qui est, précipitent dans les expériences, soumettent le souverain au jugement du peuple, préparent dès-lors sa condamnation, et la tribune, qu'on ne l'oublie jamais, est l'échafaud de la royauté.

---

Il y a des peuples morts, et dont les *ombres reviennent*. Toute leur vie est dans le passé : aussi n'ont-ils que des souvenirs. Tels sont les sauvages, tant exaltés par une philosophie qui s'efforçait de nous conduire au même état. Ils ne s'occupent point de leurs fils; mais leur âme s'émeut en pensant *aux ossemens de leurs pères*.

Leur patrie, ce sont des tombeaux; leurs lois, leurs mœurs, un fantôme de tradition. Entre eux et les peuples vivans, les peuples qui ont un avenir, se trouvent ceux qui n'ont ni avenir ni passé. Ils cherchent hors d'eux-mêmes, dans un présent qui fuit, non des souvenirs, non des espérances : quoi donc ? l'image trompeuse et les dernières illusions d'une vie qui s'éteint.

---

Les hommes s'imaginent d'ordinaire que rien ne se fait avec sagesse que ce qui se fait avec lenteur, et pour ainsi dire à force de temps. Ils ont raison en un sens, et à un certain degré; mais ils n'ont pas raison toujours et en tout. Les génies dominateurs qui ont exercé une puissante influence sur leur siècle, et traîné le monde à leur suite, ont été redevables de cet ascendant, moins encore à des vues plus étendues, plus pénétrantes, qu'à une volonté plus active, plus prompte. Ils ont fait bien, parcequ'ils ont fait ce que la société aurait fait à la longue, si les circonstances n'avaient pas dérangé son action; et ils ont fait beaucoup, et plus que nul autre, plus que la société abandonnée à elle-même n'eût pu faire, parcequ'ils ont fait vite, et qu'ils se sont affranchis du temps. Pour conduire les peuples, il faut marcher devant eux.

---

Les lois civiles ne peuvent établir entre les hommes, et encore très-imparfaitement, que les seuls rapports qui dépendent d'une justice rigoureuse; elles sont tout-à-fait insuffisantes pour le maintien de la société; car nulle société ne subsisterait si chacun n'avait pour règle de sa conduite envers les autres que le droit strict. Otez l'équité qui l'adoucit, qui pèse les circonstances, qui atténue les torts en tenant compte de la faiblesse, et se relâche, et compatit, la dure recititude de la loi romprait, à force de les tendre, tous les liens qui unissent les membres du corps social. Qui prétend tout ce qui lui est dû ne saurait rendre ce qu'il doit lui-même. Il y a des devoirs d'humanité dont la justice légale ne peut ni imposer l'obligation, ni punir l'infraction; comme il y a aussi des droits qu'elle protège, et qu'on ne pourrait quelquefois sans crime exercer dans toute leur rigueur. L'équité vient alors au secours de la justice pour la sauver d'elle-même. Il suit de là que chez les peuples où les fonctions du magistrat, lorsqu'il s'agit de punir les délits, se réduisent à appliquer matériellement une loi abstraite et morte, la justice, distribuée sans égard à tout ce qui devrait équitablement modifier les sentences, n'est plus guère qu'une loterie de supplices. Les inconvéniens qu'il peut y avoir à laisser au juge une liberté plus grande sont et bien moins fréquens et d'une nature beaucoup moins grave. Quelque déplorables



qu'elles puissent être, ses erreurs n'ont pas l'effet d'altérer, comme la disproportion habituelle entre le châtement et la faute, le sentiment de l'équité dans une nation. Il y a peu de maux au-dessus de celui-ci, et c'est un exemple de plus de l'influence trop méconnue, ou trop oubliée, des lois sur les mœurs.

---

Toute législation légitime émane de Dieu, il en est le père; et votre code de vingt-cinq mille lois qui ne remontent pas plus haut que l'homme, ressemble à un vaste hôpital d'enfans trouvés.

---

Dans son *Essai sur l'histoire, les mœurs et l'esprit des nations*, qui n'est d'un bout à l'autre qu'une satire du genre humain, Voltaire a dit, et l'on a depuis répété mille fois, que *la vraie liberté consiste à n'obéir qu'aux lois* (chap. xvii). Rien ne montre mieux que cette espèce d'apophthegme philosophique avec quelle facilité les hommes se contentent d'une apparence de sens. Les lois ne commandent point; elles sont la chose commandée. Ainsi, premièrement, si l'on veut s'entendre, ce n'est pas aux lois, mais à celui qui a fait les lois, que l'on obéit: d'où il suit, en second lieu, que le Turc à Constantinople, et l'Anglais à Londres, obéissent également aux lois, et n'obéissent qu'aux lois; car la volonté du sultan est la loi à Con-

stantinople, comme la volonté du parlement est la loi à Londres. Or M. Voltaire, ni aucun de ceux qui ont répété sa phrase, n'ont voulu dire qu'un Turc était aussi libre qu'un Anglais.

- Leur pensée est telle que la vraie liberté consiste à n'obéir qu'au pouvoir dont les volontés sont invariables ? Cela serait encore très-faux : car, supposez de mauvaises lois, des lois oppressives, comment sera-t-on libre précisément parcequ'on vivra sous une immuable oppression ? Et de plus, dans cette hypothèse, la liberté serait une chimère, puisqu'il n'y a rien sur la terre de plus chimérique que des lois ou des volontés qui ne changent point ; et les lois d'ailleurs, pour être toujours bonnes, doivent changer quelquefois, suivant l'état de la société. Toutes les lois d'un peuple naissant ne conviennent pas au même peuple plus avancé dans la civilisation.

Veulent-ils dire qu'être libre, c'est n'obéir qu'à un pouvoir légitime dont les volontés sont justes ? Tout le monde en conviendra ; c'est comme s'ils disaient : La liberté consiste à n'obéir qu'au pouvoir établi de Dieu, et qui gouverne selon la loi de Dieu, loi parfaite, et hors de laquelle il ne peut exister rien de juste. La vraie politique, aussi-bien que la vraie philosophie, commence et finit dans le catéchisme. Un pauvre prêtre de village enseigne l'une et l'autre, au pied de l'autel, à de petits enfans qui comprennent cette simple et sublime doctrine. Une

autre doctrine a été, de nos jours, enseignée aux hommes au pied de l'échafaud; je ne sais s'ils l'ont comprise; mais elle a dû au moins fixer leur attention.

---

Il y a des gouvernemens qui peuvent amener les hommes à un tel degré de corruption et de bassesse d'âme, que dans l'inexprimable dégoût qu'ils inspirent, le spectacle du crime même, audacieux et passionné, serait presque un soulagement. Il est dur pour les peuples de mourir dans la fange. Ce ne devrait être le destin que de ceux qui les perdent.

---

On se plaint, et avec raison, de la multitude des sociétés secrètes qui s'organisent de toutes parts. Voulez-vous détruire leur influence, faites en une publique.

---

Après la sécurité de la conscience, je ne vois guère d'autre moyen de s'élever à un état tranquille, à cet imperturbable repos de l'âme, sans lequel la vie est un long tourment, qu'une mâle indépendance et des hommes et des choses.

Nil admirari, prope, res est una, Numici,  
Solaque, quæ possit facere, et servare beatum.

Quiconque ne sait pas se mettre au-dessus de tout est le jouet de tout. Il ne peut se répondre d'un moment de paix ; nageant et flottant sans appui au milieu de cet orageux océan de la vie humaine , entraîné par ses courans et roulé au hasard par ses vagues , à travers les écueils et les rochers , sur des rivages inconnus. Pourquoi tant d'inquiétudes sur ce qui sera ? Il est rare que ce qui est ne soit pas supportable. Même quand il l'éprouve , même quand il le châtie , Dieu est plus doux à l'homme , que l'homme ne l'est à lui-même. Presque tous les maux n'ont de fondement que dans notre imagination : ce sont nos prévoyances et nos craintes qui leur prêtent leurs plus vives pointes. Nous les aggravons avec art en les prolongeant dans l'avenir ; la souffrance présente ne nous suffit pas ; nous voulons souffrir en outre et dans le temps qui n'est plus , et dans celui qui n'est pas encore. Nous tirons notre être et l'étendons à la mesure des plus vastes douleurs imaginables. Notre misère a sa racine dans notre vaine sagesse.

---

Des idées habituellement basses produisent un langage ignoble : cela se remarque dans les gens les plus au-dessus du peuple autant que dans le peuple ; car la grossièreté du peuple n'est pas toujours bassesse , il s'en faut de beaucoup. Les sots s'y trompent , mais ce sont des sots. Ils ju-

gent des sentimens par la correction du langage , et de l'homme sur l'habit. Le sage regarde plus avant , et le chrétien encore davantage.

---

Il est de foi que le démon nous tente , que les bons anges au contraire nous inspirent des pensées , des sentimens salutaires. Pouvons-nous discerner ces pensées , ces sentimens , de ceux dont la cause est en nous-mêmes ? Nullement. L'action de ces êtres spirituels sur notre cerveau , ou immédiatement sur notre âme , se confond totalement avec les opérations de notre âme même. Le sens intime ne nous apprend donc rien de certain sur la cause réelle de nos sentimens et de nos pensées ; et l'existence des anges , quoiqu'ils agissent sur nous à tous les instans , nous serait à jamais inconnue , si elle ne nous était révélée par la parole ou attestée par un témoignage. Ainsi de l'âme des autres hommes , ainsi de Dieu même.

---

L'homme sent tellement qu'il est né pour le travail , que le peuple attribue au travail tous les genres de supériorité , même le génie. Plus près de l'état natif , il voit très-bien que nous n'avons que des connaissances acquises , des talens acquis , et s'il se trompe , c'est seulement en s'imaginant que les facultés elles-mêmes peu-

vent s'acquérir : erreur moins grande et moins dangereuse que celle du philosophe qui croit tout tirer de lui-même, et se créer ce qu'il est. L'erreur populaire tend à affermir l'autorité, et en cela elle est favorable à la raison ; l'erreur philosophique tend au contraire à détruire la raison en détruisant l'autorité.

---

Le consentement commun dans la conduite, par exemple, l'existence des mêmes désordres dans tous les pays et dans tous les temps, prouve que partout l'homme a les mêmes passions, et par conséquent le même intérêt à nier la loi qui les condamne, ou à nier les devoirs opposés à ces passions. Cette loi subsiste cependant ; elle est non-seulement connue, mais avouée de tous les peuples. Pour qui sait l'entendre, cela prouve invinciblement, et que cette loi n'est pas de l'homme, et que la raison universelle est inaltérable ou infaillible.

---

La plus grande misère de l'homme n'est pas l'incertitude de ses jugemens, mais l'inconstance de sa volonté.

---

La raison n'ordonne jamais, elle conseille tout au plus : la parole qui commande vient de plus haut.

Descartes conseille à l'homme de mettre d'abord sa raison au secret, et de lui donner ensuite la question pour lui faire dire ce qu'elle ne sait pas. N'y a-t-il pas quelque dureté dans cette jurisprudence philosophique ?

Un homme obscur, sans pouvoir, sans crédit, sans richesses, qu'est-il? que peut-il? Il jette une idée dans le monde, une seule; elle pénètre, elle soulève la masse immense des pensées humaines, elle leur imprime une même direction; le mouvement passe dans la société, et les empires tombent ou se relèvent, selon la nature de cette idée qui domine toutes les autres, et subjugué les esprits.

Il y a des choses qu'on dit pour les faire d'abord croire aux autres, et tirer ensuite de là un motif pour les croire soi-même. Voilà pourquoi les vieillards aiment à se louer de leur santé, de leur mémoire, de leur esprit qui n'a pas baissé, disent-ils. Ils cherchent un témoignage pour affermir leur foi.

On aime généralement à montrer ce qu'on sait. Il y a cependant une chose dont on est encore plus pressé de parler; c'est ce qu'on ne sait pas.

---

Les Français passent pour frivoles, parcequ'ils rient de tout, des vices, des crimes mêmes; et cependant il n'y a point en France plus de criminels et de gens vicieux qu'ailleurs, au contraire : ce n'est donc pas par corruption que le Français rit. Qu'on y regarde de près, on verra que le rire en général est déterminé par le contraste vivement senti entre ce qui devrait être raisonnablement, et ce qui est. Or rien de plus opposé à la raison que le vice et le crime; et tout vice, comme tout crime, est une sottise. Ceux qui n'y voient qu'un désordre gémissent, ou frémissent; ceux qui voient davantage aperçoivent encore le contraste d'où naît le ridicule. Ils n'ont pas moins d'horreur pour le désordre, mais ils ont plus de mépris pour la sottise; et ce qu'on taxe de frivolité n'est souvent qu'une raison plus fine, plus étendue et plus pénétrante.

---

Quand on ne porte pas l'amour de soi jusqu'à la haine des autres, on est tranquille, on se croit en règle.

---

Le sentiment que nous avons des choses varie selon notre état intérieur, et notre état intérieur varie lui-même suivant les impressions



que nous recevons du dehors; de sorte que notre âme agitée perpétuellement, ne peut se reposer ni dans la joie, ni dans la douleur.

---

Le temps est un fleuve rapide, mais qui tarira. Chargé de tous les êtres vivans, il les emporte pêle-mêle à travers des régions inconnues, et les jette çà et là sur ses bords.

---

Avez-vous vu sur un cercueil ce long drap noir semé de larmes? C'est l'emblème de la vie.

---

Toutes nos joies sont soudaines; jamais elles ne naissent de la réflexion: on dirait qu'elles ne peuvent entrer dans l'âme que par surprise.

---

Nous avons peu de sentimens purs; presque toujours ils sont mélangés. Les larmes ont leur joie secrète, et il ne faut pas creuser bien avant dans la joie pour y découvrir quelque tristesse cachée.

---

L'homme, aveugle dans ses pensées, l'est encore plus dans ses désirs. Ce qu'il demande au ciel, quelquefois l'enfer le lui donne.

---

Dans le jeune âge on aime beaucoup , parce-  
qu'on croit beaucoup ; on n'a l'expérience ni  
des hommes , ni des choses , ni du temps. Plus  
tard le cœur se resserre , parceque la foi dimi-  
nue ; quand elle s'éteint tout-à-fait , il se ferme.

---

On se lasse bientôt d'aimer seul , et si l'on  
ne *témoigne* qu'on vous aime , comment saurez-  
vous que vous êtes aimé ? Otez le *témoignage* ,  
vous détruisez l'amour. Chose admirable , que ce  
qu'il y a de plus doux dans la vie soit nécessaire-  
ment un objet de pure foi !

---

Il y a des esprits qui ne sont jamais sortis du  
même lieu , qui n'en connaissent point d'autre ,  
qui ne soupçonnent pas qu'il y ait quelque chose  
au-delà de leur petit empire. Ces esprits s'in-  
quiètent quand on les quitte. Si vous dépassez  
leur frontière , ils vous croient perdu.

---

Combien y a-t-il de siècles entre deux siè-  
cles , dont l'un a produit Malebranche , et l'au-  
tre Condillac , celui-là l'ange , celui-ci la brute  
de la métaphysique ?

---

Quand la foi meurt, la raison s' imagine qu'elle héritera ; mais son fils aîné, le doute, lui dispute la succession ; il fait plus, il s'en empare, et l'on ne sache pas que sa mère l'ait jamais dépossédé.

---

Croire sincèrement être ce qu'on est, voilà toute l'humilité, cette vertu si rare et si pénible à l'homme.

---

L'homme humble ne juge pas les autres ; l'homme modeste n'exige pas qu'ils se jugent inférieurs à lui. L'orgueil sauvage et dominateur veut s'élever au-dessus de tout. La modestie, contente d'elle-même, ne cherche ni esclaves ni sujets. Elle aime la paix et l'offre à tous les amours-propres ; c'est la civilisation de la vanité.

---

La flatterie est la politesse du mépris.

---

Plaisante chose que la justice des hommes ! voyez la forme de leurs jugemens : il y a, disent-ils, tant de voix pour et tant de voix contre : ils ont réduit la raison aux règles de l'arithmétique, et la vie et la mort dépendent d'une soustraction. Peser, ce serait une affaire ; il est bien plus court de compter. C'est comme si l'on

disait : toutes les intelligences sont également éclairées, également fortes, toutes les consciences également droites. On le sait ; mais enfin cela a semblé plus commode. Calculez donc, et jugez, et vivez, et mourez au gré de ceux dont vous ne voudriez pas recevoir un conseil sur la moins importante de vos affaires.

Voilà ce que peut dire et ce que dit la raison philosophique. Partant de là, détruisez ce que l'expérience et le sens commun ont établi partout, abolissez la forme des jugemens, les règles des tribunaux, déclarez qu'à l'avenir la conduite des affaires humaines, le droit de vie et de mort, appartiendront exclusivement à la supériorité d'esprit, et vous verrez en peu de temps ce que deviendra la société.

---

Cet homme me méprise. Qu'est-ce que cela vous fait ? L'estimez-vous, l'aimez-vous tant que vous ne puissiez ou revenir de votre surprise, ou vous consoler de ce qu'une fois il a porté un jugement faux ? Mais il parle de moi en toute occasion d'une manière désavantageuse. Qu'importe encore ? Aviez-vous confié à sa langue la garde de votre repos ? Si cela est, ne vous plaignez point, car ce qui vous arrive vous l'avez dû prévoir, et dès-lors vous l'avez voulu. Si cela n'est pas, de quoi vous plaignez-vous ?

---

Les anciens enfermaient des trésors dans les tombeaux ; mais le plus grand trésor qu'ils recèlent, pour un être aussi calamiteux que l'homme , c'est la mort.

---

Pourquoi les hommes pardonnent-ils plus aisément la haine que le mépris ? Ne serait-ce pas parceque la haine s'attache toujours à quelque chose par où l'homme qui est haï s'élève au-dessus de celui qui hait, et le mépris au contraire ? La haine monte vers son objet ; le mépris descend, mais pas assez pour qu'on ne puisse quelquefois lui échapper à force de bassesse. C'est un des secrets de notre siècle ; qu'il en use donc : mais il ne faudrait pas , comme plusieurs , en abuser.

---

De même que l'Église ou la société des chrétiens est une , universelle , perpétuelle , sainte , ainsi la société de toutes les raisons où la raison humaine est une , universelle , perpétuelle , sainte , puisqu'elle ne peut tomber dans l'erreur , ni approuver le mal. Fondée par la parole divine , principe de toute raison , elle se conserve également par la parole ou la tradition qui perpétue la pensée et la vérité , et par la foi en cette parole , foi nécessaire *au salut* ou à la vie de chaque raison particulière , puisqu'elle n'est qu'une participation de la vie commune , de la

vie universelle et perpétuelle. Et l'Église aussi, fondée par la parole divine ou le Verbe divin, raison infinie, se conserve par la tradition qui perpétue la vérité, et par la foi qui nous fait participer à cette vérité.

---

Il y a deux ordres entièrement distincts, l'ordre de l'intelligence et l'ordre de la volonté. Ceux qui veulent que la raison n'admette rien que ce qu'elle conçoit, qui placent en elle la règle des croyances, détruisent la religion et la morale même en détruisant la foi, et sont forcés de nier ou que l'homme soit libre, ou qu'il existe une loi de son intelligence. En effet, qu'une idée se manifeste à son esprit, ou cette idée ne le frappera pas comme vraie de telle manière qu'il ne puisse y refuser son acquiescement, et alors il n'est point tenu de croire, et en ne croyant pas il use légitimement du droit qu'on lui attribue d'être à lui-même sa règle; ou il sera hors de son pouvoir de résister à la conviction que cette idée fait naître en lui, et alors si cette conviction invincible est ce qu'on appelle loi, cette loi est nécessitante, et l'homme n'est plus libre.

On voit qu'à moins de changer totalement le sens des mots, toute religion et toute morale sont renversées, dans ces deux cas, par leur base même, ainsi que toute notion de loi.

Il n'y a de loi possible pour l'intelligence, et

par conséquent de morale et de religion, qu'en admettant que l'homme, quelle que soit sa conviction, peut et doit croire qu'il se trompe, lorsque sa raison se trouve sur quelque point en opposition avec une raison plus haute, la raison infinie de qui émane la loi. Il n'est pas maître sans doute de voir ce qu'il ne voit pas, ou de se donner une conviction différente de celle qu'il a; mais il est maître de la faire céder à un jugement supérieur au sien, et d'agir en conséquence. Cet acte de la volonté qui contraint l'intelligence à obéir est ce qu'on nomme la foi.

---

Doutez-vous de la dégradation originelle de l'homme, voyez avec combien de peine cet être fait pour l'éternité supporte une vie d'un moment.

---

Un sophiste a dit : *L'homme naît bon*. Et qu'est-ce donc qui le déprave? La société, répond le sophiste. De qui se compose la société? D'hommes apparemment. Voilà donc toujours le mal qui sort de la volonté de cet être bon. Pauvres gens! ils veulent à toute force que la religion mente; et, pour prouver qu'elle ment, ils répètent, en d'autres termes, ce qu'enseigne la religion.

---

Qu'y a-t-il donc dans l'homme qui le porte si souvent à dire à sa conscience, Tais-toi!

---

Quand la passion presse l'homme, presque toujours avant qu'il y cède, il y a un moment d'hésitation. Il interroge sa conscience : Porteras-tu bien ce crime ? et avant qu'elle réponde le crime est déjà commis.

---

Pour la philosophie le crime est une erreur ; pour la religion l'erreur est un crime.

---

Le plus haut degré de crédulité est la foi en soi-même.

---

Il y a des esprits qui se sentent mourir, et qui regrettent la vie : ce sont ceux où l'on voit encore quelques désirs de foi.

---

Où se précipite cette foule ? Jeunes et vieux, riches et pauvres, se pressent, se mêlent, se confondent. Une invisible main les pousse, à travers un étroit passage, vers une porte qu'ils se hâtent de franchir. Au-delà que se trouve-t-il ? Ils le sauront tout-à-l'heure ; à présent ils n'ont pas le temps d'y songer.

---

Qu'est-ce que la mort ? Le lendemain des gran-



deurs , des richesses , des plaisirs. On se couche dans les pompes et dans les voluptés , on se réveille dans le sépulcre , sous un froid linceul , entre l'oubli de la terre et l'éternité de l'enfer ou du ciel.

---

La prière est le dernier lien qui nous attache au ciel : quand il se rompt , l'enfer s'ouvre et reçoit son nouveau sujet.

---

Plein de cet ardent amour qu'on leur connaît pour les hommes , les philosophes n'ont cessé de s'élever , avec une constance infatigable , contre les religions *positives* ; cause immédiate , comme chacun sait , de presque tous les maux qui ont accablé le genre humain. Il n'est , dans nos collèges où les lumières ont fait tant de progrès , si petit écolier qui , sur ce point , ne fortifie de tout le poids de *son opinion* , l'autorité des profonds penseurs à qui le monde doit cette précieuse découverte. Enfin c'est un concert général de plaintes sur les calamités qu'entraînent à leur suite les religions *positives*. Et remarquez qu'en même temps on ne reconnaît pour vraies que les choses *positives* , comme on les appelle ; de sorte que la vérité dans la religion serait précisément ce qui la rend funeste , et qu'on n'aurait rien à lui reprocher si , par bonheur , elle n'était pas vraie. On ne la craint , on ne la re-

jette qu'autant qu'elle n'a pas l'avantage d'être fautive ; car , en ce cas , elle ne présenterait ni danger ni inconvénient , au contraire peut-être.

Tout cela est singulièrement lumineux et philosophique. Mais , dans un autre sens plus conforme au langage ordinaire des hommes , n'est-ce pas quelque chose d'étrangement bizarre , pour employer une expression douce , que ces déclamations de nos *sages* contre les religions *positives* ? Qu'y a-t-il en toute religion ? Des dogmes , des préceptes , un culte. Or conçoit-on des dogmes , des préceptes , un culte , qui ne soient pas nécessairement *positifs* ? Conçoit-on une religion où l'on ne saurait *positivement* ni ce qu'on doit croire , ni ce qu'on doit pratiquer , une religion qui n'aurait ni symbole , ni commandemens ? une religion qui , pour toute règle de conduite et de foi , dirait aux hommes : « Je ne sais pas *positivement* s'il existe un Dieu , si on lui doit » un culte , ni quel culte on lui doit. Je ne » sais pas *positivement* si l'âme est immortelle , » si la justice divine lui réserve dans une au- » tre vie des peines et des récompenses , ni quelle » sera la durée de ces récompenses et de ces » peines dont la nature m'est totalement incon- » nue. Je ne sais pas *positivement* si le créa- » teur de l'homme , quel qu'il soit , lui a imposé » des devoirs , ou l'a laissé entièrement maître » de ses croyances et de ses actions. Je ne sais » pas *positivement* s'il y a quelque chose de réel

» dans ce qu'on nomme *crime*, et quelque chose  
 » de réel dans ce qu'on nomme *vertu*. »

Toute religion qui ne tient pas ce langage, toute religion qui décide quelque'une de ces importantes questions, est, au plus haut degré, une religion *positive*. Proscrire les religions *positives*, c'est donc proscrire toute religion. Il en faut bien venir là, dès que l'on s'entend, et c'est bien là aussi qu'on en veut venir. Mais pourquoi ne le pas dire franchement. On se déguise, on s'enveloppe, on prend des détours, pour ne pas heurter de front la conscience universelle. Il y a des doctrines si hideuses qu'elles effraient quiconque les regarde en face. On est contraint de les voiler pour affaiblir l'horreur et tremper les remords.

---

Il y a d'étranges opinions dans le monde, et ce ne sont pas les moins fortement établies. Quelle est la sottise criminelle dont on n'ait pas fait une maxime, une sorte de loi, en ce siècle de lumières ? Écoutez nos sages : *Un enfant doit toujours, disent-ils, suivre la religion de son père*. Ils n'en exceptent que les filles ; celles-là s'en rapporteront à leur mère, ou à leur mari. C'est la loi salique en fait de religion ; on succède de mâle en mâle par ordre de primogéniture. *Un honnête homme, disent-ils encore, ne change pas de religion ; c'est-à-dire un honnête homme*

qui s'est abusé sur son devoir le plus essentiel, doit persister invariablement dans son erreur jusqu'à la fin ; un honnête homme ne renonce jamais à des opinions fausses reçues dès l'enfance ; quand son sort éternel dépend de l'abandon qu'il lui est ordonné de faire ; un honnête homme ne tient aucun compte de la vérité, lorsqu'elle intéresse son salut ; un honnête homme qui a eu quelque temps le malheur d'ignorer un commandement que Dieu lui a fait, et à tous les hommes, sous peine de mort, n'obéit point à ce commandement, lorsqu'il le connaît, et, plutôt que d'avouer son ignorance première, il se résigne à subir toutes les suites de cette coupable désobéissance ; un honnête homme qui, par une fatale méprise, a mal vécu pendant des années, n'hésite point de continuer à mal vivre ; un honnête homme, éloigné de Dieu, ferme obstinément l'oreille à la voix de ce Dieu qui le rappelle à lui ; un honnête homme qui a fait un pas sur le chemin de l'enfer ne s'en détourne jamais.

Il est vrai néanmoins, en un certain sens, *qu'un honnête homme ne change pas de religion*, par la raison toute simple qu'il n'y en a pas deux, qu'il n'en existe et qu'il ne peut en exister qu'une seule. On l'embrasse quand on n'en a point ; quand on la quitte, on n'en adopte pas une autre ; car une *opinion*, quelque vive qu'elle soit, n'est pas plus une religion, qu'une

secte n'est une société. C'est le pouvoir, et un pouvoir souverain, qui fait la société; c'est la loi, et une loi certaine, absolue, qui fait la religion. Ainsi jamais il ne peut y avoir de changement, de passage, d'une religion à une autre, pas plus qu'on ne peut passer de la croyance d'un Dieu à la croyance d'un autre Dieu. On est théiste, ou l'on est athée; on est membre de l'Église, ou l'on n'est d'aucune Église; on est de la seule religion divine, ou l'on n'est d'aucune religion. Tout se réduit là, et c'est là-dessus que chacun doit prendre son parti.

---

L'homme croit nécessairement; il faut donc que la religion l'empêche de croire ce qui serait funeste à lui-même et à ses semblables.

L'homme corrompu hait naturellement la vérité; il faut donc que la religion le force à croire cette vérité, qu'il hait parcequ'elle le contraint à la perfection.

Or, on ne trouve ces deux choses que dans l'Église catholique.

---

L'Église anglicane parle aux protestans le langage des catholiques, et aux catholiques le langage des protestans; elle attaque avec l'erreur, et se défend avec la vérité.

---

Il n'y a pas en Europe un seul homme instruit qui ne sache que le protestantisme est une monstrueuse absurdité. Mais on le méprise comme une sottise, et on le soutient comme une révolte.

---

On ne sait pas assez à quelle perfection de vertu certains hommes ont dû s'élever, pour que les autres hommes eussent des vertus ordinaires. Ce que la société doit, sous ce rapport, aux ordres religieux est inappréciable. Plus qu'aucune autre institution, ils ont contribué à introduire le christianisme dans les mœurs.

---

Tous les monstres de cruauté ont été des monstres de débauche : s'il est des exceptions, il y en a bien peu. Le moyen de donner au peuple le goût du sang est de corrompre ses mœurs, comme on l'a bien vu pendant notre hideuse révolution : toujours on y prépara les massacres dans les orgies. Aux voluptueux Romains il fallait des spectacles atroces, le cirque, les gladiateurs. Parmi nous, *le parti qui tue* se compose d'hommes horribles par leur dépravation. Chose merveilleuse, la chasteté rend les hommes doux, humains, compatissans, et c'est, je crois, tout ensemble, et l'une des causes de ce sublime esprit de miséricorde et de charité qui distingue le clergé catholique, et un puissant motif en faveur du célibat religieux.

Il y a deux sociétés, comme il y a deux hommes, et la société n'est que le développement extérieur, ou la manifestation permanente de l'homme, de même que l'homme est le type, et, dans sa rapide existence, l'image fugitive de la société.

Il y a un homme qui reconnaît Dieu, ou le pouvoir général qui régit les êtres intelligens; un homme dont la raison et le cœur se soumettent aux lois émanées de ce pouvoir, un homme qui croit et qui obéit : et toutes les pensées de cet homme sont vraies, et toutes ses volontés sont droites; la vérité est dans son intelligence, l'ordre dans ses affections et dans ses actions; il vit de lumière et d'amour, et la paix est en lui.

Il y a une société qui reconnaît Dieu, et le pouvoir général établi de Dieu, et qui se soumet aux commandemens émanés de ce pouvoir; une société qui croit et qui obéit : et toutes les doctrines de cette société sont vraies, et toutes ses lois sont justes; la vérité est dans sa raison, l'ordre dans ses sentimens et dans sa police; elle vit de lumière et d'amour, et la paix est en elle.

Il y a un homme qui se fait Dieu, ou qui refuse de reconnaître un pouvoir général au-dessus de lui, un homme dont la raison et le cœur ne se soumettent à aucune autorité, à aucune loi, qu'autant qu'il leur plaît; un homme qui ne croit ni n'obéit : et toutes les pensées de cet

homme sont fausses et incertaines, toutes ses volontés dérégées; l'erreur est dans son intelligence, le désordre dans ses affections et dans ses actions; il essaie de se nourrir de ténèbres et de haine, et le trouble est en lui.

Il y a une société qui refuse de reconnaître Dieu, et le pouvoir général émané de Dieu; qui ne se soumet à aucune autorité, à aucune loi qu'autant qu'il lui plaît; une société qui ne croit ni n'obéit, et toutes les doctrines de cette société sont fausses et incertaines, toutes ses lois injustes ou absurdes; l'erreur est dans sa raison, le désordre dans ses sentimens et dans sa police; elle essaie de se nourrir de ténèbres et de haine; et le trouble est en elle. *Conturbatæ sunt gentes et inclinata sunt regna.*

Quand l'homme ne compte que sur lui-même pour son salut, la société ne compte non plus que sur les hommes pour se sauver. Elle attend tout de la raison particulière, elle lui demande la vérité, l'ordre, la vie; on en a fait un Dieu, elle l'invoque.

—

Que dire d'un peuple qui, donné en spectacle d'épouvante aux autres peuples, subissant pour un crime sans exemple un châtement sans exemple, se croit l'objet privilégié de l'amour du Dieu qui exerce sur lui ses vengeances, et s'enorgueillit en lui-même d'un supplice de dix-huit siècles ?



Il a voulu être sauvé seul, et seul il semble exclu du salut, tant il le repousse obstinément. Il a voulu dominer sur toutes les nations, et toutes les nations dominant sur lui. Il a refusé constamment d'élever ses grossières espérances au-dessus de la terre, et tout ce qui est de la terre lui a été enlevé sans retour. Seulement un peu d'or, amassé péniblement par un vil trafic, sert de pâture à son avidité abjecte, jusqu'à ce qu'il devienne une dépouille qui tente ses oppresseurs.

Dans le mouvement des choses humaines, nulle révolution n'a pu le détruire, ni le faire remonter au rang de peuple; rien ne descend jusqu'à lui; son état est si bas, qu'il ne peut rendre à aucun homme le mépris qu'il inspire à tous. La justice qui le poursuit l'a privé même de ce soulagement, et ne lui a laissé la haine que parcequ'elle est une souffrance de plus.

Juifs! dites-nous donc qui vous êtes; révélez-nous le secret de votre inconcevable existence et de votre prodigieuse misère. Qui vous agite, qui vous tourmente, qui vous force à errer sans cesse, comme l'auteur du premier meurtre?

L'univers le sait, eux seuls l'ignorent; le mystère de leurs destinées leur est impénétrable. Il y a eu une parole prononcée sur eux; ils ne savent pas quelle est cette parole, mais ils croient l'entendre partout, et ils fuient.

Ils ont mouillé de leurs larmes toutes les con-

trées du monde, et pas une de ces larmes n'est tombée sur un coin de terre qui fût à eux. Partout où il y a quelque opprobre à subir, ils y sont; ils n'ont point d'autre patrie.

Sans magistrats, sans gouvernement, sans aucune forme de société, ils ne vivent que de souvenirs et d'une grande illusion dont ils tâchent vainement de faire une espérance. Le temps est fini pour eux; on dirait qu'ils ont devancé le reste du genre humain, et qu'ils l'attendent pour entrer dans l'éternité.

---

Il fut dit à la femme : *Tu enfanteras avec douleur*; et à l'homme : *La terre a été maudite à cause de toi; tu mangeras de ses fruits dans le travail, et tu te nourriras de pain à la sueur de ton front.*

Travail et douleur, voilà donc ce qui est promis à la race humaine, voilà l'héritage des enfans d'Adam; maudits, ils sont jetés sur une terre maudite, pour y remplir leur destinée, jusqu'au jour où s'accomplit cette autre parole : *Vous êtes poussière, et vous retournerez en poussière.*

A quoi revient-il de se faire illusion, d'ajouter la vanité de nos pensées à la vanité de notre vie? Nous aurons beau fouiller en nous-mêmes, nous n'y trouverons que cela : c'est tout ce que notre père a pu nous donner.

Qui ne serait, en se regardant, effrayé de sa

misère? Perdu dans l'espace comme dans la durée, cet être, au fond duquel l'orgueil se remue, ignore tout et s'ignore lui-même. Sa nature, sa vie, lui sont incompréhensibles. Naître, mourir, qu'est-ce? Le sait-on? On a cru voir passer une ombre et entendre une plainte; c'était ce qu'on appelle l'homme.

Oh! qu'elle est belle, la foi qui, dans cette ombre insaisissable, nous montre l'image immortelle de Dieu; la foi qui, s'élevant au-dessus de la terre, au-dessus du temps, réalise ce qui n'est pas encore, et transforme cette plainte fugitive en un chant éternel de joie et d'amour!

FIN.

The first of these is the fact that the majority of the cases of this disease are reported from the United States and Europe. It is not known whether this is due to a higher prevalence of the disease in these countries or to a more complete reporting of cases. The second point is that the disease is more common in the warmer climates of the tropics and subtropics. This is probably due to the fact that the disease is more easily transmitted in these climates. The third point is that the disease is more common in the lower social classes. This is probably due to the fact that these classes are more crowded and have less access to medical care.

The following table shows the number of cases of this disease reported in the United States from 1900 to 1910. The total number of cases reported in the United States during this period was 1,234. The number of cases reported in each year is as follows:

Year	Number of Cases
1900	120
1901	150
1902	180
1903	210
1904	240
1905	270
1906	300
1907	330
1908	360
1909	390
1910	420
Total	1,234

The following table shows the number of cases of this disease reported in Europe from 1900 to 1910. The total number of cases reported in Europe during this period was 2,345. The number of cases reported in each year is as follows:

Year	Number of Cases
1900	230
1901	260
1902	290
1903	320
1904	350
1905	380
1906	410
1907	440
1908	470
1909	500
1910	530
Total	2,345

The following table shows the number of cases of this disease reported in the tropics and subtropics from 1900 to 1910. The total number of cases reported in these regions during this period was 3,456. The number of cases reported in each year is as follows:

Year	Number of Cases
1900	340
1901	370
1902	400
1903	430
1904	460
1905	490
1906	520
1907	550
1908	580
1909	610
1910	640
Total	3,456

TABLE  
DES MATIÈRES.

	Pag.
<i>Note.</i>	I
<i>De la Sainte-Alliance.</i>	I
<i>De l'Espagne.</i>	11
<i>Sur la Foi.</i>	21
<i>Dotation du Clergé.</i>	35
<i>Du Clergé.</i>	43
<i>Sur la Prétention de l'autorité civile de forcer le clergé à concourir à l'inhumation de ceux à qui les lois de l'Eglise défendent d'accorder la sépulture ecclésiastique.</i>	60
<i>Des Sociétés bibliques.</i>	68
<i>Réponse à une lettre contre l'article précédent.</i>	76
<i>De la Réunion des différentes Communions chrétiennes.</i>	95
<i>Des Ouvrages ascétiques.</i>	111
<i>Que le Christianisme rapproche l'homme de Dieu et que la Philosophie l'en sépare.</i>	115
<i>Qu'il y a une Alliance naturelle entre le despotisme et les doctrines matérialistes.</i>	118
<i>De la nécessité du Culte.</i>	121
<i>Pensées diverses.</i>	125
<i>Préface des Nouveaux Mélanges.</i>	157

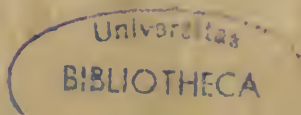
	Pag.
<i>Sur la Prière.</i>	161
<i>Sur les Pères de l'Eglise.</i>	168
<i>Sur les Confessions de St.-Augustin.</i>	174
<i>Sur la Journée du Chrétien.</i>	178
<i>Réponse à un Protestant.</i>	183
<i>Sur l'Arrangement conclu avec le Saint-Siège.</i>	193
<i>Sur l'État du Clergé en France.</i>	202
<i>Sur un Arrêt rendu par la Cour de Cassation.</i>	209
<i>Lettre à M. l'éditeur du Conservateur.</i>	215
<i>Sur les causes de la Haine qu'inspire à certains hommes la Religion Catholique.</i>	219
<i>Sur l'Éducation des Filles.</i>	227
<i>Sur le Suicide.</i>	233
<i>Quelques Réflexions sur la Censure et sur l'Université.</i>	240
<i>Réflexions sur la nature et l'étendue de la soumission due aux Lois de l'Eglise en matière de discipline.</i>	253
<i>De la Liberté.</i>	263
<i>Sur un Caractère de la faction révolutionnaire.</i>	270
<i>De l'Orgueil dans notre siècle.</i>	273
<i>Association de Saint-Joseph.</i>	281
<i>De l'avenir.</i>	289
<i>Politique de l'Angleterre à l'égard de la guerre d'Es- pagne.</i>	296
<i>Conduite ambiguë du Ministère français dans les affaires d'Espagne.</i>	301
<i>De l'Opposition.</i>	306
<i>De la Tolérance.</i>	314
<i>Du Devoir dans les temps actuels.</i>	331

TABLE DES MATIÈRES.

443

	Pag.
<i>Histoire véritable des Momiers de Genève.</i>	343
<i>Défense de la vénérable Compagnie des Pasteurs des Genève.</i>	353
<i>Restauration de la Science politique, par M. De Haller.</i>	366
<i>Du projet de Loi sur le Sacrilège.</i>	376
<i>Pensées diverses.</i>	402

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.







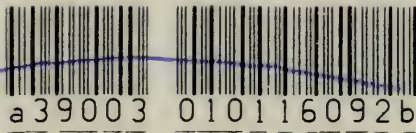


*La Bibliothèque*  
Université d'Ottawa  
Echéance

*The Library*  
University of Ottawa  
Date Due

--	--	--

~~270077~~  
SID-



E  
L  
M  
E  
N  
T  
S  
M  
E  
L  
A  
N  
G  
E  
S  
.

CE BQ 7074  
.L18M4 1826  
C02 LA MENNAIS, MELANGES.  
ACC# 1028857

U D' / OF OTTAWA



COLL	ROW	MODULE	SHELF	BOX	POS	C
333	02	06	03	07	07	2